

ECONOCOM GROUP SE

Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE ECONOCOM GROUP SE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ECONOCOM GROUP SE (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 2 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 985.900.082 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 9.125.415 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Evaluation des participations financières dans des entreprises liées

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, la rubrique « Immobilisations financières sur entreprises liées » s'élève à € 966.996.400 € (98% du total du bilan) et comprend les participations détenues par la Société dans des entreprises liées. Ces participations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise liée concernée.

L'appréciation du caractère durable d'une dépréciation requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes annuels de la Société et du jugement nécessaire à l'appréciation des hypothèses retenues par la Société pour conclure sur la nécessité de procéder à des réductions de valeur sur les participations dans des entreprises liées.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons évalué l'analyse de la Direction pour identifier les indicateurs d'une éventuelle réduction de valeur sur les participations.
- Lorsque des indicateurs d'une éventuelle réduction de valeur ont été identifiés, nous avons contrôlé l'évaluation des actifs concernés préparée par la Direction en s'assurant que les modèles d'évaluation utilisés sont conformes aux pratiques usuelles d'évaluation et que ceux-ci ont été correctement appliqués.
- Nous avons testé chacune des hypothèses clés utilisées dans les modèles d'évaluation. Ces hypothèses clés concernent les flux de trésorerie futurs, le taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision et le taux d'actualisation des flux.
- Nous avons testé le caractère raisonnable des flux de trésorerie utilisés compte tenu des données historiques disponibles et rapproché les données prévisionnelles utilisées avec les plans d'affaires présentés au Conseil d'Administration.
- Nous avons testé les analyses de sensibilité préparées par la Direction.
- Nous avons revu les procès-verbaux du Conseil d'Administration et des organes de gestion de la Société et tenu des réunions régulières avec la Direction afin d'identifier les indicateurs d'une éventuelle réduction de valeur.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises

individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion

sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute

faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, en ce compris l'information en matière de durabilité, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA)

applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

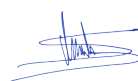
- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des

comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Battice, 26 février 2026



Digitally signed by Christian Schmetz (Signature)
DN: cn=Christian Schmetz (Signature), c=BE
Date: 02/26/26

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christian SCHMETZ*
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **ECONOCOM GROUP**Forme juridique¹ : **Société européenne (Societas Europaea)**Adresse: **Place du Champs de Mars**N°: **5 , boîte 14**Code postal: **1050**Commune: **Bruxelles 5**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0422646816

DATE **04/04/2025** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **31/03/2026**

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01/01/2025

au

31/12/2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01/01/2024

au

31/12/2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **45**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

BENGUIGUI Angel**Administrateur**

Signature
(nom et qualité)

DE VRIEZE Chantal**Administrateur**

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ECONOCOM INTERNATIONAL BV

Computerweg 22, 3542 Nieuwegein, Pays-Bas

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

Représenté par:

1. **BOUCHARD Jean-Louis**
Avenue de Montmorency 1 75016 Paris France
Président du Conseil d'Administration

BOUCHARD Robert Profession : **Administrateur**

Avenue de Bouffers 23, 75016 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 31/03/2025, fin: 31/03/2029

BENGUIGUI DIAZ Angel Profession : **Administrateur**

Duran 15, 28002 Madrid, Espagne

Mandat: Administrateur, début: 30/03/2023, fin: 31/03/2027

DE VRIEZE Chantal Profession : **Administrateur**

Rue de Payot 14, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

ROESCH Jean-Philippe Profession : **Administrateur**

Avenue de la Criolla 21, 92150 Suresnes, France

Mandat: Administrateur, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

CAPRON Philippe Profession : **Administrateur**

Rue Berlioz 8, 75116 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

GUIEYSSE Sophie Profession : **Administrateur**

Avenue des Mimosas 22, 92100 Boulogne Bilancourt, France

Mandat: Administrateur, début: 26/06/2024, fin: 31/03/2028

LEVET Marie-Christine Profession : **Administrateur**

Rue du Cherche-Midi 91, 75007 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL 0431.088.289

Da Vincilaan 9, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00023

Mandat: Commissaire, début: 26/06/2024, fin: 31/03/2027

Représenté par:

1. SCHMETZ Christian

Da Vincilaan 9 1930 Zaventem Belgique

Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A02370

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	1.176.726,95	318.849,84
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	973.102.505,04	936.796.995,32
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	4.208,49	4.742,29
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	4.208,49	4.742,29
Mobiliier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	973.098.296,55	936.792.253,03
Entreprises liées	6.15	280/1	966.996.399,99	927.458.663,51
Participations		280	966.996.399,99	927.458.663,51
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	6.101.896,56	9.333.589,52
Actions et parts		284	6.095.496,56	6.385.346,83
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	6.400,00	2.948.242,69

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>11.620.850,50</u>	<u>28.137.128,20</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.185.160,08	5.357.522,52
Créances commerciales		40	2.682.781,13	3.750.487,56
Autres créances		41	1.502.378,95	1.607.034,96
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	7.065.304,99	22.365.940,28
Actions propres		50	7.065.304,99	22.365.940,28
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	49.156,52	330.168,15
Comptes de régularisation	6.6	490/1	321.228,91	83.497,25
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	985.900.082,49	965.252.973,36

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	408.352.920,49	436.988.029,36
Apport	6.7.1	10/11	92.162.209,69	108.866.910,09
Capital		10	23.731.026,74	23.731.026,74
Capital souscrit		100	23.731.026,74	23.731.026,74
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11	68.431.182,95	85.135.883,35
Primes d'émission		1100/10	68.431.182,95	85.135.883,35
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	2.519.796,66	2.519.796,66
Réserves		13	19.057.549,62	33.946.117,31
Réserves indisponibles		130/1	9.438.407,67	24.739.042,96
Réserve légale		130	2.373.102,68	2.373.102,68
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	7.065.304,99	22.365.940,28
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	9.619.141,95	9.207.074,35
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	294.613.364,52	291.655.205,30
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	31.000.000,00	
Provisions pour risques et charges		160/5	31.000.000,00	
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	31.000.000,00	
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	546.547.162,00	528.264.944,00
Dettes à plus d'un an	6.9	17	367.000.000,00	142.000.000,00
Dettes financières		170/4	367.000.000,00	142.000.000,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	367.000.000,00	142.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	177.026.428,00	381.271.054,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.351.133,00	1.765.497,00
Dettes financières		43	10.000.000,00	83.000.000,00
Etablissements de crédit		430/8	10.000.000,00	25.000.000,00
Autres emprunts		439		58.000.000,00
Dettes commerciales		44	3.882.625,78	3.641.449,85
Fournisseurs		440/4	3.882.625,78	3.641.449,85
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.581.173,25	1.563.709,14
Impôts		450/3	1.435.999,63	1.434.008,92
Rémunérations et charges sociales		454/9	145.173,62	129.700,22
Autres dettes		47/48	158.211.495,97	291.300.398,01
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.520.734,00	4.993.890,00
TOTAL DU PASSIF		10/49	985.900.082,49	965.252.973,36

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	27.835.639,64	26.104.035,22
Chiffre d'affaires	6.10	70	22.098.250,87	21.997.210,48
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	2.375.115,48	2.198.970,63
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	3.362.273,29	1.907.854,11
Coût des ventes et des prestations		60/66A	27.815.910,47	26.459.426,85
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	26.714.679,73	25.152.181,71
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	871.565,20	987.086,90
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.431,52	2.014,22
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-266.665,27	409.205,22
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		-200.000,00
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	493.899,29	108.938,80
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	19.729,17	-355.391,63

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
Produits financiers		75/76B	69.238.191,13	114.767.429,29	
Produits financiers récurrents		75	32.932.803,11	105.272.747,84	
Produits des immobilisations financières		750	27.107.322,30	98.092.169,50	
Produits des actifs circulants		751	112.504,98	199.335,40	
Autres produits financiers	6.11	752/9	5.712.975,83	6.981.242,94	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	36.305.388,02	9.494.681,45	
Charges financières		65/66B	60.130.514,20	41.261.371,14	
Charges financières récurrentes	6.11	65	18.835.071,36	24.692.443,84	
Charges des dettes		650	18.243.537,31	24.332.907,58	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651			
Autres charges financières		652/9	591.534,05	359.536,26	
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	41.295.442,84	16.568.927,30	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	9.127.406,10	73.150.666,52	
Prélèvement sur les impôts différés		780			
Transfert aux impôts différés		680			
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	1.990,71	2.207,49
Impôts			670/3	1.990,71	2.207,49
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	9.125.415,39	73.148.459,03	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789			
Transfert aux réserves immunisées		689			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	9.125.415,39	73.148.459,03	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	300.780.620,69	297.032.669,56
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	9.125.415,39	73.148.459,03
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	291.655.205,30	223.884.210,53
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	6.167.256,17	5.377.464,26
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	6.167.256,17	5.377.464,26
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	294.613.364,52	291.655.205,30
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	318.849,84
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	1.255.083,11	
Amortissements	8003	397.206,00	
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1.176.726,95	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.574,89
8162	1.897,72	
8172		
8182		
8192	9.472,61	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.832,60
8272	2.431,52	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	5.264,12	
(23)	4.208,49	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxx	962.094.064,31
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	17.131.361,48	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	979.225.425,79	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxx	2.519.796,66
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451	2.519.796,66	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	36.978.077,46
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	7.993.625,00	
Reprises	8481	30.400.000,00	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	14.571.702,46	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxx	177.120,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	177.120,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	966.996.399,99	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.695.252,30

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363 2.750.156,47

Cessions et retraits

8373 2.439.849,00

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393 8.005.559,77

Plus-values au terme de l'exercice

8453P xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P xxxxxxxxxxxxxxxx

1.309.905,47

Mutations de l'exercice

Actées

8473

600.157,74

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523 1.910.063,21

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284) 6.095.496,56

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P xxxxxxxxxxxxxxxx 2.948.242,69

Mutations de l'exercice

Additions

8583

Remboursements

8593

2.941.842,69

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8) 6.400,00

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
ECONOCOM FINANCE Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0830.430.559 ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0426.851.567 ECONOCOM LEASE Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0431.321.782 ECONOCOM MANAGED SERVICES Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0432.093.428 ECONOCOM DIGITALENT Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0671.649.180 A2Z SOLUTIONS Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0448.487.220	actions ordinaires	1.480.010	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	168.929.344	3.701.988
	actions ordinaires	479.440	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	3.303.886	507.927
	actions ordinaires	540.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	15.010.506	1.364.867
	actions ordinaires	3.508.280	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	10.328.127	553.118
	actions ordinaires	1.500	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	273.725	49.710
	actions ordinaires	50.250	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	2.540.375	66.142

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Econocom Canada Inc Société étrangère Bld Rene I Eveque Ouest QVH3H2 QUEBEC Canada ..	actions ordinaires	60.000	100,00	0,00	31/12/2024	CAD	-2.050.000	60.000
ECONOCOM SAS Société étrangère Quai de Dion Bouton 40 92800 Puteaux France 6532.696.677	actions ordinaires	2.789.155	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	375.779.325	81.594.783
ASYSTEL BDF SPA Société étrangère Via Perin Del Vaga 16 20156 Milano Italie IT08131200969	actions ordinaires	1.200.000	100,00	0,00	31/12/2028	EUR	28.674.000	5.331.200
ECONOCOM International Italia SpA Société étrangère Via Marcello Nizzoli 8 20147 Milano Italie 0793.303.015	actions ordinaires	4.465.616	71,73	28,27	31/12/2024	EUR	40.286.073	1.571.571
ECONOCOM PSF Société étrangère Rue d'Arlon 4 8399 Windhof Luxembourg 1818.441.7	actions ordinaires	1.199	99,99	0,01	31/12/2024	EUR	3.578.545	980.925
ECONOCOM RE Société étrangère Rue d'Arlon 4 8399 Windhof Luxembourg	actions ordinaires	5.000.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	5.850.000	0

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
ECONOCOM MAROC Société étrangère Technopolis Rabat Shore 1 11100 Sala Al Jadia Maroc 1221.3.	actions ordinaires	450	100,00	0,00	31/12/2024	MAD	47.777.884	1.305.468
ECONOCOM LOCATION Maroc SA Société étrangère Casablanca Business Center 6ème étage Lot 2 Mandarouna Sidi Maarouf Maroc MA10.242.93	actions ordinaires	1	0,01	99,99	31/12/2024	MAD	-14.677.456	-510.315
ECONOCOM ERMESTEL MEXICO Société étrangère Bld Manuel Avila Camacho 11000 Torre Esmeralda Mexique 0908.13J.SO	actions ordinaires	9.612.105	100,00	0,00	31/12/2024	MXN	-3.256.444	-575.178
ECONOCOM FINANCIAL SERVICES INTERNATIONAL BV Société étrangère Rond 't Fort 36-40 3439 MK Nieuwegein Pays-Bas 8172.890.94B	actions ordinaires	50.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	60.432.212	6.908.701
ECONOCOM Polska sp zoo Société étrangère UL Marszałkowska 111 000 102 Warszawa Pologne 5252.186.685	actions ordinaires	4.000	100,00	0,00	31/12/2024	PLN	25.060.690	2.355.768
ECONOCOM Switzerland Société anonyme Zone indus.ouest en Cham. Colin 1260 Nyon Suisse CHE1.124.271	actions ordinaires	2.200	100,00	0,00	31/12/2024	CHF	-682.014	-142.023

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
ECONOCOM Ltd Société étrangère Eton House Paradise road 18/24 Richmond upon thames Royaume-Uni 4398.205.36	actions ordinaires	3.773.000	100,00	0,00	31/12/2024	GBP	3.597.000	-2.503.000
Econocom Corporation Société étrangère Orange street 1209 Willington New Castel Etats-Unis d'Amérique ..	actions ordinaires	1.000	100,00	0,00	31/12/2024	USD	7.827.000	1.410.000
Grupo Econocom Espana Société étrangère calle Cardenal Marcelo Spinola 4 28016 Madrid Espagne	actions ordinaires	3.611.720	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	144.304.187	12.725.600
EPS UK Ltd (ex.TRAMS) Société étrangère New Derwent House, 69-73 Theobalds Road WC1X8TA London Royaume-Uni 02518864	actions ordinaires	330.228	100,00	0,00	31/12/2024	GBP	5.378.000	325.000
BIS BELUX ECONOCOM Société étrangère Zandvoorstraat 23 2800 Mechelen Belgique 1017.592.158	actions ordinaires	61.500	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	61.500	0
ECONOCOM UK&I HOLDINGS LIMITED Société étrangère Queen Street 33 EC4R 1B Londres Royaume-Uni GB16542066	actions ordinaires	1	100,00	0,00	31/12/2025	GBP	1	-346.427

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Exercice
321.228,91

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P (100)	XXXXXXXXXXXXXX 23.731.026,74	23.731.026,74

Modifications au cours de l'exercice

Annulation d'actions propres

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions ordinaires
Actions nominatives
Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
		-11.998.895
	23.731.026,74	167.047.004
8702	XXXXXXXXXXXXXX	61.866.548
8703	XXXXXXXXXXXXXX	105.180.456

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101) 8712	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	609.034,16
8722	4.287.102
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	23.731.026,74

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

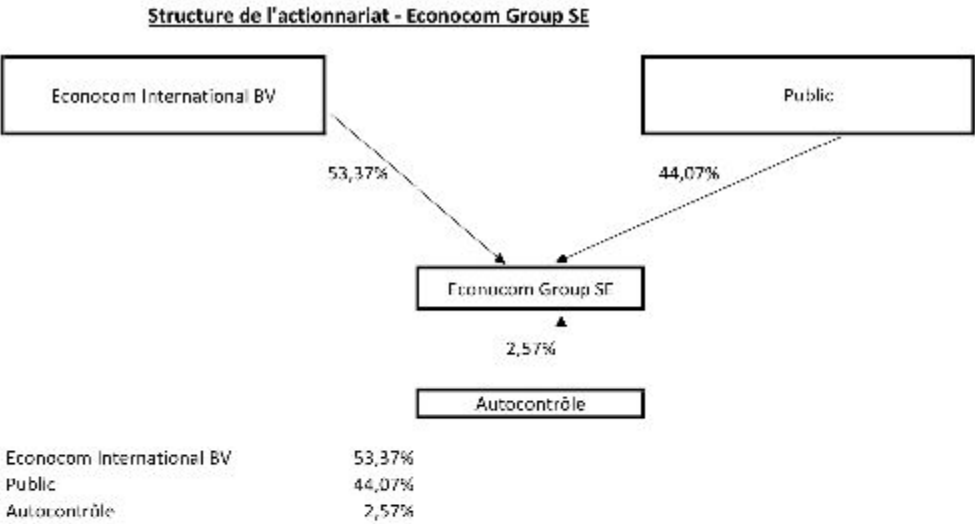
Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L’ACTIONNARIAT DE L’ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.



PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Exercice
31.000.000,00

Provision pour garantie Econocom Finance

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	3.351.133,00
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	3.351.133,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	3.351.133,00
---	------	--------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	367.000.000,00
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	367.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	367.000.000,00
--	------	----------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
--	------	--

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	1.435.999,63
450	
9076	
9077	145.173,62

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Produits à reporter sur cession couverture et précouverture sur obligations non convertibles

Exercice
2.520.734,00

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Fees Management

21.026.300,00

20.948.050,00

Fees Back-Office(comptabilité) et fees Métier

1.071.950,87

1.049.160,48

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

9086

8

9

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

8,0

8,8

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

13.144

15.165

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

639.375,32

676.339,59

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

139.571,19

228.540,41

Primes patronales pour assurances extralégales

622

60.815,12

63.092,56

Autres frais de personnel

623

31.803,57

19.114,34

Pensions de retraite et de survie

624

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	69.299,81	509.880,12
Reprises	9113	335.965,08	100.674,90
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		200.000,00
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	493.899,29	108.938,80
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Commissions sur garanties

Produits sur instruments de couverture sur dettes obligataires

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecarts de conversion de devises

Autres

Différences de change, frais et commissions bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	3.655.205,88	3.028.983,14
	1.953.174,34	3.656.846,89
6501	397.206,00	211.183,00
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	591.534,05	359.536,26

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	39.667.661,31	11.402.535,56
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	3.362.273,29	1.907.854,11
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	3.362.273,29	1.907.854,11
Produits financiers non récurrents	(76B)	36.305.388,02	9.494.681,45
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	30.400.000,00	4.700.040,00
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	2.273.470,06	14.260,00
Autres produits financiers non récurrents	769	3.631.917,96	4.780.381,45
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	41.295.442,84	16.568.927,30
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	41.295.442,84	16.568.927,30
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	8.593.782,74	4.400.008,07
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621	31.000.000,00	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		501.145,90
Autres charges financières non récurrentes	668	1.701.660,10	11.667.773,33
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	871.778.822,00
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Econocom Group, en sa qualité de société mère du groupe, se porte garant du remboursements des autres filiales du Group envers Econocom Finance

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	966.996.399,99	927.458.663,51
(280)	966.996.399,99	927.458.663,51
9271		
9281		
9291	708.514,15	2.085.082,39
9301		
9311	708.514,15	2.085.082,39
9321		
9331		
9341		
9351	157.592.508,60	292.135.552,87
9361		
9371	157.592.508,60	292.135.552,87
9381		
9391		
9401		
9421	26.952.002,15	97.847.093,43
9431		
9441	3.655.205,88	3.028.983,14
9461	5.689.985,77	13.538.060,10
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	178.000,00
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	222.000,00
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

En conformité avec l'article 3:64§4 du Code des sociétés et des associations, l'appréciation de "La règle des 70% " du rapport des rémunérations et des émoluments audit vs. non-audit du Commissaire et des personnes y liées est effectuée pour l'ensemble du groupe Econocom, dont la société fait partie. En conséquence, le respect de "la règle des 70%" est justifié en annexe des comptes annuels consolidés publiés par la société, auxquels nous vous référons pour plus de détails.

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

I.Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

II.Règles particulières

A.Frais d'établissement

Les frais d'établissement (frais d'augmentation de capital, d'acquisition de sociétés) sont portés à l'actif et pris en charge par voie d'amortissements linéaires en 3 ans, 5 ans et 7 ans.

Les frais d'établissement totalement amortis sont extournés.

Les frais d'émission d'emprunts actés, pour un montant total de 2.135.935,95 € au 31/12/2025 concernent :

Frais d'émission sur Emprunt Obligataire Schuldschein en 2022 pour 880.852,84 € :

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 15.000.000,00 € (amortissement pendant 3 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 02/05/2025)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 43.000.000,00 € (amortissement pendant 3 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 02/05/2025)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 19.000.000,00 € (amortissement pendant 5 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 03/05/2027)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 113.000.000,00 € (amortissement pendant 5 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 03/05/2027)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 10.000.000,00 € (amortissement pendant 7 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 03/05/2029)

Frais d'émission sur Emprunt Obligataire Schuldschein en 2025 pour 1.255.083,11 € :

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 21.000.000,00 € (amortissement pendant 3 ans taux actuariel du 30/04/2025 au 28/04/2028)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 134.000.000,00 € (amortissement pendant 3 ans taux actuariel du 30/04/2025 au 28/04/2028)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 15.000.000,00 € (amortissement pendant 5 ans taux actuariel du 30/04/2025 au 30/04/2030)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 55.000.000,00 € (amortissement pendant 5 ans taux actuariel du 30/04/2025 au 30/04/2030)

B.Immobilitisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (licences et logiciels) sont portés à l'actif et sont amortis selon leur durée d'utilisation probable de manière linéaire.

C.Immobilitisations corporelles

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport.

2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans leur valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ils sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

3. Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire et sur base du prorata temporis (calculé en jours) pour la première annuité d'amortissement.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

-constructions : sur 33 ans

-matériel informatique : sur 4 ans

-matériel micro-informatique : sur 3 ans

D.Immobilitisations financières

1.Les participations, actions et parts

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif nette est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur.

2.Les créances comptabilisées en immobilisations financières

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E.Stocks

Les stocks de matériel informatique sont enregistrés à l'actif à leur prix d'acquisition et font l'objet d'une réduction de valeur sur le même principe qu'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans. Ces réductions de valeur sont reprises lorsque le matériel informatique sort du stock pour être vendu.

F.Créances, placements de trésorerie

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

G.Valeurs disponibles

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'une réduction de valeur si le cours de clôture du marché est inférieur au cours moyen dans les comptes.

C'est la méthode FIFO qui est utilisée pour la comptabilisation en cas de cession d'actions propres, en cas de destruction d'actions propres et en cas d'exercice de stock options.

La date de comptabilisation retenue pour l'exercice des levées d'options est la date du Conseil d'Administration qui approuve la levée de ces stock options.

H.Provisions

A chaque arrêté des comptes, des provisions pour risques peuvent être constituées pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

I.Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les obligations sont considérées en majeure partie comme des dettes financières. Les frais d'émission ont en outre été comptabilisés en frais d'établissement à l'actif du bilan et sont amortis financièrement au même rythme que l'obligation.

J.Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties au taux en vigueur à la date desdites transactions. Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères sont convertis dans les états financiers des sociétés consolidées au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change réalisées calculées en application de cette règle sont enregistrées en compte de résultats au cours de la période.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réestimation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une inscription dans les comptes de régularisation de passif s'il s'agit d'un bénéfice latent ou dans les comptes de régularisation d'actif s'il s'agit d'une perte latente.

K.Comptes de régularisation

Compte actif : le report des charges exposées pendant l'exercice mais imputable en tout ou en partie à un exercice ultérieur est évalué en adoptant une règle proportionnelle.

Compte passif : les revenus ou fractions de revenus financiers acquis au cours de l'exercice mais revenant à l'exercice ultérieur.

L.Droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés pour mémoire.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	7,2	1,2	6,0
Temps partiel	1002	1,0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	8,0	1,2	6,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	11.926	1.872	10.054
Temps partiel	1012	1.218		1.218
Total	1013	13.144	1.872	11.272
Frais de personnel				
Temps plein	1021	807.979,05	246.182,16	561.796,89
Temps partiel	1022	63.586,15		63.586,15
Total	1023	871.565,20	246.182,16	625.383,04
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	11.236,73	1.564,04	9.672,69

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	8,8	2,0	6,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	15.165	3.393	11.772
Frais de personnel	1023	987.086,90	220.849,70	766.237,20
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	15.609,67	3.492,49	12.117,18

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	7	1	7,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	7	1	7,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	6	1	6,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	1	2,8
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	7	1	7,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1		1,0
310	1		1,0
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	1		1,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	4	5812	4
Coût net pour la société	5803	71,87	5813	202,93
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	71,87	58132	202,93
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **ECONOCOM GROUP**Forme juridique¹ : **Société européenne (Societas Europaea)**Adresse: **Place du Champs de Mars**N°: **5 , boîte 14**Code postal: **1050**Commune: **Bruxelles 5**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0422646816

DATE **04/04/2025** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **31/03/2026**

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01/01/2025

au

31/12/2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01/01/2024

au

31/12/2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **45**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

BENGUIGUI Angel**Administrateur**

Signature
(nom et qualité)

DE VRIEZE Chantal**Administrateur**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ECONOCOM INTERNATIONAL BV

Computerweg 22, 3542 Nieuwegein, Pays-Bas

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

Représenté par:

1. **BOUCHARD Jean-Louis**
Avenue de Montmorency 1 75016 Paris France
Président du Conseil d'Administration

BOUCHARD Robert Profession : **Administrateur**

Avenue de Bouffers 23, 75016 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 31/03/2025, fin: 31/03/2029

BENGUIGUI DIAZ Angel Profession : **Administrateur**

Duran 15, 28002 Madrid, Espagne

Mandat: Administrateur, début: 30/03/2023, fin: 31/03/2027

DE VRIEZE Chantal Profession : **Administrateur**

Rue de Payot 14, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

ROESCH Jean-Philippe Profession : **Administrateur**

Avenue de la Criolla 21, 92150 Suresnes, France

Mandat: Administrateur, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

CAPRON Philippe Profession : **Administrateur**

Rue Berlioz 8, 75116 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

GUIEYSSE Sophie Profession : **Administrateur**

Avenue des Mimosas 22, 92100 Boulogne Bilancourt, France

Mandat: Administrateur, début: 26/06/2024, fin: 31/03/2028

LEVET Marie-Christine Profession : **Administrateur**

Rue du Cherche-Midi 91, 75007 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 02/04/2024, fin: 31/03/2028

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL 0431.088.289

Da Vincilaan 9, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00023

Mandat: Commissaire, début: 26/06/2024, fin: 31/03/2027

Représenté par:

1. SCHMETZ Christian

Da Vincilaan 9 1930 Zaventem Belgique

Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A02370

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	1.176.726,95	318.849,84
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	973.102.505,04	936.796.995,32
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	4.208,49	4.742,29
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	4.208,49	4.742,29
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	973.098.296,55	936.792.253,03
Entreprises liées	6.15	280/1	966.996.399,99	927.458.663,51
Participations		280	966.996.399,99	927.458.663,51
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	6.101.896,56	9.333.589,52
Actions et parts		284	6.095.496,56	6.385.346,83
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	6.400,00	2.948.242,69

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>11.620.850,50</u>	<u>28.137.128,20</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.185.160,08	5.357.522,52
Créances commerciales		40	2.682.781,13	3.750.487,56
Autres créances		41	1.502.378,95	1.607.034,96
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	7.065.304,99	22.365.940,28
Actions propres		50	7.065.304,99	22.365.940,28
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	49.156,52	330.168,15
Comptes de régularisation	6.6	490/1	321.228,91	83.497,25
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	985.900.082,49	965.252.973,36

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	408.352.920,49	436.988.029,36
Apport	6.7.1	10/11	92.162.209,69	108.866.910,09
Capital		10	23.731.026,74	23.731.026,74
Capital souscrit		100	23.731.026,74	23.731.026,74
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11	68.431.182,95	85.135.883,35
Primes d'émission		1100/10	68.431.182,95	85.135.883,35
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	2.519.796,66	2.519.796,66
Réserves		13	19.057.549,62	33.946.117,31
Réserves indisponibles		130/1	9.438.407,67	24.739.042,96
Réserve légale		130	2.373.102,68	2.373.102,68
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	7.065.304,99	22.365.940,28
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	9.619.141,95	9.207.074,35
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	294.613.364,52	291.655.205,30
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	31.000.000,00	
Provisions pour risques et charges		160/5	31.000.000,00	
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	31.000.000,00	
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	546.547.162,00	528.264.944,00
Dettes à plus d'un an	6.9	17	367.000.000,00	142.000.000,00
Dettes financières		170/4	367.000.000,00	142.000.000,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	367.000.000,00	142.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	177.026.428,00	381.271.054,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.351.133,00	1.765.497,00
Dettes financières		43	10.000.000,00	83.000.000,00
Etablissements de crédit		430/8	10.000.000,00	25.000.000,00
Autres emprunts		439		58.000.000,00
Dettes commerciales		44	3.882.625,78	3.641.449,85
Fournisseurs		440/4	3.882.625,78	3.641.449,85
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.581.173,25	1.563.709,14
Impôts		450/3	1.435.999,63	1.434.008,92
Rémunérations et charges sociales		454/9	145.173,62	129.700,22
Autres dettes		47/48	158.211.495,97	291.300.398,01
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.520.734,00	4.993.890,00
TOTAL DU PASSIF		10/49	985.900.082,49	965.252.973,36

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	27.835.639,64	26.104.035,22
Chiffre d'affaires	6.10	70	22.098.250,87	21.997.210,48
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	2.375.115,48	2.198.970,63
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	3.362.273,29	1.907.854,11
Coût des ventes et des prestations		60/66A	27.815.910,47	26.459.426,85
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	26.714.679,73	25.152.181,71
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	871.565,20	987.086,90
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.431,52	2.014,22
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-266.665,27	409.205,22
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		-200.000,00
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	493.899,29	108.938,80
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	19.729,17	-355.391,63

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	69.238.191,13	114.767.429,29
Produits financiers récurrents		75	32.932.803,11	105.272.747,84
Produits des immobilisations financières		750	27.107.322,30	98.092.169,50
Produits des actifs circulants		751	112.504,98	199.335,40
Autres produits financiers	6.11	752/9	5.712.975,83	6.981.242,94
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	36.305.388,02	9.494.681,45
Charges financières		65/66B	60.130.514,20	41.261.371,14
Charges financières récurrentes	6.11	65	18.835.071,36	24.692.443,84
Charges des dettes		650	18.243.537,31	24.332.907,58
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	591.534,05	359.536,26
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	41.295.442,84	16.568.927,30
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	9.127.406,10	73.150.666,52
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	1.990,71	2.207,49
Impôts		670/3	1.990,71	2.207,49
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	9.125.415,39	73.148.459,03
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	9.125.415,39	73.148.459,03

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	300.780.620,69	297.032.669,56
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	9.125.415,39	73.148.459,03
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	291.655.205,30	223.884.210,53
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	6.167.256,17	5.377.464,26
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	6.167.256,17	5.377.464,26
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	294.613.364,52	291.655.205,30
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	318.849,84
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	1.255.083,11	
Amortissements	8003	397.206,00	
Autres	8004		
		(+)/(-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1.176.726,95	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.574,89
8162	1.897,72	
8172		
8182		
8192	9.472,61	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.832,60
8272	2.431,52	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	5.264,12	
(23)	4.208,49	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxx	962.094.064,31
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	17.131.361,48	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	979.225.425,79	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxx	2.519.796,66
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451	2.519.796,66	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	36.978.077,46
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	7.993.625,00	
Reprises	8481	30.400.000,00	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	14.571.702,46	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxx	177.120,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	177.120,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	966.996.399,99	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice (+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change (+)/(-)

Autres (+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.695.252,30
8363	2.750.156,47	
8373	2.439.849,00	
8383		
8393	8.005.559,77	
8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.309.905,47
8473	600.157,74	
8483		
8493		
8503		
8513		
8523	1.910.063,21	
8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8543		
8553		
(284)	6.095.496,56	
285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.948.242,69
8583		
8593	2.941.842,69	
8603		
8613		
8623		
8633		
(285/8)	6.400,00	
8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
ECONOCOM FINANCE Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0830.430.559 ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0426.851.567 ECONOCOM LEASE Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0431.321.782 ECONOCOM MANAGED SERVICES Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0432.093.428 ECONOCOM DIGITALENT Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0671.649.180 A2Z SOLUTIONS Société anonyme Place du Champ de Mars 5 1050 Bruxelles 5 Belgique 0448.487.220	actions ordinaires	1.480.010	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	168.929.344	3.701.988
	actions ordinaires	479.440	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	3.303.886	507.927
	actions ordinaires	540.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	15.010.506	1.364.867
	actions ordinaires	3.508.280	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	10.328.127	553.118
	actions ordinaires	1.500	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	273.725	49.710
	actions ordinaires	50.250	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	2.540.375	66.142

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Econocom Canada Inc Société étrangère Bld Rene I Eveque Ouest QVH3H2 QUEBEC Canada ..	actions ordinaires	60.000	100,00	0,00	31/12/2024	CAD	-2.050.000	60.000
ECONOCOM SAS Société étrangère Quai de Dion Bouton 40 92800 Puteaux France 6532.696.677	actions ordinaires	2.789.155	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	375.779.325	81.594.783
ASYSTEL BDF SPA Société étrangère Via Perin Del Vaga 16 20156 Milano Italie IT08131200969	actions ordinaires	1.200.000	100,00	0,00	31/12/2028	EUR	28.674.000	5.331.200
ECONOCOM International Italia SpA Société étrangère Via Marcello Nizzoli 8 20147 Milano Italie 0793.303.015	actions ordinaires	4.465.616	71,73	28,27	31/12/2024	EUR	40.286.073	1.571.571
ECONOCOM PSF Société étrangère Rue d'Arlon 4 8399 Windhof Luxembourg 1818.441.7	actions ordinaires	1.199	99,99	0,01	31/12/2024	EUR	3.578.545	980.925
ECONOCOM RE Société étrangère Rue d'Arlon 4 8399 Windhof Luxembourg	actions ordinaires	5.000.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	5.850.000	0

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
ECONOCOM MAROC Société étrangère Technopolis Rabat Shore 1 11100 Sala Al Jadia Maroc 1221.3.	actions ordinaires	450	100,00	0,00	31/12/2024	MAD	47.777.884	1.305.468
ECONOCOM LOCATION Maroc SA Société étrangère Casablanca Business Center 6ème étage Lot 2 Mandarouna Sidi Maarouf Maroc MA10.242.93	actions ordinaires	1	0,01	99,99	31/12/2024	MAD	-14.677.456	-510.315
ECONOCOM ERMESTEL MEXICO Société étrangère Bld Manuel Avila Camacho 11000 Torre Esmeralda Mexique 0908.13J.SO	actions ordinaires	9.612.105	100,00	0,00	31/12/2024	MXN	-3.256.444	-575.178
ECONOCOM FINANCIAL SERVICES INTERNATIONAL BV Société étrangère Rond 't Fort 36-40 3439 MK Nieuwegein Pays-Bas 8172.890.94B	actions ordinaires	50.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	60.432.212	6.908.701
ECONOCOM Polska sp zoo Société étrangère UL Marszalkowska 111 000 102 Warszawa Pologne 5252.186.685	actions ordinaires	4.000	100,00	0,00	31/12/2024	PLN	25.060.690	2.355.768
ECONOCOM Switzerland Société anonyme Zone indus.ouest en Cham. Colin 1260 Nyon Suisse CHE1.124.271	actions ordinaires	2.200	100,00	0,00	31/12/2024	CHF	-682.014	-142.023

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
ECONOCOM Ltd Société étrangère Eton House Paradise road 18/24 Richmond upon thames Royaume-Uni 4398.205.36	actions ordinaires	3.773.000	100,00	0,00	31/12/2024	GBP	3.597.000	-2.503.000
Econocom Corporation Société étrangère Orange street 1209 Willington New Castel Etats-Unis d'Amérique ..	actions ordinaires	1.000	100,00	0,00	31/12/2024	USD	7.827.000	1.410.000
Grupo Econocom Espana Société étrangère calle Cardenal Marcelo Spinola 4 28016 Madrid Espagne	actions ordinaires	3.611.720	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	144.304.187	12.725.600
EPS UK Ltd (ex.TRAMS) Société étrangère New Derwent House, 69-73 Theobalds Road WC1X8TA London Royaume-Uni 02518864	actions ordinaires	330.228	100,00	0,00	31/12/2024	GBP	5.378.000	325.000
BIS BELUX ECONOCOM Société étrangère Zandvoorstraat 23 2800 Mechelen Belgique 1017.592.158	actions ordinaires	61.500	100,00	0,00	31/12/2025	EUR	61.500	0
ECONOCOM UK&I HOLDINGS LIMITED Société étrangère Queen Street 33 EC4R 1B Londres Royaume-Uni GB16542066	actions ordinaires	1	100,00	0,00	31/12/2025	GBP	1	-346.427

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Exercice
321.228,91

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	23.731.026,74
(100)	23.731.026,74	

Modifications au cours de l'exercice

Annulation d'actions propres

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions ordinaires
Actions nominatives
Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
		-11.998.895
	23.731.026,74	167.047.004
8702	XXXXXXXXXXXXXX	61.866.548
8703	XXXXXXXXXXXXXX	105.180.456

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	609.034,16
8722	4.287.102
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	23.731.026,74

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

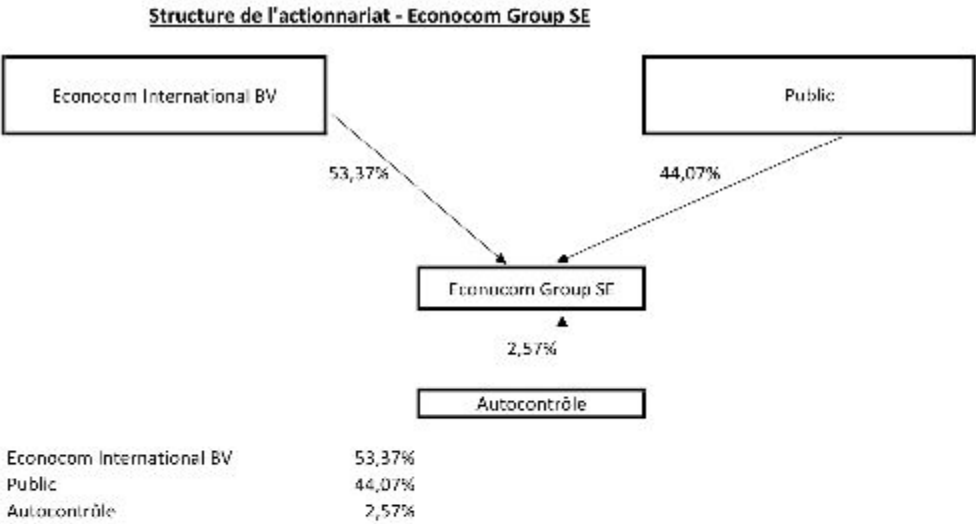
Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

--

STRUCTURE DE L’ACTIONNARIAT DE L’ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.



PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision pour garantie Econocom Finance

Exercice
31.000.000,00

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	3.351.133,00
8811	
8821	3.351.133,00
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	3.351.133,00
8802	367.000.000,00
8812	
8822	367.000.000,00
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	367.000.000,00
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	1.435.999,63
450	
9076	
9077	145.173,62

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Produits à reporter sur cession couverture et précouverture sur obligations non convertibles

Exercice
2.520.734,00

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Fees Management

Fees Back-Office(comptabilité) et fees Métier

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	21.026.300,00	20.948.050,00
	1.071.950,87	1.049.160,48
740		
9086	8	9
9087	8,0	8,8
9088	13.144	15.165
620	639.375,32	676.339,59
621	139.571,19	228.540,41
622	60.815,12	63.092,56
623	31.803,57	19.114,34
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	69.299,81	509.880,12
Reprises	9113	335.965,08	100.674,90
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		200.000,00
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	493.899,29	108.938,80
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Commissions sur garanties

Produits sur instruments de couverture sur dettes obligataires

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecarts de conversion de devises

Autres

Différences de change, frais et commissions bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	3.655.205,88	3.028.983,14
	1.953.174,34	3.656.846,89
6501	397.206,00	211.183,00
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	591.534,05	359.536,26

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	39.667.661,31	11.402.535,56
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	3.362.273,29	1.907.854,11
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	3.362.273,29	1.907.854,11
Produits financiers non récurrents	(76B)	36.305.388,02	9.494.681,45
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	30.400.000,00	4.700.040,00
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	2.273.470,06	14.260,00
Autres produits financiers non récurrents	769	3.631.917,96	4.780.381,45
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	41.295.442,84	16.568.927,30
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	41.295.442,84	16.568.927,30
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	8.593.782,74	4.400.008,07
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621	31.000.000,00	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		501.145,90
Autres charges financières non récurrentes	668	1.701.660,10	11.667.773,33
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	871.778.822,00
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Econocom Group, en sa qualité de société mère du groupe, se porte garant du remboursements des autres filiales du Group envers Econocom Finance

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	966.996.399,99	927.458.663,51
(280)	966.996.399,99	927.458.663,51
9271		
9281		
9291	708.514,15	2.085.082,39
9301		
9311	708.514,15	2.085.082,39
9321		
9331		
9341		
9351	157.592.508,60	292.135.552,87
9361		
9371	157.592.508,60	292.135.552,87
9381		
9391		
9401		
9421	26.952.002,15	97.847.093,43
9431		
9441	3.655.205,88	3.028.983,14
9461	5.689.985,77	13.538.060,10
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	178.000,00
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	222.000,00
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

En conformité avec l'article 3:64§4 du Code des sociétés et des associations, l'appréciation de "La règle des 70% " du rapport des rémunérations et des émoluments audit vs. non-audit du Commissaire et des personnes y liées est effectuée pour l'ensemble du groupe Econocom, dont la société fait partie. En conséquence, le respect de "la règle des 70%" est justifié en annexe des comptes annuels consolidés publiés par la société, auxquels nous vous référons pour plus de détails.

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

I.Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

II.Règles particulières

A.Frais d'établissement

Les frais d'établissement (frais d'augmentation de capital, d'acquisition de sociétés) sont portés à l'actif et pris en charge par voie d'amortissements linéaires en 3 ans, 5 ans et 7 ans.

Les frais d'établissement totalement amortis sont extournés.

Les frais d'émission d'emprunts actés, pour un montant total de 2.135.935,95 € au 31/12/2025 concernent :

Frais d'émission sur Emprunt Obligataire Schuldschein en 2022 pour 880.852,84 € :

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 15.000.000,00 € (amortissement pendant 3 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 02/05/2025)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 43.000.000,00 € (amortissement pendant 3 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 02/05/2025)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 19.000.000,00 € (amortissement pendant 5 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 03/05/2027)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 113.000.000,00 € (amortissement pendant 5 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 03/05/2027)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 10.000.000,00 € (amortissement pendant 7 ans taux actuariel du 02/05/2022 au 03/05/2029)

Frais d'émission sur Emprunt Obligataire Schuldschein en 2025 pour 1.255.083,11 € :

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 21.000.000,00 € (amortissement pendant 3 ans taux actuariel du 30/04/2025 au 28/04/2028)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 134.000.000,00 € (amortissement pendant 3 ans taux actuariel du 30/04/2025 au 28/04/2028)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 15.000.000,00 € (amortissement pendant 5 ans taux actuariel du 30/04/2025 au 30/04/2030)

* l'émission d'emprunt obligataire SCHULDSCHEIN pour 55.000.000,00 € (amortissement pendant 5 ans taux actuariel du 30/04/2025 au 30/04/2030)

B.Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (licences et logiciels) sont portés à l'actif et sont amortis selon leur durée d'utilisation probable de manière linéaire.

C.Immobilisations corporelles

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport.

2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans leur valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ils sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

3. Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire et sur base du prorata temporis (calculé en jours) pour la première annuité d'amortissement.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

-constructions : sur 33 ans

-matériel informatique : sur 4 ans

-matériel micro-informatique : sur 3 ans

D.Immobilisations financières

1.Les participations, actions et parts

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif nette est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur.

2.Les créances comptabilisées en immobilisations financières

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E.Stocks

Les stocks de matériel informatique sont enregistrés à l'actif à leur prix d'acquisition et font l'objet d'une réduction de valeur sur le même principe qu'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans. Ces réductions de valeur sont reprises lorsque le matériel informatique sort du stock pour être vendu.

F.Créances, placements de trésorerie

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

G.Valeurs disponibles

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'une réduction de valeur si le cours de clôture du marché est inférieur au cours moyen dans les comptes.

C'est la méthode FIFO qui est utilisée pour la comptabilisation en cas de cession d'actions propres, en cas de destruction d'actions propres et en cas d'exercice de stock options.

La date de comptabilisation retenue pour l'exercice des levées d'options est la date du Conseil d'Administration qui approuve la levée de ces stock options.

H.Provisions

A chaque arrêté des comptes, des provisions pour risques peuvent être constituées pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

I.Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les obligations sont considérées en majeure partie comme des dettes financières. Les frais d'émission ont en outre été comptabilisés en frais d'établissement à l'actif du bilan et sont amortis financièrement au même rythme que l'obligation.

J.Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties au taux en vigueur à la date desdites transactions. Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères sont convertis dans les états financiers des sociétés consolidées au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change réalisées calculées en application de cette règle sont enregistrées en compte de résultats au cours de la période.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réestimation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une inscription dans les comptes de régularisation de passif s'il s'agit d'un bénéfice latent ou dans les comptes de régularisation d'actif s'il s'agit d'une perte latente.

K.Comptes de régularisation

Compte actif : le report des charges exposées pendant l'exercice mais imputable en tout ou en partie à un exercice ultérieur est évalué en adoptant une règle proportionnelle.

Compte passif : les revenus ou fractions de revenus financiers acquis au cours de l'exercice mais revenant à l'exercice ultérieur.

L.Droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés pour mémoire.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	7,2	1,2	6,0
Temps partiel	1002	1,0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	8,0	1,2	6,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	11.926	1.872	10.054
Temps partiel	1012	1.218		1.218
Total	1013	13.144	1.872	11.272
Frais de personnel				
Temps plein	1021	807.979,05	246.182,16	561.796,89
Temps partiel	1022	63.586,15		63.586,15
Total	1023	871.565,20	246.182,16	625.383,04
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	11.236,73	1.564,04	9.672,69

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	8,8	2,0	6,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	15.165	3.393	11.772
Frais de personnel	1023	987.086,90	220.849,70	766.237,20
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	15.609,67	3.492,49	12.117,18

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	7	1	7,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	7	1	7,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	6	1	6,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	3		3,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	1	2,8
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	7	1	7,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1		1,0
310	1		1,0
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	1		1,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	4	5812	4
Coût net pour la société	5803	71,87	5813	202,93
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	71,87	58132	202,93
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

Table de concordance

Les différents éléments constitutifs du rapport de gestion conformément à l'article 3:6 du CSA se retrouvent dans les chapitres du rapport annuel :

thèmes	chapitres
1. Évolution, résultats des affaires et situation de la Société	chapitre 7
2. Principaux risques, incertitudes et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société	chapitre 6
3. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	chapitre 7 - partie 4
4. Conflits d'intérêt et conventions avec les parties liées en 2025	chapitre 2 - partie 1.5 & chapitre 8 - note 23
5. Augmentations du capital et émission de droits de souscription	chapitre 3 - partie 2.3 & chapitre 2 - partie 2.2
6. Acquisition et aliénation d'actions propres	chapitre 3 - partie 3.3.3
7. Gestion des risques financiers	chapitre 6 - partie 2
8. Indépendance et compétence des administrateurs	chapitre 2 - partie 1
9. Déclaration de gouvernement d'entreprise (en ce compris le rapport de rémunération)	chapitre 2
10. Structure du capital	chapitre 3 - parties 2 et 3
11. Restriction légale ou statutaire au transfert de titres	chapitre 3 - partie 3.2
12. Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux	chapitre 3 - partie 3.1
13. Restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote	chapitre 3 - partie 3.2
14. Accords prenant effet, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société	chapitre 3 - partie 3.3
15. Accords entre la Société et les Administrateurs ou son personnel, prévoyant des indemnités en cas de démission ou de cessation de fonction sans raison valable	chapitre 2 - partie 2.1.4
16. Information en matière de durabilité	chapitre 4 & chapitre 5

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance	46
1.1. Cadre et structure de gouvernance	46
1.2. Conseil d'Administration	48
1.3. Délégation de la gestion journalière	#REF
1.4. Comités institués par le CA	#REF
1.5. Gestion des conflits d'intérêts	#REF
2. Rapport sur les rémunérations	66
2.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comex	66
2.2. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group	#REF
3. Émoluments du Commissaire	71
Glossaire des sigles et abréviations	71

1. Gouvernance

1.1. Cadre et structure de gouvernance

1.1.1. CADRE DE GOUVERNANCE

1.1.1.1. Code de gouvernance d'entreprise applicable

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code belge de gouvernance d'entreprise en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 (« Code 2020 »). Ce Code est disponible sur : **www.corporategovernancecommittee.be**

Econocom publie les différents règlements d'ordre intérieur et sa Charte de Gouvernance d'Entreprise sur son site Internet : **www.econocom.com**

Rubrique : Nous connaître/Gouvernance/ Conseil d'Administration et Comité Exécutif groupe.

Le 18 décembre 2015, Econocom Group est devenue une Société Européenne.

Le 23 janvier 2020, le Conseil d'Administration (« CA ») a modifié les règlements d'ordre intérieur du Comité d'Audit. De plus, il a modifié le règlement d'ordre intérieur du Comité des Rémunérations, afin d'élargir ses compétences à la nomination et l'a ainsi renommé le Comité des Rémunérations « Comité des Rémunérations et des Nominations » (« CRN »).

Le 21 octobre 2024, le CA a mis à jour son règlement d'ordre intérieur (« ROI CA ») et celui du Comex (« ROI Comex »), afin notamment d'assurer une meilleure cohérence de leurs textes et qu'ils reflètent la gouvernance mise en place.

Enfin, le CA a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise le 14 février 2023.

Elle reprend les principaux aspects de la gouvernance d'Econocom Group, sa structure et ses règlements d'ordre intérieur. Celle-ci a été mise à jour le 21 octobre 2024.

1.1.1.2. Dérogations au Code 2020

Econocom Group applique les recommandations du Code 2020 à l'exception de celles que le Conseil d'Administration a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom Group n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous.

Le groupe n'applique que partiellement les recommandations du Principe 3 du Code 2020.

Le Conseil d'Administration n'a pas formellement nommé de Secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance. Cette fonction est néanmoins assurée pour partie par la Directrice juridique du groupe.

Econocom Group applique partiellement les recommandations du Principe 5 du Code 2020. En effet, Econocom Group n'a pas formalisé de procédure de nomination des Administrateurs. Cependant, le CRN est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis à l'attention du CA sur les nominations et renouvellements des mandataires sociaux et de certains dirigeants exécutifs.

Econocom Group applique partiellement les recommandations du Principe 7 en matière de rémunération des membres du CA et des *managers* exécutifs. Les modalités des rémunérations figurent dans la politique de rémunération des dirigeants, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire (« AGO ») du 31 mars 2025.

Par dérogation au Principe 8.4 du Code 2020, le Président du CA ne dirige pas systématiquement les Assemblées Générales (« AG »). Mais il s'assure du respect de l'article 30 des Statuts de la Société, qui prévoit qu'à défaut du Président, l'Administrateur le plus âgé préside l'AG.

Econocom Group n'a pas de procédure formelle d'évaluation des performances de sa gouvernance, dérogeant en cela au Principe 9 du Code 2020, dans la mesure où l'évaluation des performances de son management exécutif et de son CA relève d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

1.1.2. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Société a adopté la forme d'une Société Européenne avec une structure de gouvernance moniste. Son CA a pour rôle essentiel de :

- approuver les orientations stratégiques d'Econocom Group ;
- nommer le ou les Administrateurs Délégués et Directeurs Généraux ;
- superviser le Comex ;
- nommer et superviser les autres Comités Consultatifs.

Le Comex assure la gestion opérationnelle. La gestion journalière de la Société est déléguée à un ou plusieurs Administrateur(s) délégué(s) et/ou Directeurs Généraux, conformément à l'article 21 des Statuts. Le CA s'assure de la qualité de la gestion et de la cohérence des tâches déléguées avec les objectifs stratégiques.

1.2. Conseil d'Administration

1.2.1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1.1. Présentation individuelle des Administrateurs

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration se composait des huit Administrateurs suivants :



Né le : 4 avril 1942
(83 ans)

Sexe : M

Première nomination :
19 mai 2020

Échéance du mandat :
AGO 2028

Jean-Louis Bouchard

Econocom International BV

Président et Administrateur Délégué du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Monsieur Jean-Louis Bouchard contrôle et représente la société Econocom International BV.

Après un début de carrière chez IBM en Europe et aux États-Unis, Monsieur Jean-Louis Bouchard pose les fondations du groupe en France en 1973 sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS).

En 1984, il acquiert une PME américaine, Econocom. Il y agrège l'ensemble des filiales internationales d'ECS et baptise le nouvel ensemble Econocom.

Monsieur Jean-Louis Bouchard est élu entrepreneur de l'année par le magazine *Challenges* en 1987. Il perçoit très tôt les mutations que l'informatique entraînera dans le quotidien des entreprises, des institutions, mais également des usagers.

Grâce à sa stratégie de croissance externe, le groupe se développe rapidement. Il anticipe la convergence entre l'informatique et les télécoms, proposant alors à ses clients des solutions de financement pour engager la transformation de leurs entreprises.

En 2013, Econocom rachète le groupe Osiatis, qui lui permet de faire une avancée majeure dans le domaine des services numériques.

Monsieur Jean-Louis Bouchard a étudié au Prytanée national militaire de La Flèche avant d'intégrer l'École Nationale Supérieure du Génie Maritime et de devenir architecte naval.

MANDATS EN COURS

Monsieur Jean-Louis Bouchard détient des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe et y exerce des mandats de Gérant ou de Président. Il est notamment :

- Président de la SAS Domaine Fontainebleau en Provence
- Gérant de la SCI Orphée
- Gérant de la SCI de Dion Bouton
- Gérant de la SARL Écurie Jean-Louis Bouchard
- Gérant de la SCI JMB
- Gérant de la SNC Fontainebleau International
- Gérant de la SCI 1 Montmorency



Né le : 27 juillet 1971
(54 ans)

Sexe : M

Première nomination :
5 octobre 2009

Échéance du mandat :
AGO 2029

Robert Bouchard

Vice-Président et Administrateur non-exécutif du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Monsieur Robert Bouchard commence sa carrière au sein de la société Cardif en 1995 en tant que commis négociateur sur le MATIF à la Bourse de Paris.

En 1997, il devient Actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine).

En 2010, il devient Président d'APL Datacenter (société spécialisée dans la conception, la réalisation et l'exploitation de centres de données) dont il est le premier Actionnaire.

Il a occupé les fonctions de :

- Président de Digital Dimension de novembre 2016 à novembre 2017 ;
- *Chief Operating Officer* du groupe de juin 2017 à mars 2018 ;
- *Chief Executive Officer* du groupe de mars 2018 à novembre 2018.

Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

MANDATS EN COURS

- Gérant de la SARL GMPC
- Représentant de la SARL GMPC, elle-même Présidente de la SAS APL Data Center
- Président de la SAS Ecofinance
- Co-Gérant de la SCI Maillot Pergolèse



Né le : 28 avril 1960
(65 ans)

Sexe : M

Première nomination :
31 mars 2023

Échéance du mandat :
AGO 2027

Angel Benguigui

Administrateur Délégué du Conseil d'Administration et CEO

BIOGRAPHIE

Depuis presque 40 ans, Angel Benguigui travaille dans des environnements internationaux, principalement dans les domaines de la finance et des technologies numériques.

Après 20 ans d'évolution dans des activités de Corporate Banking et de Financements Spécialisés en Europe au sein de Banques Internationales, il rejoint Econocom en 2006 en tant que Country Manager pour l'Espagne.

Il développe l'activité de Financement ainsi que la Distribution et les Services Numériques, notamment grâce à une politique d'acquisitions réussie, menée en parallèle d'une forte croissance organique dans les différents métiers. Ces développements permettent aujourd'hui à Econocom d'être reconnu en Espagne comme un Intégrateur Numérique à forte valeur ajoutée.

Angel Benguigui intègre ensuite le Comité International puis le Comité de Direction du groupe : en 2019, il prend en charge la Direction Générale Finance et Administration du groupe. En 2020, il est nommé Directeur Général et Responsable du développement du Réseau International, puis en 2023, membre du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué, en charge de l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique One econocom. En juillet 2024, Angel Benguigui est nommé CEO du groupe Econocom.

Angel a été formé au Lycée Français de Madrid. Il est titulaire d'un Master 2 en Économie et Gestion d'Entreprises de l'Université de Madrid, et parle couramment l'anglais, le français et l'espagnol.

MANDATS EN COURS

- Mandats au sein de filiales du groupe



Né le : 25 mai 1958
(67 ans)

Sexe : M

Première nomination :
2 avril 2024

Échéance du mandat :
AGO 2028

Philippe Capron

Administrateur indépendant du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Monsieur Philippe Capron a commencé sa carrière à l'Inspection Générale des Finances (1985-1989).

En 1990, il a été directeur général de la banque Duménil Leblé, avant de devenir associé, de 1992 à 1994, du cabinet de conseil stratégique Bain & Company.

Il a par la suite occupé plusieurs fonctions centrales ou opérationnelles dans divers secteurs, notamment en tant que directeur financier d'Usinor, président d'Arcelor Packaging et d'Euler-SFAC (assurance-crédit).

Il était CFO de Veolia de 2014 à 2018, après avoir occupé le même poste chez Vivendi (2007-2013) et Arcelor (2006).

Il a été Administrateur d'Econocom Group de 2016 à 2020.

Il a également siégé au conseil d'administration de sociétés implantées dans plus d'une douzaine de pays et sur cinq continents. Parmi ces sociétés figurent Universal Music Group, Canal +, SFR, CTV (Brésil), NBC Universal et Transdev, ainsi que des sociétés cotées en bourse telles que Maroc Telecom, Virbac, et ActivisionBlizzard.

Il est actuellement associé au sein de la banque Perella Weinberg Partners (activité de conseil).

Monsieur Philippe Capron est diplômé d'HEC, de Sciences-Po et de l'ENA.

MANDATS EN COURS

- Membre du Conseil de surveillance de Perella Weinberg Partners France SAS
- Président de BREMZ SASU
- Administrateur de Virbac SA



Né le : 16 juillet 1961
(64 ans)

Sexe : F

Première nomination :
2 avril 2024

Échéance du mandat :
AGO 2028

Chantal De Vrieze

Administratrice non-exécutive du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Madame Chantal De Vrieze a commencé sa carrière en 1984 chez AGFA, puis à la Banque Van Breda, où elle a acquis une solide expérience dans les domaines de la vente, du marketing et de la finance.

Entre 2001 et 2018, elle a successivement occupé les fonctions de Directrice Générale du leasing, d'Administratrice Déléguée d'Econocom Benelux et de Directrice Générale d'Altran Belgique et Luxembourg.

Elle a repris la Direction d'Econocom Belux depuis 2019.

Elle est diplômée en droit de l'Université de Gand.

MANDATS EN COURS

- Administratrice d'AXA BELGIUM SA
- Administratrice de COLRUYT GROUP NV
- Administratrice d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA
- Administratrice de GUBERNA VZW
(Institut en charge de la Gouvernance des Boards)



Né le : 19 février 1963
(62 ans)

Sexe : F

Première nomination :
26 juin 2024

Échéance du mandat :
AGO 2028

Sophie Guieysse

Administratrice indépendante du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Madame Sophie Guieysse est ingénieur de formation, diplômée de l'École Polytechnique ainsi que de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et titulaire d'un MBA du Collège des Ingénieurs.

Après un début de carrière consacré au développement urbain et aux infrastructures publiques au sein du ministère de l'équipement et de cabinets ministériels, elle a été Directrice des ressources humaines dans plusieurs grandes entreprises françaises et internationales telles que LVMH, CANAL + et Richemont.

Elle a également une grande expérience en tant que membre de Conseils d'administration et d'autres Comités spécialisés. Au cours des dix dernières années, elle a successivement occupé les fonctions d'Administratrice et Présidente ou membre des Comités des Nominations et des Rémunérations de plusieurs sociétés cotées : Go Sport, TVN (Pologne), Groupe Rallye, Maisons du Monde et Compagnie Financière Richemont (Suisse). Elle est actuellement Administratrice de DEEZER et de ABC ARBITRAGE.

MANDATS EN COURS

- Administratrice et Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations de DEEZER
- Administratrice de ABC ARBITRAGE
- Membre du Conseil de Surveillance de PROMOD INVEST SAS



Né le : 28 mars 1967
(58 ans)

Sexe : F

Première nomination :
17 mai 2016

Échéance du mandat :
AGO 2028

Marie-Christine Levet

Administratrice indépendante du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Madame Marie-Christine Levet est l'une des pionnières de l'Internet en France. Elle cumule plus de 25 années d'expérience professionnelle dans le secteur des nouvelles technologies à la fois en tant qu'entrepreneur et investisseur.

Elle a dirigé plusieurs sociétés dans ce domaine et dans les médias français (Lycos, Club Internet, groupe Tests...).

Elle participe ensuite à la création de Jaina Capital, l'un des premiers fonds d'investissement spécialisé dans le financement de l'amorçage en France.

Convaincue de la nécessaire transformation du secteur de l'Éducation, elle fonde en 2017 Educapital, le premier fonds d'investissement européen consacré au futur du monde de l'éducation et du travail (gestion de 200 millions d'euros).

Son expérience d'investisseur et de dirigeant de sociétés pionnières sur le marché du numérique, en font un véritable atout, pour accompagner le développement du groupe.

MANDATS EN COURS

- Administratrice du GIE PMU
- Administratrice de la SA Solocal Group
- Présidente de la SAS Educapital
- Présidente de la SASU MCLJ
- Dirigeante/Associée du Conservatoire augmenté



Né le : 27 juillet 1961
(64 ans)

Sexe : M

Première nomination :
21 mai 1996

Échéance du mandat :
AGO 2028

Jean-Philippe Roesch

Administrateur non-exécutif du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Monsieur Jean-Philippe Roesch a commencé sa carrière par six années chez Arthur Andersen.

Il rejoint le groupe Econocom fin 1989 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France.

Après avoir dirigé plusieurs filiales du groupe, il devient :0

- en 2001 Secrétaire Général du groupe ;
- en 2004 Directeur Général Adjoint ;
- en 2006 Directeur Général.

Il a cessé d'exercer ces fonctions fin 2016.

D'octobre 2018 à juillet 2019, il a occupé un rôle de support auprès du Comex.

MANDATS EN COURS

- Co-Gérant de la SCI Cinetic
- Gérant de la société civile La Criolla
- Président de la SAS Orionisa Consulting

Le Conseil d'Administration se composait donc au 31 décembre 2025 :

- d'un **Président**, la société Econocom International BV (représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard). Son rôle est d'assurer la gestion du CA et son fonctionnement efficace notamment en évaluant sa taille et sa composition ainsi que celle de ses Comités. Il veille également à la qualité des interactions entre le CA et le Comex afin d'assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- d'un **Vice-Président**, Monsieur Robert Bouchard, que le CA a désigné parmi ses membres. En cas d'empêchement du Président, il préside les réunions du CA ;
- de **deux Administrateurs Délégués** à la gestion journalière d'Econocom Group : Econocom International BV et Monsieur Angel Benguigui ;
- de **trois Administrateurs non-exécutifs**, Madame Chantal De Vrieze ainsi que Messieurs Robert Bouchard et Jean-Philippe Roesch. Au 31 décembre 2025, Madame Chantal De Vrieze exerçait des fonctions opérationnelles au sein du groupe Econocom. Elle n'est toutefois pas considérée comme Administrateur Exécutif, ce statut étant réservé aux Administrateurs exerçant des fonctions de Direction au niveau du groupe Econocom ⁽¹⁾ ;
- de **trois Administrateurs indépendants** au sens de l'article 7:87 § 1 et § 2 du Code des sociétés et des associations (« CSA ») : Mesdames Sophie Guieysse, Marie-Christine Levet ainsi que Monsieur Philippe Capron.

(1) Décision du CA du 24 novembre 2016.

La durée du mandat d'Administrateur est de quatre ans conformément aux recommandations du Code de gouvernance des entreprises ⁽¹⁾. Outre leur mandat au sein du CA d'Econocom Group, certains Administrateurs exercent d'autres mandats (voir ci-dessus).

Le CA déclare qu'à sa connaissance, aucun des Administrateurs :

- n'a jamais été condamné pour un délit de fraude ;

- n'a fait l'objet d'une incrimination officielle et/ou publique ;
- ne s'est vu imposer une sanction par une autorité légale ou de supervision ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que tel ; et
- n'a jamais été impliqués dans une faillite.

Tableau de synthèse du CA

	Âge	Sexe	Indépendance	Début de mandat	Fin de mandat	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations
Econocom International BV	83	M	X	19 mai 2020	AGO 2028		
Robert Bouchard	54	M	X	05 oct. 2009	AGO 2029	•	
Angel Benguigui	65	M	X	31 mars 2023	AGO 2027		
Philippe Capron	67	M	✓	02 avril 2024	AGO 2028	*	•
Chantal De Vrieze	64	F	X	02 avril 2024	AGO 2028		
Sophie Guieysse	62	F	✓	26 juin 2024	AGO 2028		•
Marie-Christine Levet	58	F	✓	17 mai 2016	AGO 2028		*
Jean-Philippe Roesch	64	M	X	21 mai 1996	AGO 2028	•	

• Membre * Président(e)

Assiduité des Administrateurs

	Taux d'assiduité au CA	CA	Comité d'Audit	CRN
Econocom International BV	100 %	4	-	-
Robert Bouchard	100 %	4	3	
Angel Benguigui	100 %	4	-	-
Éric Boustouller*	100 %	1	-	-
Philippe Capron	100 %	4	5	2
Chantal De Vrieze	100 %	4	-	-
Véronique di Benedetto*	100 %	1	-	-
Bruno Grossi*	100 %	2	2	-
Sophie Guieysse	100 %	2	-	2
Marie-Christine Levet	100 %	4	-	2
Jean-Philippe Roesch	100 %	4	5	-
Nombre total de réunions		4	5	2

* Les 100 % pour Messieurs Eric Boustouller et Bruno Grossi ainsi que Madame Véronique di Benedetto correspondent à leur taux de présence jusqu'à leur démission en tant qu'Administrateur d'Econocom Group SE.

(1) Depuis la décision de l'AGE du 18 décembre 2015.

1.2.1.2. Politique de diversité

Depuis le 23 novembre 2017, un tiers des membres du CA d'Econocom Group est de sexe différent ⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2025, le Conseil compte ainsi trois femmes : Mesdames Chantal De Vrieze, Sophie Guieysse et Marie-Christine Levet.

Les femmes sont en outre représentées au sein des Comités suivants créés par le CA : au Comex (Madame Mathilde Saint-Pol), et au CRN (Mesdames Sophie Guieysse et Marie-Christine Levet).

Le rapport de performance extra-financière décrit la politique de diversité d'Econocom et ses résultats. Les actions portent notamment sur :

- l'égalité hommes/femmes ;
- le soutien aux personnes en difficulté d'insertion ;
- l'engagement en faveur des personnes en situation de handicap.

1.2.2. RÈGLES RELATIVES À LA COMPOSITION DU CA

1.2.2.1. Nomination (article 14 des Statuts et article 4 du ROI CA)

Le CA se compose de trois membres au moins, associés ou non, personnes morales ou non, nommés par l'AG pour un maximum de quatre ans. Ils sont révocables et rééligibles.

Le CA comprend une majorité d'Administrateurs non-exécutifs et un nombre approprié d'Administrateurs non-exécutifs indépendants. Si le nombre d'administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens du Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. L'objectif est que la moitié au moins des membres du CA soit des administrateurs non-exécutifs et qu'un tiers au moins soit de sexe différent de celui des autres membres.

Les Statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat. Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

Les administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom Group et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du CA et sont tenus de se former en dépit de leur connaissance du secteur d'activité d'Econocom Group.

Le Conseil évalue régulièrement :

- sa composition ;
- son fonctionnement ;
- son interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux auxquels la gestion journalière est déléguée, et avec le Comex.

1.2.2.2. Vacance (article 15 des Statuts)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'AG, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur ainsi désigné est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

1.2.2.3. Présidence, Vice-Présidence et secrétariat (article 16 des Statuts, articles 4.6, 5 et 6 du ROI CA)

Le CA d'administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Les responsabilités du Président du CA sont de :

1. assurer la gestion du CA et veiller à ce qu'il soit bien organisé, et s'acquitte de ses obligations et responsabilités, à savoir :
 - ▶ préparer, convoquer, présider et diriger les séances et s'assurer que suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie,
 - ▶ fixer l'ordre du jour des réunions en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et, le cas échéant, le Comex,
 - ▶ assurer la bonne diffusion de l'information auprès du Conseil ; transmettre les documents à l'appui de l'ordre du jour dans un délai raisonnable ;

(1) Conformément aux conditions prévues par l'article 7 :86 du CSA.

2. assurer la qualité et la continuité du CA en initiant et dirigeant les procédures concernant :

- ▶ l'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du CA, du ou des Administrateurs Délégués, de ses Comités, des Directeurs Généraux et du Comex,
- ▶ la nomination ou la réélection des membres du CA, du ou des Administrateurs Délégués, des membres de ses Comités et des Directeurs Généraux ;

3. assurer la liaison entre le CA, les Directeurs Généraux et le Comex :

- ▶ avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et les autres membres du Comex,
- ▶ s'assurer que :
 - (a) les relations entre le Conseil, les Directeurs Généraux et le Comex, soient professionnelles et constructives,
 - (b) les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de décision, de supervision et de contrôle soient fournies.

Le Conseil peut, dans l'intérêt de la Société, confier la Présidence à un Administrateur qui exerce des fonctions exécutives au sein d'Econocom.

En cas d'empêchement du Président du Conseil, le Vice-Président le remplace. En cas d'empêchement des deux, les Administrateurs présents élisent entre eux un Président pour la séance du Conseil concernée.

Le CA peut nommer un Secrétaire Général, chargé notamment de rendre compte du respect des procédures, des règles et des règlements applicables au Conseil. Chaque Administrateur peut faire appel au Secrétaire Général.

1.2.3. RÈGLES RELATIVES AUX POUVOIRS DU CA

1.2.3.1. Pouvoirs du CA (article 20 des Statuts et article 2 du ROI CA)

Le CA a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale et sans préjudice des délégations de pouvoirs qu'il opère.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Avec les Directeurs Généraux, et les Comités qu'il a constitués, il s'acquitte des fonctions et responsabilités suivantes :

- nommer, contrôler et évaluer le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et Directeurs Généraux, les membres des Comités et assurer la mise en place d'une structure claire ;
- approuver les plans stratégiques sur proposition du Président du Conseil, après étude avec le Comex ;
- évaluer les orientations stratégiques et les objectifs budgétaires d'Econocom, notamment à partir des résultats financiers revus trimestriellement et de tout autre rapport fait au Conseil ;
- approuver la réalisation de toute opération de croissance externe, cession, d'investissement, désinvestissement, ou réorganisation interne, considérée comme stratégique par le Président du Conseil ou le Comité Exécutif (en ce compris toute opération dont la valeur ou la contrepartie excède 25 millions d'euros, étant précisé qu'en cas de cession ou d'acquisition, ce seuil représente la valeur d'entreprise à 100 % y compris l'estimation des dettes de *put*, des *earnouts* et des investissements prévus dans les 12 mois suivants l'opération (ex : besoin identifié de recapitalisation)) ;

- prendre les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, dans les délais prescrits, des États financiers et des autres informations significatives à communiquer aux investisseurs ;
- approuver un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et superviser les fonctions du Commissaire ainsi que de la fonction d'Audit Interne ;
- approuver toute autre question que le Président, un Administrateur Délégué ou le Comex devoir soumettre à l'approbation du Conseil en raison de son caractère stratégique ou significatif (ce même en rapport avec des matières déléguées par le Conseil au Comité Exécutif, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux ou tout autre tiers) ;
- prendre toutes décisions relatives aux matières qui lui sont réservées par la loi et les Statuts, en ce compris toutes décisions à soumettre à l'Assemblée Générale ;
- évaluer son propre fonctionnement ainsi que l'interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux ainsi que le Comex.

1.2.3.2. Représentation (articles 22 des Statuts)

Le CA représente, en tant que collègue, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collègue, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du CA, agissant seul ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué, agissant seul ;
- soit par un Directeur Général, agissant seul.

Ils ne doivent fournir aucune justification d'une décision préalable du CA.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat.

1.2.4. RÈGLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU CA

1.2.4.1. Réunions (article 17 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Le CA tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-Président, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ou le Comex, établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil. Ce délai peut être réduit si l'intérêt de la Société l'exige ou si les Administrateurs en décident.

Les informations nécessaires à la compréhension des sujets devant être débattus sont adressées aux Administrateurs dans les meilleurs délais avant la réunion du CA.

Un Administrateur dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur au moyen d'une procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le CA se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Il a tenu, en 2025, quatre réunions et a pris cinq décisions unanimes par voie de consultation écrite.

1.2.4.2. Quorum et délibérations (article 18 des Statuts et article 7.3 du ROI CA)

Le CA ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions ne sont pas comptabilisées. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par décision unanime de tous les Administrateurs, exprimée par écrit.

1.2.4.3. Procurations (article 18 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Tout Administrateur peut conférer, par écrit, par e-mail, par télécopieur ou par tout autre moyen un mandat spécial sans équivoque ou une délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place. Le délégant est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par e-mail ou par télécopieur.

1.2.4.4. Procès-verbaux (article 19 des Statuts et article 7.5 du ROI CA)

Les délibérations du CA d'administration sont constatées dans des procès-verbaux (PV). Le CA du 4 septembre 2019 a décidé à l'unanimité que les PV sont approuvés lors du CA suivant. Les Statuts prévoient par ailleurs qu'ils sont signés par le Président et les Administrateurs qui le souhaitent.

Ces PV sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur Général.

1.2.4.5. Communications au Conseil (article 9 du ROI CA)

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non-exécutifs peuvent interroger les membres du Comex, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur Délégué et s'être assurés que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

Les Administrateurs ne peuvent pas utiliser l'information reçue en leur qualité d'Administrateur à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veillent par ailleurs à garder confidentielle toute information qui leur est transmise dans le cadre de leur mandat.

1.3. Délégation de la gestion journalière

1.3.1. GESTION JOURNALIÈRE – DÉLÉGATION (ARTICLE 21 DES STATUTS ET ARTICLE 3 DU ROI CA)

Le CA peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs qui portent le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Le CA et les personnes chargées de la gestion journalière, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires ou Administrateurs. Les porteurs de ces pouvoirs spéciaux peuvent substituer une ou plusieurs personnes dans l'exercice de leurs pouvoirs, si le CA ou la personne chargée de la gestion journalière (selon le cas) y consent.

En cas de délégation spéciale, l'acte de leur nomination fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

1.3.2. DÉLÉGUÉS À LA GESTION JOURNALIÈRE

Le CA a confié la gestion journalière à deux Administrateurs.

Au 31 décembre 2025, la gestion journalière était confiée :

- à l'Administrateur Econocom International BV, représenté par Monsieur Jean-Louis Bouchard ; et
- à l'Administrateur Monsieur Angel Benguigui.

Ces personnes peuvent également, chacune séparément, représenter la Société conformément à l'article 22 des Statuts.

1.4. Comités institués par le CA

Le CA peut instituer en son sein tout Comité Consultatif ou Technique, permanent ou non, qu'il juge utile. Le CA définit les règles de fonctionnement de ces Comités dans le respect de la loi.

Chaque Comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant :

- sa composition ;
- son rôle ;
- ses fonctions et responsabilités ;
- son fonctionnement.

Ces règlements sont adoptés par le Conseil d'Administration.

1.4.1. COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

1.4.1.1. Rôle du Comex

Conformément à l'article 21 des Statuts de la Société, le CA a mis en place un Comex, dont l'existence a été ratifiée par l'AGE du 18 mai 2004.

Le Comex se voit confier la gestion opérationnelle d'Econocom Group, conformément à l'article 21 des Statuts.

1.4.1.2. Composition du Comex

Les membres du Comex sont désignés par le Président du CA, sur proposition du Président du Comex/CEO.

Le Président du CA s'assure que cette composition est globalement équilibrée et que le Comex dispose de l'indépendance, des compétences, des connaissances, de l'expérience et de la capacité requise pour s'acquitter efficacement de ses tâches.

Il peut être nommé un Secrétaire, membre ou non du Comex, en charge de l'élaboration de l'ordre du jour des réunions et de la rédaction des procès-verbaux, sous la responsabilité du Président du Comex/CEO.

Le Comex se compose de trois membres au moins, Administrateurs ou non, employés d'Econocom Group ou non.

Les membres du Comex sont révocables *ad nutum* par le Président du CA (sans préjudice des contrats de travail, de management ou équivalent, qui les lient à Econocom Group).

Le Comex est présidé par un Administrateur Délégué, désigné par le CA, portant le titre de « CEO ».

1.4.1.3. Missions du Comex

Le Comité Exécutif peut notamment :

- prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du CA ;
- proposer les orientations stratégiques et les budgets, dans le respect des orientations stratégiques définies par le CA ainsi que formuler toute proposition sur l'organisation ;
- soumettre au CA toute question ou opération stratégique afférente à Econocom Group ou au groupe, sans préjudice de la faculté du CA de se saisir d'une question relevant de la gestion opérationnelle ;
- établir le budget annuel et le plan de financement prévisionnel ainsi que toute modification en cours d'année de ce budget ou d'écarts constatés dans sa réalisation ;

- préparer de manière exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte les états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques globales d'Econocom Group définies par le CA ;
- soumettre au CA une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom Group et, de façon plus générale, lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- élaborer des propositions au CA relatives à des éventuels investissements ou désinvestissements ;
- veiller à la mise en place des contrôles internes, sans préjudice des compétences réservées au CA ou aux Comités du CA (tel que le Comité d'Audit) ; et
- étudier toutes questions que le Président du Comex/CEO ou le Président du CA peut lui soumettre.

1.4.1.4. Engagements et contributions

Les membres du Comex :

- s'engagent à servir les intérêts à long terme d'Econocom Group et à répondre de manière appropriée aux préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes ;
- expriment leurs avis, posent des questions et font les recommandations qu'ils jugent nécessaires ; et
- communiquent au Président du Comex/CEO toutes les informations en leur possession qui pourraient être pertinentes pour Econocom Group.

En cas d'informations sensibles ou confidentielles, les membres du Comex consultent le Président du Comex/CEO. Ils sont tenus à une obligation de loyauté et de confidentialité concernant toutes les informations qu'ils obtiennent dans l'exercice de leurs fonctions et s'interdisent de les utiliser à d'autres fins qu'à cet exercice.

1.4.1.5. Fonctionnement du Comex fixé par la loi, les Statuts ou son règlement

Le Comex se réunit sur convocation du Président du Comex/CEO ou à la demande de deux membres du Comex. Le Comex se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président du Comex/CEO, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile.

Les informations nécessaires aux prises de décision sont adressées dans les meilleurs délais, en amont de chaque réunion. Le Comex peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le Comex fonctionne de manière collégiale et prend ses décisions dans un esprit de consensus. S'il le souhaite ou à la demande de deux autres membres, le Président du Comex/CEO peut soumettre une question débattue au vote. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président du Comex/CEO est prépondérante. Les PV écrits des réunions du Comex sont établis, sous la responsabilité du Président du Comex/CEO.

Le Président du Comex/CEO, ou tout autre membre du Comité désigné à cet effet, émet un rapport sur l'exercice de ses missions à la demande du Président du CA.

Le Comex prend toutes les mesures afin que le Conseil puisse exercer son devoir de surveillance.

Il se réunit au moins dix fois par an.

Au 31 décembre 2025, celui-ci se composait des membres suivants :

- Monsieur Angel Benguigui, Administrateur Délégué/CEO ;
- Monsieur Quentin Bouchard, Directeur Général Global Group Tech ;
- Monsieur Israel Garcia, Directeur Général Business Development & Strategic Plan et Responsable Royaume-Uni ;

- Monsieur Philippe Goullioud, Président Equipements & Services France ;
- Monsieur Philippe Renauld, Directeur Général Finance et M&A ;
- Madame Mathilde Saint-Pol, Directrice Générale Technology Management & Financing France.

Angel Benguigui préside le Comex et assure la fonction de CEO depuis le 24 juillet 2024, en lieu et place d'Econocom International BV.

1.4.1.6. Group Management Committee

Cet organe est une déclinaison du Comex.

Il permet de partager les orientations stratégiques et opérationnelles du Comex aux responsables des activités et fonctions clés du groupe. Il est force de proposition sur l'élaboration de la stratégie du groupe et sur les projets majeurs.

Il se réunit mensuellement.

Au 31 décembre 2025, celui-ci était composé des membres suivants :

- Monsieur Angel Benguigui, CEO et président du Group Management Committee ;
- Monsieur Christoph Bläser, Responsable Allemagne et Pologne ;
- Monsieur Quentin Bouchard, Directeur Général Global Group Tech ;
- Madame Chantal De Vrieze, Responsable Belgique et Luxembourg ;
- Monsieur Israel Garcia, Directeur Général Business Development & Strategic Plan et Responsable Royaume-Uni ;
- Monsieur Philippe Goullioud, Président Equipements & Services France ;
- Monsieur Alessio Lechiara, Responsable Italie ;
- Monsieur Alexandre Murati, Directeur Général adjoint Econocom Exaprobe ;
- Monsieur Jean-Pierre Overbeek, Responsable Pays-Bas ;
- Monsieur Carlos Perez-Herce, Responsable Espagne ;

- Monsieur Philippe Renauld, Directeur Général Finance et M&A ;
- Madame Mathilde Saint-Pol, Directrice Générale Technology Management & Financing France ;
- Monsieur Philippe Spender, Directeur Général Equipements France ;
- Monsieur Pierre Toussaint, Directeur Général de FAST (Financement des Actifs Stratégiques), et
- Monsieur Christophe Vanmalleghem, Directeur Général Equipements & Services Belgique et Luxembourg.

1.4.2. COMITÉ D'AUDIT

Le CA a constitué en son sein un Comité d'Audit au sens de l'article 7:99 du CSA. Il décide de sa composition, de ses missions et de son règlement.

1.4.2.1. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins trois Administrateurs, exclusivement non-exécutifs, dont au moins un Administrateur indépendant. En cas d'élargissement à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Le CA désigne les membres du Comité d'Audit. Leur mandat est de trois ans, renouvelable.

Les membres du Comité d'Audit désignent leur Président, qui ne peut être le Président du CA.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne ipso facto la fin de son mandat au Comité d'Audit.

Au 31 décembre 2025, le Comité d'Audit était composé des membres suivants :

- Monsieur Philippe Capron ;
- Monsieur Robert Bouchard ; et
- Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Monsieur Robert Bouchard est membre du Comité d'Audit depuis le 17 avril 2025, en remplacement de Monsieur Bruno Grossi.

1.4.2.2. Responsabilités du Comité d'Audit

Son rôle est d'assister le CA dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. Il examine :

- la qualité et la pertinence des missions d'Audit Interne et Externe ;
- le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le caractère approprié des méthodes comptables utilisées ;
- l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

Econocom confirme respecter la réglementation selon laquelle au moins un membre du Comité d'Audit doit être indépendant et compétent en comptabilité et audit⁽¹⁾.

Le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. Production de l'information financière :

- ▶ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des États financiers,
- ▶ discuter avec les membres du Comité Exécutif et avec le Commissaire aux comptes des aspects significatifs du *reporting* financier. Le management exécutif, et particulièrement le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et les Directeurs Généraux, veillent à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques,
- ▶ communiquer au Conseil d'Administration les résultats du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, auquel il explique la façon dont le contrôle légal desdits comptes a contribué à l'intégrité de l'information financière et le rôle joué par le Comité d'Audit ;

2. Contrôle interne – gestion des risques :

- ▶ s'assurer de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle des risques, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants,
- ▶ examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein de la Société suite à des fraudes, erreurs ou pour toute autre raison, ainsi que les décisions prises par le management exécutif à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations,
- ▶ s'assurer que les systèmes mis en place au sein de la Société et de ses filiales garantissent le respect des principales dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables,
- ▶ s'assurer de la mise en œuvre d'un dispositif spécifique permettant aux collaborateurs de faire part confidentiellement de préoccupations concernant d'éventuelles irrégularités en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets ;

3. Audit Interne :

- ▶ examiner et faire des recommandations sur les propositions du management exécutif relatives :
 - à la nomination et au remplacement du responsable de l'Audit Interne pour lequel le Comité d'Audit possède un droit de veto,
 - au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
- ▶ définir, en lien avec le responsable de l'Audit Interne, le plan des contrôles à mener sur l'exercice,
- ▶ assurer le suivi systématique de la réalisation du plan de contrôles de l'Audit Interne et procéder à une actualisation de ce dernier chaque semestre au minimum,
- ▶ examiner l'efficacité de l'Audit Interne notamment en analysant dans quelle mesure le management en est un soutien indéfectible et tient compte des conclusions et recommandations ;

(1) Article 3:6 du Code des sociétés et des associations.

4. Audit externe :

- ▶ formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire de la Société ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission,
- ▶ veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du CSA,
- ▶ prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports,
- ▶ analyser périodiquement l'efficacité du processus d'audit externe, de même que vérifier dans quelle mesure le management exécutif donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire,
- ▶ définir, en accord avec le Commissaire de la Société, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale ;

5. Autres :

- ▶ formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit,
- ▶ accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

1.4.2.3. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an portent sur les États financiers.

Au cours de l'exercice 2025, le Comité d'Audit a tenu cinq réunions et a pris deux décisions unanimes par voie de consultation écrite.

Le Président du Comité d'Audit fixe l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du management exécutif ou du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit veille à avoir une communication libre et ouverte avec le management exécutif.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles le Commissaire, le responsable de l'Audit Interne et tout autre membre du management exécutif ou du personnel. Le responsable de l'Audit Interne, ainsi que le Commissaire, participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Avant la réunion du Comité d'Audit, le Président est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes les informations relatives aux points à l'ordre du jour. Le Comex a l'obligation de fournir toutes les informations nécessaires et le Comité d'Audit peut solliciter toutes les clarifications qu'il souhaite.

Le Président adresse les convocations aux réunions au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. En cas d'urgence, les membres peuvent décider (à l'unanimité) de raccourcir ce délai.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix. En l'absence de majorité, le Président du Comité décide en dernier ressort.

Le Président du Comité d'Audit est chargé d'établir les PV des réunions.

Les PV signés par le Président du Comité d'Audit sont transmis au Président du CA et tenus à la disposition des membres du Comité d'Audit, du CA et du Commissaire.

Le Comité d'Audit informe le CA de toutes les questions importantes pour lesquelles il estime que des mesures doivent être prises ou qu'une amélioration est recommandée.

Tous les ans, le Comité d'Audit doit en principe évaluer son fonctionnement et son efficacité. Pour cela, il rencontre le responsable de l'Audit Interne et le Commissaire. Ils échangent leurs points de vue sur le processus d'audit et sur le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit rend compte de cette évaluation au CA et lui propose des modifications si nécessaire.

1.4.3. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS (CRN)

Le Conseil d'Administration constitue en son sein un Comité de Rémunération au sens de l'article 7:100 du CSA. La composition de ce Comité, ses missions et son règlement sont établis par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du CSA.

1.4.3.1. Généralités

Le 31 août 2011, le CA a constitué en son sein un Comité de Rémunération en application des articles 7:100 du CSA et 21 des Statuts.

Le CA du 23 janvier 2020 a décidé d'étendre les missions du Comité de Rémunération au volet Nomination et de limiter son périmètre d'action aux mandataires sociaux (Administrateurs et délégués à la gestion journalière) ainsi qu'aux dirigeants impliqués dans la Direction Générale de la Société. Les membres du Comex qui ne sont pas impliqués dans la Direction Générale du groupe ne tombent pas dans le périmètre d'action de ce Comité.

Le CRN a surtout un rôle d'avis et d'assistance auprès du CA. Il exécute également les missions qui peuvent lui être assignées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération et de nomination. Il exerce sa mission sous le contrôle du Conseil. Dans ce cadre, il veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Président du Conseil et le management exécutif.

1.4.3.2. Composition du Comité des Rémunérations et des Nominations (CRN)

Le CRN est composé de trois Administrateurs non-exécutifs. Tous ses membres sont indépendants (au sens de l'article 7:87, § 1 du CSA). Le CRN possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

La durée du mandat des membres du CRN de quatre ans n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Un Administrateur non-exécutif préside le CRN. Il dirige les travaux de ce Comité et prend les

mesures nécessaires pour créer un climat de confiance en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression de points de vue différents dans une démarche constructive.

Les membres du CRN désignent l'un d'entre eux comme Secrétaire.

Au 31 décembre 2025, le CRN se composait des membres suivants :

- Madame Marie-Christine Levet ;
- Madame Sophie Guieysse ;
- Monsieur Philippe Capron.

Le CRN est présidé par Madame Marie-Christine Levet. La charge de secrétaire est assurée par le Secrétaire du Conseil.

1.4.3.3. Responsabilités du CRN

Volet Rémunérations

Sur demande de la Présidence du CA⁽¹⁾, concernant les personnes définies au 1.4.3.1., le CRN est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis au Conseil sur :

1. la politique de rémunération ;
2. les rémunérations individuelles (notamment jetons de présence, fixe, variable, *incentive long term* et ce y compris sous forme d'actions ou d'options, indemnités de départ) ;
3. les modalités contractuelles qui supportent ces rémunérations ;
4. la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle ;
5. les plans d'attribution d'options ou d'actions (enveloppe, bénéficiaires, caractéristiques et conditions).

À partir des données provenant de la Direction Générale de l'entreprise, le CRN prépare le rapport de rémunération. Celui-ci sera intégré à la déclaration de gouvernement d'entreprise. Le CRN analyse notamment l'évolution du cumul des dix premières rémunérations.

L'AGO du 31 mars 2025 a approuvé une politique de rémunération des dirigeants de la Société, publiée sur son site Internet.

(1) Concernant les personnes du périmètre défini au point 1.4.3.1 ci-dessus.

Volet Nominations

Sur demande de la Présidence du CA, le Comité est chargé de formuler des recommandations et d'émettre des avis au CA sur les nominations et renouvellements de mandat des mandataires sociaux et les nominations des dirigeants ayant la capacité d'engager de droit ou de fait, la signature du groupe.

En relation étroite avec la Présidence du Conseil, le Comité établit et propose au Conseil un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Le CRN s'assure de l'existence de plans de succession au niveau des postes clés de l'entreprise.

Le Comité s'assure également que des programmes adéquats de développement de talents ainsi que des programmes de promotion de la diversité sont en place.

Le Conseil d'Administration délègue au CRN conformément à l'article 21 des Statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du CA concernant tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des *warrants*, plan existant ou futur. Dans ce cas, le Comité exerce sa mission sous la responsabilité et la surveillance du CA, auquel il rend compte. Dans la limite des pouvoirs du Conseil et selon ses directives, le Comité est alors chargé d'exécuter lesdits plans. Il doit notamment allouer et répartir l'enveloppe fixée par le CA, sur proposition du Président du CA.

Mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers

Le CA peut déléguer au CRN les pouvoirs d'exécuter ses décisions en relation avec tout plan d'options sur actions ou tout autre plan d'octroi d'instruments financiers, tels que des *warrants* (les « Plans »).

Cette mission s'opère sous la responsabilité et la surveillance du CA, auquel le CRN rend compte. Dans la limite des pouvoirs du CA et selon ses directives, le CRN se charge, d'exécuter les Plans et en particulier d'allouer et répartir⁽¹⁾, l'enveloppe préalablement fixée par le CA.

(1) Sur proposition du Président du CA.

1.4.3.4. Fonctionnement du Comité des Rémunérations et des Nominations (CRN)

Le CRN se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an.

Au cours de l'exercice 2025, le CRN s'est réuni deux fois.

Le Président convoque le CRN et définit l'ordre du jour des réunions. Un Administrateur ou un membre du Comex peut demander au Président du CRN d'ajouter un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du CRN, les convocations aux réunions et l'ordre du jour sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable.

Avant la réunion du CRN, son Président s'assure que les membres reçoivent toutes les informations précises, complètes et claires ainsi que tous les documents pertinents en lien avec les points à l'ordre du jour.

La Direction Générale fournit toutes les informations nécessaires et le CRN peut solliciter toutes les clarifications qu'il souhaite.

Le CRN invite toute personne dont il estime la présence utile à ses réunions. Le CRN peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais de la Société, dans la limite d'un budget annuel validé par le CA.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du CRN lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération. Il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président du CA peut participer avec voix consultative aux réunions du CRN, lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs et dirigeants.

Le CRN peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du CRN sont prises à la majorité des présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le Président du Comité est appelé à trancher la décision.

1.5. Gestion des conflits d'intérêts

Les mandataires de la Société doivent se conformer aux prescriptions de l'article 7:96 (conflit d'intérêts entre la Société et un Administrateur) et 7:97 (conflit d'intérêts intragroupe) du CSA.

L'article 7:96 du CSA prévoit une procédure spécifique au sein du CA en cas de conflit d'intérêts pour un ou plusieurs Administrateurs, lors de la prise de décisions ou conclusion de transactions par le CA. Cette procédure, à l'instar de celle visée à l'article 7:97 du CSA, n'a pas été mise en oeuvre au cours de l'exercice 2025.

En outre, afin de se conformer au Code de gouvernance d'entreprise, la Société a émis des recommandations, à l'attention de ses Administrateurs et des membres de son management exécutif concernant les transactions et autres relations contractuelles entre la Société (et les sociétés qui lui sont liées), les Administrateurs de la Société et les membres de son management exécutif, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Ces recommandations sont détaillées dans la procédure relative aux conflits d'intérêts (le « ROI Conflits d'Intérêts⁽¹⁾ »), ainsi que dans le ROI CA en ce qui concerne les Administrateurs.

Il est notamment prévu que :

- les Administrateurs doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt de la Société et de ses filiales. Ils s'imposent une discipline rigoureuse pour exclure autant que possible tout conflit d'intérêts patrimonial, professionnel ou d'une autre nature, et se conforment strictement aux règles concernant les conflits d'intérêts adoptées par la Société ;

- un Administrateur ayant, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du CA, en informe immédiatement le Président ainsi que, au plus tard au début de la réunion au cours de laquelle le sujet donnant lieu au conflit est discuté, les autres Administrateurs. Il ne participe pas à la délibération ni au vote concernant ce sujet ;
- tout conflit d'intérêts d'ordre patrimonial est précisé dans le PV de la réunion ainsi que ses conséquences patrimoniales pour Econocom et la justification de la décision prise par le CA. Cette partie du PV est publiée dans le rapport annuel relatif à l'exercice social en question. Le Commissaire est informé du conflit et reçoit copie du PV du CA afin de pouvoir en faire rapport conformément au CSA.

Les transactions visées à la présente section sont soumises au Comité d'Audit. Il s'assure que les procédures ci-dessus sont bien respectées ou, quand c'est le cas, qu'il s'agit d'opérations habituelles intervenant dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature. Il a été estimé que l'essentiel des conventions conclues au cours de l'exercice 2025 était des opérations habituelles conclues dans des conditions de marché.

Les opérations relevant de la procédure décrite dans ce règlement font l'objet d'un rapport remis au Comité d'Audit et au Commissaire. Toutes les transactions majeures du groupe avec des parties liées, sont mentionnées dans la note 23 des États financiers consolidés du Rapport financier annuel 2025⁽²⁾.

Par ailleurs, une procédure d'identification et de gestion des opérations avec les parties liées du groupe a été mise en place. Elle permet d'identifier les relations entre ces parties liées et Econocom Group SE.

La campagne de déclaration a été lancée pour la première fois en décembre 2023, avec un suivi assuré par le Commissaire. Cette campagne est reconduite annuellement.

(1) Procédure adoptée le 22 novembre 2012 par le CA.

(2) « Informations sur les parties liées ».

2. Rapport sur les rémunérations

Ce rapport est établi en application de l'article 3:6, § 3 du CSA. Il a pour objet de décrire et de fournir une vue d'ensemble complète de la rémunération octroyée aux Administrateurs (exécutifs et non-exécutifs) ainsi que des membres du Comex au cours de l'exercice social.

2.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comex

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits, conformément à l'article 14 des Statuts, à l'article 10 du ROI CA et à la politique de rémunération approuvée par l'AGO du 18 mai 2021. Sur proposition du CA assisté par le CRN, l'AG peut fixer cette rémunération, fixe ou variable. Elle est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du CA à charge pour lui de la répartir entre ses membres selon des critères qu'il définit.

Pour les Administrateurs non-exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

2.1.1. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES EN 2025

2.1.1.1. Conseil d'Administration

Les Statuts et la politique de rémunération prévoient que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés.

L'AGE du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Administrateurs non-exécutifs à 5 000 euros par réunion du CA et par Administrateur à compter de janvier 2016, sous condition de leur présence effective.

Les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur d'Econocom Group. Leurs rémunérations sont issues des relations contractuelles ou de leur mandat avec une ou plusieurs des sociétés du groupe. Le CA du 24 novembre 2016 a précisé le statut d'Administrateur Exécutif et a exclu de cette notion les Administrateurs ayant une fonction opérationnelle au sein de filiales du groupe mais n'exerçant pas de fonction de Direction au niveau du groupe. Ces derniers sont donc considérés comme des Administrateurs non-exécutifs. Toutefois, ils ne perçoivent pas de jetons de présence.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction opérationnelle ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence indiqués ci-dessous.

En synthèse la nature des rémunérations des Administrateurs est la suivante :

	Mandats 2025	Nature des rémunérations
Econocom International BV (EIBV)	Président du CA, Administrateur Délégué – représenté par Jean-Louis Bouchard	Rémunération au titre d'un contrat de prestations de services ⁽¹⁾
Robert Bouchard	Vice-Président Administrateur non-exécutif	Jetons de présence
Angel Benguigui	Administrateur Délégué	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Éric Boustouller	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Philippe Capron	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Chantal De Vrieze	Administrateur non-exécutif	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Véronique di Benedetto	Administrateur non-exécutif	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Bruno Grossi	Administrateur non-exécutif	Jetons de présence
Sophie Guieysse	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Marie-Christine Levet	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Jean-Philippe Roesch	Administrateur non-exécutif	Jetons de présence

(1) La structure de cette rémunération est commentée au paragraphe 2.1.2.5.

2.1.1.2. Comités

L'AGE du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Présidents et membres du CRN et du Comité d'Audit à 3 000 euros par réunion sous condition de présence, à compter de janvier 2016.

2.1.1.3. Administrateurs exécutifs, Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comex

Les rémunérations des Administrateurs exécutifs et des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et des membres du Comex respectent la politique de rémunération. Elles incluent une part variable pouvant atteindre 50 % de la rémunération totale.

Cette structure de rémunération ne s'applique toutefois pas à Econocom International BV, représentée par Jean-Louis Bouchard (« EIBV »),

dont la rémunération est commentée au paragraphe 2.1.2.5.

L'AGO a autorisé⁽¹⁾ le CA à déroger aux règles prévues à l'article 7:91, alinéa 2 du CSA, concernant les rémunérations variables des dirigeants et les actions ou options en faveur des Administrateurs exécutifs existants et des autres dirigeants existants de la Société.

Ces rémunérations basées sur des critères de performance annuels étaient conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Une part significative des rémunérations variables des membres du Comex était subordonnée à l'atteinte d'objectifs budgétaires (résultat courant, chiffre d'affaires et dette financière nette du groupe et/ou des zones de responsabilités propres à chaque dirigeant). Les autres objectifs étaient propres à chaque membre du Comex et Administrateur Exécutif selon les missions et responsabilités de chacun.

(1) Respectivement, le 19 mai 2020 pour le plan d'attribution d'actions gratuites de 2020 et le 18 mai 2021 pour les plans d'attribution d'actions gratuites de 2021 et 2022.

Les supérieurs hiérarchiques des Administrateurs exécutifs et membres du Comex salariés du groupe évaluent ces derniers en continu. Ces salariés particuliers passent aussi un entretien annuel au premier trimestre de l'année suivante.

Les rémunérations des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle sont fixées par le Président ou par l'Administrateur Délégué/CEO.

Le CA n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, et en dérogation au principe édicté par le Code de gouvernance d'entreprise 2020, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

2.1.1.4. Administrateurs non-exécutifs

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs non-exécutifs par Econocom Group ou toute société du groupe en 2025.

Rémunérations allouées en 2025, charges sociales incluses

en €

Robert Bouchard	29 000
Éric Boustouller	5 000
Philippe Capron	41 000
Bruno Grossi	16 000
Sophie Guieysse	26 000
Marie-Christine Levet	26 000
Jean-Philippe Roesch	35 000
Total	178 000

2.1.1.5. Rémunération du Président du CA

Jusqu'au 19 mai 2020, Jean-Louis Bouchard a assumé les fonctions de Président du CA, d'Administrateur Délégué et de Président du Comex du groupe. Il n'a perçu aucune rémunération, ni n'a bénéficié de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation.

À compter du 20 mai 2020, la société Econocom International BV (EIBV), société de droit hollandais, représentée par Jean-Louis Bouchard, assume l'ensemble de ces fonctions et ne perçoit pas de rémunération au titre de ces mandats.

Toutefois, EIBV réalise des prestations d'animation pour le groupe et perçoit à ce titre une rémunération qui couvre pour les trois quarts environ des frais de personnel⁽¹⁾. Cette rémunération résulte d'un budget annuel préétabli et est complétée des refacturations de frais encourus au réel par EIBV pour le compte de la Société (séminaires de management, etc.). Ces rémunérations sont versées par des filiales de la Société, en vertu de conventions de services. EIBV n'est pas éligible à une rémunération variable, que ce soit en espèces ou sous la forme d'actions gratuites ou de stock-options.

EIBV a facturé à Econocom Group et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe :

- 2,5 millions d'euros en 2025 ;
- 2,7 millions d'euros en 2024 ;
- 2,4 millions d'euros en 2023.

(1) Calculés sur la base d'heures de prestation à un taux horaire défini en fonction de la qualité de la personne qui fournit le service au sein d'EIBV.

2.1.1.6. Rémunération allouée en 2025 aux Administrateurs exécutifs, aux Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et aux membres du Comex

Cette section présente globalement le montant des rémunérations et autres avantages accordés aux :

- Administrateurs exécutifs⁽¹⁾ ;
- Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle ;
- membres du Comex d'Econocom Group ou une société faisant partie du périmètre de consolidation en 2025.

Rémunérations perçues en 2025, charges sociales incluses

en €

Part fixe	3 306 648
Part variable ⁽¹⁾	2 100 885
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations	79 000
Charges sociales	560 384
Jetons	0
Total	6 046 917

(1) Dont 1 816 milliers d'euros au titre de 2024 versés en 2025.

Rémunérations théoriques 2025, charges sociales incluses

en €

Part fixe	3 306 648
Part variable ⁽¹⁾	2 220 000
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations	79 537
Charges sociales	741 093
Jetons	0
Total	6 347 278

(1) Les parts variables non finalisées ont été comptabilisées en prenant pour hypothèse l'atteinte à 100 % des objectifs.

Ces informations correspondent aux rémunérations chargées. Six de ces dirigeants ont été rémunérés au titre de leur contrat de travail en qualité de salariés de sociétés du groupe Econocom. Deux de ces dirigeants ont été rémunérés indirectement *via* une société contrôlée, en qualité de mandataire d'une société du groupe et/ou en tant que prestataire. Ces rémunérations sont intégrées au tableau ci-dessus.

Cinq des Administrateurs exécutifs, Administrateurs non-exécutifs ayant une fonction opérationnelle ou membres du Comex disposent d'une voiture de fonction.

2.1.2. OPTIONS SUR ACTIONS ET ACTIONS ACCORDÉES

Certains Administrateurs exécutifs, Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comex bénéficient de plans d'options sur actions et/ou d'actions de performance.

L'AG des Actionnaires du 18 mai 2021 a approuvé un plan d'actions de performance. Il porte sur 4 000 000 actions, dont les acquisitions définitives s'échelonnent sur deux ou trois ans.

Au cours de l'exercice, les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et les membres du Comex :

- n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions ;
- n'ont acquis aucune action ;
- n'ont perdu aucune action.

Au 31 décembre 2025, les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et les membres du Comex ne bénéficient d'aucune option ou action de performance non encore acquise.

(1) Hors rémunération du Président du CA, commentée au paragraphe 2.1.2.5.

2.1.3. INDEMNITÉS DE DÉPART ET AUTRES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les contrats des Administrateurs exécutifs, des membres du Comex et des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et en fonction au 31 décembre 2025, contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites.

Par ailleurs, le CA du 20 mai 2025, suite à la revue du CRN du 16 mai 2025, a approuvé un plan de rémunération variable 2025-2026 et 2027-2028 ayant pour objectif d'associer les managers clés du groupe à la création de valeur générée par l'atteinte d'objectifs représentatifs de la performance globale du groupe Econocom dans le cadre du plan stratégique "One Econocom".

Le plan a été conçu comme un outil de fidélisation et de rétention, déterminés sur la base de critères objectifs

La rémunération variable est basée sur la moyenne des résultats nets retraités d'Econocom Group SE au titre des exercices 2025-2026 / 2027-2028, à savoir retraités de l'intégralité des charges et produits à caractère exceptionnel, étant précisé qu'aucun montant minimum est garanti.

2.2. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group

Au 31 décembre 2025 il n'existe plus d'engagement pris par le groupe au titre de plan d'actions de performance ou d'option sur actions.

Par ailleurs, en date du 10 septembre 2024, l'Assemblée Générale d'Econocom Group a autorisé le CA à :

- procéder à des AGA à concurrence d'un maximum de 3 150 000 actions et le cas échéant des actions dites « fantômes » répliquant les conditions d'attribution, d'acquisition et de conservation des actions gratuites ; et
- fixer les conditions du ou des plan(s) d'intéressement en vertu du(des)quel(s) les attributions visées ci-dessus pourront intervenir.

Au 31 décembre 2025, le CA n'a pas fait usage de cette autorisation.

3. Émoluments du Commissaire

en €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes	462 750	378 500
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	1 120 304	1 129 428
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire	73 779	-
Autres missions d'attestation	-	108 456
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le/les Commissaire(s) est/sont lié(s)	-	-
Autres missions d'attestation	-	-
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-

Glossaire des sigles et abréviations

AG : Assemblée Générale.

AGE : Assemblée Générale Extraordinaire.

AGO : Assemblée Générale Ordinaire.

CA : Conseil d'Administration
(également abrégé en Conseil).

Comex : Comité Exécutif.

CRN : Comité des Rémunérations
et des Nominations.

CSA : Code (belge) des sociétés
et des associations.

DG : Directeur Général

ROI : Règlement d'ordre intérieur.



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

1. Principales informations sur la Société	74	4. Assemblées générales	83
1.1. Dénomination sociale et siège	74	4.1. Assemblées générales ordinaires	83
1.2. Forme juridique	74	4.2. Convocations aux Assemblées générales	83
1.3. Réglementations applicables	74	4.3. Contenu des convocations aux Assemblées générales	83
1.4. Date de constitution et durée de la Société	74	4.4. Mise à disposition sur le site Web d'Econocom	84
1.5. Objet (article 3 des Statuts)	74	4.5. Formalités et délais de convocation	84
1.6. Registre du Commerce et des Sociétés	75	5. Droits et obligations des Actionnaires	85
1.7. Exercice social	75	5.1. Droit de participer aux Assemblées Générales	85
1.8. Contrats importants	75	5.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale	85
2. Informations sur le capital	76	5.3. Droit d'ajouter un point à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision	85
2.1. Capital (article 5 des Statuts)	76	5.4. Droit de poser des questions	86
2.2. Modification du capital (article 6 des Statuts)	76	5.5. Autres droits et informations	86
2.3. Évolution du capital	76	5.6. Droit de vote aux Assemblées générales	86
3. Informations sur l'actionnariat	79	5.7. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital	87
3.1. Structure de l'actionnariat	79	5.8. Répartition des bénéfices	88
3.2. Limitation des droits des Actionnaires	79	5.9. Modifications des droits attachés aux actions	88
3.3. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société	80	5.10. Formalités pour assister à l'AG	88
3.4. Relations avec les Actionnaires dominants	82	5.11. Notifications des participations importantes	89
3.5. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes	82	6. Informations sur le marché des titres Econocom	90

1. Principales informations sur la Société

1.1. Dénomination sociale et siège

Dénomination : Econocom Group SE

Siège : place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles
(Tél. : 00 32 2 790 8111).

Econocom Group SE a la qualité de société cotée au sens de l'article 1 :11 du Code des sociétés et des associations (ci-après, CSA).

1.2. Forme juridique

Econocom Group a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit belge, suivant acte reçu par M Jacques Possoz, notaire, le 2 avril 1982, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril 1982 (n° 820-11).

Elle a été transformée en Société Européenne par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires (ci-après, AG) du 18 décembre 2015, suivant acte du même jour reçu par M Tim Carnewal, notaire, publié aux Annexes du Moniteur belge du 31 décembre 2015.

1.3. Réglementations applicables

La Société est régie par les dispositions :

- du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de Société Européenne (le « règlement SE ») ;
- de la Directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 (qui complète le statut de Société Européenne concernant l'implication des travailleurs) du droit belge applicables aux Sociétés européennes ;
- du droit belge applicables aux Sociétés Anonymes ⁽¹⁾.

1.4. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 2 avril 1982 pour une durée illimitée.

1.5. Objet (article 3 des Statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la construction, la gestion opérationnelle et administrative, le financement de systèmes et de solutions informatiques, numériques, technologiques, de traitement de l'information et des données, de télécommunication, et d'Internet des Objets (« IoT ») ;
- l'achat, la vente, la location ainsi que le négoce sous toutes ses formes, de matériels, logiciels et solutions informatiques, technologiques, numériques ou de télécommunications destinés, tant aux entreprises qu'aux particuliers, et plus généralement tout accessoire s'y rattachant, de même que tous conseils, tous services, ainsi que toutes opérations financières relatives.

(1) Dans la mesure où ses dispositions ne sont pas contraires aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés européennes.

À cet effet, la Société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques, industrielles et financières.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales dans tous pays :

Elle pourra s'intéresser par voie :

- d'apport ;
- de fusion totale ou partielle ;
- de souscription ;
- de participation financière ;
- de cession ;
- de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises de tous pays ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

La Société peut effectuer, en tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant en tout ou partie, directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche de son objet, ou de nature à le développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle peut se porter caution ou consentir des sûretés réelles ou d'autres sûretés personnelles en faveur de sociétés ou de particuliers, et ce au sens le plus large.

Elle peut effectuer ses activités en son nom et pour son compte propre ou au nom et pour le compte de tiers.

1.6. Registre du Commerce et des Sociétés

Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.

1.7. Exercice social

Année comptable : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.8. Contrats importants

Le groupe conclut, dans le cadre de ses activités, des contrats importants avec ses clients, fournisseurs, refinanceurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre 5 sur les Facteurs de risques et environnement de contrôle, à la section intitulée « Risques de dépendance ».

2. Informations sur le capital

2.1. Capital (article 5 des Statuts)

Au 31 décembre 2025, le capital de la Société s'élève à 23 731 026,74 euros et est représenté par 167 047 004 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominative ou dématérialisée. Il est entièrement libéré.

2.2. Modification du capital (article 6 des Statuts)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'AG statuant dans les conditions requises pour les modifications aux Statuts.

Lors de toute augmentation de capital, l'AG fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles, sur proposition du Conseil d'Administration (ci-après, CA).

Les nouvelles actions à souscrire en espèces sont offertes par préférence aux Actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, dans le délai fixé par l'AG, et aux conditions déterminées par le CA.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes, ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'AG⁽¹⁾ ou par le CA⁽²⁾, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, conformément aux dispositions légales.

Le CA a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital peut être amorti, sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

2.3. Évolution du capital

Les variations du capital intervenues depuis 2015 ont consisté :

- en des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'exercices d'options de souscription par des managers du groupe ; et
- en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de conversions d'emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2025, il n'existe plus d'élément dilutif pouvant avoir une influence sur le capital d'Econocom Group SE.

(1) Statuant comme en matière de modification des Statuts.

(2) Agissant dans le cadre du capital autorisé.

En 2023, le capital a subi les variations suivantes :

L'AGE du 22 juin 2023 a décidé l'annulation de 43 884 081 actions propres, sans modification du capital d'Econocom Group SE.

En 2024, le capital n'a pas subi de variations.

Au cours de l'exercice 2024, aucune opération n'a modifié le nombre d'actions ou le montant du capital de la société.

En 2025, le capital a subi les variations suivantes :

L'AGE du 31 mars 2025 a décidé l'annulation de 11 998 895 actions propres, sans modification du capital d'Econocom Group SE. Au 31 décembre 2025, le capital s'élevait, par conséquent, à 23 731 026,74 euros, représenté par 167 047 004 actions.

En synthèse, depuis le 1^{er} janvier 2015, le capital et le nombre d'actions ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Total de l'opération (en €)	Nombre d'actions	Capital souscrit (en €)
1 ^{er} janvier 2015		-	-	-	-	112 519 287	21 563 999,86
17 févr. 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	400 000	76 640,00	4 299 240,00	4 375 880,00	112 919 287	21 640 639,86
3 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 198 194	229 573,97	12 883 101,71	13 112 675,68	114 117 481	21 870 213,83
16 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	800 000	153 280,00	8 603 440,00	8 756 720,00	114 917 481	22 023 493,83
21 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 144 500	219 286,20	12 311 386,50	12 530 672,70	116 061 981	22 242 780,03
24 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	657 418	125 961,29	7 072 897,29	7 198 858,58	116 719 399	22 368 741,32
31 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 961 518	375 826,85	21 106 537,80	21 482 364,65	118 680 917	22 744 568,17
6 avril 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	3 889 298	189,50	41 855 117,90	42 600 307,40	122 570 215	23 489 757,66

Informations sur la société et le capital

Informations sur le capital

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Total de l'opération (en €)	Nombre d'actions	Capital souscrit (en €)
2 juin 2017	Division de l'action par deux	122 570 215	-	-	-	245 140 430	23 489 757,66
21 juin 2019	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	240 000	22 992	639 408	662 400	245 380 430	23 512 749,67
19 mai 2020	Annulation d'actions propres	(24 500 000)	-	-	-	220 880 430	23 512 749,67
13 août 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	400 000	42 600	1 061 400	1 104 000	221 280 430	23 555 349,67
1 ^{er} sept. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 330 430	23 560 674,67
29 sept. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 380 430	23 565 999,67
29 oct. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	110 000	11 715	291 885	303 600	221 490 430	23 577 714,67
9 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	218 650	23 286,22	580 187,78	603 474	221 709 080	23 601 000,89
17 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	572 900	61 013,85	1 520 190,15	1 581 204	222 281 980	23 662 014,74
24 janv. 2022	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	648 000	69 012	1 719 468	1 788 480	222 929 980	23 731 026,74
22 juin 2023	Annulation d'actions propres	(43 884 081)	-	-	-	179 045 899	23 731 026,74
31 mars 2025	Annulation d'actions propres	(11 998 895)				167 047 004	23 731 026,74

3. Informations sur l'actionnariat

3.1. Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2025, le capital d'Econocom Group SE se composait de 167 047 004 actions détenues ainsi qu'il suit :

	2025	2024
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	53,37 %	49,79 %
Public	44,06 %	43,51 %
Auto-détention	2,57 %	6,70 %
Total	100 %	100 %

La société Econocom International BV (contrôlée et représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard), Président du Conseil, reste le premier Actionnaire d'Econocom Group SE. Au 31 décembre 2025, il détenait 53,37 % du capital.

En dehors des sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard, la société américaine FMR LLC (Fidelity Management & Research Company LLC, FIAM LLC, Fidelity Management Trust Company) dépasse au 31 décembre 2025, le seuil de participation de 5 %.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

L'AGE du 19 mai 2020 a décidé de mettre en place un droit de vote double pour les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans. Par conséquent, chaque action Econocom Group SE donne à son détenteur le droit d'exprimer une ou deux voix (selon le cas) aux AG.

Au 31 décembre 2025, les droits de vote d'Econocom Group SE sont répartis ainsi qu'il suit :

	2025	2024
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	67,39 %	65,68 %
Public	32,61 %	34,32 %
Total	100 %	100 %

3.2. Limitation des droits des Actionnaires

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que les titres sont indivisibles. S'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la Société peut suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire du titre.

En outre, les actions auto-détenues (2,57 %), et celles détenues par la Caisse des Dépôts et

Consignations Belge⁽¹⁾ (0,65 %), sont privées de droit de vote. Il n'existe pas d'autre restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

De même, les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction au transfert de ses actions⁽²⁾.

(1) Appartenant à des Actionnaires au porteur qui ne se sont pas fait connaître lors du processus de dématérialisation du marché belge.

(2) Sauf dispositions limitant l'acquisition et l'aliénation par Econocom Group SE d'actions propres.

3.3. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

3.3.1. GÉNÉRALITÉS

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat (squeeze-out) ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le CSA et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions⁽¹⁾, susceptibles d'être applicables à la Société et de créer des restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle.

Elles pourraient :

- décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres Actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts ; et/ou
- priver les Actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le CA peut, dans certaines circonstances, différer ou empêcher une offre publique d'émission de titres susceptible d'avoir un effet de dilution.

3.3.2. CAPITAL AUTORISÉ (ARTICLE 7 DES STATUTS)

L'AGE d'Econocom Group SE du 31 mars 2025 a renouvelé l'autorisation au CA d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 23 731 026,74 euros. Le capital autorisé disponible au 31 décembre 2025 s'élève à 23 731 026,74 euros (hors primes d'émission).

Le CA peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de

vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en nature ; ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées :

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le CA fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le CA déterminera ;
- soit par incorporation de réserves, même indisponibles, de primes d'émission, de bénéfice reporté, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au CA pour une durée de cinq ans, à compter de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'AGE du 31 mars 2025. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales applicables.

En cas d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, le CA devra affecter les primes d'émission éventuelles sur un compte indisponible. Ce compte constituera, à l'égale du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le CA, être réduit ou supprimé que par une décision de l'AG⁽²⁾.

Le CA est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des Actionnaires dans l'intérêt social⁽³⁾ y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel ou de ses filiales⁽⁴⁾.

Le CA est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les Statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

(1) Telle l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 5.11 du présent chapitre) et le contrôle des concentrations.

(2) Statuant dans les conditions requises par l'article 7:208 du CSA.

(3) Dans le respect des conditions imposées par les articles 7:190 et suivants du CSA.

(4) Sauf dans les cas prévus à l'article 7:201 du CSA.

3.3.3. ACQUISITION ET ALIÉNATION D'ACTIONS PROPRES (ARTICLE 12 DES STATUTS)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou (le cas échéant) parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision d'une d'AG statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 7:154 du CSA. Cet article fixe notamment :

- le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir ;
- la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 7:215 du CSA ; et
- les contre-valeurs.

L'AGE du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des Statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit, prévu par l'article 7:215 du CSA. Ce plafond a été fixé lors de l'AGE du 31 mars 2025 autorisant ainsi le CA à procéder à des rachats d'actions propres pour une période de cinq ans.

L'AGE du 30 novembre 2021 a autorisé le CA à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société. Elle a fixé à un euro par action le prix minimum de rachat et à 10 euros par action le prix maximum. Le CA a également été autorisé à prendre en gage les actions propres de la Société, conformément à l'article 7:226 du CSA. Ces autorisations sont valables cinq ans à compter de la date de publication des décisions de l'AG.

Le CA peut être autorisé, conformément aux dispositions légales, à acquérir les actions de la Société par voie d'achat ou d'échange lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent. Cette autorisation a été conférée au CA par l'AGE du 22 juin 2023. Elle est valable pour trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision.

Le CA peut aliéner des actions de la Société dans les cas prévus par le CSA, en ce compris à une ou plusieurs personnes déterminées. Cette autorisation peut être étendue aux aliénations d'actions propres de la Société par ses filiales.

Le CA peut, par ailleurs, céder les actions de la Société dans les cas prévus par le CSA et lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, pour autant, que les titres soient cédés sur le marché ou à la suite d'une offre publique de vente faite aux mêmes conditions à tous les Actionnaires.

L'AGE du 22 juin 2023 a modifié l'article 12 des Statuts afin d'autoriser expressément le CA on à annuler les actions propres de la Société, sans autre approbation ni autre intervention de l'AG et sans limitation dans le temps. Le CA est, par conséquent, autorisé à modifier les statuts à la suite d'une annulation afin de refléter le nombre d'actions émises par la Société. Cette autorisation s'applique également à l'annulation des actions propres de la Société acquises par les filiales directes de la Société au sens de l'article 7:221 du CSA.

Mouvements relatifs aux actions propres

Au cours de l'exercice 2025, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group SE a acquis 4 287 102 actions Econocom pour 8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, Econocom Group SE détenait 4 287 102 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit une auto-détention représentant 2,57 % du nombre total d'actions émises.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende ni remboursement de prime d'émission.

Les réserves disponibles d'Econocom Group SE (données non consolidées) s'élèvent à 9,6 millions d'euros auxquels s'ajoute un bénéfice reporté de 294,6 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SE s'élèvent à 9,4 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des primes d'émission indisponibles de 68,4 millions d'euros.

3.4. Relations avec les Actionnaires dominants

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions Econocom Group émises, s'élevait à 167 047 004, dont 53,37 % détenues par Monsieur Jean-Louis Bouchard *via* Econocom International BV. Il est précisé que les titres Econocom Group auto-détenus par la Société sont privés de droit de vote. Par conséquent, Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait au 31 décembre 2025, directement et indirectement, 67,39 % des droits de vote de la Société.

La Société entretient des relations avec cet Actionnaire majoritaire correspondant principalement à des prestations de services ainsi qu'à des prises à bail auprès de sociétés contrôlées par Monsieur Jean-Louis Bouchard⁽¹⁾. Ces contrats ont été conclus à des conditions normales de marché.

3.5. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes

Le CA proposera à l'AG du 31 mars 2026 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à hauteur de 0,05 euro par action.

Ce remboursement représenterait un rendement de 3,0 % du cours de l'action au 31 décembre 2025 et un pay-out d'environ 126 % du résultat net.

(1) SCI Maillot Pergolèse, SCI de Dion Bouton et SCI JMB.

4. Assemblées générales

4.1. Assemblées générales ordinaires

L'AGE du 30 novembre 2021 a modifié la date de l'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après, AGO) prévue à l'article 27 des Statuts. Désormais, l'AGO se réunit de plein droit le dernier jour du mois de mars de chaque année, à onze heures. Si le jour est un jour férié légal, l'Assemblée a lieu le jour ouvrable suivant.

Lors de l'AGO, le CA présente aux Actionnaires :

1. les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables applicables ;
2. les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS ;
3. les rapports du CA et du Commissaire portant sur ces comptes.

L'Assemblée décide ensuite de :

- l'approbation des comptes annuels statutaires ;
- de l'affectation du résultat ;
- de la décharge des Administrateurs et du Commissaire ; et
- le cas échéant, de la nomination, de la révocation ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

4.2. Convocations aux Assemblées générales

L'AG peut être convoquée chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Elle doit l'être sur demande du Président du CA, d'un Administrateur Délégué, du Commissaire ou d'un ou plusieurs Actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital. Le CA ou le Commissaire procède à la convocation⁽¹⁾.

4.3. Contenu des convocations aux Assemblées générales

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins :

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'AG ;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision ;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les Actionnaires pour être admis à AG et pour y exercer leur droit de vote, le délai dans lequel l'Actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée, ainsi que des informations concernant :
 - ▶ les droits des Actionnaires i) d'inscrire des points à l'ordre du jour, ii) de déposer des propositions de décision et iii) de poser des questions. Sont précisés le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les Actionnaires peuvent adresser leurs demandes. La convocation indique également, le cas échéant, la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et l'adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site Internet de la Société,
 - ▶ la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment : i) un formulaire pour le vote, ii) les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire et iii) le délai dans lequel le droit de vote doit être exercé,
 - ▶ le cas échéant, les procédures et délais prévus dans les Statuts permettant de participer et de voter à distance avant l'Assemblée⁽²⁾ ;

(1) Article 27 des Statuts.

(2) Articles 28 et 34 des Statuts.

- l'indication de la date d'enregistrement et la précision que seules les personnes qui sont Actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter ;
- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir notamment le texte intégral des documents et des propositions de décision, et des démarches à effectuer ;
- l'indication de l'adresse précise du site Internet sur lequel les informations ci-dessous seront disponibles.

4.4. Mise à disposition sur le site Web d'Econocom

Le jour de la publication de la convocation et jusqu'au jour de l'AG, les informations suivantes sont mises à disposition des Actionnaires sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com) :

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété et publié conformément à l'article 7:130, § 3 du CSA ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation⁽¹⁾ ;
- les documents destinés à être présentés à l'AG ;
- pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour, une proposition de décision ou un commentaire du CA⁽²⁾. Les propositions de décision formulées par les Actionnaires sont ajoutées au site Internet dès que possible après leur réception par la Société⁽³⁾ ;
- les formulaires pour voter par procuration ou par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque Actionnaire.

Lorsque les formulaires ne peuvent être rendus accessibles sur le site Internet pour des raisons techniques, la Société indique comment obtenir les obtenir en papier. Econocom est alors tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque Actionnaire qui en fait la demande, à

l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site Internet d'Econocom pendant cinq ans à compter de la date de l'AG à laquelle elles se rapportent.

4.5. Formalités et délais de convocation

Toute convocation à une AG doit faire l'objet d'une annonce trente jours au moins avant la réunion publiée :

- au Moniteur belge ;
- dans un organe de presse de diffusion nationale⁽⁴⁾ ;
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées trente jours avant l'AG aux titulaires de titres nominatifs visés par le CSA, aux Administrateurs et au Commissaire. Cette communication se fait par lettre ordinaire, sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison du fait que le quorum de présence requis n'a pas été atteint lors la première Assemblée convoquée et pour autant que la date de la deuxième assemblée ait été indiquée dans la première convocation et qu'aucun nouveau point n'ait été mis à l'ordre du jour, le délai de trente jours est porté à dix-sept jours au moins avant l'Assemblée.

(1) Y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus.

(2) Lorsque le sujet à traiter ne requiert pas de décision.

(3) En application de l'article 7:130 du CSA.

(4) Sauf si la convocation concerne une AGO tenue dans la commune, au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les Statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, au rapport annuel, au rapport du Commissaire et au vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.

5. Droits et obligations des Actionnaires

5.1. Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les Actionnaires ont le droit de participer aux AG, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour y assister.

Les titulaires d'obligations, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la Société peuvent assister à l'AG, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les Actionnaires.

5.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les Actionnaires qui représentent un dixième du capital ont le droit de requérir du CA ou du Commissaire qu'ils convoquent une AG des Actionnaires.

5.3. Droit d'ajouter un point à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les Actionnaires détenant individuellement ou conjointement, au moins 3 % du capital ont le droit de demander l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des AG. Ils peuvent également déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux AG convoquées après qu'une première AG n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les Actionnaires souhaitant exercer ce droit doivent :

- (i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3 % du capital d'Econocom Group à la date d'introduction de leur demande ; et
- (ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3 % du capital d'Econocom.

La possession est établie :

- soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société ;
- soit par une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Les Actionnaires adressent leurs demandes à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles s'accompagnent, selon le cas :

- des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision correspondantes ; et/ ou
- du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour.

Les demandes doivent également indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22^e jour qui précède la date de l'AG concernée.

Econocom Group accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15 jour calendaire avant l'AG. De même, des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site Internet de la Société (www.econocom.com).

Les procurations et formulaires de vote par correspondance déjà envoyés à Econocom Group resteront valables pour les points de l'ordre du jour mentionnés. Le mandataire aura cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter faisant l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de l'Actionnaire qu'il représente. Le mandataire sera tenu d'en informer l'Actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'Actionnaires.

5.4. Droit de poser des questions

Dès la publication de la convocation, tous les Actionnaires ont le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Ils ont aussi le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'AG. Les Administrateurs et le Commissaire sont tenus de répondre à ces questions⁽¹⁾. Il est possible de regrouper les questions portant sur le même sujet pour que les Administrateurs et le Commissaire y fournissent une réponse globale.

Il est possible d'envoyer les questions avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions envoyées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom Group au plus tard le sixième jour calendaire avant l'Assemblée. Pour que les Administrateurs et le Commissaire puissent y répondre, l'Actionnaire doit avoir rempli les conditions d'admission à l'AG.

5.5. Autres droits et informations

Tous les Actionnaires d'Econocom Group bénéficient de droits d'informations.

La plupart des droits d'informations concernent les AG des Actionnaires. Ils incluent, entre autres, les informations mentionnées à la section 4.4 du présent chapitre.

5.6. Droit de vote aux Assemblées générales

5.6.1. PRINCIPE

Chaque action donne droit à une voix⁽²⁾. Les actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux (2) ans sans interruption au nom du même Actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société donnent chacune droit à deux (2) voix, sous réserve des dispositions légales.

D'une manière générale, l'AG est seule compétente pour :

- approuver les comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS n'ont pas à être approuvés) ;
- désigner et révoquer les Administrateurs et le Commissaire ;
- octroyer la décharge aux Administrateurs et au Commissaire ;
- fixer le montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire ;
- distribuer les bénéfices ;
- introduire des actions en responsabilité contre des Administrateurs ;
- autoriser certains actes du CA ;
- approuver le rapport de rémunération ;
- approuver l'achat d'actions propres ;
- prendre des décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société ;
- approuver des modifications aux Statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

(1) Sauf si cela peut nuire aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité que la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire ont pris.

(2) Sauf suspension prévue par la loi.

5.6.2. QUORUM DE PRÉSENCE ET MAJORITÉ

Les décisions sont prises à la majorité des voix, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée⁽¹⁾.

L'AG ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux Statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux Statuts porte sur l'objet social, l'AG ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix. Ces conditions de présence et de majorité sont également applicables lorsque l'AG se prononce :

- sur l'autorisation d'acquérir ou d'aliéner des titres auto-détenus ;
- sur l'autorisation de procéder à une telle acquisition sans l'autorisation de l'AG pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

5.6.3. VOTE PAR PROCURATION

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'AG par un fondé de pouvoir, Actionnaire ou non⁽²⁾.

Le CA peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété conformément à l'article 7:130 du CSA reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour.

5.6.4. VOTE À DISTANCE

Les Actionnaires qui ont accompli les formalités de participation ci-dessous peuvent voter à toute AG :

- par correspondance ; ou
- grâce à un moyen de communication électronique (si la convocation le permet).

Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le sixième jour qui précède l'AG. Si la convocation permet aux Actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les Actionnaires votant à distance.

5.7. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital

Lors d'une augmentation de capital en espèces avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de *warrants* exerçables en espèces, les Actionnaires existants ont un droit de souscription préférentiel. Ce droit permet aux Actionnaires de souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou *warrants* proportionnellement à la part de capital représentée par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'AG peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle à des conditions particulières sur présentation d'un rapport du CA. Les conditions de quorum, de vote et de présence sont identiques à celles de la décision d'augmentation du capital de la Société. Les Actionnaires peuvent également autoriser le CA à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une décision d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

(1) Sauf les cas prévus par la loi.

(2) Conformément aux dispositions des articles 7:142 à 7:145 du CSA.

5.8. Répartition des bénéfices

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la réserve légale. Ce prélèvement n'est plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du CA, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'AG. Celle-ci décide à la majorité simple des voix émises comment l'utiliser⁽¹⁾. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice :

- l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ; ou
- si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

5.9. Modifications des droits attachés aux actions

Dans les conditions requises pour les modifications des Statuts, l'AGE peut modifier les droits associés aux actions émises. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

5.10. Formalités pour assister à l'AG

Le droit pour un Actionnaire de participer à une AG et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ses actions à la date d'enregistrement⁽²⁾ :

- soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société ;
- soit par leur inscription sur le registre/ dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Il n'est pas tenu compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire le jour de l'AG.

Les Actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne désignée à cet effet) leur volonté de participer à l'AG. Ils doivent le faire en respectant les formalités prévues dans la convocation :

- au plus tard le sixième jour avant la date de l'Assemblée ;
- en présentant la preuve de l'enregistrement délivrée par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations ou de droits de souscription ont le droit d'assister à toute AG, mais avec voix consultative uniquement. Ils doivent, pour cela, respecter les conditions d'admission prévues pour les Actionnaires.

(1) Dans les limites prévues par les articles 7:212 et 7:214 du CSA.

(2) Le quatorzième jour qui précède l'AG, à 24 heures (heure belge).

5.11. Notifications des participations importantes

Toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant 5 % ou plus du total des droits de vote existants, doit adresser une notification à la Société et la FSMA⁽¹⁾. Celle-ci précise le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition⁽²⁾.

Cette notification est également obligatoire :

- si, à la suite d'une acquisition directe ou indirecte de titres donnant le droit de vote, le nombre de droits de vote atteint ou dépasse une part de 10 %, de 15 %, de 20 % (et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage) du total des droits de vote existants ;
- en cas de cession directe ou indirecte de titres donnant un droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils ci-dessus.

Les obligations de publicité ci-dessus sont applicables à chaque franchissement⁽³⁾ des seuils mentionnés, entre autres, à la suite :

1. de l'acquisition ou de la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession ;
2. du franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote) ; ou
3. de la conclusion, la modification ou la résiliation d'un « accord d'action de concert »⁽⁴⁾.

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais. Elle doit intervenir au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrés suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrés qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionnariat (suivant les déclarations reçues).

La Société doit également publier :

- le total du capital ;
- le nombre total de titres conférant le droit de vote ;
- le nombre total de droits de vote ;
- par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote ; ainsi que
- le nombre total de droits de vote.

Elle le fait à la fin de chaque mois civil au cours duquel une augmentation ou une baisse de ces nombres est intervenue.

Lors de chaque publication, la Société mentionne en outre, le cas échéant :

- le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription ; et
- le nombre total d'actions sans droit de vote.

(1) Autorité des Services et Marchés Financiers.

(2) Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (« Loi Transparence ») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'« Arrêté Royal Transparence »),

(3) Vers le haut ou vers le bas.

(4) Article 6 de la Loi Transparence.

6. Informations sur le marché des titres Econocom

2023	Prix (en €)				Volume	
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Moyen (en €)	Nombre d'actions	Valeur échangée (en milliers €)
Janvier	3,12	2,70	2,85	2,86	674 814	1 930
Février	3,39	2,72	3,07	3,05	1 236 740	3 770
Mars	3,25	2,91	2,96	3,04	874 961	2 659
Avril	3,29	2,97	3,12	3,10	941 434	2 917
Mai	3,14	2,65	2,73	2,79	3 870 871	10 240
Juin	2,92	2,59	2,66	2,81	1 430 396	4 023
Juillet	2,80	2,53	2,63	2,65	1 482 621	3 926
Août	2,84	2,57	2,79	2,71	2 629 329	7 115
Septembre	2,95	2,44	2,50	2,80	5 951 396	16 673
Octobre	2,51	2,10	2,32	2,24	2 045 036	4 591
Novembre	2,59	2,22	2,46	2,36	2 113 595	4 979
Décembre	2,75	2,42	2,57	2,60	1 363 399	3 547
Total 2023	3,39	2,10	2,57	2,72	24 414 592	66 371

2024	Prix (en €)				Volume	
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Moyen (en €)	Nombre d'actions	Valeur échangée (en milliers €)
Janvier	2,64	2,31	2,36	2,50	1 300 474	3 245
Février	2,37	2,03	2,05	2,19	1 444 730	3 170
Mars	2,16	1,99	2,13	2,09	1 242 386	2 591
Avril	2,35	2,09	2,20	2,20	1 299 245	2 854
Mai	2,47	2,16	2,41	2,33	1 101 800	2 569
Juin	2,42	2,05	2,12	2,28	900 490	2 055
Juillet	2,40	1,96	1,98	2,15	914 066	1 966
Août	2,15	1,88	2,07	2,03	1 137 257	2 306
Septembre	2,07	1,98	2,00	2,03	513 147	1 041
Octobre	2,10	1,93	1,97	1,96	3 508 063	6 882
Novembre	2,06	1,95	2,00	2,01	968 353	1 950
Décembre	2,00	1,81	1,86	1,90	688 877	1 309
Total 2024	2,64	1,81	1,86	2,13	15 018 888	31 939

Informations sur la société et le capital

Informations sur le marché des titres Econocom

2025	Prix (en €)				Volume	
	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)	Dernier (en €)	Moyen (en €)	Nombre d'actions	Valeur échangée (en milliers €)
Janvier	1,96	1,73	1,81	1,82	705 877	1 283
Février	1,89	1,74	1,79	1,80	754 416	1 356
Mars	1,85	1,77	1,80	1,81	425 488	772
Avril	1,83	1,55	1,83	1,77	521 973	922
Mai	2,00	1,80	1,99	1,93	603 584	1 168
Juin	2,05	1,82	1,95	1,97	447 659	883
Juillet	1,98	1,84	1,84	1,92	630 529	1 208
Août	1,88	1,76	1,79	1,81	420 563	762
Septembre	1,80	1,66	1,77	1,72	386 312	666
Octobre	1,80	1,64	1,71	1,70	855 248	1 454
Novembre	1,72	1,59	1,60	1,65	450 772	745
Décembre	1,65	1,54	1,65	1,59	883 883	1 407
Total 2025	2,05	1,54	1,65	1,78	7 086 304	12 625



RAPPORT IMPACT

Édito	9525	Histoires d'impact social et sociétal	108
RSE : un parcours solide et durable	96	Nos engagements sociétaux	110
Les faits marquants de notre année 2025	97	Des impacts positifs dans toutes nos géographies	112
La gouvernance RSE	98	Nos enjeux en matière de cybersécurité	114
La politique et les enjeux RSE	99	Contexte et politiques relatives à la protection des données	115
Nos engagements environnementaux	100	Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU	116
Les enjeux et la mission RSE	102	Labels et certifications	117
Histoires d'impact pour nos clients	104		
Nos engagements sociaux	106		

« L'engagement de toutes les équipes du groupe autour des objectifs que nous avons définis renforce notre capacité à contribuer davantage à une société plus responsable. »



Véronique di Benedetto,
Directrice groupe RSE et Impact

Édito

Parce que **l'esprit de conquête et d'innovation est au cœur de nos gènes** et stimule notre développement.

Parce que l'engagement intellectuel et humain de nos talents n'a d'égal que notre exigence de pragmatisme, de digital utile et de la création de valeur durable.

Parce que nous avons toujours voulu **construire le futur**, nous nous dirigeons aujourd'hui vers ce qui le rendra plus impactant et plus responsable.

C'est pourquoi nos multiples actions produisent des **résultats tangibles, mesurés et reconnus**, qu'il s'agisse de la réduction de nos émissions de CO₂, du développement de nos actions en faveur de l'économie circulaire ou encore de l'intégration professionnelle.

Au-delà des statistiques, des données et des classements favorables, ce sont avant tout les retours de nos clients, partenaires et collaborateurs qui valident la **pertinence de notre démarche**, témoignent de notre **utilité** et confirment la justesse de nos **valeurs**.

Dans cette transition accélérée vers un monde soutenable, **nos clients exigent agilité, transparence et respect des contraintes budgétaires**. Dans Econocom il y a « économie » : ce principe est inscrit dans notre ADN. Notre engagement consiste à proposer des services et des produits à un prix aussi juste que possible. Forts de notre expérience, nous considérons que **la frugalité n'est pas un défaut**, mais plutôt une vertu, et que le reconditionnement et le recyclage sont des piliers indispensables à une transformation durable.

L'engagement de toutes les équipes du groupe autour des objectifs que nous avons définis renforce notre capacité à **contribuer davantage à une société plus responsable**.

L'effet durable et significatif sur la réduction de nos émissions directes de gaz à effet de serre découle de cette volonté collective. Cependant, c'est en portant une **attention particulière aux autres**, et plus spécialement aux personnes qui en ont davantage besoin, que notre impact devient le plus déterminant.

C'est également ce qui confère une plus grande force à notre entreprise qui s'appuie aussi sur son nouveau plan stratégique, pour **accélérer sur différents engagements extra financiers à l'horizon 2028**.

RSE : un parcours solide et durable

1973

Location et achat/vente d'équipements de seconde main

2012

Signature du Global Compact



United Nations
Global Compact

2016

Création de la 1^{re} offre Green

2021

Membre de l'INR (Institut du Numérique Responsable)



2020

Signature de l'engagement Planet Tech'Care



2018

- Lancement du programme interne pour la mesure et la réduction de l'impact environnemental du groupe
- Lancement de la mission Handicap France



2017

Médaille Argent EcoVadis (54/100)



2022

- Publication du premier Rapport Impact du groupe
- Obtention du label QualiRépar pour nos offres à impact sur la réparation d'équipements numériques
- Médaille Argent EcoVadis (66/100)



2023

- Médaille Or EcoVadis (70/100)
- Obtention des labels Qualicert et RecQ pour nos activités de reconditionnement en France
- Certifications ISO 14001 de plusieurs entités en France et à l'international



2024

- Lancement du site Impact
- Médaille Or EcoVadis (74/100)
- Validation de la trajectoire carbone par SBTi

econocom impact
LIVE TECH



SCIENCE BASED TARGETS
DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Les faits marquants de notre année 2025

JANVIER

- Lancement du **premier programme de mécénat de compétences en France** avec Komeet ⁽¹⁾
- **Acquisition de bb-net**, doublant les capacités internes de reconditionnement du groupe et le positionnant comme un **acteur européen majeur du secteur**

FÉVRIER

Réalisation de notre premier rapport de durabilité, selon la directive **CSRD** ⁽²⁾, audité et validé par nos commissaires aux comptes

MARS

Médaille Or EcoVadis ⁽³⁾, avec un score de **76/100**

JUILLET

Obtention de la **médaille Platine EcoVadis** pour **Econocom Factory**, notre filiale française de reconditionnement, avec un score de **83/100**

SEPTEMBRE

Lancement de la **calculatrice CO₂**, développée pour mesurer l'impact carbone de nos **prestations matérielles et de services**

NOVEMBRE

Renouvellement de notre engagement **Voka** ⁽⁴⁾ avec l'objectif d'obtenir le statut « **SDG Champion** ⁽⁵⁾ » en Belgique, **aligné avec les 17 ODD de l'ONU**

DÉCEMBRE

Mise à jour du **Code de conduite des affaires** et des **procédures associées**

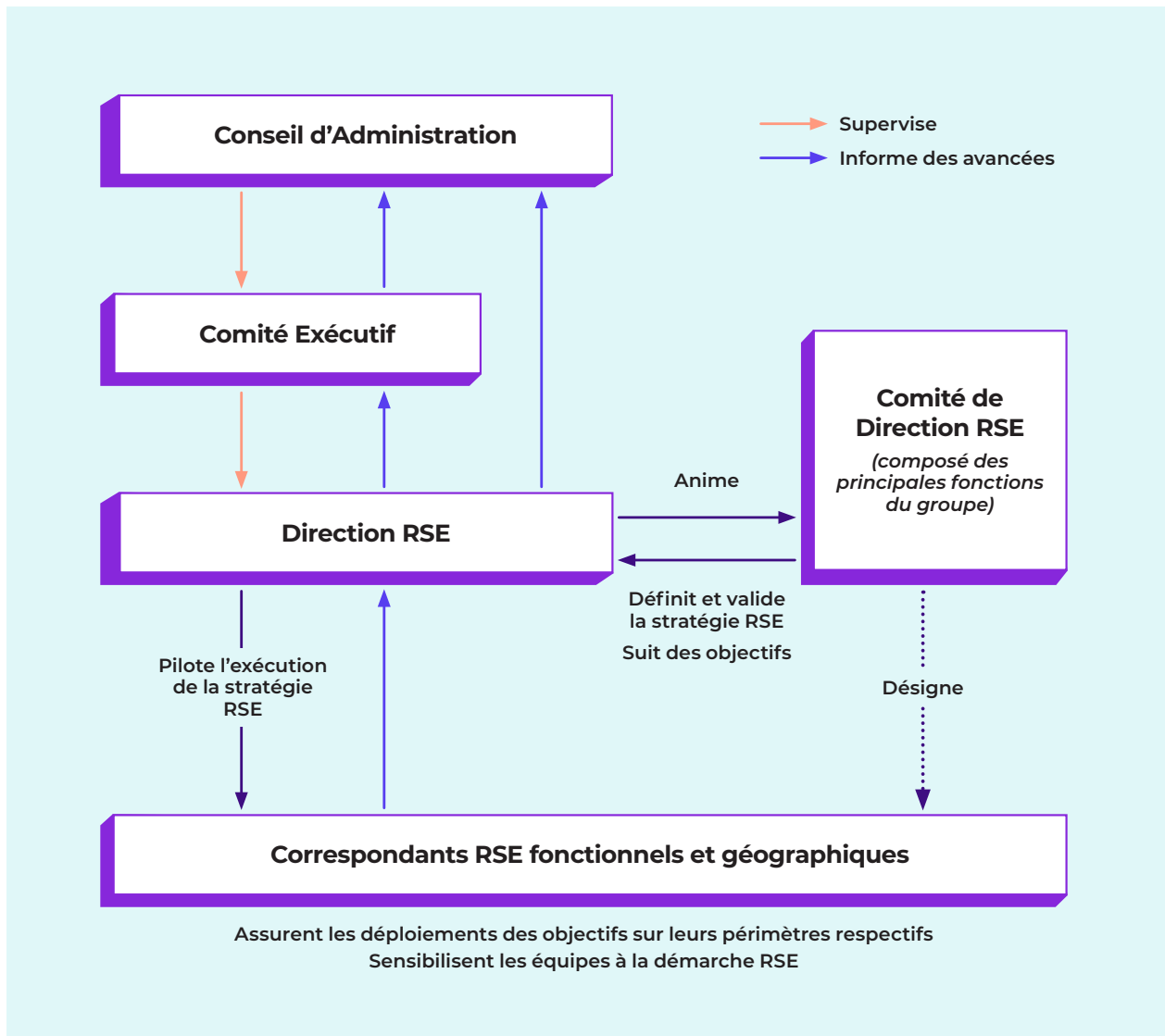
(1) Komeet : Société de mécénat de compétences. (2) CSRD : Directive européenne sur la durabilité des organisations. (3) EcoVadis : Agence de notation extra-financière. (4) Charte Voka : Programme en Belgique qui accompagne les entreprises dans leurs engagements durables. (5) SDG Champion : label de reconnaissance attribué au sein du programme Voka.

La gouvernance RSE

Reposant sur une organisation structurée, elle est portée au plus haut niveau du groupe et relayée au sein des équipes opérationnelles, afin d'assurer le pilotage et le déploiement de la stratégie RSE.

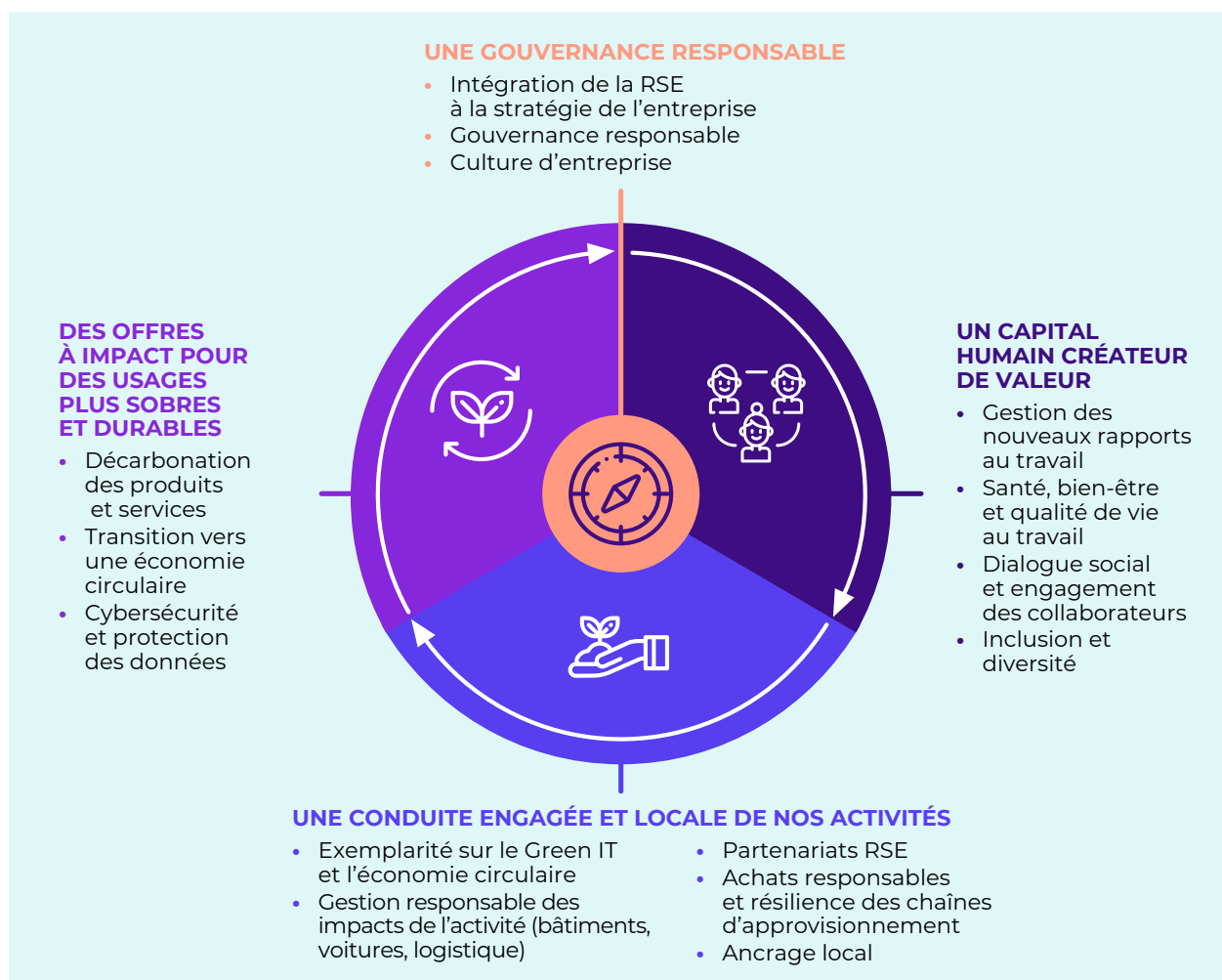
La politique RSE est pilotée par la Direction RSE, sous la responsabilité de Madame Véronique di Benedetto, et suivie par le Conseil d'Administration, le Comex et les Directions du groupe. La stratégie est définie et suivie par un Comité de Direction RSE.

Son déploiement s'appuie sur un réseau de correspondants RSE, fonctionnels et géographiques, intégrés aux équipes, qui mettent en œuvre les plans d'action et relaient la démarche sur le terrain.



La politique et les enjeux RSE

La RSE est au cœur de la stratégie globale d'Econocom. Pionnier du numérique responsable et de l'économie circulaire, le groupe défend, depuis 1974 un modèle fondé sur l'usage plutôt que la possession, au service de la performance durable des entreprises et des acteurs publics.



Nos objectifs RSE à l'horizon 2028

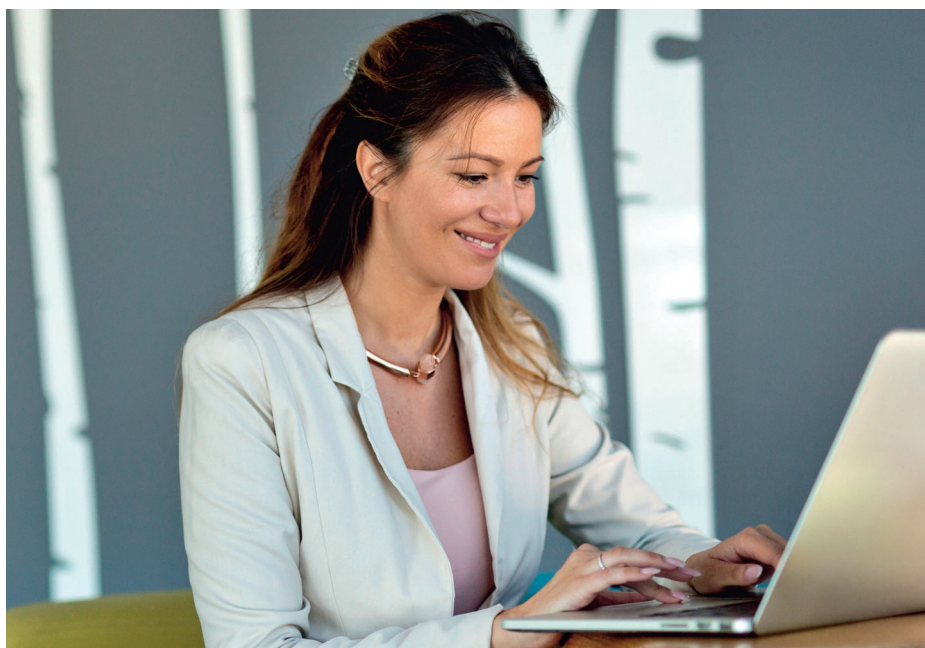
CLIENTS	ENVIRONNEMENT	COLLABORATEURS
Favoriser une transformation numérique durable	Contribuer à un impact positif	S'engager à être un employeur de choix
• x3 nombre d'assets reconditionné ou recyclés • x2 nombre d'équipements sous maintenance par Econocom	• Respecter les engagements SBTi • Obtenir la médaille EcoVadis platinum	• Obtenir des reconnaissances employeur internationales • >90/100 note Gender Pay Gap • x2 pourcentage de collaborateurs en situation de handicap

Nos engagements environnementaux

Le changement climatique est un enjeu majeur auquel les acteurs du numérique doivent répondre. Econocom déploie une politique environnementale ambitieuse dans ses pays clés et agit localement aux côtés de partenaires et d'acteurs solidaires. Le groupe affirme ainsi son rôle d'entrepreneur d'un numérique plus responsable.

ACTIONS CLÉS

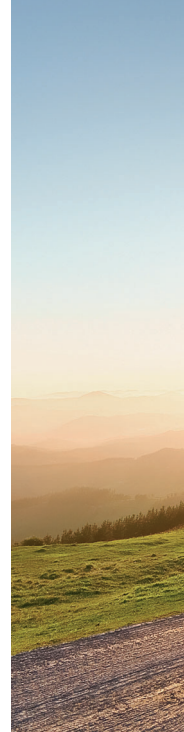
En action pour réduire l'empreinte carbone d'Econocom



DIMINUER DURABLEMENT

l'empreinte carbone du groupe

Conscient de l'urgence climatique et de la responsabilité des acteurs du numérique, Econocom a engagé dès 2018 une trajectoire ambitieuse de réduction de son empreinte carbone. Cette démarche, inscrite dans une stratégie globale de transition climatique, a été formalisée par un plan de décarbonation validé par la *Science Based Targets initiative* (SBTi) en 2024. Elle garantit l'alignement de nos objectifs avec l'Accord de Paris.





DES OBJECTIFS scientifiques et mesurables

Econocom s'est engagé à réduire de 61,4 % ses émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici 2028, par rapport à l'année de référence 2018. Cette trajectoire repose à la fois sur une montée en puissance de l'approvisionnement en électricité renouvelable avec un objectif de 92 % d'électricité verte en 2028 et sur l'engagement de 100 % de ses fournisseurs stratégiques dans une démarche SBTi.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE et décarbonation des usages internes

La réduction des émissions passe en priorité par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique. Le groupe a déployé un plan visant à diminuer significativement la consommation d'électricité et de gaz de ses bâtiments et centres de données. En parallèle, Econocom poursuit la décarbonation de sa flotte automobile, avec pour objectif un basculement quasi complet vers des véhicules électriques ou hybrides d'ici 2028, tout en favorisant les mobilités alternatives.



En action pour réduire l'empreinte carbone de nos clients

Au-delà de ses émissions directes, Econocom agit en optimisant les infrastructures IT, en allongeant la durée d'usage des équipements et en développant des offres qui favorisent l'économie circulaire, le reconditionnement et la réduction des impacts chez ses clients. Cette approche globale permet de conjuguer performance environnementale, maîtrise des coûts et création de valeur durable.

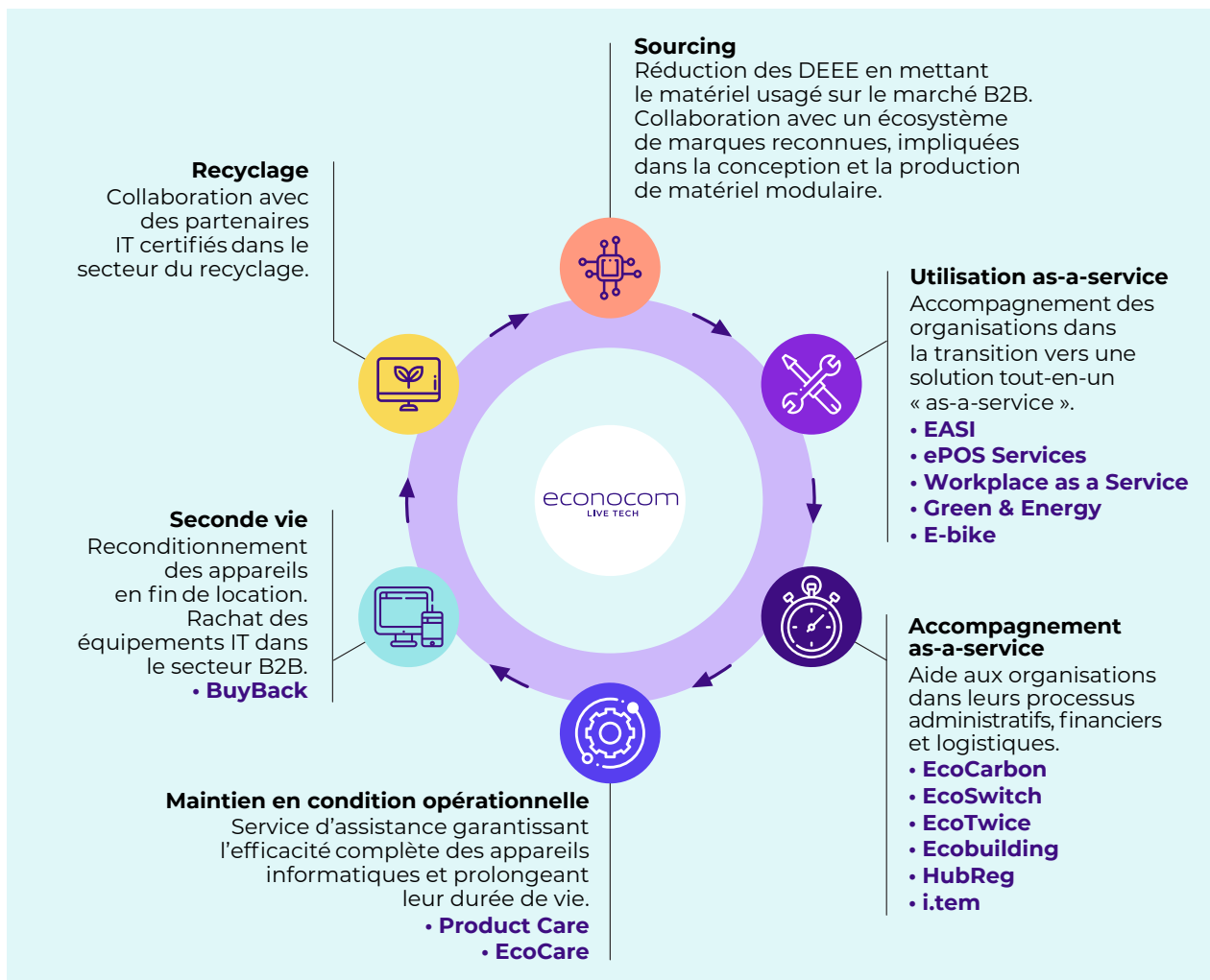
Nos offres à impact

Econocom a développé un portefeuille structuré d'offres à impact à destination de pour ses clients. À fin 2025, elles représentaient 530 millions d'euros, soit 18 % du chiffre d'affaires du groupe. Ces offres reposent sur une approche globale, combinant solutions technologiques, services et modèles de financement responsables, afin d'accompagner durablement les transformations numériques.

Nos offres encouragent des usages numériques plus sobres, fondés notamment sur le réemploi, le reconditionnement et l'allongement de la durée de vie des équipements. Cette logique d'économie circulaire permet de réduire l'empreinte carbone tout en répondant aux exigences de performance et de maîtrise des coûts.

Elles peuvent également intégrer une dimension sociale, favorisant l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap. De plus, Econocom propose des outils de mesure et de pilotage des impacts, permettant aux organisations de suivre leurs progrès environnementaux et sociaux et de faire du numérique un véritable levier de performance durable.

Le parcours durable d'Econocom vers une économie circulaire



Accompagner la transformation de nos clients

Econocom est impliqué dans l'amélioration de l'empreinte sociale et environnementale de ses clients en déployant un ensemble de solutions à impact, parmi lesquelles :



EcoCarbon : mesure l'impact environnemental des équipements IT des entreprises



Green & Energy : accompagne et finance la transformation énergétique des entreprises (optimisation des consommations, énergies renouvelables, projets de performance énergétique)



EASI : propose une solution packagée, incluant redevance et services, favorisant un usage sobre plutôt que la possession



Product Care : prolonge la durée de vie des équipements grâce à une offre de maintenance agile



BuyBack : gère la fin de vie des équipements en les collectant, valorisant et réemployant



EcoCare : assure la réparation ou le remplacement des équipements en cas de casse ou vol



i.tem : permet le pilotage des actifs IT de l'entreprise en intégrant la mesure de leur impact environnemental



Workplace as a Service : propose une gestion complète des environnements utilisateurs, alliant excellence opérationnelle, innovation et sobriété des ressources



HubReg : centralise, automatise et simplifie le déploiement des équipements via une plateforme d'enrôlement sans contact



E-bike : permet aux collaborateurs de louer un vélo électrique de fonction via un dispositif simple et avantageux



EcoBuilding : permet le pilotage énergétique visant à optimiser la consommation des parcs immobiliers



EcoSwitch : permet la gestion responsable du cycle de vie des actifs IT, favorisant le reconditionnement et la réduction de l'obsolescence

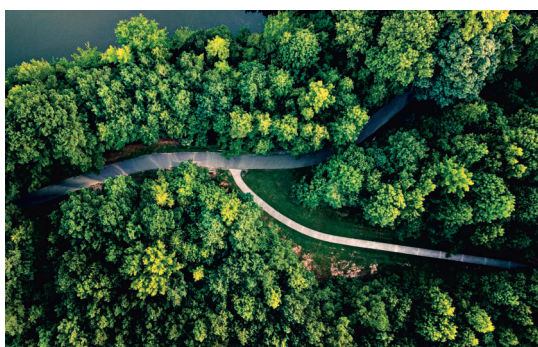


EcoTwice : propose aux collaborateurs d'acquérir leur propre équipement professionnel, afin d'en prolonger l'usage



ePOS Services : offre un service de gestion, maintenance et réparation permettant de prolonger la durée de vie des équipements de caisse

FOCUS SUR...



EASI – ECONOCOM AS A SERVICE FOR IMPACT

Centrée sur l'expérience utilisateur EASI est la solution Device as a Service d'Econocom, conçue pour concilier efficacité opérationnelle, performance économique et responsabilité sociale et environnementale. Elle permet d'optimiser la gestion des environnements IT, de maîtriser le coût total de possession et de réduire l'empreinte carbone, notamment grâce à l'allongement de la durée de vie des équipements et au soutien des modèles d'économie circulaire.



WORKPLACE AS A SERVICE

Centrée sur l'expérience utilisateur elle aussi, l'offre Workplace as a Service repose sur une maîtrise de bout en bout des services et une démarche de transformation des environnements de travail. Elle associe expertises technologiques et savoir-faire en infogérance pour optimiser les usages, garantir la disponibilité des environnements et favoriser l'innovation technologique, tout en limitant la consommation de ressources, dans une logique de sobriété numérique.

Histoires d'impact pour nos clients

Accélérer le

RECONDITIONNEMENT INFORMATIQUE AVEC BB-NET ET ECONOCOM FACTORY

Dans le cadre de son plan stratégique, le groupe s'est fixé un objectif ambitieux : **trippler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés d'ici 2028**. La première étape structurante de cette stratégie a été franchie en 2022 avec l'acquisition, en France, d'Econocom Factory, acteur clé du reconditionnement informatique. S'appuyant sur des processus industriels exigeants, des standards de qualité élevés et une production en circuit court, **Econocom Factory propose à grande échelle des équipements reconditionnés fiables, performants et traçables.**

Cette dynamique a été renforcée en 2025 par l'intégration de **bb-net, pionnier du reconditionnement informatique en Allemagne depuis plus de 25 ans**. bb-net conçoit et commercialise des équipements rigoureusement testés sous le label tecXL, incluant garantie et service après-vente et répondant aux exigences de qualité des clients publics et privés.

En combinant l'expertise d'Econocom Factory et le savoir-faire de bb-net, **le groupe renforce sa capacité à déployer des solutions de reconditionnement à l'échelle européenne** permettant aux clients de réduire significativement l'empreinte environnementale de leurs équipements IT tout en sécurisant performance, qualité et continuité de service.



Marco Kuhn,
Directeur Général
de bb-net GmbH



Stanislas Husson,
Directeur Général
d'Econocom Factory



En savoir +
sur bb-net



En savoir +
sur Econocom
Factory

253 000

appareils informatiques
reconditionnés en 2025 par
bb-net (Allemagne) et
Econocom Factory (France)

DELTRIAN CHOISIT ECONOCOM

pour financer sa transition énergétique

Implanté Belgique, Deltrian International est un acteur reconnu de la filtration de l'air. Dans un contexte de croissance et d'exigences environnementales accrues, l'entreprise a engagé, avec le soutien d'Econocom, un projet de transition énergétique structurant, tout en préservant sa capacité d'investissement. Basé sur un leasing opérationnel flexible, le dispositif est largement autofinancé par les économies d'énergie et n'a généré aucun impact immédiat sur la trésorerie.



« Le projet comprend l'installation de panneaux photovoltaïques, le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et la mise en place d'un système de monitoring énergétique centralisé. »

Aurian de Briey, CFO de Deltrian



62 %
de réduction des
émissions de CO₂ dès
la mise en service,
intégrant l'ensemble du
cycle de vie des installations



En savoir +

AUTRES HISTOIRES...



Virginie le Barbu,
Global Sustainability
Director – International
Markets, Lenovo
360 Circle Lead

« Particulièrement engagé sur deux enjeux majeurs : l'action climatique et l'économie circulaire, Econocom a rejoint Lenovo 360 Circle dès 2021 en tant que membre fondateur et en est l'un des principaux partenaires. »



En savoir +

Lenovo



Matthieu Sabin,
Responsable services
Économie Circulaire,
HP Europe

« Econocom est un partenaire stratégique pour HP. Il nous permet, via notre programme Amplify Impact, de sensibiliser un maximum d'acteurs aux enjeux de réduction de l'empreinte carbone et aux solutions bas carbone. »



En savoir +



Bénédicte McCoy,
Responsable ESG France,
Dell Technologies

« Grâce à leur collaboration étroite, Dell et Econocom illustrent pleinement la force de l'économie circulaire : prolonger la durée de vie des équipements, réduire leur impact environnemental et offrir aux organisations des solutions durables, innovantes et as a service. »



En savoir +



Nos engagements sociaux

Le groupe Econocom place l'engagement social au cœur de sa stratégie de développement responsable, avec une ambition claire : concilier performance économique et impact positif sur les femmes et les hommes qui contribuent à ses activités.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

(santé, équilibre vie professionnelle-vie personnelle, conditions de travail...)

Econocom favorise la fidélisation des salariés grâce à des conditions de travail en amélioration continue et au respect de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, pour l'ensemble des collaborateurs, permanents ou non. Dans le cadre du programme « Back to Live » lancé en 2025, les locaux du groupe sont rénovés et réaménagés pour favoriser le travail collaboratif sur site. Des actions dédiées au bien-être, au sport et à une alimentation équilibrée sont proposées dans plusieurs pays. La santé constitue une priorité, avec la mise à disposition de services de téléconsultation, de webinaires, de consultations gratuites et d'outils de prévention adaptés aux contextes locaux. La protection sociale, couvrant 100% des salariés, accompagne les collaborateurs lors des moments clés de leur vie.





DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FORMATION

La Direction des Ressources Humaines met en œuvre une politique active de gestion des talents et des parcours professionnels. Le groupe permet à chaque collaborateur de développer ses compétences et de construire son parcours professionnel à travers des missions variées et enrichissantes. Dès leur arrivée, les nouveaux salariés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé, leur permettant de découvrir les équipes, l'organisation de l'entreprise et les spécificités de leur activité. Econocom accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière en leur proposant des formations adaptées à l'évolution des métiers et des compétences.

ÉGALITÉ DES CHANCES Inclusion et diversité (égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, handicap...)

La richesse d'Econocom repose sur la diversité de ses expertises métiers, la variété des profils et l'ouverture d'esprit de collaborateurs issus de tous horizons. Facteur de performance collective, la diversité constitue un levier essentiel de développement. Le groupe privilégie depuis toujours le recrutement et l'évolution professionnelle fondés sur les compétences. Il condamne toute forme de discrimination et s'inscrit dans une démarche volontaire en faveur de l'égalité professionnelle, de la mixité et de la diversité.



93/100

Gender Pay Gap

5,3 %

taux de personnes en
situation de handicap

Histoires d'impact social et sociétal

LA POEI,

un levier de recrutement inclusif et ciblé

Préparer les compétences de demain avec la POEI

Le développement de l'activité sur certains sites ainsi que l'implantation et l'extension de centres de services ont entraîné une montée en charge rapide des besoins opérationnels. Dans ce contexte, près de **60 postes de techniciens ont été créés en moins de six mois**, en complément d'un recrutement récurrent d'environ 50 personnes par an.

Pour faire face à cette tension sur les compétences, Econocom a activé un levier opérationnel et inclusif : la POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle).

Ce dispositif, associant France Travail, un centre de formation et l'entreprise, permet de former en trois mois des personnes éloignées de l'emploi à un métier ciblé. Il constitue ainsi un levier efficace pour accompagner la montée en charge, tout en contribuant à une démarche de recrutement solidaire et durable, avec un programme sur mesure, orienté métier. **La formation, co-construite avec les managers opérationnels, combine apprentissages techniques, soft skills et certifications.**

À l'issue du parcours ?

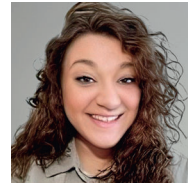
Les **15 apprenants ont été confirmés**, illustrant l'efficacité d'un modèle ouvert et adapté aux besoins métiers.

La POEI démontre qu'il est possible de recruter autrement, en conciliant performance opérationnelle et impact social.

TÉMOIGNAGES



Franck Cousin,
Directeur régional
Econocom Services
– Hauts-de-France
et Normandie



Elia Becue
Chargée de
recrutement
Econocom

« Dans un contexte de pénurie de compétences dans le numérique, la POEI transforme des profils éloignés de l'emploi en techniciens opérationnels, en seulement trois mois. L'implication de l'entreprise, notamment de la RH et du management, est déterminante. Les apprenants doivent s'imprégner des valeurs et des attentes du groupe, afin de sécuriser l'intégration et l'engagement des deux parties. »

200

candidatures reçues

50

candidats rencontrés
en job dating

15

apprenants sélectionnés

3

mois de formation

100 %

des apprenants recrutés
à l'issue du parcours



En savoir +
sur la POEI

ECONOCOM S'ENGAGE pour le mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est une démarche qui permet aux entreprises de mettre à disposition le savoir-faire et l'expertise de leurs collaborateurs au profit d'associations, d'organisations à but non lucratif ou de projets d'intérêt général. Chez Econocom, cette initiative occupe une place structurante dans la stratégie RSE. **Elle permet aux collaborateurs d'incarner concrètement leur engagement citoyen tout en renforçant l'impact sociétal du groupe.**

375

collaborateurs
inscrits en 2025 sur la
plateforme Komeet

62

missions réalisées
en 2025

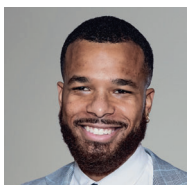


« **Komeet** joue un rôle clé dans la mise en œuvre du dispositif de mécénat solidaire d'Econocom. La plateforme en ligne facilite la mise en relation avec les associations bénéficiaires, l'organisation des actions et l'évaluation de leurs impacts. Komeet sélectionne des missions adaptées aux besoins des associations, afin de maximiser l'impact social de l'engagement des collaborateurs. »

Julian Guerin,
Co-fondateur de la plateforme Komeet

Komeet

TÉMOIGNAGES



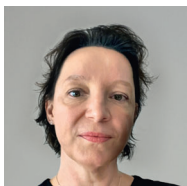
« Je me suis engagé avec **Espérance Banlieues**, qui agit pour l'égalité des chances par l'éducation. Moi-même originaire de banlieue, ce sujet me touche particulièrement. Cette expérience m'a permis de me reconnecter à la réalité de jeunes qui ne disposent pas des mêmes opportunités dès le départ. »

Jonathan Ravaud,
Responsable contrôle interne Econocom



« Lors de l'initiative **"100 chances, 100 emplois"**, j'ai animé des simulations d'entretien pour de jeunes candidats en insertion, en les conseillant ou simplement en les écoutant. Cette expérience m'a rappelé l'importance de choisir une mission en cohérence avec ses compétences et ses valeurs. »

Daria Zachcial,
Responsable delivery Econocom



« J'ai choisi l'association **"Un petit bagage d'amour"**, qui soutient les futures mères en situation de précarité. Les sourires des mamans lors de la remise des "petits bagages" m'ont particulièrement marquée. J'ai aussi mobilisé mes collègues pour des dons, et voir cette solidarité se prolonger au bureau a été une vraie satisfaction. »

Muguette Siry,
Account delivery manager Econocom



En savoir +
sur le mécénat
de compétences

Nos engagements sociétaux

Les engagements sociétaux constituent un pilier important de notre stratégie. Le groupe souhaite renforcer son ancrage sur les territoires où il est présent et agir en collaboration étroite avec les acteurs associatifs et économiques locaux, notamment sur les enjeux d'éducation et de réduction de la fracture numérique.

ACTIONS CLÉS

Éducation et fracture numérique

Econocom s'engage en faveur de l'éducation et de l'inclusion numérique, considérées comme des leviers majeurs de cohésion sociale et d'égalité des chances. **Le groupe agit pour faciliter l'accès aux outils et aux usages numériques**, notamment auprès des publics scolaires, des étudiants et des acteurs de la formation. À travers ses solutions digitales, ses partenariats

associatifs et ses actions de sensibilisation, **Econocom contribue au développement des compétences numériques et à la réduction de la fracture digitale**. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche sociétale responsable, visant à accompagner durablement les transformations éducatives et à soutenir l'employabilité des générations futures.

Les moyens mis en œuvre pour soutenir le tissu associatif local reposent sur trois leviers complémentaires



DONS FINANCIERS

Econocom soutient des associations d'intérêt général

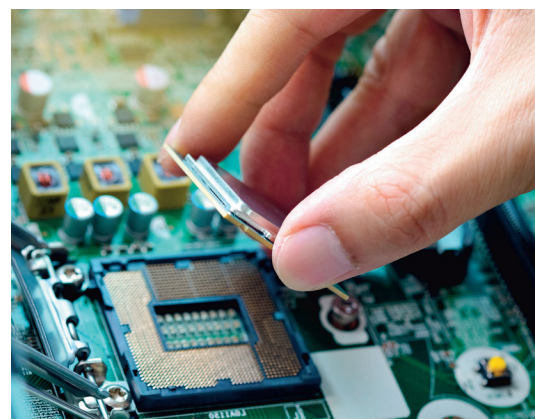
par des dons financiers ciblés, cohérents avec ses engagements RSE. Ces contributions accompagnent des projets solidaires, éducatifs et environnementaux, favorisant l'inclusion, l'accès au numérique responsable et l'impact positif. Quelques exemples d'associations soutenues : Espérance Banlieues, Konexio, Cape Code, Demos, Télévie, ActionAid...

DONS MATÉRIELS IT

Econocom propose également des dons de matériels informatiques reconditionnés.

Cela permet de prolonger la durée de vie de ces équipements, de réduire l'empreinte environnementale et en même temps de faciliter l'accès au numérique pour des publics éloignés, contribuant ainsi à l'inclusion digitale et au développement de l'économie circulaire.

685
dons d'ordinateurs
portables
reconditionnés au
niveau groupe sur les
3 dernières années



MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences repose sur la mise à disposition des expertises des collaborateurs au bénéfice d'associations.

Le groupe a lancé son premier programme de mécénat de compétences en France avec Komeet. A ce titre, Econocom offre une journée à l'ensemble des collaborateurs et plusieurs journées aux collaborateurs en intermission, dans le cadre d'actions menées en France.

Des impacts positifs dans toutes nos géographies

Présent dans de nombreuses géographies, Econocom déploie des initiatives adaptées aux contextes locaux, tout en s'appuyant sur des axes stratégiques et des plans d'action communs à l'échelle du groupe. Cette approche traduit une culture entrepreneuriale qui favorise l'autonomie et l'action au plus près des réalités de terrain.



ESPAGNE

Econocom Espagne a lancé le programme « Econocomprometidos », (les Engagés d'Econocom), visant à promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances et la diversité. Proposant un large éventail d'actions (formations, événements associatifs et sportifs, initiatives de sensibilisation, etc.) et bénéficiant du parrainage direct du CEO, ces initiatives renforcent une culture commune fondée sur le respect, le bien-être au travail, l'engagement et le sentiment d'appartenance des collaborateurs.

PAYS-BAS

Econocom Pays-Bas a poursuivi l'accélération de sa transition vers une mobilité plus durable. Après l'électrification de sa flotte de voitures de fonction, le pays a intensifié celles de ses véhicules utilitaires, franchissant une nouvelle étape dans la réduction des émissions liées au transport. En parallèle, Econocom Pays-Bas contribue activement à la baisse du scope 2 du groupe grâce à l'utilisation d'une électricité 100 % verte sur l'ensemble de ses sites.



ITALIE

Econocom Italie a réaffirmé son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion dans les métiers du numérique. Le programme « She Tech Talks » met en lumière des collaboratrices à travers des témoignages vidéo sur leurs parcours et leurs métiers dans la Tech. En parallèle, le programme « Ready for IT » dédié à l'insertion professionnelle de réfugiés par la formation, a été reconnu par l'UNHCR et a permis l'intégration de sept personnes au sein des équipes.

BELUX

Econocom Belux a renforcé sa stratégie RSE avec des avancées significatives en matière de certifications et de reconnaissance, notamment par VOKA. La Belgique a également développé sa Business Unit Green & Energy, avec des solutions de financement de projets de transition énergétique en B2B. Ces projets ont généré des réductions de plusieurs tonnes de CO₂ par initiative et ont conduit à la création d'un écosystème de partenaires pour un accompagner les clients sur l'ensemble du cycle de vie des projets.



ROYAUME-UNI

Dans le cadre de la stratégie One Econocom, le Royaume-Uni a accéléré le développement de l'activité audiovisuelle avec l'intégration de Smartcomm, qui ouvre de nouvelles perspectives en matière de durabilité et implique des approches collaboratives tout au long de la chaîne de valeur. En 2025, Econocom UK a participé au premier Sommet sur la durabilité de l'industrie audiovisuelle à Londres, favorisant le dialogue sectoriel et l'émergence de solutions partagées.

ALLEMAGNE

Econocom Allemagne a poursuivi le déploiement de pratiques durables exemplaires en interne. L'ensemble de ses bâtiments fonctionne à 100 % avec de l'électricité d'origine renouvelable. Les équipements numériques internes voient leur durée d'usage optimisée et le recours à du matériel reconditionné est généralisé. La flotte automobile est composée de véhicules électriques et hybrides, complétée par un programme attractif de location de vélos électriques, à l'origine d'une offre désormais proposée aux clients.



Nos enjeux en matière de cybersécurité

Dans un environnement numérique marqué par la multiplication des menaces, la cybersécurité constitue un enjeu stratégique majeur. Elle est essentielle à la protection des données personnelles et stratégiques, à la continuité des activités du groupe et au maintien de la confiance de ses clients, partenaires et collaborateurs.



La compromission, la perte ou l'altération de données sensibles, qu'elles soient personnelles ou stratégiques, peut résulter d'actions malveillantes et entraîner l'indisponibilité des services et des outils critiques. Ces incidents sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'image du groupe et sur la relation de confiance avec ses parties prenantes. La cybersécurité s'inscrit ainsi comme un pilier de la protection des actifs informationnels et de la résilience opérationnelle d'Econocom.

Pour répondre à ces enjeux, Econocom s'appuie sur une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) définissant l'organisation, les rôles et les responsabilités nécessaires pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations et des systèmes.

Depuis 2022, la stratégie de cybersécurité du groupe est pilotée par le Chief Security Officer (CSO). Elle vise à aligner l'ensemble des entités autour d'une approche commune et repose sur trois principes structurants : **une sécurité au bon niveau, démontrable et collective**. Cette stratégie s'appuie notamment sur le cadre Minimum Viable Security (MVS), qui définit une posture pragmatique conciliant exigences de protection, efficacité opérationnelle et autonomie des métiers.

Son déploiement couvre trois dimensions complémentaires : les talents, les processus et les outils, et repose sur une collaboration étroite entre les équipes sécurité groupe et les équipes locales. Les politiques et processus sont régulièrement mis à jour afin d'intégrer les standards de référence, tandis que les solutions sont rationalisées pour offrir un environnement sécurisé, performant et fluide.

Contexte et politiques relatives à la protection des données

Econocom place la protection des données personnelles au cœur de ses engagements et de sa stratégie de transformation digitale. Au-delà du respect des cadres juridiques nationaux, européens et internationaux, le groupe fait de la protection des données de ses clients, partenaires et collaborateurs un pilier essentiel de la confiance numérique et de son développement international.

Pour soutenir cette ambition, Econocom a déployé dans l'ensemble de ses entités le programme « Protection des données », qui traduit les obligations légales en politiques, directives, procédures et outils communs. Ce programme constitue un cadre partagé de pilotage de la conformité, structuré autour d'une feuille de route visant à renforcer durablement la protection des données personnelles.

Son déploiement repose sur un réseau international de Référents, animé par le DPO Groupe, garantissant la mise en œuvre opérationnelle du programme et son suivi régulier au sein de comités dédiés.

Des directives et procédures communes, couvrant notamment le registre des traitements, les droits des personnes, la gestion des violations, les durées de conservation, l'évaluation des sous-traitants, le partage des données et le Privacy by Design sont diffusées auprès des collaborateurs. Les avancées du programme font l'objet d'un reporting annuel à la Direction Générale dans le cadre du bilan du DPO.

À partir de 2026, le Groupe va renforcer sa dynamique proactive de gestion des risques RGPD et liés à l'IA, avec l'ambition d'évoluer vers une véritable culture de maîtrise stratégique des risques data.



Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Depuis 2019, Econocom mesure ses progrès et inscrit son action dans une dynamique d'amélioration continue au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Conscient de la responsabilité des acteurs publics et privés face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le groupe a engagé une démarche structurée pour identifier les ODD sur lesquels il peut avoir l'impact le plus significatif. Cette réflexion s'appuie sur un groupe de travail interne mobilisé autour des priorités stratégiques d'Econocom.

Econocom a intégré 10 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à sa politique RSE, dont cinq considérés comme prioritaires :

la consommation et la production responsables, la lutte contre le changement climatique, l'éducation de qualité, la réduction des inégalités et les partenariats.

L'Agenda 2030 s'articule autour de cinq piliers structurants, les « 5P » : Planète, Populations, Prospérité, Paix et Partenariats. En cohérence avec ce cadre de référence, Econocom concentre ses engagements sur trois piliers prioritaires, en lien direct avec son activité et ses leviers d'action.

Engagements prioritaires



POPULATION

ODD 4 – Éducation de qualité : engagement en faveur du numérique à l'école et de l'accessibilité numérique

ODD 10 – Inégalités réduites : promotion de l'égalité professionnelle, de la diversité et de la non-discrimination



PLANÈTE

ODD 12 – Consommation et production responsables : mesure et réduction de l'impact environnemental du numérique

ODD 13 – Lutte contre le changement climatique : décarbonation des activités du groupe



PARTENARIATS

ODD 17 – Partenariats : diffusion des engagements RSE et coopération avec les parties prenantes publiques et privées

Contribution active



Participation

Labels et certifications

- Le groupe applique systématiquement la **norme ISO 26000**, garantissant l'intégrité de toute action sociétale.
- De même, nos solutions de services répondent depuis sept ans à la **norme ISO/IEC27001**, l'une des plus exigeantes au niveau international en matière de sécurité de l'information.
- Les **certifications ISO 9001 et ISO/CEI 27001** sont gérées localement en France, au Maroc, au Benelux, en Espagne et en Italie.
- Les **certifications ISO 14 001** sont également déployées localement en France, Espagne en Belgique et au Royaume-Uni, tandis que la **certification ISO 45001** couvre le périmètre des activités Services en Espagne.
- Au niveau local, certaines entités se distinguent par des reconnaissances spécifiques. Pour la 4^e année consécutive, Econocom Belux a ainsi participé à **l'initiative**

VOKA et obtenu le statut de « SDG Pioneer », récompensant son engagement en faveur du développement durable. Cette démarche repose sur un plan annuel structuré autour de 10 actions, couvrant au moins quatre des cinq piliers des ODD.

- Enfin, les activités liées à l'économie circulaire font l'objet de labels exigeants. Le centre de services Product Care a obtenu le label **QualiRepar**, tout comme l'activité de reconditionnement Econocom Factory, portée par la marque SMAAART, également certifiée **QualiCert**. Ces reconnaissances attestent de la qualité des opérations réalisées. Cette activité bénéficie en outre du **label RecQ**, premier label européen garantissant la qualité des produits d'occasion.



ecovadis

Econocom est fier d'avoir obtenu la médaille d'or avec une note de 76/100. Cette performance place le groupe dans le top 5% des entreprises les plus engagées au niveau mondial, une véritable réussite collective.



SCIENCE
BASED
TARGETS

Econocom a validé sa trajectoire auprès de SBTi et déployé un plan d'actions ambitieux pour décarboner durablement son empreinte environnementale.

5

RAPPORT DE DURABILITÉ

1. Norme d'information générale [ESRS 2]	121	3. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5]	145
1.1. Base de préparation du rapport	121	3.1. Matrice de matérialité et stratégie face aux enjeux de l'économie circulaire	145
1.2. Gouvernance de la RSE	122	3.2. Actions et ressources [E5 2]	#REF
1.3. Stratégie	125	3.3. Cibles [E5 3]	147
1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels	130	3.4. Flux entrant de ressources [E5 4]	148
2. Changement climatique [ESRS E1]	132	3.5. Flux sortant de ressources [E5-5]	149
2.1. Critères de rémunération liés au changement climatique [GOV 3]	132	3.6. Effets financiers anticipés relatifs à l'économie circulaire [E5 6]	149
2.2. Plan de transition [E1-1]	132	4. Les salariés de l'entreprise [ESRS S1]	150
2.3. Matrice de matérialité et stratégie face au changement climatique	#REF	4.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées [ESRS 2 SBM 2]	150
2.4. Actions pour réduire l'impact du groupe sur le climat [E1-2]	134	4.2. La stratégie sociale du groupe en réponse aux impacts, risques et opportunités identifiés [ESRS 2 - SBM 3 ; IRO 1 ; MDR -P-A-T]	151
2.5. Objectifs établis en lien avec les actions sur le changement climatique [E1-4]	137	4.3. Politiques des Ressources humaines et cibles [S1-1 et S1-5]	155
2.6. Consommation d'énergie et mix énergétique [E1-5]	140	4.4. Processus de dialogue avec les parties prenantes [S1 -2]	158
2.7. Emissions brutes de gaz à effet de serre [E1-6]	140	4.5. Processus de remédiation et canaux d'alerte [S1 -3]	160
2.8. Crédits carbone et méthode d'élimination des émissions de GES [E1-7]	144	4.6. Actions et approches pour adresser les politiques définies [S1 -4]	#REF
2.9. Internaliser le prix du carbone [E1-8]	144	4.7. Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6]	163
2.10. Effets financiers anticipés liés au changement climatique [E1-9]	144	4.8. Caractéristiques des non-salariés [S1-7]	166

4.9. Négociation collective et dialogue social [S1-8]	167	5.4. Processus de dialogue et d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur et/ou avec leurs représentants [S2-2]	#REF
4.10. Diversité [S1-9]	168	5.5. Processus et canaux de communication pour remédier aux incidences négatives et permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]	183
4.11. Équité salariale [S1-10]	169	5.6. Actions et ressources [S2-4]	184
4.12. Protection sociale [S1-11]	170	5.7. Cibles établies [S2-5]	187
4.13. Handicap [S1-12]	#REF	6. Conduite des affaires [ESRS G1]	188
4.14. Formation et développement des compétences [S1-13]	171	6.1. Données relatives à la norme d'informations générales ESRS 2 [GOV-1 & IRO-1]	188
4.15. Santé et sécurité au travail [S1-14]	173	6.2. Vision et culture d'entreprise [G1-1]	188
4.16. Équilibre vie professionnelle et personnelle [S1-15]	174	6.3. Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]	192
4.17. Indicateurs de rémunération [S1-16]	174	6.4. Prévention et lutte contre la corruption et les pots-de-vin [G1-3]	194
4.18. Incidents et plaintes liées aux droits de l'Homme [S1-17]	176	6.5. Incidents en matière de corruption ou de pot-de-vin [G1-4]	195
5. Les travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2]	178	7. Règlement : taxonomie verte européenne	196
5.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM 2]	178		
5.2. Matrice de matérialité et enjeux [ESRS 2 SBM 3]	178		
5.3. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur[S2-1]	180		

1. Norme d'information générale [ESRS 2]

1.1. Base de préparation du rapport

1.1.1. BASES GÉNÉRALES DE PRÉPARATION DES RAPPORTS DE DURABILITÉ [BP-1]

Informations sur le périmètre du rapport [DP-3]

[DP-5a ; DP-5b ; DP-5c]

Le périmètre inclut toutes les filiales du groupe et est établi sur une base consolidée de publication conforme aux états financiers. En raison de leur indépendance, les agents sont exclus du périmètre de publication. Toute autre exclusion de périmètre est mentionnée et justifiée dans le ou les paragraphes concernés. La collecte des données est réalisée sur un exercice civil clos, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les informations des rapports de durabilité concernent des éléments relatifs à l'amont et à l'aval de la chaîne de valeur d'Econocom.

[DP-5d]

Econocom n'a pas omis de publier des informations au regard des ESRS parce que ces dernières étaient considérées comme classées confidentielles ou sensibles.

[DP-5e]

Econocom n'a pas omis de publier des informations au regard des ESRS parce qu'elles étaient en cours de développement.

1.1.2. BASES DE PRÉPARATION SPÉCIFIQUES [BP-2]

Définition des horizons de temps [DP-9]

La définition des horizons de temps est alignée sur les exigences de la réglementation CSRD :

- court terme : moins de 1 an ;
- moyen terme : entre 1 et 5 ans ;
- long terme : après 5 ans.

Métriques relatives à la chaîne de valeur [DP-10]

Les indicateurs de performance quantitatifs (métriques) incluant des données relatives à la chaîne de valeur calculées de manière indirecte concernent majoritairement la norme sur le changement climatique ESRS-E1. Ces estimations portent sur le calcul du scope 3 du bilan carbone 2025.

Les facteurs d'émissions qui permettent de transformer des dépenses monétaires en équivalent d'émissions de gaz à effet de serre sont basés sur des données sectorielles moyennes et ont été utilisés en l'absence de données spécifiques de la part des principaux intervenants de la chaîne de valeur.

Enfin, le groupe a pour volonté d'augmenter la précision des données permettant de calculer ses émissions liées à ses achats (en précisant davantage ses familles de produits d'achat, par exemple).

Sources d'estimations ou d'incertitude [DP-11]

Les éléments repris sous le [DP 10c] relatif à l'utilisation de métriques dans la chaîne de valeur, qui sont les principales sources d'estimations et d'incertitude pour Econocom, sont les suivantes :

- Normes ESRS E1 :
 - ▶ le bilan carbone monétaire est calculé pour les entités émettrices principales. La part résiduelle d'émissions qui n'est pas capturée dans le bilan carbone du groupe est estimée sur la base de comparables crédibles et concerne les entités non significatives et les entités destinées à la vente,
 - ▶ nous estimons le poids carbone des quantités achetées par le groupe en les regroupant par famille de produits. Chaque famille de produits a été associée à un ou plusieurs facteurs d'émissions monétaires,
 - ▶ une autre source d'incertitude porte sur le calcul des catégories des émissions de la chaîne de valeur d'Econocom ;

• Norme ESRS E5 :

- ▶ le volume d'assets achetés par les activités de distribution sur l'année en cours est calculé au prorata des volumes de l'année précédente (capturé grâce à l'analyse physique du bilan carbone) en fonction des montants monétaires de l'année en cours,
- ▶ le volume d'assets achetés par les activités de distribution provenant de l'économie circulaire présente également une source d'incertitude. En se basant sur des estimations des acheteurs des différentes entités de distribution, nous avons considéré que seulement 1 % des achats provenaient de circuits circulaires.

Changement dans la préparation et dans la présentation des rapports de durabilité [DP-13]

En 2024, Econocom publie son premier rapport de durabilité (divulgaration des normes ESRS de la CSRD), tandis que les anciens rapports étaient des Déclarations de Performance Extra-Financière (en 2023, Econocom avait adopté une approche duale entre DPEF et CSRD).

En 2025, le rapport CSRD du groupe n'a pas connu d'évolution majeure dans la préparation ou la présentation de ces états de durabilité.

Néanmoins, la matrice de double matérialité a quant à elle été mise à jour. En effet, la norme ESRS S4 (jugée matérielle en 2024) ne l'est plus en 2025.

Incorporation par référence [DP-16]

Identifié comme incorporé par référence :

- [DP 21a] – Composition des organes de gouvernance ;
- [DP 40a] et [DP 40b] – Grands groupes de produits et grands marchés ou groupes de clients ;
- [DP 42] – description du modèle économique.

Mesures transitoires [DP-17]

Econocom a fait appel à des mesures transitoires prévues par la CSRD dans la nouvelle annexe C de l'ESRS 1 ⁽¹⁾ et plus spécifiquement concernant le calcul des effets financiers anticipés par le groupe.

1.2. Gouvernance de la RSE

1.2.1. LE RÔLE DES ORGANES ADMINISTRATIFS, DE GESTION ET DE SURVEILLANCE [GOV-1]

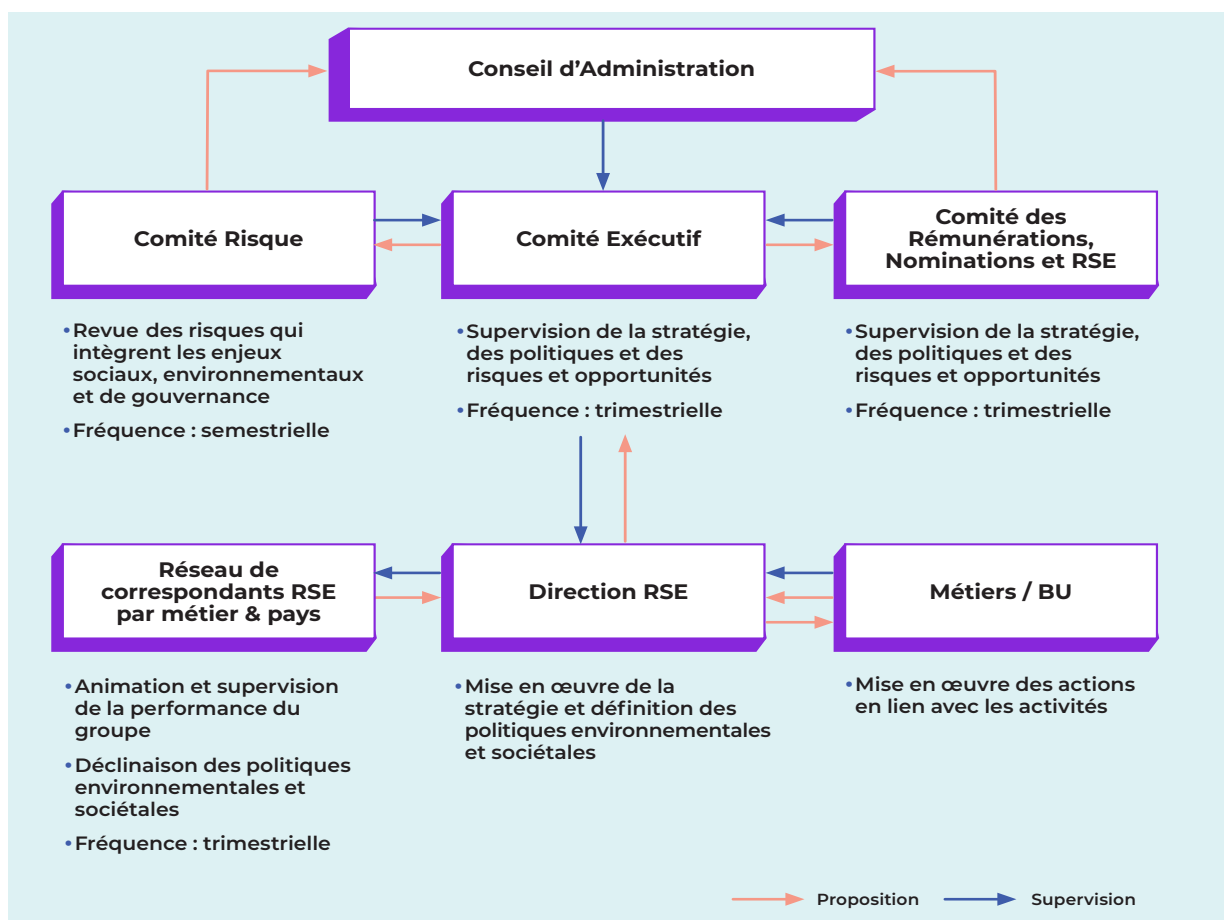
Pilotage de la politique RSE

La politique RSE d'Econocom mobilise tous les collaborateurs du groupe. La Direction RSE est placée sous la responsabilité de Madame Véronique di Benedetto. Cette Direction joue un rôle de représentation de la politique RSE auprès du Conseil d'Administration et des autres Directions.

Un Comité de Direction RSE, composé de Directeurs représentant les principales fonctions du groupe, conduit la politique. Ce Comité valide les orientations stratégiques et les objectifs et en assure le suivi.

Nous avons identifié une série de correspondants RSE fonctionnels et géographiques. Ils font partie des équipes opérationnelles des membres du Comité de Direction RSE. Ces correspondants assurent le déploiement des différents objectifs sur leurs périmètres respectifs. Ils font appliquer les plans d'action validés en Comité et jouent un rôle d'ambassadeurs de la démarche auprès de leurs équipes.

(1) Il est à noter qu'après prise en compte des évolutions réglementaires, adoptées en juillet 2025, (mesures « Quick Fix »), les entreprises de la première vague disposent de trois années à partir de la date de publication du premier rapport de durabilité pour utiliser les mesures transitoires.



[DP 21a]

Le Rapport de gestion détaille la composition du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif du groupe et du Comité de Direction RSE. Il comprend aussi les informations relatives à leur diversité et à leur compétence (voir chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise »).

[DP 22]

Tout le processus concernant la définition des Impacts, Risques et Opportunités et des politiques/actions qui en découlent a été validé par plusieurs membres de la Direction (Direction financière et Direction RSE). Ensuite, toutes les Directions opérationnelles et fonctions support, comme les RH ou la Finance, sont responsables du suivi de leurs politiques et des risques. Des réunions opérationnelles permettent de remonter des cas critiques ou des ajustements nécessaires si besoin est.

Par ailleurs, le suivi du plan stratégique, qui inclut des éléments extra-financiers, fait l'objet d'un suivi *ad hoc* auprès du Comex et du CEO.

1.2.2. TRAITEMENT DES INFORMATIONS ET DES QUESTIONS DE DURABILITÉ PAR LES ORGANES DE SURVEILLANCE [GOV-2]

[DP 26a - 26b]

Les membres des organes administratifs prennent connaissance des enjeux de durabilité à l'occasion du Comité d'Audit de clôture annuelle, *via* d'autres comités (tels que le Comité RSE ou le Comité qui pilote le plan stratégique).

1.2.3. INTÉGRATION DE LA PERFORMANCE LIÉE À LA DURABILITÉ DANS LES SYSTÈMES D'INCITATION [GOV-3]

[DP 29a]

Le système d'incitation d'Econocom intègre une part d'éléments liés à la performance en matière de durabilité. En 2025 la rémunération variable de certains collaborateurs des directions achats, finances, ressources humaines, business est liée à l'atteinte d'objectifs RSE, y compris les actions liées à la réduction de l'empreinte carbone.

1.2.4. RAPPORTS DE DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ [GOV-4]

Diligence raisonnable	Engager les parties prenantes	Identifier et évaluer les incidences négatives	Prendre des actions pour adresser les incidences	Suivre l'efficacité et communiquer
ESRS E1 - GOV 3 (section 2.2.)	ESRS S1 - Strategy, Business Model 2 (section 4.1.)	ESRS E1 - SBM 3 (section 2.3.)	ESRS E1 - MDR Policies & Actions (sections 2.1., 2.4., 2.5.)	ESRS E1 - MDR Targets & Metrics (sections 2.6. à 2.11.)
ESRS G1 - GOV 1 (section 7.1.)	ESRS S2 - SBM 2 (section 5.1.)	ESRS S1 - SBM 3 (section 4.2.)	ESRS E5 - MDR P&A (sections 3.2., 3.3.)	ESRS E5 - MDR T&M (sections 3.4. à 3.7.)
		ESRS S2 - SBM 3 (section 5.2.)	ESRS S1 - MDR P&A (sections 4.3. à 4.6.)	ESRS S1 - MDR T&M (sections 4.7. à 4.19.)
		ESRS E1 - Impacts, risks, opportunities 1 (section 2.3.)	ESRS S2 - MDR P&A (sections 5.3. à 5.6.)	ESRS S2 - MDR T (section 5.7.)
		ESRS E5 - IRO 1 (section 3.1.)	ESRS G1 - MDR P&A (sections 7.2. à 7.4.)	ESRS G1 - MDR T&M (sections 7.5. à 7.7.)
		ESRS G1 - IRO 1 (section 7.1.)		

1.2.5. GESTION DU RISQUE ET CONTRÔLE INTERNE SUR LES RAPPORTS DE DURABILITÉ [GOV-5]

[DP 36]

Dans le cadre d'une meilleure gestion des risques, le groupe a mis en œuvre des contrôles relatifs aux données concernant la totalité des normes de durabilité matérielle et ces contrôles sont opérés par différents départements.

Un premier niveau de contrôle des données est effectué par les départements responsables de la collecte. Ensuite, une fois que les données sont consolidées et remontées au groupe, le département RSE opère un deuxième niveau de contrôle et de validation.

Les indicateurs en lien direct avec le plan stratégique du groupe bénéficient d'un contrôle supplémentaire effectué par le département en charge. Cela concerne les indicateurs relatifs :

- aux enjeux environnementaux : plan SBTi et économie circulaire ;
- aux enjeux sociaux : égalité femmes/hommes et emploi des personnes en situation de handicap.

1.3. Stratégie

1.3.1. STRATÉGIE, MODÈLE D'ENTREPRISE ET CHÂÎNE DE VALEUR [DR SBM 1]

[DP 40]

Les trois secteurs d'activité dans lesquels opère le groupe et qui se rapprochent le plus des secteurs éligibles selon les ESRS ⁽¹⁾ sont :

- P&S (Products & Solutions) = Distribution ;

- TMF (Technology Management & Financing) = Location et services associés ;
- Services = Logiciels, infogérance et autres services IT.

Nous rappelons que les secteurs opérationnels utilisés dans les états de durabilité sont les mêmes que ceux décrits dans les états financiers, et présentés ci-dessous.

Le détail des revenus pour chaque secteur est présenté directement dans la section des comptes consolidés du groupe - Chiffre d'affaires par activité.

Secteurs d'activité opérationnelles stratégiques agrégés	Description	Implantation pays
Products & Solutions	Prestation allant de la conception de solutions à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques ...) et l'intégration de systèmes.	Allemagne, Brésil, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Suisse et Royaume Uni.
Services	Accompagnement de la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises (en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solutions digitales).	Belgique, Espagne, France, Maroc et Pays-Bas.
Technology Management & Financing	Solutions de financement locatif novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numérique des entreprises	Allemagne, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Royaume Uni.

Econocom a présenté en novembre 2023 son nouveau plan stratégique pour la période 2024-2028. Ce plan, baptisé One econocom, combine pour la première fois objectifs financiers et extra-financiers

Les objectifs extra-financiers visent à renforcer l'impact d'Econocom en matière de transformation numérique et ils sont alignés sur les mêmes

horizons de temps que les objectifs financiers (2024 – 2028) :

- tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés ;
- doubler le nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle via notre offre Product Care ;

(1) [https://www.efrag.org/sites/default/files/sites/webpublishing/SiteAssets/Working%20Paper%20Draft%20ESRS%20SEC1%20Sector%20Classification%20Standard\[1\].pdf](https://www.efrag.org/sites/default/files/sites/webpublishing/SiteAssets/Working%20Paper%20Draft%20ESRS%20SEC1%20Sector%20Classification%20Standard[1].pdf)

- obtenir la médaille Platinum d'EcoVadis pour rejoindre le Top 1 % des entreprises engagées en RSE. Econocom est depuis 2024 certifié médaille d'or. Cela concerne tous les secteurs ;
- obtenir la validation par SBTi de ces objectifs. Cette validation ayant été obtenue en juin 2024, l'objectif d'Econocom est à présent de respecter la trajectoire de décarbonation approuvée (elle sera décrite en détail dans le plan de transition de la norme sur le changement climatique) ;
- doubler la proportion d'employés en situation de handicap pour atteindre 6 % en 2028. Cela concerne tous les secteurs ;
- dépasser la note de 90/100 pour le « gender pay gap ». Cela concerne tous les secteurs et tous les pays.

[DP 42]

La pluralité des secteurs dans lesquels évolue le groupe explique en grande partie la complexité quant à la description de sa chaîne de valeur. C'est pourquoi il est plus judicieux d'analyser les chaînes de valeur des différents secteurs une par une, comme ci-après :

• Distribution (P&S : Products & Solutions) :

Les principaux fournisseurs de rang 1 sont majoritairement des grossistes et des distributeurs de matériels informatiques tels que Ingram Micro ou encore TD Synnex.

Nos fournisseurs de rang 2 sont quant à eux des fabricants de matériels informatiques tels que Lenovo, Dell, Apple, etc.

Les acheteurs chez Econocom sont des gestionnaires de clients, c'est à dire que ce sont les clients qui demandent à Econocom de

distribuer le matériel d'un fabricant déjà identifié en amont par ce même client.

Les profils des clients sont assez diversifiés (allant du secteur privé au public).

• Location (TMF : Technology Management & Financing) :

Les principaux fournisseurs de rang 1 et de rang 2 des activités TMF sont assez similaires, sur la partie IT, à ceux de P&S.

Sur la part hors IT, qui reste plutôt significative sur l'ensemble du groupe, les achats et leur répartition par fournisseurs sont plus diversifiés et, par conséquent, plus compliqués à cerner.

Encore aujourd'hui, le groupe travaille à préciser la composition des fournisseurs hors IT, dans l'optique d'améliorer les analyses physiques de son bilan carbone sur les produits concernés.

Enfin, l'activité TMF fonctionne en grande partie par du refinancement externe des contrats de location, auprès de banques majoritairement (telles que le Crédit Agricole, Société Générale, etc.). Les clients sont diversifiés, comme pour l'activité P&S.

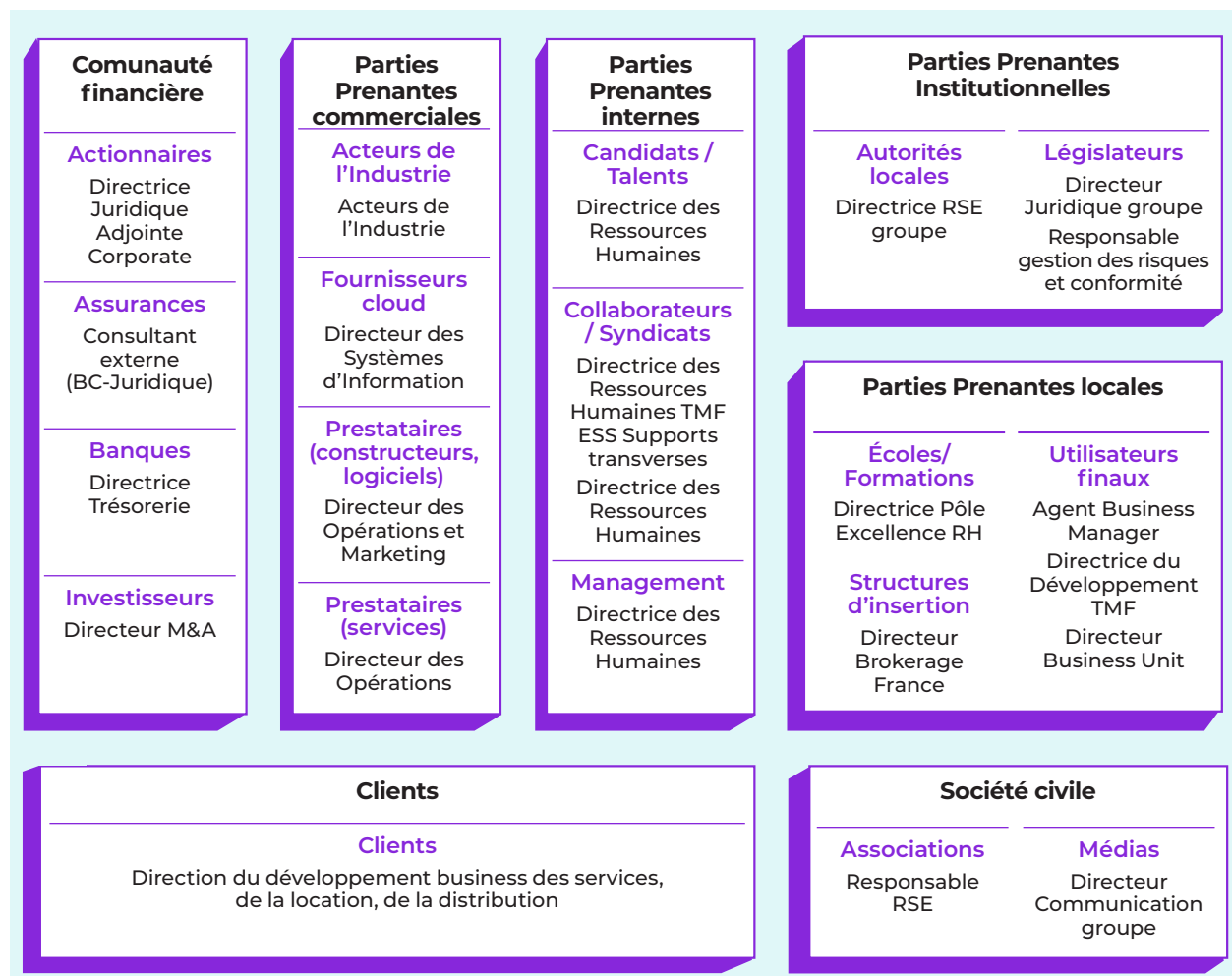
• Services :

Les activités Services ont logiquement moins d'achats que les deux autres activités. À la différence des deux autres activités, les acheteurs des entités services ne sont pas gestionnaires de clients. Leurs fournisseurs vont souvent être également des grands acteurs IT comme Microsoft, HP, mais aussi des prestataires de services d'intérim comme Randstad ou Adecco, etc. Leurs clients restent aussi très diversifiés (secteurs privés et publics).

1.3.2. INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES [DR SBM 2]

[DP 45 ; DP 45a]

Aperçu ci-dessous des parties prenantes internes. Elles ont toutes été impliquées dans l'analyse de double matérialité :



Dans le cadre de notre consultation **interne**, 19 catégories de parties prenantes ont été identifiées.

[DP 45b]

Notre approche d'évaluation de la matérialité au travers des **diligences raisonnables de durabilité** vise à comprendre les points de vue des parties prenantes sur les sujets et leur priorité dans leur relation avec le groupe Econocom.

Dans un premier temps, ces parties prenantes ont été consultées indirectement au travers des contributeurs Econocom (cf. tableau *supra*). Pour ces consultations indirectes, le groupe s'est assuré que les contributeurs Econocom interrogés connaissaient bien les attentes des parties prenantes pour évaluer les impacts, risques et opportunités du groupe en matière de durabilité.

Ensuite, les résultats de ces consultations indirectes ont été partagés avec l'ensemble des membres du groupe de travail en charge de l'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels pour le groupe Econocom en matière de durabilité.

Cette évaluation a donc été réalisée en tenant compte des considérations des parties prenantes.

Enfin, en vue de confirmer les résultats de l'évaluation des Impacts, Risques et Opportunités matériels, nous avons réalisé des entretiens avec des parties prenantes clés externes de notre chaîne de valeur en septembre 2024.

Nous avons donc étendu l'analyse et le « *challenge* » de notre analyse de double matérialité auprès de clients (de matériels et de services), de fournisseurs IT et de banques. L'objet de ces entretiens a été de confirmer les conclusions de notre analyse de double matérialité sur les IRO déterminés comme non-matériels pour le groupe Econocom, mais proches de l'être selon les critères définis par le groupe, et également de s'assurer qu'aucun sujet matériel pour ces parties prenantes n'avait été occulté.

Pour finir, les résultats ont été présentés aux différents responsables des départements qui ont été impliqués dans l'analyse (in fine en signant le rapport 2023, le Comité d'Audit les a validés).

[DP 45c]

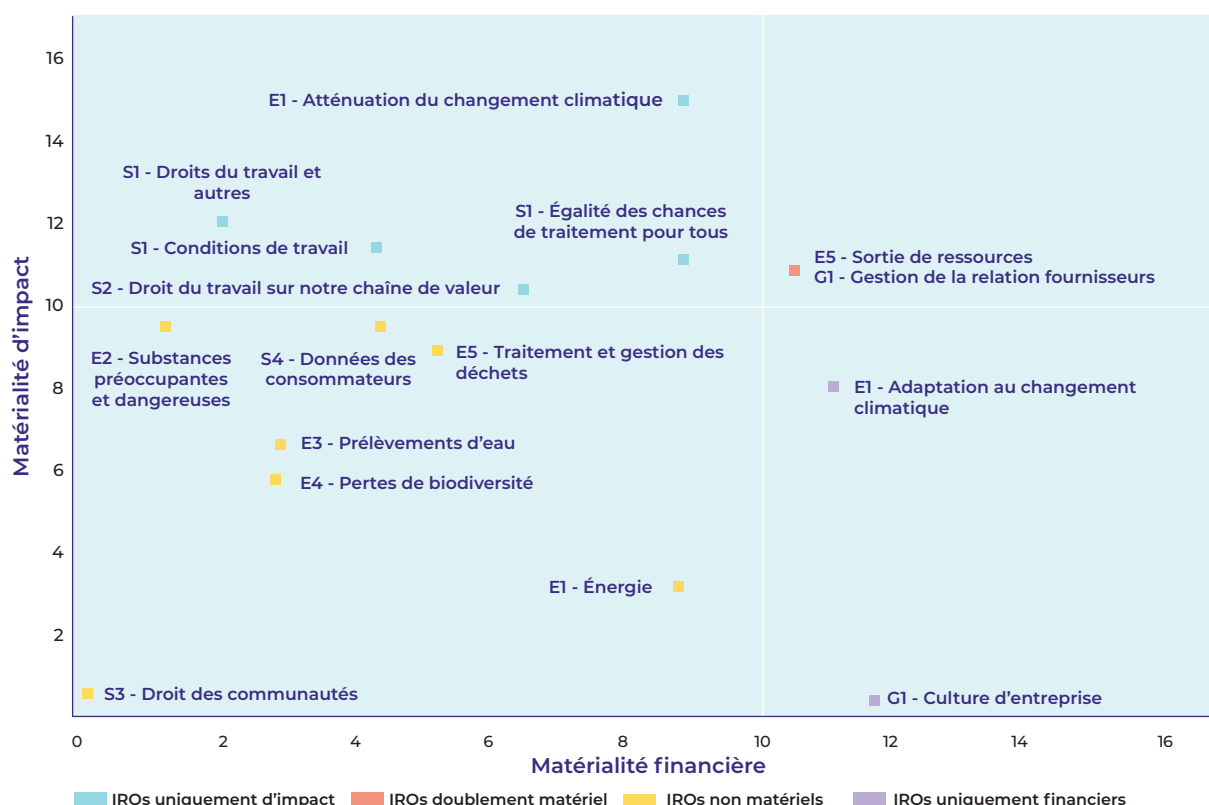
Ces consultations externes nous ont permis de confirmer que ces sujets étaient non-matériels pour ces parties prenantes et qu'aucun IRO ou enjeux ne devait être ajouté comme « nouveau » dans notre matrice de matérialité. Néanmoins, certains enjeux qui étaient soit seulement financiers, soit seulement d'impact ont pu devenir doublement matériels.

[DP 45d]

Enfin, les conclusions des consultations des parties prenantes (internes et externes) n'ont pas été partagées avec les organes dans leur ensemble. Néanmoins, comme mentionné, certaines personnes, membres de différents organes de décision, ont participé de manière active au *scoring* des IRO.

1.3.3. MATRICE DE DOUBLE MATERIALITE POUR LE GROUPE ECONOCOM [SBM 3]

[DP 48 & DP 49]



Dans le quadrant gauche inférieur (pointillés en jaune), on retrouve les sous enjeux des normes non matérielles pour le groupe Econocom.

Dans le quadrant gauche supérieur et droit inférieur (pointillés en violet), on retrouve les sous

enjeux des normes matérielles, soit uniquement financiers, soit uniquement d'impact.

Enfin, dans le quadrant supérieur droit (pointillés en rouge), on retrouve les enjeux des normes doublement matérielles.

Les informations relatives aux IRO sont fournies dans les différents chapitres relatifs aux normes ESRS correspondantes.

Changement dans la matrice de matérialité survenu sur l'année 2025 :

Au cours de l'année 2025, Econocom a fait une revue d'ensemble des impacts, risques et opportunités relatifs à ses différents enjeux présentés dans sa matrice de double matérialité dans le but d'identifier de potentiel changement.

L'utilisation de benchmark pour les premiers retours d'expérience du traitement des enjeux de durabilité sur les premières publications CSRD,

nous a permis de retravailler la matérialité de certains enjeux.

C'est pourquoi les impacts relatifs aux consommateurs et utilisateurs finaux ont fait l'objet d'une revue plus approfondie et ont été actualisés comme non pertinents pour le groupe en 2025. En outre, la question de la pertinence de la matérialité de ces impacts avait été soulevée par les auditeurs à la clôture 2024.

Enfin, les enjeux et sous enjeux non pertinents pour le groupe sont résumés dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation de la double matérialité offre un niveau d'analyse affiné des impacts, risques et opportunités du groupe. Elle a permis d'exclure certains sous-enjeux :

N°	ESRS – « Thème »	Sous-enjeux considérés comme non applicables aux activités d'Econocom
E2	Pollution	Substances préoccupantes et dangereuses
E3	Eau	Prélèvement abondant d'eau
E4	Biodiversité et écosystèmes	Facteurs d'impact direct de la perte de biodiversité
E5	Economie circulaire et utilisation des ressources	Traitement et gestion des déchets (notamment les déchets d'équipement électroniques et électriques)
S1	Employés	Autres droits liés au travail – Logement adéquat
S3	Communautés affectées	Droits civils et politiques – Liberté d'expression, liberté de réunion, incidence sur les défenseurs des droits de l'Homme
		Droits des peuples autochtones – Consentement préalable donné librement, auto-détermination
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Informations – Accès à de l'information de qualité
		Sécurité – Sécurité de la personne et protection des enfants
		Inclusion sociale – Non-discrimination
G1	Conduite des affaires	Pratiques respectueuses du bien-être animal

1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels

1.4.1. PROCESSUS POUR IDENTIFIER ET ÉVALUER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS POUR [IRO 1]

[DP 53a – 53g]

Définition de la double matérialité au sens de l'ESRS 1–3 :

- un sujet est important du point de vue de **l'impact** si l'on identifie des événements probables ou réels (qu'ils soient positifs ou négatifs) prouvant que l'entreprise impacte l'environnement ou la société à court, moyen et long terme. Les impacts incluent ceux qu'Econocom a causés et ceux liés à ses activités ;
- une question financière est importante d'un point de vue **financier** si des risques ou des opportunités ont été identifiés et peuvent avoir une importance majeure sur les flux financiers de l'entreprise à différents horizons de temps (la trésorerie, le développement, la position, le coût du capital ou l'accès au financement du groupe) ;
- un sujet peut être important des deux points de vue (ce sujet sera considéré comme **doublement matériel**).

Méthodologie suivie

Econocom a mis en place un groupe de travail composé de différentes personnes de différents départements stratégiques (Direction Finance centrale, Direction des ressources humaines et Direction RSE). Ce groupe de travail a été assisté par le cabinet de conseil Mazars tout le long de l'analyse de double matérialité en vue de fournir un support méthodologique. L'analyse a été réalisée en prenant en compte les différents secteurs d'activité dans lesquels Econocom évolue (distribution, location et services) puis les questions de durabilité potentiellement importantes ont été agrégées au niveau groupe. Une liste importante d'Impacts, Risques et Opportunités a été établie sur la base des consultations des parties prenantes, des rapports DPEF antérieurs et des analyses sectorielles.

Tant les IRO propres au groupe Econocom que ceux relatifs à la chaîne de valeur de ses différentes activités ont été considérés. Tous les IRO potentiellement importants (aux alentours de 100 IRO) ont été évalués selon leur caractère significatif du point de vue financier et d'impact.

Le processus d'évaluation de la double matérialité est défini comme suit :

• évaluation de la matérialité d'impact :

- ▶ détermination du type d'impact (positif, neutre ou négatif) et de sa temporalité (actuel ou potentiel),
- ▶ évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) par atelier de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères d'évaluation des normes ESRS (ampleur, portée, réversibilité). Chacun de ces trois critères a été évalué sur une échelle de 1 à 5,
- ▶ calcul de l'évaluation finale de matérialité d'impact en additionnant les trois critères numériques (et en multipliant par une probabilité d'occurrence pour les impacts potentiels, en vue de l'attribution à chaque impact d'un score total sur 15),
- ▶ détermination des IRO significatifs en retenant les IRO supérieurs au seuil de 10 ;

• évaluation de la matérialité financière :

- ▶ évaluation des IRO par atelier de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères d'évaluation des normes ESRS (2) (gravité des effets financiers et probabilité d'occurrence). Une échelle de 0 à 5 a été utilisée,
- ▶ calcul de l'évaluation finale de la matérialité financière en multipliant les deux critères ci-dessus,
- ▶ pondération des notes attribuées afin d'harmoniser sur un total commun de 15 les notes financières et d'impact en vue de la sélection des enjeux matériels pour le groupe,
- ▶ détermination des IRO significatifs en retenant les IRO avec une note supérieure au seuil de 10.

En conclusion, la matérialité d'un IRO sera déterminée si au moins une de ses notes (financière et/ou d'impact) dépasse le seuil défini lors de l'évaluation de la double matérialité.

1.4.2. NORMES COUVERTES PAR LES ENJEUX MATÉRIELS [IRO 2]

Synthèse des enjeux ESRS traités dans le rapport, car considérés comme matériels [DP 56]

Topics	Sous-topics	Sous-sous-topics
E1 – Climate change	• Climate change adaptation	
	• Climate change mitigation	
	• Energy	
E5 – Circular economy	• Resources inflows	
	• Resources outflows	
S1 – Own workforce	• Equal treatment opportunities for all	• Gender Equality
		• Training and skills development
		• Employment and inclusion of persons with disabilities
	• Other work – related rights	• Diversity
		• Human Rights
		• Privacy (personal data)
S2 – Workers in the value chain	• Working conditions	• Secure employment
		• Adequate wages
		• Collective Bargaining
	• Other work – related rights	• Work-life balance
		• Human Rights
		• Health & Safety
G1 – Business conduct	• Corporate culture	
	• Management of relationships with suppliers including payment practices	

2. Changement climatique [ESRS E1]

2.1. Critères de rémunération liés au changement climatique [GOV 3]

[DP 13]

Le système d'incitation d'Econocom intègre une part d'éléments liés à la performance en matière de durabilité. Cette partie est détaillée au sein de ESRS-2 GOV3.

2.2. Plan de transition [E1-1]

[DP 14]

Les mesures de transition d'Econocom ont débuté dès 2018 et se sont concrétisées au travers du plan de décarbonation validé par SBTi en 2024. Nous y avons notamment développé des leviers de réduction des émissions pour les activités du groupe (ces leviers seront décrits dans la section Actions et Ressources de la norme (E1-4).

[DP-16]

Pour lutter contre le réchauffement climatique, Econocom a défini des objectifs scientifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, validés par SBTi en juin 2024.

L'initiative Science-Based Targets (SBTi) est un partenariat entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Elle vise à accélérer les actions des entreprises et des institutions financières du monde, afin de réduire de moitié leurs émissions avant 2030 et à atteindre des émissions nettes nulles avant 2050.

En outre, les objectifs scientifiques fixent les réductions d'émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C, voire 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris.

De plus, les principaux coûts pour le groupe Econocom et ses filiales sont liés à l'atteinte de nos objectifs SBTi sur nos scopes 1 et 2 et plus précisément sur nos engagements liés à l'augmentation de l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable ainsi que sur l'augmentation de la part de nos véhicules hybrides et électriques au sein de notre flotte globale.

- Le passage d'énergie non renouvelable vers des énergies bas carbone et/ou renouvelables implique un changement sur les contrats d'énergies des filiales, ce qui peut représenter un coût important selon leur taille, leur structure et le type d'activité dans lequel elles évoluent.
- De même, le remplacement de la flotte restante de véhicules thermiques ou hybrides non rechargeables vers des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables aura un coût supplémentaire selon les filiales.

À ce stade, nous n'avons pas encore réalisé d'études quantitatives sur les coûts d'investissement auxquels Econocom devra faire face pour ces adaptations.

Par ailleurs, Econocom, par ses activités principales de distribution et de location de matériels IT, n'a pas à faire face à des émissions dites potentiellement « verrouillées ». En effet, ce sont souvent des émissions qui sont liées à des actifs difficiles à décarboner car très intensifs en carbone, et avec une marge de manœuvre très faible pour réduire leurs émissions associées.

Enfin, le groupe se conforme à la taxonomie sur ces activités alignées (voir partie 7 Règlement - Taxonomie). Cependant il n'a pas défini d'objectifs ou de plan d'action sur un horizon de temps visant à améliorer ses indicateurs taxonomiques.

2.3. Matrice de matérialité et stratégie face au changement climatique

Les questions de durabilité importantes en matière de changement climatique sont celles décrites dans notre analyse de double matérialité ci-dessous.

Les risques, impacts et opportunités relatifs à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont intrinsèquement liés les uns aux autres.

Le tableau ci-dessous met en lumière comment le groupe met en œuvre sa stratégie de durabilité (plan stratégique One econocom pour répondre aux IRO identifiés dans la matrice) :

- quelles politiques & actions adressent les IRO identifiés ?
- quelles cibles sont mises en œuvre pour projeter ces actions dans le futur ?

Toutes les actions et tous les objectifs sont décrits et détaillés dans les parties suivantes de la norme.

Sous enjeux	Impacts, risques et opportunités [SBM 3 & IRO 1]	Périmètre	Horizon de temps	Précision des IROs	Politiques & Actions [MDR-P & MDR-A]	Cibles [DR E1-4 MDR-T]
Adaptation	Renforcement des réglementations environnementales sur le cycle de vie des produits et sur l'impact du numérique Uniquement financier	Activités directes et chaîne de valeur	Moyen et long terme	Risques Engendrer des coûts supplémentaires pour une mise en conformité. Opportunités Avantages concurrentiels si le groupe anticipe correctement ces évolutions réglementaires.	Econocom n'a pas encore établi de politiques, ni d'actions, ni d'objectifs précis en lien avec son adaptation au changement climatique	
	Résilience des chaînes d'approvisionnement face aux effets du changement climatique Uniquement financier	Chaîne de valeur	Long terme	Risques Pénurie potentielle de matériaux. Contrainte de croissance du chiffre d'affaires. Opportunités Développement d'activités durables. Réduction des émissions liées aux achats.		
Atténuation & Energie	Émissions liées à l'amont et aval de la chaîne de valeur Uniquement d'impact	Activités directes et chaîne de valeur	Moyen et long terme	Impacts (-) Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du groupe contribuent au réchauffement climatique.	Réduire et limiter impact du groupe en termes d' émissions carbone Approvisionnement en électricité renouvelable Engagement fournisseurs	61,4 % de réduction sur 10 ans sur le scope 1&2 92 % d'électricité verte en 2028 100 % de fournisseurs avec engagement SBTi
	Émissions liées à nos activités directes et utilisation de nos actifs sur notre chaîne de valeur Uniquement d'impact	Activités directes et chaîne de valeur	Court et moyen terme	Impacts (-) Le groupe impacte énergétiquement l'aval de sa chaîne de valeur (ainsi que ses activités directes) à travers la vente ou la location de ses actifs IT et non IT.	Améliorer efficacité énergétique et réduire consommation du numérique pour nos usages internes et nos clients	Pas de cibles établies pour le moment par le groupe

2.4. Actions pour réduire l'impact du groupe sur le climat [E1-2]

2.4.1. RÉDUCTION DE L'IMPACT D'ECONOCOM SUR LE CLIMAT

- **Réduction absolue : organiser un plan de sobriété énergétique**

Face aux défis énergétiques, Econocom s'est mobilisé pour réduire de 10 % sur deux ans (par rapport à 2023) la consommation d'énergie en France et à l'international. En tant qu'entrepreneur

du numérique responsable, Econocom a créé un plan de sobriété énergétique par lequel nous nous engageons à :

- réduire la consommation en électricité des sites Econocom ;
- réduire la consommation de gaz sur les sites ⁽¹⁾.

Consommation énergétique des bâtiments	2024	2025
Consommation d'électricité des bâtiments groupe	7 777 192	7 899 955
France	4 621 044	4 515 016
International	3 156 148	3 384 939
Consommation de gaz des bâtiments groupe	726 370	654 447
France	476 400	397 462
International	249 970	256 985

Entre 2023 et 2025, la consommation d'électricité des bâtiments a baissé de **12 %**. Celle de gaz a également baissé de **54 %**.

- **Réduction absolue : décarboner la flotte automobile du groupe**

Le groupe Econocom a pour objectif de basculer l'ensemble de son parc automobile vers des véhicules électriques ou hybrides d'ici 2028. En outre, Econocom a poursuivi en 2025 son

programme de mobilité verte pour passer à une flotte de véhicules électriques / hybrides. Le groupe privilégie aussi les moyens de transport peu polluants et encourage ses collaborateurs à prendre le train.

Sur l'année 2025, le pourcentage de véhicules électriques/hybrides est de **50,1 %** pour le groupe Econocom (contre 48,3 % en 2024, soit une progression de 2,8 points en un an).

Flotte de véhicules	2024	2025
Pourcentage de véhicules électriques	20,5 %	21,7%
Pourcentage de véhicules hybrides	27,8%	28,5%

- **Approvisionnement en électricité renouvelable**

En 2025, l'électricité consommée par Econocom provenant de sources d'énergies renouvelables est répartie de la façon suivante :

Pourcentage d'électricité verte par pays (%)	2024	2025
France	90,2%	88,2%
Belgique/Luxembourg	43,5%	100,0%
Pays-Bas	27,3%	35,0%
Italie	11,4%	1,2%
Espagne	89,0%	94,3%
Allemagne /Pologne	72,0%	87,7%
Royaume Uni	70,2%	62,0%
Total	75,1%	79,0%

(1) Ces objectifs sont réalisés grâce aux bonnes pratiques listées ci-après : Réduire la température des locaux à 19 °C, éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments de 21 heures à 6 heures du matin, éteindre les enseignes lumineuses extérieures des bâtiments de minuit à 5 heures du matin, mettre nos bâtiments en mode hors gel et arrêt total de la climatisation la nuit et le week-end, poursuivre l'installation de l'éclairage basse tension (LED) et de systèmes de détecteurs de mouvement.

L'augmentation de la part d'électricité verte est due à l'augmentation des signatures des contrats verts (100 % d'électricité verte fournie) par les entités au sein de chaque zone géographique et à l'amélioration globale des mix énergétiques. À noter que compte tenu du

fait que la signature des contrats verts est **à la discrétion des différentes filiales** du groupe, le pourcentage d'électricité verte de chaque pays n'est pas forcément égal à 100 %, quand bien même des contrats verts ont été signés au sein de cette zone.

Signature de Contrats d'électricité verte	2024	2025
France	Oui	Oui
Belgique/Luxembourg	Non	Oui
Pays-Bas	Non	Oui
Italie	Non	Non
Espagne	Oui	Oui
Allemagne /Pologne	Oui	Oui
Royaume Uni	Oui	Oui

• Engager nos fournisseurs

Concernant l'engagement fournisseur du groupe en lien avec son scope 3. Econocom a travaillé à améliorer sa connaissance de sa large chaîne de valeur amont et ainsi de suivre de meilleure façon les engagements SBTi de ses fournisseurs.

Pour ce faire, les 33 % de fournisseurs non identifiés au moment de l'audit 2024, ont été revus à la baisse en raison d'un travail plus approfondi de la direction RSE. En conséquence, la part non identifiée ne s'élève plus qu'à 20,3 % pour 2024 *(les chiffres 2024 ont été retraités et sont présentés au E1-4)*.

La part non identifiée des fournisseurs se stabilise à 17,4 % à fin 2025 ⁽¹⁾

De plus, Econocom a développé en 2025 des actions de sensibilisation auprès de ses clients pour les informer et partager les bonnes pratiques relatives aux achats responsables. Cette action a pour ambition d'éclairer les clients sur la nécessité d'avoir des fournisseurs avec des engagements SBTi.

En effet, pour rappel, Econocom est un intermédiaire sur sa chaîne de valeur (et non un décideur), ce sont donc ses clients qui choisissent les fournisseurs avec lesquels ils souhaitent travailler.

• Améliorer l'efficacité énergétique pour nos usages internes et pour nos clients :

► Pour nos usages internes :

Depuis 2017, le groupe Econocom évalue et analyse l'empreinte environnementale de son périmètre numérique. D'abord sur la phase d'usage (énergie), et depuis 2020 en complétant l'analyse sur les phases de fabrication et de fin de cycle, pour disposer d'une analyse complète du cycle de vie des équipements numériques. Le groupe compte sur ces actions pour optimiser son efficacité énergétique, réduire son impact.

L'étude réalisée pour 2025 propose une vue de groupe et un examen de la situation du groupe. Elle repose sur deux principaux chapitres : la mesure de la phase historique d'usage (énergie), pour évaluer l'application des dernières recommandations et leurs effets, et l'analyse de plus en plus complète des phases de fabrication et de fin de cycle, permettant de réaliser les premiers comparatifs avec les exercices précédents ;

► Concernant l'usage :

Aujourd'hui, Econocom a diminué la consommation énergétique de son numérique pour la 9^e année consécutive. Cette baisse s'explique notamment par la combinaison de plusieurs nouvelles actions Green IT.

(1) Fournisseurs non identifiés : les informations non rapportées par les filiales et donc non consolidées.

Quelques actions réalisées en 2025 :

- fermeture du datacenter Noisy, transfert d'une partie des équipements vers les datacenters TELEHOUSE et EQUINIX ;
- rationalisation des équipements d'infrastructures et du réseau dans les agences ;
- souscription à des contrats énergie renouvelables en France, Belgique, Allemagne, Hollande, Espagne et Royaume Uni :
 - Concernant la fabrication (CO₂ évités).

L'allongement d'usage des équipements au-delà de la durée d'origine (plus d'impacts constatés) permet de réduire la fréquence de fabrication de nouveaux produits.

Impact environnemental du numérique (Green IT)	2024	2025
Empreinte énergétique du numérique (kwh)	3 131 177	2 331 313

• Pour nos clients

Nous aidons nos clients grâce à des solutions efficaces face à l'enjeu commun de réduction de l'impact du fonctionnement des entreprises sur l'environnement. En partageant nos expériences, savoirs et ambitions, nous montrons notre engagement au service d'une économie circulaire.

En effet, la volonté d'Econocom est d'intégrer dès le départ la composante responsable dans 100 % de ses offres nouvelles et existantes. L'idée est de créer des offres de support de nouvelle génération, répondant à la fois aux nouveaux usages (autonomie, expérience utilisateurs) et à

la maîtrise des coûts – un impératif pour les Directeurs des systèmes d'information. Econocom tente donc d'apporter à ses clients des solutions de transformation de l'environnement de travail (physique et numérique) et des infrastructures associées pour augmenter la satisfaction des utilisateurs, renforcer la productivité tout en conciliant la dimension responsable de sa gamme d'offres.

Le groupe Econocom a déjà développé plusieurs offres à impact positif au nombre de 11 décrites dans la note du tableau ci-dessous (liste non exhaustive, voir chapitre sur les offres dans le rapport à impact).

Numérique responsable et offre client	2024	2025
Nombre d'offres commerciales relatives au numérique responsable ⁽¹⁾	11	14

(1) Nos offres commerciales relatives au numérique responsable, green IT et à l'économie circulaire : Productcare, EcoCarbon, Green & Energy, BuyBack, EASI, Ecocare, i.tem, Workplace as a Service, HubReg, E-bike, Eco-Building, EcoSwitch, EcoTwice, ePOS Services.

Chiffre d'affaires consolidé des offres à impact

Offres à impact (en millions d'euros)	2024	2025
Revenu lié aux offres à impact	507	530
Part de ce revenu sur le chiffre d'affaires global	18,5	18,1

(1) Montant estimé.

Dont chiffre d'affaires lié à la seconde main

Revenu du seconde main (en millions d'euros)	2024	2025
Revenu lié aux offres à impact	234	209
Part de ce revenu sur le chiffre d'affaires global	8,5	7,6

2.5. Objectifs établis en lien avec les actions sur le changement climatique [E1-4]

[DP 34]

Description des trois objectifs :

- Objectif 1:

Econocom s'engage à réduire les émissions absolues de GES de scope 1 et 2 de 61,4 % d'ici 2028 par rapport à l'année de référence 2018.

- Objectif 2:

Econocom s'engage également à augmenter l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable de 5 % à 92 % d'ici 2028.

- Objectif 3:

Econocom s'engage en outre à ce que 100 % de ses fournisseurs, couvrant les émissions des biens et services achetés, auront des objectifs SBTi d'ici 2028.

Les chiffres sont exprimés en TCO _{2eq}	Année de base			Cible
	2018	2024	2025	2028
Scope 1	10 351	4 754	4 483	4 289
Scope 2 (market based)	2 328	671	648	605
Total	12 681	5 435	5 131	4 895

Fournisseurs SBTi	Année de base			Cible
	2022	2024	2025	2028
Fournisseurs IT (incl. part des fournisseurs non identifiés ⁽¹⁾)	45%	49,9 %	62,8%	100%
Fournisseurs IT - (fournisseurs identifiés par le groupe)	65%	71,1 %	76,0%	100%

(1) Fournisseurs non identifiés : les informations non rapportées par les filiales et donc non consolidées.

Electricité verte	Année de base			Cible
	2022	2024	2025	2028
Approvisionnement en électricité renouvelable	40%	75%	79%	92%

[DP 34 f]

Nous décrivons ci-après les hypothèses et résultats intermédiaires concernant le plan de décarbonation du groupe à horizon 2028. Les leviers de décarbonation concernent les émissions scope 1 et 2.

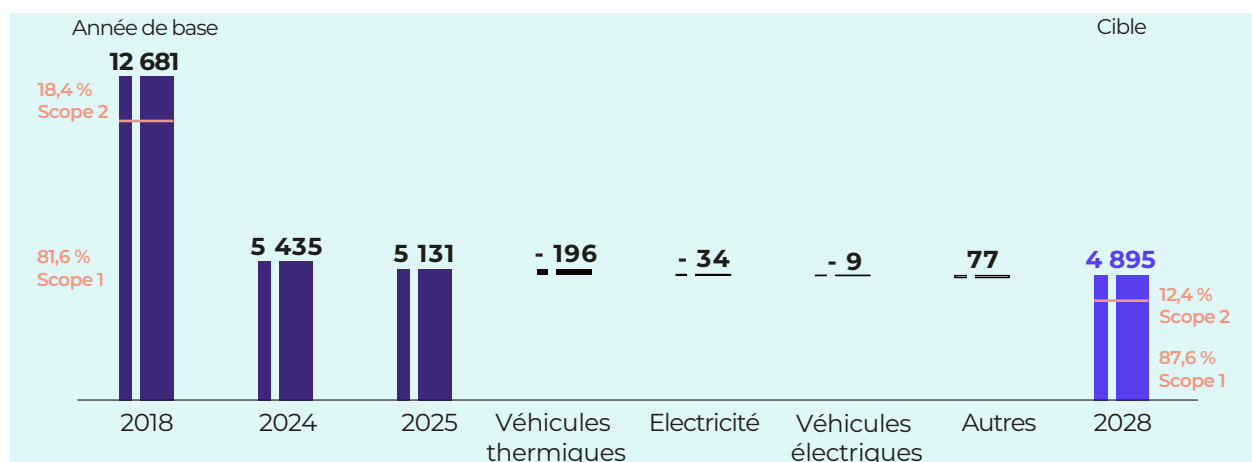
Les cibles ont été établies en fonction des actions relatives à la réduction de l'impact des émissions du groupe.

Les leviers et hypothèses de décarbonation des scopes 1 & 2 sont les suivants :

Levier	Impact	Méthode	Scope
Efficacité énergétique et réduction des consommations	Diminution de la consommation de gaz et optimisation/mutualisation de la consommation des centres d'hébergement de données clients	Relevé d'indicateurs trimestriels au niveau des filiales, concernant les consommations de gaz ainsi que celle des centres de données.	Scope 1&2
Utilisation des énergies renouvelables	Augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables telles que les panneaux solaires.	Mise en place d'indicateurs trimestriels en 2024 pour suivre de manière plus précise les entités d'Econocom qui produisent de l'énergie renouvelable et la consomment (panneaux solaires par exemple en Belgique et aux Pays-Bas).	Scope 1&2
Commutation de carburant	Diminution de la consommation de gasoil et d'essence couplée à l'augmentation de la consommation des véhicules électriques.	Suivi d'indicateurs trimestriels utilisés pour le calcul du bilan carbone du groupe sur les consommations des véhicules pour chaque entité du groupe.	Scope 1&2
Électrification verte	Augmentation de la part de renouvelable dans les mix énergiques en parallèle de l'augmentation des contrats d'électricité vertes dans le groupe.	On regarde l'évolution de la part d'électricité verte dans chaque mix énergétique de chaque entité d'Econocom, ainsi que la progression des « green contracts ⁽¹⁾ » (contrats 100 % verts). Plus cette part évolue, plus l'électricité utilisée dans les bâtiments et centres de données est durable et ainsi Econocom peut mesurer le potentiel de décarbonation de son scope 2.	Scope 2

(1) Pour rappel : Les « green contracts » sont (au regard du GHG Protocol), des instruments de marché qui permettent de décarboner 100% des émissions indirectes liées à l'achat d'électricité.

Suivi du plan de décarbonation du scope 1&2 (de 2018 à 2028 avec des passages intermédiaires en 2024 et 2025) :



Econocom a réduit son scope 1 de **54 %** entre 2018 et 2024. Cette réduction est principalement due à la réduction des émissions associées à la consommation en essence et en diesel de la flotte de véhicules du groupe.

Les émissions du scope 1 décroissent entre 2024 et 2025 à hauteur de **-5,9 %**.

Elles devront diminuer de **-4,3 %** pour **atteindre l'objectif 2028**.

Les principaux indicateurs qui permettent de suivre les plans d'actions dans les différentes zones de responsabilité sont détaillés ci-dessous :

Econocom a réduit son scope 2 de **71 %** entre 2018 et 2024. Cette réduction est principalement due à la réduction des émissions associées à la consommation en électricité des bâtiments et des centres de données.

Les émissions du scope 2 décroissent entre 2024 et 2025 à hauteur de **-3,4 %**.

Elles devront diminuer de **-6,6 %** pour **atteindre l'objectif 2028**.

Flotte de véhicules 2025

	Groupe	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Allemagne	Royaume-Uni
Hybride	28,5 %	29,5 %	1,2 %	22,0 %	49,1 %	39,0 %	33,6 %	0 %
Electrique	21,7 %	18,5 %	57,2 %	44,7 %	0,0 %	2,9 %	17,2 %	0 %
Nombre total	2 151	1034	327	132	232	310	116	0

Energie verte 2025

	Groupe	France	Belgique	Pays-Bas	Italie	Espagne	Allemagne	Royaume-Uni
Electricité verte	79 %	88 %	100 %	35 %	1 %	94 %	88 %	62 %
Panneaux solaires	1 %	0 %	5 %	3 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Gaz	4,9 %	6 %	15 %	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Flotte de véhicules 2028

	Groupe	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Allemagne	Royaume-Uni
Hybride	10 %	0,0 %	0,0 %	30,0 %	45,0 %	15,0 %	29,0 %	0,0 %
Electrique	78 %	96,0 %	63,0 %	7,0 %	5,0 %	70,0 %	35,0 %	0,0 %
Nombre total	1 814	874	383	174	225	141	17	0

Energie verte 2028

	Groupe	France	Belgique	Pays-Bas	Italie	Espagne	Allemagne	Royaume-Uni
Electricité verte	92 %	100 %	100 %	90 %	100 %	100 %	70 %	90 %
Panneaux solaires	12 %	0 %	40 %	0 %	28 %	30 %	0 %	0 %
Gaz	4 %	0 %	15 %	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %

2.6. Consommation d'énergie et mix énergétique [E1-5]

[DP 37]

Les données de consommation ainsi que le mix énergétique d'Econocom sont présentés ci-dessous :

Catégories	2024	2025
Consommation totale d'énergie non renouvelable (Mwh)	23 793	24 508
<i>Part du renouvelable dans la consommation totale d'énergie</i>	72%	71%
Consommation totale d'énergie renouvelable (Mwh)	9 098	9 780
<i>Part du renouvelable dans la consommation totale d'énergie</i>	28%	29%
Consommation totale d'énergie (Mwh)	32 891	34 288

2.7. Emissions brutes de gaz à effet de serre [E1-6]

[DP 38]

2.7.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION

Informations générales :

Le bilan carbone permet de faire la synthèse annuelle des émissions de gaz à effet de serre (ici nous nous intéresserons aux émissions de dioxyde de carbone ; CO₂) que relâche une entreprise par ses activités propres et par son business et ses relations d'affaires. Ces émissions peuvent être catégorisées selon les trois couches suivantes :

- le scope 1 : Ces émissions correspondent aux émissions directes qu'émet une entreprise par son activité ;
- le scope 2 : Ces émissions correspondent aux émissions liées à la consommation d'électricité achetée par l'entreprise. Il existe deux approches pour calculer ces émissions :
 - ▶ la méthode du scope 2 basée sur la localisation : cette méthode calcule les émissions du scope 2 d'une entreprise via des facteurs d'émissions nationaux (moyenne des mix énergétiques nationaux),

▶ la méthode du scope 2 basée sur le marché : cette méthode permet de calculer les émissions du scope 2 via des facteurs d'émissions fournisseurs. On se base dès lors sur les contrats de fournitures d'électricité des entreprises. Cette méthode permet de mettre en exergue l'utilisation d'instruments de marché (par exemple des contrats avec 100 % d'électricité verte fournie), amenant à une réduction des émissions ;

- les scopes 1 et 2 réunis représentent en moyenne uniquement 1 % des émissions du groupe ;
- le scope 3 :
 - ▶ ces émissions correspondent aux émissions liées à la chaîne de valeur (amont et aval) de l'entreprise. Elles permettent de mettre en avant les émissions indirectes de l'entreprise,
 - ▶ le scope 3 d'Econocom représente en moyenne 99 % des émissions du groupe.

Le bilan carbone monétaire a été calculé sur l'ensemble des filiales dites continues. Elles représentent plus de **98** % du chiffre d'affaires d'Econocom.

Le restant des filiales, non significatives et / ou destinées à la vente a été approximé en fonction du montant de leur dépenses opérationnelles et de leurs activités.

2.7.2. CALCUL DES ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

Le calcul du scope 1 et du scope 2 a pu être réalisé via une approche physique pour le groupe. Nous avons collecté des données de consommation, comme ci-contre :

- pour les consommations de carburant (principal poste d'émissions du scope 1) ; en moyenne cela représente **94,7 %** du scope 1. Les données collectées sont en litres ;
- pour les consommations d'électricité des bâtiments et data centers (principal poste d'émissions du scope 2) ; en moyenne cela représente **79,5 %** du scope 2. Les données collectées sont en KWh .

Les émissions de ces scopes ont été ventilées entre l'utilisation propre de la source d'énergie et la phase de fabrication de l'énergie.

Pour l'utilisation propre, elles correspondent respectivement (en moyenne) à 82 % pour le scope 1 et 67 % pour le scope 2. Le reliquat est considéré comme la part de fabrication et est externalisé dans le scope 3 dans la catégorie 3.3 (voir tableau d'allocation du scope 3 ci-après).

Scopes 1 & 2

	Econocom	Méthode
Scope 1	Consommation de gaz naturel	calculé en fonction des kwh consommés
	Consommation des véhicules thermiques et/ou autres sources thermiques	calculé en fonction des kwh consommés
	Fluides réfrigérants	calculé en fonction des surfaces en m ²
Scope 2	Consommation d'électricité issues de sources fossiles, nucléaires et / ou renouvelables	calculé en fonction des kwh consommés
	Consommation des véhicules électriques	calculé en fonction des kwh consommés

2.7.3. CALCUL DES ÉMISSIONS SCOPE 3

Scope 3

	Catégories	Méthode
3.1	Achats de biens et services	Collecte des montants d'achats de chaque entité qui sont ensuite alloués, selon un ratio prédéfini, entre utilisation et fabrication des produits/services
3.2	Biens capitalisés	Collecte des montants relatifs aux « capital expenditures » par catégories, auxquels on attribue un facteur d'émissions distinct
3.3	Amont en énergie (scopes 1 et 2)	Clés de répartition utilisées sur les montants bruts de scope 1 et 2 (resp. 17,9 % et 32,1 %)
3.4	Transport et distribution amont	Données collectées auxquelles on associe des facteurs d'émissions précis
3.5	Déchets générés au cours des opérations	Calculé selon un ratio de déchets générés par les employés d'Econocom
3.6	Déplacements professionnels	Données collectées auxquelles on associe des facteurs d'émissions précis
3.7	Déplacements des salariés	Calculé en fonction du nombre d'employés et des moyennes d'émissions pour les déplacements domicile travail
3.8	Actifs loués amont	Données collectées auxquelles on associe des facteurs d'émissions précis
3.11	Utilisation des produits vendus	Collecte des montants d'achats de chaque entité qui sont ensuite alloués, selon un ratio prédéfini, entre utilisation et fabrication des produits/services
3.12	Traitement des produits vendus en fin de vie	Collecte des montants d'achats de chaque entité qui sont ensuite alloués, selon un ratio prédéfini, entre utilisation et fabrication des produits/services
3.13	Actifs loués aval	Collecte des montants d'achats de chaque entité qui sont ensuite alloués, selon un ratio prédéfini, entre utilisation et fabrication des produits/services

2.7.4. BILAN CARBONE DU GROUPE

[DP 47 - DP 52b]

Le bilan carbone est réalisé via une approche monétaire par le groupe en 2025 :

Indications préalables sur le comparable retraité de 2024 :

- intégration d'ajustements passés sur 2024 et actualisation des hypothèses et méthodes de calcul ;

- réintroduction de deux entités destinées à la vente en 2024, qui ont été réintégrées dans le périmètre en 2025. Leurs émissions ont été indiquées au niveau de la ligne « Ajustements » du bilan.

Emissions de GES – Scopes 1&2 (TC02eq)	2024 (Retraité)	2025
Émissions brutes de scope 1	4 764,0	4 482,7
Émissions brutes de scope 2 (basées sur la localisation)	1 382,7	1 282,2
Émissions brutes de scope 2 (basées sur le marché)	671,1	648,2
Total des émissions brutes de scopes 1&2 (basées sur la localisation)	6 146,69	5 764,9
Total des émissions brutes de scopes 1&2 (basées sur le marché)	5 435,14	5 130,9

Emissions de GES – Scope 3 (TC02eq)	2024 (Retraité)	2025
Biens et services achetés	709 703,5	744 529,2
<i>Ajustements liés aux variations de périmètres et autres</i>	582,8	3 428,9
Immobilisations corporelles et incorporelles	645,3	1 335,5
<i>Scope 1&2 amont basée sur la localisation</i>	1 632,5	1 637,3
<i>Scope 1&2 amont basée sur le marché</i>	1 258,9	1 337,6
Transport amont et distribution	1 081,9	3 871,2
Déchets générés lors des opérations	903,6	893,6
Voyages d'affaires	1 657,0	3 063,8
Transport des employés	4 513,2	4 476,2
Actifs loués en amont	1 773,9	6 382,5
Utilisation des produits vendus	46 593,1	51 464,5
Traitement en fin de vie des produits vendus	13 903,3	13 758,2
Actifs loués en aval	27 022,8	19 738,6
Émissions brutes totales (basées sur la localisation)	810 012,9	854 579,6
Émissions brutes totales (basées sur le marché)	809 639,3	854 279,9

Emissions totales de GES – Synthèse (TC02eq)	2024 (Retraité)	2025
Émissions brutes de scope 1	4 764,0	4 482,7
<i>Émissions brutes de scope 2 (basées sur la localisation)</i>	1 382,7	1 282,2
Émissions brutes de scope 2 (basées sur le marché)	671,1	648,2
<i>Émissions de Scope 3 Méthode basée sur la localisation</i>	810 012,9	854 579,6
Émissions de Scope 3 Méthode basée sur le marché	809 639,3	854 279,9
Émissions brutes totales (basées sur la localisation)	816 159,6	860 344,4
Émissions brutes totales (basées sur le marché)	815 074,5 ⁽¹⁾	859 410,8

(1) Le bilan carbone 2024 a été retraité et présente donc une variation en comparaison de celui publié à la clôture 2024 (resp. **815 074 TC02eq** contre **804 295 TC02eq**).

Emissions totales de GES des activités destinées à être vendues	2024 (Retraité)	2025
Emissions totales des IFRS5	3 613,4	2 748,8

Les émissions liées au scope 3 progressent de **5,4 %** entre 2024 et 2025.

Une partie de cette augmentation du scope 3 doit être mis à la charge de la croissance externe du groupe, via ses acquisitions en 2025. L'impact en termes d'émissions est de **11,1 KT CO2eq**.

Le bilan carbone monétaire est corrélé avec l'évolution économique des activités du groupe. Pour mettre en perspective la progression du scope 3, les achats du groupe ont progressé de **5,6 %**.

[\[DP 53\]](#)

Les ratios suivants mettent en lumière l'intensité carbone (**IC**) par millier d'euros de chiffre d'affaires réalisé :

	2024 (Retraité)	2025
Chiffre d'affaires (k€)	2 802 357,4	2 923 330,2 ⁽¹⁾
Intensité carbone (kgCO2/k€)	290,85	293,9

(1) Chiffre d'affaires présenté dans les états financiers.

Complément d'analyse physique au bilan monétaire :

Emissions de GES – Scope 3 (TC02eq)	2024 (monétaire)	2024 (physique)
Biens et services achetés	709 704	747 557
Utilisation des produits vendus	46 593	48 358
Actifs loués en aval	27 023	19 660
Autres catégories	26 320	25 731
Inventaire physique des achats d'actif IT	0,00 %	71,20 %
Émissions brutes de scope 3 Méthode basée sur le marché	809 639	841 306

2.8. Crédits carbone et méthode d'élimination des émissions de GES [E1-7]

[\[DP 56a\]](#)

Le groupe n'a aucun projet d'absorption ou de stockage des gaz à effet de serre.

[\[DP 56b\]](#)

Le groupe n'a financé aucun projet d'atténuation du changement climatique en dehors de sa chaîne de valeur par l'achat de crédits carbone.

2.9. Internaliser le prix du carbone [E1-8]

[\[DP 63a\]](#)

L'entreprise n'applique aucun mécanisme de tarification interne du carbone.

(1) Conformément à la nouvelle annexe C de l'ESRS 1 de la directive CSRD (divulguée dans le cadre des modifications réglementaire de juillet 2025 sur les entreprises de la première vague – « Quick Fix ») – « l'entreprise peut omettre les informations prescrites par l'ESRS E1-9 pour deux années supplémentaires suivant la première publication ».

2.10. Effets financiers anticipés liés au changement climatique [E1-9]

Le groupe va appliquer progressivement les nouvelles exigences d'information sur la mesure des effets financiers anticipés suite à la première publication. La nouvelle annexe C de l'ESRS 1 ⁽¹⁾ stipule qu'une entreprise soumise à ces exigences réglementaires dispose d'une exception de déclaration des éléments quantitatifs pour deux années supplémentaires après la première publication de leur rapport de durabilité.

3. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5]

3.1. Matrice de matérialité et stratégie face aux enjeux de l'économie circulaire

Les enjeux de l'économie circulaire pour le groupe Econocom se concentrent sur les volumes d'achat IT des activités de distribution / services et de location.

Compte tenu de la diversité des actifs hors IT des activités de location, aucune politique en lien avec l'économie circulaire n'a pu être définie à ce sujet.

[DP 11]

Les questions de durabilité importantes en matière d'économie circulaire et d'utilisation des ressources sont celles décrites dans notre analyse de double matérialité ci-dessous.

Le tableau ci-dessous met en lumière comment le groupe met en œuvre sa stratégie de durabilité pour répondre aux IRO identifiés dans la matrice :

- quelles **politiques & actions** adressent les impacts, risques et opportunités identifiés ?
- quelles **cibles** sont mises en œuvre pour projeter ces actions dans le futur ?

Toutes les actions et tous les objectifs sont décrits et détaillés dans les parties suivantes de la norme :

Sous enjeux	Impacts, risques et opportunités [IRO 1]	Périmètre	Horizon de temps	Précision des IROs	Politiques & Actions [[MDR-P & MDR-A] ⁽¹⁾	Cibles [DR E5-3 MDR-T]
Flux entrant de ressources	Promotion de l'économie circulaire Uniquement d'impact	Activités directes et chaîne de valeur	Moyen et long terme	Impacts (-) Le groupe Econocom tente de limiter au maximum l'impact négatif que les achats de produits neufs impliquent en matière de prélèvement de nouvelles ressources dans la nature.	Augmentation des volumes de reconditionnés via l'acquisition début 2025 d'une société allemande bb-net media GmbH .	Econocom n'a pas encore établi d'objectifs précis sur ce sujet.
Flux sortant de ressources	Optimisation des usages par le développement de l'économie de fonctionnalité Doublement matériel	Activités directes et chaîne de valeur	Moyen et long terme	Impacts (+) Impact positif sur l'empreinte des produits (multiplication des utilisations). Risques Hausse des coûts associés à la modification de la chaîne d'approvisionnement, R&D. Opportunités Meilleure maîtrise des coûts en opérant des réparations / réutilisations.	Augmenter la part d'actifs reconditionnés en interne et en externe Augmenter le nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle	Multiplier par trois le nombre d'actifs reconditionnés sur la période 2023-2028 Doubler le nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle dans nos centres Product Care sur la période 2023-2028

(1) [DP14] Etant donné que le groupe n'a que très peu d'activité de transformation, les ressources entrantes sont similaires aux ressources sortantes. Il en résulte que les politiques en matière de réduction de l'impact du groupe en matière de prélèvement de ressources nouvelles sont similaires aux politiques en matière de réduction de la génération de déchets en fin de vie.

3.2. Actions et ressources [E5 2]

[DP 19-20b - DP 20d]

• Augmenter le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés :

Dans le cadre de nos contrats de location ou de distribution, le groupe dispose de deux façons de récupérer du matériel pour le reconditionner :

- ▶ soit en récupérant le matériel loué auprès de nos clients en fin de contrat afin de le revendre sur le marché secondaire ou de le relouer à des clients,
- ▶ soit en rachetant le matériel de nos clients P&S (par exemple, dans le cadre d'un remplacement de parc IT) pour le revendre en interne ou externe après l'avoir reconditionné.

Il dispose de deux canaux pour reconditionner les actifs rachetés en fin de vie : ses filiales Econocom Factory et bb-net media GmbH et les capacités de reconditionnement externes.

En interne : Econocom Factory et bb-net media GmbH

La valorisation des assets traités par **Econocom Factory** et **bb net media GmbH** correspond à 1/3 (soit respectivement **128 000** et **125 000**, soit au total **253 000 assets** en 2025) des assets qui ont été reconditionnés par le groupe en 2025. Le restant des assets est reconditionné ou recyclé par des partenaires externes.

[DP 20e – DP 20f]

En externe via des tiers

Outre ses propres filiales de reconditionnement, Econocom valorise ses biens et déchets auprès de partenaires importants de sa chaîne de valeur. Ces assets vendus à nos partenaires représentent **493 379** des assets totaux reconditionnés.

- Les biens à reconditionner pour réemploi le sont auprès des partenaires, comme ceux ci-dessous :
 - ▶ **Recyclea**,
 - ▶ **Tech life**,
 - ▶ **ATF Gaia**,
 - ▶ **Ateliers Sans Frontières (ASF)**.

- Les déchets (traitement selon les normes DEEE) non valorisés correspondent à une part non significative du total des déchets qui sont externalisés via le prestataire suivant : **Ecologic**.

• Doubler le nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle dans nos centres Product Care.

▶ Product Care

Cette offre est entièrement consacrée à la gestion écoresponsable des matériels dits de mobilité : téléphones, tablettes et ordinateurs portables.

Product Care assure en gestion de service près de **2,5 millions de terminaux** pour le compte de nos clients.

Cela permet de retarder l'obsolescence des appareils qui sont mieux entretenus, mis à jour régulièrement et réparés si nécessaire. Cette démarche répond parfaitement à nos engagements d'**Entrepreneur du numérique responsable**.

L'équipe Product Care est une équipe pluridisciplinaire qui prend en charge la gestion administrative, logistique et technique des terminaux avec :

- des ateliers de réparation,
- un centre d'appels clients (joignable aussi par courriel, chat et plateforme web),
- une équipe logistique,
- une équipe projet (en charge de la supervision du service après-vente (SAV) pour les clients).

S'adaptant aux besoins des entreprises, des administrations et de leurs collaborateurs, Product Care dispose de plusieurs formules sur mesure incluant :

- l'extension de garantie jusqu'à huit ans,
- la gestion des pannes,
- la collecte des appareils (y compris à domicile),
- leur remplacement temporaire ou définitif par un terminal de confort ou de remplacement,
- leur réparation (avec ou sans engagement de délais),
- la gestion des sinistres (sans franchise),
- le support aux utilisateurs.

► **EcoCare**

Cette offre de service liée à la solution « Product Care » vise à assurer une couverture complémentaire des équipements en cas de dommages accidentels, tout en contribuant à une gestion optimisée de leur cycle d'utilisation. En proposant une protection adaptée aux téléphones, tablettes et ordinateurs, elle soutient un usage plus durable et responsable des ressources et limite les coûts liés aux réparations ou aux remplacements anticipés. Cette approche participe directement à l'allongement de la durée de vie des équipements et à l'amélioration de la performance opérationnelle des parcs gérés pour les clients du groupe Econocom. Elle s'appuie sur un dispositif de gestion structuré qui intègre notamment :

- la couverture avec réparation ou remplacement dans les cas de vol, maladresse ou dommages accidentels,
- la gestion globale de la phase d'après-vente via le service support (ticket, helpdesk),
- la logistique (collecte, transport et retours).

► **Le centre opérationnel de Parçay-Meslay**

Le site de Parçay-Meslay constitue l'un des centres opérationnels d'Econocom, principalement dédié aux activités de préparation, personnalisation et expédition de matériels essentiellement pour les métiers de la Distribution. Il intègre également un atelier de réparation.

Dans une logique de mutualisation des sites et d'optimisation des opérations au sein du groupe, l'atelier de Parçay-Meslay intervient uniquement sur des cas de réparation spécifiques :

- traitement de volumes importants, notamment pour des équipements tels que les tours PC, imprimantes ou autres matériels volumineux,
- la gestion de série unitaire très large, lorsque la charge nécessite un traitement par lot. (Product Care est, de son côté, focalisé sur les réparations en flux continu),
- la prise en charge de clients nécessitant un environnement dédié et sécurisé, répondant à des contraintes spécifiques.

3.3. Cibles [E5 3]

[DP 23 & DP 24]

Les différentes cibles établies dans le cadre de la stratégie d'Econocom en matière d'économie circulaire et d'utilisation des ressources sont décrites ci-après :

Tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés :

	2023	2024	2025 ⁽¹⁾	2028
Nombre global de matériels informatiques reconditionnés	493 000	504 570	746 379	1 500 000

(1) Avec ajout de la part d'équipements reconditionnés via la filiale bb-net media GmbH à compter de 2025.

Augmenter le nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle via notre offre Product Care :

Nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle	2023	2024	2025	2028
France	1 200 000	1 700 000	1 900 000	
Belux	N/A	N/A	42 175	
Allemagne	0	0	3 787	
Espagne	14 820	16 000	20 000	
Italie	279 820	504 878	555 296	
Total	1 494 640	2 220 878	2 521 258	3 000 000*

* En 2025 la cible a été revue suite à l'augmentation du nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle via notre offre Product Care. Le groupe a décidé de réhausser le nombre d'actifs de 1.5 million à 3 millions en 2028.

La mise en place des objectifs relatifs à l'économie circulaire et déployés dans le plan stratégique « One econocom » a été faite sur **une base volontaire** (et non contraint par une réglementation) [DP27].

3.4. Flux entrant de ressources [E5 4]

[DP 30]

Parmi les achats totaux de matériel IT du groupe Econocom, 87,5 % proviennent d'achats de matériels neuf destinés à la vente ou à la location, les 12,5 % restants proviennent effectivement de circuits circulaires (voir les tableaux ci-dessous) :

	2024	2025
Econocom Factory	43 873	20 804
bb-net media GmbH	0	102 955
Achats totaux des activités de reconditionnement (1)	43 873	123 759
Achats circulaires de matériel informatique des activités de location (2)	47 484	87 742
Achats circulaires de matériel informatique des activités de distribution (3)	11 980	12 399
Total des achats circulaires (1)+(2)+(3) : (4)	103 337	223 900
Total des achats de matériel IT : (5)	2 069 043 ⁽¹⁾	1 789 274
% d'achat de seconde main sur les achats IT totaux (4) / (5)	5,0 %	12,5 %

(1) Le montant total du volume d'achat en 2024 a été révisé cette année. Nous avons exclu les volumes intercompagnies des activités TMF qui avaient été pris en compte l'an passé. C'est pourquoi les volumes d'achat de seconde main de TMF diminuent de 83 990 à 47 484.

Etant donné la nature des activités du groupe, les volumes sont présentés en nombre de matériels informatiques et non en poids car l'unité ne nous semble pas pertinente [DP31].

[DP 32]

Pour préparer son rapport, le groupe a utilisé des données provenant de mesures directes

internes (ERP, extractions internes) et externes (fournisseurs, sites des constructeurs). Nous avons consolidé les données au niveau des pays, les volumes d'assets reconditionnés étant plus pertinents et plus faciles à traiter par zone de responsabilité.

3.5. Flux sortant de ressources [E5-5]

Tableau résumé du volume d'actifs reconditionnés par Econocom en direct ou indirect [DP35] :

	2024 ⁽¹⁾	2025
Total fin des contrats de location (externalisés) (1)	424 610	493 379
Econocom Factory	110 000	128 000
bb-net media GmbH	0	125 000
Total fin des actifs internalisés (2)	110 000	253 000
Total des actifs reconditionnés (1) +(2) : (3)	534 610	746 379
<i>Actifs reconditionnés en propre par Econocom (2) /(3)</i>	<i>21 %</i>	<i>34%</i>

(1) Les chiffres 2024 ont été révisés par le département responsable du suivi du plan stratégique, qui a amené à une augmentation des actifs reconditionnés en interne et externe, respectivement de 88573 à 110000 et 415997 à 424610.

[DP 36a]

Moyenne de la durée de vie des produits remis sur le marché ⁽¹⁾

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Années
Durée de vie estimée des produits mis sur un marché (comparée à la moyenne de l'industrie)	3-4 ans

Étant donné la multitude de matériels IT vendue par le groupe, il ne nous est pas possible de déterminer le taux de durabilité et de recyclabilité de tous les produits ou un taux de recyclabilité moyen [DP36].

3.6. Effets financiers anticipés relatifs à l'économie circulaire [E5 6]

Le groupe appliquera progressivement les nouvelles exigences d'information ⁽²⁾ sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire suite à la première publication.

L'annexe C de l'ESRS 1 stipule qu'une entreprise soumise à ces exigences, dispose d'une exception de déclaration des éléments quantitatifs pour les trois premières années de conformité.

(1) Une moyenne sectorielle a été utilisée pour estimer la durée de vie des produits remis sur le marché.

(2) Conformément à l'annexe D de l'ESRS 1 de la directive CSRD.

4. Les salariés de l'entreprise [ESRS S1]

[DP 20]

Parce que l'humain est sa richesse, le groupe Econocom place ses 8 682 salariés ⁽¹⁾, au cœur de ses préoccupations. Ainsi, il s'engage en faveur :

- de l'égalité et de la diversité, en luttant contre toutes discriminations liées aux différences visibles et invisibles. Parce que chaque salarié est unique, l'alliance des talents de chacun est une véritable force et une condition essentielle de la réussite du groupe ;
- du développement des compétences, afin de disposer des capacités nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie, de maintenir et renforcer l'employabilité de ses salariés afin de stimuler leurs talents. Le groupe investit dans chacun d'entre eux, mais aussi dans le développement de l'alternance et l'accueil de stagiaires ;
- de l'évolution de la carrière de ses salariés. Le groupe s'efforce depuis toujours de faire évoluer ceux qui démontrent un véritable potentiel, en leur offrant d'innombrables opportunités au sein des entreprises qui le composent, afin d'exploiter pleinement ce potentiel ;
- de la qualité de vie au travail. Prendre soin de ses salariés étant une priorité, le groupe leur propose une protection sociale de qualité, des conditions de travail attrayantes et en constante amélioration. Ces éléments garantissent leur santé et leur sécurité au quotidien et permettent un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, pour que travail rime avec plaisir.

Notre volonté est de garantir un climat de confiance, d'engagement et de bien-être, nécessaire au maintien d'une performance durable. Ainsi, Econocom s'engage en intégrant à son plan stratégique « One Econocom » des objectifs sociaux ambitieux pour garantir un environnement de travail équitable, inclusif et respectueux, favorisant la mixité, l'égalité des chances et la non-discrimination.

Dans la continuité de ces engagements, le Groupe Econocom, en tant que Groupe Européen, veille au respect des droits fondamentaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 et de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans l'ensemble des pays où il opère. La Charte Ethique groupe renforce ses engagements, sur l'ensemble de la chaîne de valeur en cadrant les relations avec les fournisseurs, les partenaires et les clients. Elle intègre notre engagement en faveur d'une gouvernance responsable et durable, et guide nos pratiques pour assurer le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et la préservation de l'environnement, en cohérence avec nos objectifs RSE.

4.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées [ESRS 2 SBM 2]

[DP 12]

La consultation des parties prenantes décrite dans la section SBM2 de l'ESRS2, s'applique à l'ensemble des sujets de durabilité. La Direction des Ressources Humaines Groupe a été associée au processus d'analyse de double matérialité comme référent des parties prenantes internes, notamment les salariés et le management, en tant qu'instance de concertation, de consolidation et d'arbitrage des attentes et des intérêts exprimés.

Elle assure en lien avec les pays, la coordination et l'animation du dialogue social du Groupe, en coopération avec les instances représentatives du personnel et dans le respect des cadres réglementaires applicables. Ces structures de dialogue social sont destinées à faciliter le partage d'informations entre la Direction du groupe Econocom et ses salariés.

Elles jouent un rôle crucial dans la gestion des relations sociales au sein des entreprises du groupe et permettent de garantir une représentation équitable des salariés et la défense de leurs droits et intérêts.

(1) Effectifs au 31 décembre 2025.

Le Comité d'Entreprise Européen, composé de représentants issus des différents pays au sein duquel le groupe est implanté est consulté, chaque année, sur le rapport annuel. Le Comité de groupe, composé de représentants de différentes sociétés est informé chaque année sur l'évolution et les prévisions d'emploi annuelles ou pluriannuelles.

Au-delà de ces instances, selon les obligations locales, des instances de dialogue social sont constituées au sein des sociétés juridiques. Elles permettent d'assurer que les intérêts, les avis et les droits des salariés spécifiques à une unité économique sont pris en compte.

Afin de garantir un avis éclairé, les représentants des salariés ont accès aux rapports publiés, aux bilans financiers et à des données chiffrées. Ils peuvent mandater des experts qui procèdent à des audits afin de compléter l'analyse. Leur avis concernant les orientations stratégiques de l'entreprise est transmis aux instances chargées de l'administration et de la surveillance de la Société, qui formulent une réponse argumentée.

4.2. La stratégie sociale du groupe en réponse aux impacts, risques et opportunités identifiés [ESRS 2 - SBM 3 ; IRO 1 ; MDR -P-A-T]

[\[DP 13 & DP 14 & DP 15\]](#)

Econocom est doté d'un modèle économique unique qui coordonne et prend la responsabilité globale de toute la chaîne d'expertises autour de la transformation digitale.

Conformément à la méthodologie de double matérialité, les Impacts, Risques et Opportunités

(IRO) ont été identifiés sur les métiers représentatifs :

- Services : environnement utilisateurs, infrastructures, applicatif, cybersécurité ;
- Products & Solutions : distribution, audiovisuel, services après-vente ;
- Technology, Management & Financing ;
- Reconditionnement ; Commerce ; Fonctions supports.

Les salariés sont exposés à des impacts hétérogènes selon les métiers ; ainsi, il existe deux niveaux de gouvernance pour garantir une approche proportionnée et adaptée aux spécificités des activités.

Le socle commun de la stratégie sociale du groupe est décliné dans le plan stratégique « One Econocom » qui énonce les engagements et les orientations de gouvernance à horizon 2028. Les trois engagements RH visent à garantir la diversité, l'inclusion des personnes en situation de handicap et le bien-être au travail.

Des politiques RH locales, au travers d'accords collectifs et de plans d'actions sont mises en œuvre pour prévenir les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs identifiés par population.

Les tableaux ci-dessous font le lien entre les IRO identifiés dans la matrice et la stratégie sociale déclinée dans le plan stratégique One Econocom ainsi que les politiques et actions locales.

Nous répondrons aux questions suivantes :

- quels sont les impacts potentiels identifiés ?
- quelles politiques adressent les IRO identifiés et quelles actions répondent à ces politiques ?
- quelles cibles sont mises en œuvre pour projeter ces actions dans le futur ?

Rapport de durabilité

Les salariés de l'entreprise [ESRS S1]

Enjeux	Impacts, risques et opportunités [IRO 1]	Périmètre [IRO 1]	Horizon de temps [IRO 1]	Précision des impacts [IRO 1]	Politiques et actions [DR S1 MDR-P et MDR-A]	Cibles [DR S1 MDR-T]
Égalité des chances de traitement pour tous	Diversité et inclusion au sein des équipes	Activités directes	Tous les horizons	Impacts Accès inéquitable aux promotions, sous-représentation par genre, tensions sociales. Causes Segmentation genrée des métiers, recrutement basé sur des compétences immédiates, absence de pilotage structuré sur la diversité.	Politique groupe car impact global : Plan stratégique « One Econocom » - Gender Pay Gap. Charte de la diversité. Référentiel organisationnel groupe.	Gender Pay Gap ⁽¹⁾ >90/100 d'ici 2028. Implémentation de la directive européenne sur la transparence des salaires.
	Lutte contre toute forme de discrimination au travail	Activités directes	Court terme	Impacts Santé psychologique des salariés, risques juridiques et réputationnels, dégradation du climat social, manque de diversité. Causes Manque de plans de prévention, de formation et de sensibilisation.	Politique groupe car impact global : Code de conduite des affaires. Plateforme de signalement. Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies. Formation continue.	Sensibilisation continue : e-learning tous les 3 ans. Enquête systématique des signalements. Engagement « zéro tolérance ».
	Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap	Activités directes	Moyen et long terme	Impacts Risque juridique et réputationnel, réduction du vivier de profils qualifiés, perte d'opportunités commerciales liées à des exigences clients. Causes Méconnaissance du handicap, intégration incomplète du handicap dans les processus RH.	Politique groupe car impact global : Plan stratégique « One Econocom » - travailleurs en situation de handicap. Politiques locales sous une bannière groupe.	% des travailleurs en situation de handicap > 6 % d'ici 2028. Recruter et adapter les postes.
	Adéquation des compétences et développement des formations	Activités directes	Moyen et long terme	Impacts Obsolescence des compétences, perte d'attractivité, pérennité d'activité. Causes Évolution rapide des métiers et des technologies.	Pas de politique groupe car impact local. Engagements locaux adaptés aux spécificités des métiers : plan de formation, certification financée (exemple brevet IA), accompagnement des parcours professionnels et des mobilités internes.	Le groupe vise à sécuriser les compétences clés, l'inclusion numérique et l'IA.

(1) Gender Pay Gap selon une méthodologie de calcul interne et non selon les écarts de rémunération définis dans la norme ESRS1, communiquée plus bas.

Rapport de durabilité

Les salariés de l'entreprise [ESRS S1]

Enjeux	Impacts, risques et opportunités [IRO I]	Périmètre [IRO I]	Horizon de temps [IRO I]	Précision des impacts [IRO I]	Politiques et action [DR S1 MDR-P et MDR-A]	Cibles [DR S1 MDR-T]
Conditions de travail	Accords collectifs (réglementaires ou non obligatoires)	Activités directes	Tous les horizons	Impacts Hétérogénéité des pratiques, accidents de travail, absentéisme. Causes Diversité des cadres réglementaires selon la taille de l'entité/pays, différentes maturités du dialogue social.	Pas de politique groupe car impact local. Respect du cadre réglementaire local. Accords par société ou unité sociale économique selon les spécificités au-delà du légal. Coordination et partage des pratiques par pays et au global.	Le groupe vise à renforcer l'harmonisation des pratiques sociales dans la continuité du plan One Econocom.
	Gestion des collaborateurs en contrat d'emploi non permanent	Activités directes	Moyen et long terme	Impacts Précarité de l'emploi, exposition accrue aux risques sociaux, moindre sentiment d'appartenance. Causes Saisonnalité de l'activité, remplacement et contrat d'insertion professionnelle.	Pas de politique groupe car impact local. Respect du cadre réglementaire local et accès aux dispositifs de santé, sécurité et conditions de travail applicables. Suivi des indicateurs d'attrition et de recours aux emplois temporaires.	Le groupe vise à limiter le recours aux contrats non permanents aux cas justifiés et garantir des conditions de travail équivalentes.
	Politique de rémunération et avantages sociaux (dont partage de la valeur)	Activités directes	Tous les horizons	Impacts Perception d'écart injustifié, attrition. Causes Gestion des historiques, diversité des pratiques et frein culturel.	Politique groupe car impact global : Plan stratégique « One Econocom » - Gender Pay Gap. Référentiel organisationnel Groupe.	Gender Pay Gap ⁽¹⁾ >90/100 d'ici 2028. Implémentation de la Directive Européenne sur la transparence des salaires.
	Qualité de vie au travail (dont équilibre vie professionnelle/ vie personnelle)	Activités directes	Court et moyen terme	Impacts Santé, stress, absentéisme et désengagement. Causes Organisation du travail, intensité de certaines activités, contraintes opérationnelles et saisonnalité.	Politique groupe car impact global : Plan stratégique « One Econocom » - Certification RH. Politique hygiène et sécurité Groupe. Accords et règlements locaux sur les conditions de travail. Entretiens réguliers de performance et de carrière. Mise en place de programmes pour assurer le bien-être sur les sites.	Certifier une entité par pays d'ici 2028. Poursuite de nos actions sur le bien-être au travail, l'engagement et la rétention.

(1) Gender Pay Gap selon méthodologie de calcul interne et non les écarts de rémunération définis dans la norme ESRS1, communiquée plus bas.

Enjeux	Impacts, risques et opportunités [IRO 1]	Périmètre [IRO 1]	Horizon de temps [IRO 1]	Précision des impacts [IRO 1]	Politiques et actions [DR S1 MDR-P et MDR-A]	Cibles [DR S1 MDR-T]
Autres droits relatifs au travail	Respect des droits humains au sein de nos activités	Activités directes et chaîne de valeur	Court et moyen terme	Impacts potentiels Risques humains, juridiques et réputationnels. Causes Insuffisance de contrôle dans la chaîne de valeur.	Politique groupe car impact global : Code de conduite des affaires. Plateforme de signalement. Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies. Le groupe opère en Europe avec un risque faible mais l'importance du sujet est élevée.	Sensibilisation continue : e-learning tous les 3 ans. Enquête systématique des signalements. Engagement « zéro tolérance ».
	Sécurité et protection des données personnelles des collaborateurs	Activités directes	Court et moyen terme	Impacts Atteinte à la vie privée, risques juridiques et réputationnels. Causes Manquement dans la gestion des cybersécurité, erreurs de traitement, insuffisance de procédure, de sensibilisation et formation.	Politique groupe car impact global : Politique de protection des données groupe. Politique de sécurisation du système d'information et audits réguliers. Sensibilisation des collaborateurs à la protection des données.	Tenue et mise à jour du registre de traitements (finalité, durée de conservation). Validation du DPO sur tous les projets.

Les IRO concernent l'ensemble des salariés et des non-salariés sans distinction quelle que soit l'activité ou la région du monde.

Le groupe emploie principalement des salariés qualifiés en contrat permanent. Les effectifs en contrat non permanent ou non-salariés sont minoritaires et sont principalement des intérimaires pour répondre à la saisonnalité de l'activité.

Périmètre et règles de consolidation des indicateurs

Effectifs au 31/12/2025 : Les effectifs présents au 31 décembre 2025 et leurs ventilations correspondent au total des sociétés détenues à cette date, incluant l'ensemble des sociétés acquises en 2025.

Autres indicateurs relevant de la norme S1 : À l'exception des tableaux précités, l'ensemble des indicateurs de la norme S1 excluent les effectifs des sociétés acquises en 2025.

Indicateurs sur le plan stratégique : Les indicateurs analysés dans le cadre du plan stratégique sont établis sur un périmètre neutralisant les sociétés en discontinuité ainsi que les sociétés acquises en 2025, afin de garantir la comparabilité des données dans le temps.

- 2024 : réintégration d'Econocom Apps, Cloud & Data, Helis et Simstream dans le périmètre d'analyse ;
- 2025 : Synertrade est maintenue en discontinuité. Les sociétés acquises en 2025 sont également neutralisées.

4.3. Politiques des Ressources humaines et cibles [S1-1 et S1-5]

[DP 19 & DP 24 & DP 44 & DP 46]

La politique Ressources Humaines du groupe s'inscrit au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du groupe ; elle soutient la croissance durable du groupe, en établissant un cadre commun pour l'ensemble de ses activités, entités et pays.

Elle fixe un cadre clair, cohérent et partagé pour gérer l'ensemble des salariés du groupe, tout en laissant de la flexibilité locale. La politique de Ressources Humaines du groupe s'articule autour de plusieurs volets clés et participe directement à la gestion des impacts, risques et opportunités.

Le plan stratégique « One Econocom ».

Des plans d'actions RH ambitieux ont été fixés pour chaque métier afin d'atteindre les objectifs du groupe d'ici 2028 visant à garantir la diversité, l'inclusion et la qualité de vie au travail :

Les sociétés Econocom Apps, Cloud & Data, Helis et Simstream ont été intégrées avec une révision des données 2024. La société Synertrade et les nouvelles acquisitions sur 2025 sont exclues pour garantir un périmètre stable.

1. Garantir un modèle social inclusif et équitable en veillant notamment à l'égalité de traitement salarial au sein du groupe.

Cet indicateur utilise les mêmes données que l'indicateur ESR, écart de rémunération entre les hommes et les femmes, mais il segmente la population afin de comparer les salaires selon trois niveaux de responsabilité (opérationnel, manager intermédiaire et senior manager) et selon la tranche d'âge (estimation de l'expérience professionnelle). Cette méthodologie est inspirée du calcul défini par l'administration française de l'index égalité professionnelle entre les hommes

et les femmes. Un seuil de pertinence de 5 % est appliqué pour corriger les écarts liés aux salaires du marché des métiers comparés. En effet, les catégories doivent inclure tous les métiers afin d'inciter à corriger la non-mixité de certaines fonctions. Afin d'assurer une représentativité des résultats du Gender Pay Gap, seuls les pays ayant plus de 50 salariés sont couverts par le plan stratégique.

2. Développer un modèle social inclusif mettant l'accent sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, au sein du groupe.

En France, la politique handicap, pilotée par la Direction des Ressources Humaines via « Mission handicap » a fait évoluer son taux de 2,61 % en 2018 à 6,06 % en 2024. Fort de ce succès, le groupe souhaite étendre la « Mission handicap » sur le périmètre international, et aller au-delà des obligations légales locales, pour garantir un taux de 6 % pour le groupe d'ici 2028.

Afin de suivre et d'accompagner au mieux les personnes en situation de handicap, nous utilisons la définition CSRD du règlement délégué (EU) 2023/2772 du 31 juillet 2023 et non les définitions locales. Elle inclut les personnes avec des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles à long-terme qui peuvent entraver leurs participations et interactions.

Chaque pays, selon son point de départ, s'est engagé sur une trajectoire pour atteindre l'objectif d'ici 2028. Nous échangeons au niveau du groupe sur des bonnes pratiques de sensibilisation et sur les actions à établir pour faciliter l'intégration des collaborateurs. Nous utilisons un logo unique pour assurer chacun du soutien du groupe.

Cet indicateur est calculé selon les modalités de la DOETH en France, en nombre de personnes. Aussi, afin de promouvoir parallèlement le travail des seniors, nous appliquons un coefficient multiplicateur à 1,5 pour les salariés de plus de 50 ans ayant un handicap.

3. Veiller au bien-être et à l'engagement de ses salariés à travers une enquête de climat social.

Les résultats ont pour but d'améliorer les pratiques internes et de promouvoir la marque employeur pour attirer les talents. Le groupe s'engage à certifier par le label "Happy at Work" une société par pays d'ici 2028.

Les cibles du plan stratégique définies ci-dessous, sont en lien avec les orientations stratégiques du groupe. Elles sont fixées, mesurées et suivies semestriellement dans le cadre de comités RH et présentées à la Direction Générale et aux représentants du personnel.

	2024 ⁽¹⁾	2025	2028
Gender Pay Gap	93.5/100	93.3/100	>90/100
Inclusion des personnes en situation de handicap ⁽²⁾	4.65 %	5.35 %	6 %
Certification RH	1	1	9

(1) Chiffres du rapport publiés en 2024 : Gender pay gap : 92.1/100, Inclusion des personnes en situation de handicap : 4.6%, Certification RH : 1.

(2) En nombre de personnes, hors les sociétés intégrées en 2025 et Synertrade.

La charte pour la Diversité

En complément, Econocom s'engage au travers de la signature de la charte pour la Diversité à promouvoir la mixité, la diversité, l'égalité des chances et la non-discrimination. La sélection des candidats se base uniquement sur les compétences de chaque individu. Cet engagement couvre l'ensemble des processus RH du groupe. Aucune cible n'est spécifiquement définie.

Le code de conduite des affaires

Formaliser les principes éthiques permet de garantir l'intégrité, la transparence et la loyauté dans la conduite des activités du groupe.

Le code de conduite vise à prévenir les risques éthiques, juridiques et réputationnels et constitue un socle commun de références. Les règles applicables en matière de respect des droits humains, de non-discrimination, de prévention du harcèlement, de protection des

données et des informations, et d'utilisation responsable des ressources du groupe sont définies. Il précise également les comportements attendus et les situations à risques.

Ces obligations s'étendent aux autres tiers comme les partenaires et les fournisseurs dans l'ensemble du groupe.

La responsabilité relève de la Direction Générale groupe, et le pilotage opérationnel s'effectue par le Comité Ethique, la Direction Juridique et la Direction des Ressources Humaines. Chaque manager est responsable de son application au quotidien et chaque collaborateur est tenu de le respecter.

Les cibles liées au respect des droits humains et au principe de non-discrimination sont suivies tout au long de l'année par un organe de référence en matière de compliance : le Comité Ethique. Au-delà du comité, les alertes peuvent être adressées par tout canal.

	2024	2025	Cible
Nombre de plaintes déposées	11	11	Pas de cible
Nombre d'incidents de harcèlement ou de discrimination	2	3	0
Nombre de cas d'atteinte aux droits humains	0	0	0

Pacte Mondial des Nations Unies

Econocom témoigne sa volonté de demeurer une entreprise responsable et intègre un cadre d'engagement volontaire autour de 10 principes. Ces 10 principes sont issus de la Déclaration

universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, les accords de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le pacte définit 10 principes dont 6 relatifs aux droits de l'Homme : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme, veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme, respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective, contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, contribuer à l'abolition effective du travail des enfants, contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Ces obligations s'étendent aux autres tiers comme les partenaires et les fournisseurs dans l'ensemble du groupe.

L'affirmation de ces valeurs est portée par la Direction de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Econocom opère principalement dans le cadre de ses activités directes au sein des pays européens où ces atteintes sont peu probables. Ainsi aucune cible n'est spécifiquement définie.

Politique de santé et de sécurité des personnes

Cette politique formalise l'engagement du groupe à protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des salariés, tant sur ses sites que chez ses clients. Elle s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires applicables et dans une démarche de prévention des risques professionnels.

Nous retrouvons dans ce document les principes généraux de la prévention, les règles d'hygiène et de sécurité au travail, la gestion des risques professionnels, la formation et l'habilitation des salariés, l'utilisation des équipements de protection collective et individuelle, la surveillance médicale, ainsi que les procédures à appliquer en cas d'accident, d'incendie ou d'alerte.

L'ensemble des salariés et plus généralement toute personne agissant pour le groupe sont concernées. Elle couvre l'ensemble des situations de travail, y compris les déplacements professionnels, l'utilisation d'équipements, et les environnements spécifiques ou à risques.

La responsabilité globale relève de la Direction du groupe. Le pilotage opérationnel est assuré par la Direction Sécurité et Prévention, en lien avec la Direction des Ressources Humaines et les managers. Une équipe intervient dans la formation des salariés, l'identification des risques et met en place un suivi spécifique des populations jugées sensibles. En cas d'accident de travail ou de trajet, elle intervient pour en déterminer précisément les causes et mettre en œuvre les mesures correctives adaptées pour prévenir et éviter tout nouvel accident.

Chaque collaborateur est responsable du respect des règles de sécurité et de la remontée de toute situation à risque ou anomalie constatée.

La cible porte sur la mise en place d'actions pour assurer la sécurité et prévenir les risques.

Politique de sécurisation du système d'information

Cette politique vise à protéger les données personnelles et professionnelles des collaborateurs contre tout risque d'atteinte à leur confidentialité, intégrité, disponibilité ou traçabilité. Elle s'inscrit dans la démarche globale de gestion des risques du groupe et dans le respect des exigences réglementaires, notamment en matière de protection des données à caractère personnel.

Les règles et mesures de sécurité applicables aux données et outils RH sont évoquées, couvrant notamment : la gestion des accès, la protection des données RH, la sécurisation des échanges et du stockage des données, la traçabilité des accès et des actions, la gestion des incidents de sécurité, ainsi que la sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques de sécurité.

Seules les entités connectées au système d'information du groupe sont couvertes ; en revanche, la politique prévoit que les sociétés non intégrées doivent avoir une politique de sécurisation du système d'information. Ses règles et ses mesures s'étendent aux autres tiers comme les partenaires et les fournisseurs du groupe. La Direction IT porte la responsabilité et le pilotage de cette politique.

La cible est d'assurer la sécurité des systèmes d'information et la protection des informations afin d'éviter toute atteinte sur la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des données.

Politique de sécurité et de protection des données personnelles

Cette politique formalise l'engagement du groupe à garantir le respect de la vie privée des collaborateurs et la protection de leurs données personnelles, conformément au RGPD et aux réglementations nationales applicables. Elle s'inscrit dans la démarche globale de gouvernance des données et de maîtrise des risques juridiques, opérationnels et réputationnels.

La politique définit les principes fondamentaux de protection des données (licéité, loyauté, transparence, minimisation, limitation des finalités et des durées de conservation, sécurité et confidentialité). Elle encadre les traitements de données RH (recrutement, gestion administrative, paie, carrière, formation, santé, sécurité, accès aux systèmes), les mesures de sécurité techniques et organisationnelles, les droits des collaborateurs, ainsi que les modalités de gestion des incidents et des transferts de données.

L'ensemble des salariés, et plus généralement, toute personne agissant pour le groupe sont concernées. Elle s'étend aux autres tiers comme les partenaires et les fournisseurs. La responsabilité globale relève de la direction juridique groupe (Délégué de la protection des données).

Les cibles liées à la sécurité des données personnelles sont définies par le Délégué à la Protection des Données avec des audits réguliers. Un référent par direction est garant de la tenue et de la mise à jour du registre RGPD.

Engagements locaux

Au-delà des politiques groupe, des orientations et engagements sont définis et implémentés au niveau local. Ils prennent la forme d'accords collectifs négociés avec les représentants du personnel, de règlements internes établissant un cadre commun et protecteur, ou de plans d'actions définissant des orientations et mesures mises en œuvre de manière unilatérale par l'employeur. Pour exemple, des accords relatifs à la protection sociale couvrent nos salariés.

4.4. Processus de dialogue avec les parties prenantes [S1 -2]

[DP 27 ; DP 28]

Les salariés élisent au sein de chaque structure concernée, leurs représentants. Ces derniers siègent au sein de différentes instances de dialogue social, destinées à assurer la diffusion réciproque des informations entre la Direction et ses salariés. Elles jouent un rôle décisif en matière de relations sociales au sein des entités du groupe et permettent de garantir une représentation équitable des salariés et la défense de leurs droits et intérêts.

Le Comité d'Entreprise Européen

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE), composé de représentants issus des différents pays au sein desquels le groupe est implanté est consulté, chaque année, sur le rapport annuel. Ce Comité est une instance d'information et de consultation à l'échelle européenne. Il ne se substitue pas aux instances locales et ne peut remettre en cause les prérogatives que détiennent ces institutions en application des législations nationales.

La délégation des salariés est composée à *minima* d'un membre titulaire par pays de l'Union européenne où Econocom est présent et au sein duquel il existe une représentation des salariés. Des sièges supplémentaires sont attribués en fonction des effectifs des pays concernés, par tranches de 10 % de l'effectif total.

Il a pour mission de promouvoir l'information, l'échange de vues et le dialogue social sur des questions économiques, financières et sociales qui, de par leur caractère global et leurs incidences transnationales, nécessitent d'être examinées à ce niveau, telles que la structure, la situation économique et financière, l'évolution probable des activités et de l'emploi, les changements substantiels concernant l'organisation, l'introduction de nouvelles méthodes de travail ou de nouveaux procédés de production ou encore la politique RSE. Sont considérées comme transnationales, les questions qui concernent l'ensemble du groupe d'entreprises de dimension communautaire, ou au moins deux entreprises du groupe situées dans deux États membres différents.

Cette instance se réunit au moins une fois par an, à l'occasion d'une réunion ordinaire. Des réunions extraordinaires peuvent également être organisées en fonction de l'actualité et des groupes de travail émanant du CEE peuvent être organisés sur des sujets transverses et communs aux différents pays européens.

La délégation salariale est constituée de 15 membres titulaires et 15 suppléants, désignés par les organisations syndicales parmi leurs élus au sein des différents Comités Sociaux et Economiques (CSE) des entreprises françaises du groupe, pour des mandats de 4 ans.

Cette instance se réunit au moins une fois par an, à l'occasion d'une réunion ordinaire. Des réunions extraordinaires peuvent également être organisées en fonction de l'actualité.

Le Comité groupe

En France, le Comité de groupe, composé de représentants des filiales de la holding, est informé chaque année de l'activité, de la situation financière, des perspectives économiques, ainsi que de l'évolution et des prévisions d'emploi du groupe.

La délégation salariale est constituée de 15 membres titulaires et 15 suppléants, désignés par les organisations syndicales parmi leurs élus au sein des différents Comités Sociaux et Economiques (CSE) des entreprises françaises du groupe, pour des mandats de 4 ans.

Cette instance se réunit au moins une fois par an, à l'occasion d'une réunion ordinaire. Des réunions extraordinaires peuvent également être organisées en fonction de l'actualité.

Les Comités d'Entreprises

Selon le nombre de salariés, les sociétés du Groupe ont des obligations de mettre en place une représentation du personnel favorisant le dialogue social.

En Belgique :

Le Conseil d'Entreprise, le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) et la Délégation Syndicale regroupent les sociétés du pays.

Le Conseil d'Entreprise est composé de 18 membres : 7 membres élus en tant qu'effectifs, 6 membres en tant que suppléants et 5 membres en tant que délégués de l'employeur désignés. Il se réunit 12 fois par an pour discuter des questions stratégiques et opérationnelles de l'entreprise. En plus de ces réunions régulières, une réunion extraordinaire est organisée chaque année pour traiter de sujets urgents ou spécifiques.

Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) est composé de 17 membres : 6 membres du personnel élus en tant qu'effectifs, 6 membres en tant que suppléants et 5 membres en tant que délégués effectifs de l'employeur. Ce Comité se réunit également 12 fois par an. Il est essentiel pour garantir la sécurité et le bien-être des employés sur le lieu de travail. Les discussions portent sur les mesures de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Enfin, la Délégation Syndicale, qui compte également 8 membres, se réunit à la demande. En moyenne, ces réunions ont lieu une fois par mois. La délégation joue un rôle dans la représentation des intérêts des employés et la négociation des conditions de travail avec la Direction. Il peut émettre des avis contraignants concernant certains sujets.

En France :

Les salariés sont représentés par un Comité Social et Économique (CSE) constitué dans chacune de ses entreprises ou unités économiques et sociales. Ces dernières consultent chaque année les représentants du personnel sur :

- les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- la situation économique et financière de l'entreprise ;
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Ces consultations permettent de garantir que les intérêts, les avis et les droits des travailleurs sont pris en compte.

Afin de garantir un avis éclairé des représentants du personnel, leur sont présentés et mis à disposition le rapport annuel, les bilans financiers, les grandes orientations ainsi que des données chiffrées, notamment dans le cadre de la Base de Données Economique Sociale et Environnementale (BDESE). Si nécessaire, des experts, mandatés par le Comité Social et Économique, procèdent à un audit afin de compléter l'analyse. L'avis du CSE relatif aux orientations stratégiques de l'entreprise est transmis aux instances chargées de l'administration et de la surveillance de la Société, qui formulent une réponse argumentée.

Ces Comités se réunissent une fois par mois au sein des sociétés de plus de 300 salariés et une fois tous les deux mois pour les autres.

Autres Comités

Des Comités spécifiques sont également désignés, parmi les membres du CSE des sociétés de plus de 300 salariés : Comité égalité professionnelle, Comité formation et Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

Au moins quatre réunions annuelles doivent porter sur les thématiques relevant de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salariés. Le CSE se réunit aussi à la suite de tout accident grave ou de demande motivée de la majorité des élus.

Les CSE disposent de moyens pour exercer leurs prérogatives et notamment des moyens financiers pour assurer leurs dépenses de fonctionnement et mettre en œuvre des activités sociales et culturelles au bénéfice des salariés.

Les points évoqués au sein de chacune des instances sont retranscrits dans des procès-verbaux et communiqués aux salariés, le plus souvent par voie d'affichage. Le Président des différentes instances veille au respect des engagements pris auprès des salariés et à la transmission des informations provenant des instances représentatives à la Direction.

- La qualité du climat social au sein de chaque structure permet de mesurer l'efficacité du dialogue social :

- ▶ prévention des conflits sociaux (grèves),
- ▶ signatures d'accords collectifs au sein des périmètres concernés.

4.5. Processus de remédiation et canaux d'alerte [S1 -3]

[DP 32 & DP 33]

Le processus de remédiation et de réparation est défini au sein du dispositif d'alerte éthique.

Les représentants des salariés tels que mentionnés, disposent également de différents droits d'alerte, notamment en cas d'atteinte aux droits des personnes, de danger grave et imminent, de risque grave pour la santé publique et l'environnement.

Dans ce cadre, ils portent à la connaissance des représentants des Ressources Humaines tout conflit, atteinte ou accident tel que défini ci-dessus.

Les salariés peuvent également émettre directement leur droit d'alerte.

Si les solutions proposées au sein de l'organisation ne permettent pas de remédier aux atteintes mentionnées, les conflits peuvent être portés devant les juridictions compétentes du pays.

Par exemple, en France, il s'agit des prud'hommes, en Belgique le Tribunal du Travail et en Espagne le Juzgado de lo Social.

Ces juridictions sont, le plus souvent, paritaires.

Si Econocom est reconnue responsable d'un impact négatif, les juridictions compétentes déterminent l'indemnisation allouée au salarié.

En outre, Econocom assure une protection aux lanceurs d'alerte (confère le code de conduite des affaires G1).

4.6. Actions et approches pour adresser les politiques définies [S1 -4]

[DP 37 & DP 38]

4.6.1. DIVERSITE ET INCLUSION

Econocom déploie des actions pour promouvoir la parité Homme/Femme à travers des démarches locales telles que :

- en France, plusieurs dispositifs ont été déployés visant à promouvoir la parité au sein de chacune de ses filières d'emploi. En premier lieu, des actions de sensibilisation relatives à l'accès des femmes à des postes où elles sont sous-représentées. Parmi ces actions, on peut citer la signature du Manifeste #ReconversionFemmesNumérique ;
- aux Pays-Bas et en Italie, des prises de parole de femmes sont organisées pour accroître leur visibilité.

Ces actions peuvent porter sur la rémunération, afin d'assurer l'égalité de traitement sur des postes comparables :

- le groupe travaille dans le cadre de la préparation à la transposition de la directive sur la transparence des salaires, ce qui lui permet de structurer son référentiel métiers et compétences et de le déployer au sein du groupe. Ils constituent un cadre commun facilitant la compréhension des métiers du groupe, l'évaluation et l'évolution des parcours professionnels des salariés ;
- en France, Econocom Services & Solutions, a mis en place des grilles de salaire portant sur les emplois représentatifs de ses 3 435 salariés. Les emplois et les niveaux de séniorité associés à des compétences attendues ont été définis. La société s'engage également depuis 2025 à garantir un salaire minimum pour les salariés justifiant d'une ancienneté supérieure à 18 mois, cohérent avec le marché et supérieur au minimum conventionnel. Ceci permet d'assurer un salaire décent aux salariés sans pénaliser l'insertion professionnelle ;

- en Espagne, les sociétés sont couvertes par des accords d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, négociés en 2022, avec les représentants du personnel. Ils s'engagent à faire des études spécifiques sur la rémunération pour identifier d'éventuels écarts de rémunération entre la moyenne des femmes et des hommes ;
- en Belgique, les équipes RH rationalisent les révisions salariales avec des critères objectifs de mérite et font appel à un cabinet de benchmark pour catégoriser les emplois ;
- les Pays-Bas ont également travaillé sur un référentiel métier pour catégoriser les positions avec rationalité.

Actions pour accompagner les collaborateurs en situation de handicap :

- en France, des actions de communication sont organisées pour sensibiliser sur le handicap et des actions spécifiques sont mises en œuvre pour accompagner les salariés concernés (jours de congés supplémentaires, un accompagnement spécifique, des aménagements de poste et des Chèques Emplois Services Universels) ;
- en Espagne, un groupe de travail a été créé sous la bannière EconoCOM-PROMETIDOS pour réfléchir à des actions d'accompagnement ;
- l'Italie favorise l'emploi des travailleurs handicapés en créant un partenariat avec une coopérative sociale engagée et certifiée : Re Tech Life.

Des actions locales sont menées en matière de formation selon les spécificités des métiers : certaines sociétés ont mis en place du mentorat (activité de distribution), d'autres ont mis des programmes de certifications (activité services) et enfin, certaines ont mis en place des académies de formations (activité financement).

4.6.2. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Concernant les conditions de travail, des actions locales sont menées contribuant à la fidélisation à long terme des salariés :

- Dans le cadre du programme groupe « Back to Live » initié début 2025, Econocom s'engage à offrir un cadre de travail optimisé à ses collaborateurs en rénovant et aménageant les locaux. Citons par exemple les travaux effectués en 2025 sur le nouveau site de Francfort en Allemagne, l'aménagement des salles de pause des sites de Lille, Tours et Saint Herblain, la création d'un restaurant avec terrasse sur le site de Puteaux en France ou les nouveaux bureaux à Bilbao et Vigo en Espagne.
- Des actions de sensibilisation à la nécessité d'une pratique sportive ou encore à une alimentation équilibrée ont été déployées. Par exemple, en France à l'occasion de la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail, des ateliers de massage ou des séances de sport ont été proposés en Belgique, en Espagne, aux Pays-Bas, au Maroc. L'Allemagne donne accès à ses collaborateurs à des salles de sport.
- La santé étant une priorité, Econocom s'associe à des prestataires spécialisés. Par exemple en France, avec l'offre « Welii », les collaborateurs accèdent gratuitement à une multitude de services comme la téléconsultation médicale ou des webinaires santé. En Espagne, des consultations médicales gratuites sont aussi organisées via la plateforme « open salud ». La Belgique fait appel à Allan qui déploie des outils de prévention santé en complément des offres proposées sur la santé et l'assurance. La protection sociale, couvrant à 100% les effectifs, apporte un soutien lors des moments clés de leur vie.

Le groupe accorde également une importance particulière au suivi régulier de certains indicateurs permettant de mesurer l'impact des conditions de travail comme le taux d'attrition et l'absentéisme.

Les représentants RH identifient les populations sensibles pour lesquelles il est nécessaire de mettre en place un suivi particulier et renforcé, notamment au regard de leurs conditions de travail :

- les opérateurs chargés de l'activité de reconditionnement ;
- les techniciens et managers des plateformes téléphoniques pour les centres de services ;
- les salariés soumis à des pics d'activité liés à la saisonnalité.

Econocom s'engage avec des démarches locales adaptées aux métiers présentant des risques :

- Opérateurs :

Notre site de reconditionnement situé dans l'Hérault, a obtenu en 2025 la médaille Platinum Ecovadis (Top 1%), certification qui témoigne de notre engagement social et environnemental.

- Centres de services :

Le centre de services de Rabat, au Maroc a obtenu le label national « Feel good 2025 » octroyé par Rekrute.com. Les critères d'attribution incluent la qualité de vie au travail et les opportunités de développement.

Le centre de services de Grenoble, propose la permanence d'un psychologue du travail tous les 2 mois.

- Emplois soumis à des pics d'activité :

Econocom a mis en place en Allemagne un outil de gestion des temps afin de mieux contrôler la durée du travail de ces salariés.

En France, dans le cadre des actions QVCT, des entretiens relatifs à l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle des salariés en forfait jours sont réalisés.

Un suivi médical renforcé est également mis en œuvre pour nos salariés exposés à des risques pouvant présenter des conséquences graves tels que l'exposition à des rayonnements ionisants.

4.6.3. RESPECT DES DROITS HUMAINS ET PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

Le Code de conduite des affaires affirme la tolérance zéro du groupe face aux violations des droits de l'Homme, aux pratiques de discriminations et de harcèlement. Il énonce les sanctions auxquelles s'exposent les salariés, agents ou partenaires commerciaux responsables de telles violations.

Des référents « harcèlement » sont formés pour accompagner les salariés sur ces sujets prioritaires et désignés comme les interlocuteurs privilégiés des salariés. Une plateforme d'alerte au niveau du

groupe permet de signaler anonymement les situations. Econocom met également en œuvre des actions de sensibilisation et propose également des formations en la matière.

4.6.4. SÉCURITÉ DES INFORMATIONS

Le délégué à la protection des données personnelles définit les règles et les processus pour veiller au respect du règlement général de la protection des données. Il anime également une communauté de référents locaux. Les directions du groupe sont auditées régulièrement pour veiller à l'actualisation des processus et au respect des règles.

4.7. Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6]

[DP 50d]

Les effectifs du groupe sont comptabilisés en équivalent temps plein au 31 décembre 2025.

Cette méthodologie identifie les ressources disponibles à la fin de l'exercice à due proportion du temps de travail attendu contractuellement.

En tant que groupe européen, la majorité de nos salariés sont physiquement présents dans les pays européens.

[DP 50a]

Les contrats pris en compte dans le décompte des effectifs sont les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les alternants.

Les contrats non-salariés sont comptabilisés dans le paragraphe 4.9, ils sont exclus des effectifs ci-dessous (les prestataires, les intérimaires, les stagiaires, les indépendants belges et les agents commerciaux).

Évolution des effectifs par région (en équivalent temps plein)	2024	2025
France	4 696	4 657
Benelux	664	631
Europe du Sud ⁽¹⁾	2 822	2 864
Europe du Nord et de l'Est et Amériques ⁽¹⁾	265	530
Total	8 446	8 682

(1) Cette répartition géographique est alignée avec celle présentée dans les notes annexes aux États financiers consolidés, et inclut en 2025 366 salariés rattachés à des sociétés du groupe présentes hors Union européenne, soit moins de 10 % des effectifs totaux.

Répartition des salariés par région (en équivalent temps plein)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
France	3 637	1 059	3 606	1 051
Benelux	524	140	492	139
Europe du Sud	2 069	752	2 078	786
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	146	119	375	155
Total	6 376	2 070	6 551	2 131

Pour étudier les pays les plus représentatifs, nous proposons une répartition par pays lorsqu'il y a plus de 50 salariés ou 10% de l'effectif total.

Remarque : les sociétés du groupe, dont le métier est souvent très spécialisé, peuvent avoir un effectif limité. La petite taille des structures favorise l'agilité.

Répartition des salariés par pays représentatifs ⁽¹⁾ (en équivalent temps plein)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
France	3 637	1 059	3 606	1 051
Belgique	296	88	259	83
Pays-Bas	197	47	199	50
Allemagne	77	44	258	77
Angleterre	42	20	58	29
Espagne	1 304	434	1 336	481
Italie	603	185	601	187
Maroc	163	133	141	118
Total	6 318	2 010	6 458	2 076

(1) +50 salariés ou 10 % effectif total.

[DP 50b]

Répartition des salariés par temps de travail et région Temps plein (en nombre de salariés)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
France	3611	975	3580	974
Benelux	489	100	453	99
Europe du Sud	2014	685	2021	713
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	144	103	361	126
Total	6 258	1 863	6 415	1 912

Répartition des salariés par temps de travail et région Temps partiel (en nombre de salariés)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
France	38	107	39	99
Benelux	45	53	49	52
Europe du Sud	78	87	76	94
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	4	23	25	49
Total	165	270	189	294

Répartition des effectifs par type de contrat salariés (en équivalent temps plein)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
CDI	6114	1991	6334	2052
CDD	110	43	102	51
Alternants	152	36	115	28
Total	6 376	2 070	6 551	2 131

La majorité des contrats sont des contrats permanents à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée est limité aux cas de recours légaux selon la législation locale en vigueur.

L'alternance est un dispositif pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Pendant la période d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification reconnue par l'État, l'étudiant peut acquérir une expérience professionnelle spécifique. En Belgique, l'alternance est assimilée aux contrats étudiants.

5 collaborateurs rattachés à des sociétés allemandes ont un contrat de travail prévoyant au maximum 43 heures de travail par mois avec une rémunération horaire minimum de 12,41 €. Ce type de contrat, assimilé au heures non garanties, favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

[DP 50c]

Départs des salariés sur la période (en nombre de salariés)	2024	2025
Départs subis	1 051	823
Départs non subis	911	1 003
Taux de départs	23,23 %	21,5 %

Le taux de départs est de 21,5 % des effectifs ; ce taux s'inscrit dans la moyenne sectorielle du numérique.

Nous constatons une réduction significative des départs subis, confirmée par la dernière étude Emploi et rémunérations dans le numérique de Numeum, l'observatoire de la convention collective Syntec.

Le taux de départs des salariés correspond à la part du total des départs sur les effectifs salariés, y compris les contrats à durée déterminée.

Les périmètres les plus concernés sont l'Espagne, le Maroc, les Pays-Bas.

[DP 50f]

L'évolution des effectifs par activité met en lumière les dynamiques de croissance, de transformation ou d'ajustement au sein des différentes activités du groupe.

Ces variations reflètent les orientations stratégiques de l'entreprise, l'adaptation aux besoins du marché et les priorités définies en matière de gestion des ressources humaines.

Évolution des effectifs par activité (en équivalent temps plein)	2024	2025
Holding et fonctions support	193	194
Technology Management & Financing	620	650
Products & Solutions	2 240	2 554
Services	5 394	5 285
Total	8 446	8 682

Équivalents temps plein (ETP) présents fin décembre de l'année de référence pour les contrats CDI, CDD, alternants.

Ces chiffres, calculés en équivalent temps plein au 31 décembre 2025 diffèrent de ceux présentés dans le rapport financier, qui se basent sur des effectifs annuels moyens.

4.8. Caractéristiques des non-salariés [S1-7]

[DP 55a]

Nombre de non-salariés (en effectif annuel moyen)	2024	2025
Stagiaire	28	42
Intérimaire	354	344
Prestataire	790	782
Heures non garanties ⁽¹⁾	5	
Agent commercial	102	126
Indépendant belge	15	12
Total	1 298	1 306

(1) Ces contrats sont comptabilisés dans les effectifs dès 2025.

[DP 55b]

Econocom a fait le choix d'une organisation agile en combinant ses ressources internes et des collaborations externes, afin de répondre efficacement aux besoins de ses clients.

Le groupe s'appuie ainsi, de manière ciblée sur :

- du personnel intérimaire pour absorber les pics d'activité ;
- des prestataires, pour mobiliser rapidement des expertises spécifiques

En parallèle, Econocom a développé un réseau d'agents commerciaux, disposant d'une liberté d'organisation et avec un mandat pour développer un portefeuille client avec le support d'Econocom (avant-vente, experts métiers, marketing, etc.).

Le calcul des effectifs non-salariés, en Équivalents Temps Plein (ETP), est effectué sur une base annuelle afin de tenir compte de la réalité de l'activité de ces contrats généralement de courte durée. Le nombre de jours travaillés sur l'année est divisé par la durée théorique attendue pour une personne à temps plein. Ce nombre de jours théorique varie en fonction de la durée du travail applicable au sein de chaque entité.

[DP 56]

Le contrat externe le plus courant est l'intérim. L'agence d'intérim met à disposition, le temps d'une prestation, un salarié qui bénéficie des mêmes droits que les salariés d'Econocom. Ils bénéficient également des accords d'entreprise de la Société d'intérim (santé, prévoyance, participation, etc.).

Les intérimaires sont salariés de la Société d'intérim et subséquemment placés sous sa subordination. Un contrat tripartite fixe les modalités du contrat conclu entre la Société d'intérim, l'entreprise utilisatrice et l'intérimaire. Durant sa mission, l'intérimaire est soumis aux mêmes obligations que les salariés Econocom, notamment en ce qui concerne les dispositions applicables en matière de santé et sécurité ou le règlement intérieur.

En France, Econocom travaille principalement avec quatre sociétés d'intérim (Manpower, Expectra, Ergalis et Adecco).

Les emplois occupés par les intérimaires concernent principalement le poste de travail (service desk et support utilisateur).

4.9. Négociation collective et dialogue social [S1-8]

L'engagement social assure un fort taux de couverture et d'harmonisation des pratiques au niveau du groupe.

Les salariés bénéficient de droits plus favorables que la simple application de la législation ou réglementation applicable sur la majorité du

périmètre. Les rares exceptions sont des structures dont l'effectif est faible.

Les salariés non couverts sont les salariés de sociétés de moins de 50 salariés. Ils sont soumis à la législation locale.

[DP 60a]

Taux de couverture des accords collectifs	2024	2025
France	100,00 %	100 %
Benelux	92,65 %	60 %
Europe du Sud	100,00 %	100 %
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	31,79 %	29 %
Total	97,28 %	95 %

Econocom a mis en place des dispositifs structurés de dialogue social, à la fois au niveau local et européen, pour garantir une représentation efficace des employés dans les processus décisionnels : DP27a au 9.1.4.

[DP 60 b] [DP 60c] [DP 63a]

Ci-dessous, le détail pour les pays représentatifs européens.

Sur ce périmètre, 95% de nos employés sont représentés par des instances représentatives du personnel, ce qui garantit leur participation active aux discussions et processus décisionnels relatifs aux conditions de travail et droits sociaux.

Aux Pays-Bas, les règles internes sont définies et communiquées, elles suivent la réglementation locale.

Taux de couverture des accords collectifs – pays européens ⁽¹⁾	2024	2025
France	100 %	100 %
Belgique	99 %	100 %
Pays-Bas	0 %	0 %
Allemagne	52 %	53 %
Espagne	100 %	100 %
Italie	100 %	100 %
Total	96 %	95 %

Taux de couverture des représentants du personnel – pays européens ⁽¹⁾	2024	2025
France	100 %	100 %
Belgique	99 %	92 %
Pays-Bas	0 %	0 %
Allemagne	52 %	53 %
Espagne	100 %	91 %
Italie	100 %	99 %
Total	94 %	94 %

(1) +50 salariés ou 10 % effectif total.

Econocom évolue également dans des zones hors EEE. Cependant en raison du nombre de salariés sur ces localisations qui reste peu significatif à l'échelle du groupe, ces périmètres n'ont pas fait l'objet d'une revue des salariés couverts par des instances représentatives du personnel.

Selon l'annexe Quick Fix du 11 juillet 2025 amendant la directive 2023/2772 le délai d'obligation pour produire la représentativité dans les pays hors EEE est prolongé de deux ans.

[\[DP 61\]](#)

Lorsqu'un accord collectif encadre la relation de travail entre l'entreprise et les salariés, il s'applique à l'ensemble des salariés dans le respect du principe d'égalité de traitement. Des critères objectifs d'éligibilité peuvent toutefois être définis, notamment pour le télétravail, qui ne concerne pas l'ensemble des métiers et dépend du niveau d'autonomie requis dans les fonctions exercées.

[\[DP 62\]](#)

En tant que groupe engagé dans une gouvernance sociale responsable, Econocom veille à ce que les conditions de travail et d'emploi des non-salariés contribuant à nos activités soient conformes aux normes éthiques et aux réglementations en vigueur. Les travailleurs temporaires, sous-traitants et prestataires représentent un maillon essentiel de notre chaîne de valeur. Nous travaillons étroitement avec nos partenaires pour garantir des conditions justes et respectueuses des droits et obligations de chacun.

Les conditions de travail et d'emploi des non-salariés sont partiellement influencées par des accords collectifs en vigueur au sein de nos sociétés. Ces accords déterminent notamment

les salaires minimaux, la durée et les horaires de travail et les mesures de sécurité. Un certain nombre de ces dispositions s'appliquent également aux non-salariés.

Nous ne sommes pas en mesure de quantifier la couverture des non-employés intervenant dans nos activités. Des accords couvrent directement ou indirectement ces populations notamment via nos sous-traitants opérant dans des secteurs réglementés ou encadrés par des conventions collectives.

[\[DP 63b\]](#)

Econocom favorise le dialogue social sur plusieurs niveaux, à l'échelle du groupe avec le comité européen, à l'échelle des pays comme en France ou en Belgique avec les comités de groupe et à l'échelle des sociétés avec les comités d'entreprise. La représentation des salariés peut se faire via les syndicats comme au Royaume-Uni. Ces comités sont détaillés dans la DP 27 a, 27 e et 28.

4.10. Diversité [S1-9]

[\[DP 66\]](#)

Econocom est particulièrement attentif à l'égalité femmes-hommes au sein de ses effectifs. Encourager la présence de femmes dans un secteur à forte présence masculine, via notamment le recrutement ou encore des prises de parole en faveur de l'égalité femmes-hommes, est un enjeu important pour le groupe.

Econocom donne aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités (par exemple, accès à la formation, évolutions professionnelles, salaire et accès à des postes à responsabilité ou de direction).

Répartition de la Direction par sexe (en nombre de salariés)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Nombre	81	19	71	20
Pourcentage (%)	81 %	19 %	78 %	22 %

Sont comptabilisés dans la Direction les responsables gérant un P & L et des fonctions de direction groupe.

Dans le secteur du numérique, les femmes sont souvent sous-représentées. Le taux de féminisation des femmes dans ce secteur est de 19,5 % en 2024 dans l'Union européenne selon l'Eurostat⁽¹⁾.

Au sein d'Econocom, le taux de femmes sur les fonctions liées au numérique est de 18 %. Sur les autres fonctions, les femmes représentent 48 % des effectifs. Ces données sont stables depuis 2024.

Voici les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les recrutements de femmes :

- Econocom a souhaité ouvrir d'autres voies que les filières dites « classiques » pour attirer et

recruter plus de femmes. Fort de son expérience dans la reconversion, Econocom est signataire du Manifeste #ReconversionFemmesNumérique ;

- Exaprobe : déploiement de MOOC de sensibilisation pour le recrutement des femmes dans les métiers numériques ;
- aux Pays-Bas et en Italie, des prises de parole de femmes sont organisées pour accroître leur visibilité ; dans des métiers très masculins les processus de recrutement ont été revus afin de gagner en objectivité en Espagne et aux Pays-Bas.

Répartition des salariés par tranche d'âge (en nombre de salariés)	2024				2025			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	%		%		%		%	
< 30 ans	1 302	79 %	349	21 %	1 281	79 %	349	21 %
30/50 ans	3 537	74 %	1 220	26 %	3 622	74 %	1 300	26 %
> 50 ans	1 538	75 %	502	25 %	1 701	75 %	557	25 %
Total	6 376	75 %	2 070	25 %	6 604	75 %	2 206	25

4.11. Équité salariale [S1-10]

[DP 69]

Conformément à la directive européenne 2022/2041, le groupe veille à garantir un salaire décent à l'ensemble de ses salariés. Notre engagement en faveur d'une performance durable et inclusive, vise à assurer que les rémunérations permettent à chaque salarié de :

- couvrir ses besoins fondamentaux : logement, alimentation, santé, éducation et transport ;
- disposer d'un surplus financier pour assumer des dépenses allant au-delà des nécessités vitales.

Cette définition tient compte des spécificités économiques locales et des variations du coût de la vie dans les différents pays où nous opérons. Elle est alignée sur les principes des Nations Unies relatifs aux droits humains et aux conditions de travail équitables.

Le salaire décent est considéré sur la base du salaire fixe et des avantages en nature qui sont tous garantis. Une approche spécifique a été appliquée en fonction des données disponibles par région :

Pays européens :

Le salaire décent a été fixé à 50 % du salaire moyen annuel brut national, tel que défini par la directive européenne précitée. Le salaire moyen est issu des données de la commission européenne Eurostat, organisme identifié comme valeur de référence dans la directive. Une exception a été faite pour les Pays-Bas, où l'indisponibilité de la donnée fait que cette référence s'appuie sur les données des publications de l'OCDE.

Pays non-européens :

Lorsqu'elles sont disponibles, les données des publications de l'OCDE ont été utilisées pour déterminer un salaire décent équivalent à 50 % du salaire moyen national. En l'absence de données de l'OCDE, les salaires minimums garantis rapportés par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ont été utilisés comme référence.

(1) Lorem ipsum

Un contrôle supplémentaire est fait pour s'assurer que cette valeur ne soit pas inférieure au salaire minimum légal ou conventionnel et qu'il soit conforme au niveau de salaire du marché de la région lorsqu'aucun salaire minimum n'est applicable dans le pays (exemple Italie).

Au-delà, d'assurer un salaire décent, Econocom travaille sur la réalisation d'un référentiel métiers corrélés avec des grilles de rémunération afin d'assurer un salaire aligné au marché à l'ensemble des salariés.

Salaire adéquat	2024 ⁽¹⁾	2025
% de salariés en dessous du salaire décent	0.46 %	1.05 %

(1) Données du rapport 2024 : 0,33 % chiffre incluant le variable.

Le salaire adéquat fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base des derniers chiffres disponibles relatifs aux salaires moyens nationaux de l'année précédente. Nous veillons au strict respect du salaire minimum légal. Le recours à des dispositifs d'insertion professionnelle ou à des statuts ouvriers peut toutefois conduire, dans certains cas, à un niveau de rémunération légèrement inférieur au salaire décent tel que défini précédemment. En Espagne, des contrats discontinus visant à favoriser la réinsertion professionnelle ; aux Pays-Bas, des niveaux de salaire minimum différenciés pour les jeunes travailleurs ; en Allemagne, des contrats en heures non garanties nommés mini-jobs ; en France, des salariés au statut ouvrier basés dans l'Hérault, avec une rémunération au minimum conventionnel applicable pour la catégorie professionnelle.

En France, la maladie, le chômage et la retraite sont gérés par des systèmes obligatoires d'État. Pour la retraite, Econocom et le salarié cotisent solidairement auprès de la sécurité sociale et auprès de l'Agirc Arrco. D'autres cotisations financées également par Econocom et le salarié garantissent les droits du salarié pour le couvrir en cas de chômage ou de maladie.

À l'international, l'ensemble des salariés bénéficie d'une protection sociale.

Les régimes applicables au sein de chaque société sont, pour la plupart, plus avantageux que ceux prévus par la réglementation en vigueur. Ces régimes font, le plus souvent, l'objet de négociations collectives.

Les intérimaires sont couverts par le dispositif de protection sociale mis en place au sein de l'entreprise d'intérim qui les emploie. Les prestataires peuvent souscrire à une protection sociale en plus d'une assurance responsabilité civile d'exploitation et professionnelle obligatoire. Le groupe prend en compte cette charge supplémentaire dans les tarifs journaliers négociés.

Conformément à la nouvelle annexe C de l'ESRS1 de la directive CSRD (divulguée dans le cadre des modifications réglementaires de juillet 2025 sur les entreprises de la première vague – « Quick Fix ») – « l'entreprise peut omettre les informations prescrites par l'ESRS S1-11 pour deux années supplémentaires suivant la première publication.

4.12. Protection sociale [S1-11]

[DP 74]

Le groupe offre à ses salariés une protection sociale de qualité leur permettant de faire face aux aléas de la vie.

Ainsi, elle propose à ses salariés des régimes performants en matière de protection sociale contre la maladie, les accidents de travail et le handicap *via* des remboursements des frais de santé et une couverture des risques liés à l'incapacité, à l'invalidité et au décès.

4.13. Handicap [S1-12]

[DP 79] & [DP 80]

Econocom est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche volontariste au profit des personnes en situation de handicap.

La réglementation des pays européens est plus ou moins contraignante selon les pays mais nous nous sommes fixés pour objectif d'atteindre 6 % de travailleurs handicapés à l'échelle du groupe en 2028.

Cet indicateur est calculé selon les modalités de la DOETH en France. Aussi, afin de promouvoir parallèlement le travail des seniors, nous appliquons un coefficient multiplicateur à 1,5 pour les salariés de plus de 50 ans ayant un handicap.

Les personnes handicapées incluent celles qui présentent des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles à long terme, pouvant limiter leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres conformément à la définition de la CSRD.

La reconnaissance de la situation de travailleur handicapé dépend cependant des réglementations locales applicables, pouvant être plus contraignantes, car limitées à des handicaps lourds, ceci peut générer des écarts entre les déclarations obligatoires locales et ce suivi.

Le taux passe de 4,6 % en 2024 à 5,3 % en 2025 sur le périmètre total des sociétés, hors intégrations 2025.

Inclusion sociale (en nombre de salariés)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
% de travailleurs en situation de handicap	4,22 %	5,77 %	4,84 %	6,65 %

4.14. Formation et développement des compétences [S1-13]

La Direction des RH développe une politique dynamique de gestion des talents et des carrières. Le groupe souhaite que chaque salarié puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens.

Dans le cadre de leur recrutement, les nouveaux salariés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé. On leur présente les équipes, le fonctionnement de l'entreprise et plus particulièrement, celui de leur département.

Pour compléter ce dispositif, les nouveaux arrivants de la société Econocom Services & Solutions participent à un séminaire d'intégration national appelé « *Welcome Day* ». Cette journée leur permet de découvrir le groupe, ses objectifs stratégiques, son fonctionnement et les divers métiers et activités qui composent Econocom.

De même, les salariés en délégation chez les clients sont invités aux « *Welcome Dates* ». C'est pour eux l'occasion de découvrir l'entreprise et leur agence. Des après-midis d'intégration se déroulent sur les centres de services tous les 15 jours.

Attirer les talents	2024	2025
Nombre de recrutements groupe	1 984	1 795

Pour les sociétés intégrées sur l'année 2025, les entrées sont comptabilisées depuis la date d'acquisition jusqu'à la fin de l'année.

Econocom a ainsi défini deux champs d'actions prioritaires pour répondre aux attentes des candidats et des salariés :

- une utilisation forte du réseau des salariés du groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise via un dispositif de cooptation permettant l'octroi d'une prime ;
- la promotion et le développement de la mobilité interne des salariés. Econocom invite les salariés à communiquer aux RH leurs souhaits de mobilité et d'évolution dans leurs entretiens professionnels. Un référentiel regroupe tous les métiers du groupe en France et les passerelles qui existent. Les RH se chargent d'étudier les demandes. Les salariés peuvent également postuler en interne aux offres à pourvoir.

[\[DP 83b\]](#)

Le groupe Econocom accompagne le développement des compétences de ses salariés en leur proposant des formations tout au long de leur carrière au sein du groupe.

Les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les formations sont notamment les suivantes :

- sur l'ensemble des pays, des programmes de formation des commerciaux « Sales Academy » sont menés afin de les former sur l'ensemble des offres du groupe ;

- en France : le département ressources humaines, en lien avec les responsables hiérarchiques, étudient les souhaits de formation indiqués dans les entretiens professionnels et élabore le plan annuel de développement des compétences. En complément, le département ressources humaines étudie le niveau des compétences évaluées lors de l'évaluation annuelle individuelle (EAI) pour déterminer les formations nécessaires au maintien dans l'emploi des salariés. Depuis 2023, des salariés de l'activité Services peuvent passer une licence de formation en ligne sur la plateforme UDEMY. Depuis 2025, en complément, la solution 360 Learning donne accès aux collaborateurs à une plateforme de formation collaborative certifiante comme le brevet pilote IA ;
- en Belgique : des centres de compétences ont été instaurés, avec notamment la mise en place de programmes d'intégration, de développement des compétences et de suivi ;
- au Maroc : une école intégrée de formation a été mise en place. Un centre de compétences NEXTHINK est également en cours de développement ;
- en Espagne : un outil de gestion de la formation professionnelle a été déployé. La mise en œuvre de formations techniques via UDEMY est également en cours de développement.

Développement des compétences	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Nombre d'heures moyen de formation par salarié	11	10	9	8

Le périmètre de référence a évolué avec l'intégration progressive de nouvelles entités disposant d'un suivi des heures de formation, notamment en Belgique. À l'inverse, certaines entités ne disposent pas à ce stade d'un suivi centralisé des heures de formation et sont, de ce fait, neutralisées du périmètre. C'est notamment le cas des Pays-Bas, qui n'ont pas été en mesure de contribuer à ce reporting sur l'exercice considéré.

[\[DP 83a\]](#)

La gestion des carrières au sein d'Econocom suit un processus structuré. Il permet de cibler des actions d'intégration, de rétention et de développement des compétences propres aux profils de chaque salarié.

En France, les entretiens annuels ont lieu une fois par an entre le salarié et son responsable. Ils visent à faire un bilan de l'année passée : réalisation des objectifs et développement des compétences attendues dans le poste.

L'entretien professionnel organisé annuellement, recense quant à lui les souhaits d'évolution et de formation des salariés et leur permet de faire le point sur leur carrière au sein d'Econocom. Un outil est commun pour la France, la Belgique et le Maroc pour diffuser et piloter les campagnes d'entretiens professionnels.

Des revues de performance ou entretien de carrière revêtent un caractère obligatoire selon une fréquence pluriannuelle variable en fonction des pays.

Participation à l'évaluation de performance et entretien carrière	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
% de participation des salariés	51,85 %	55,17 %	61,80 %	62,95 %

4.15. Santé et sécurité au travail [S1-14]

[DP 88a – DP 88e]

Santé et sécurité (en équivalent temps plein)	2024		2025	
	%		%	
Salariés couverts par un système de santé	8 362	99,00 %	8 202	97,83 %
Décès dus à des causes professionnelles	0	0,00 %	0	0,00 %
Accidents de travail (y compris décès)	121	1,43 %	98	1,17 %
Nombre de maladies professionnelles déclarées sur la période	61	0,00 %	1	0,01 %
Nombre de jours perdus à la suite d'une maladie professionnelle			117	0,00 %
Nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail	3 962	0,13 %	3 575	0,12 %
Taux de fréquence des accidents de travail			6,06	

Le risque d'accidents professionnel est l'affaire de tous. Tous les deux ans, des salariés sont formés aux premiers secours, ainsi qu'à la mise en sécurité des personnes en cas d'incendie.

En France, un responsable santé et sécurité au travail est identifié pour garantir la sécurité des salariés. Il s'occupe d'identifier les principaux risques et de mettre en place des actions correctives (aménagement des locaux, formation, fiches Conseil accessibles...).

Econocom met en place de nombreuses actions en matière de prévention santé.

En 2025, Econocom a notamment :

- agi sur la thématique du cancer du sein dans le cadre du programme « Octobre rose » et « Movember » en France et en Belgique ;

- mis à disposition des salles de sport sur sites ou mis à disposition des services de Gymlib pour cofinancer les abonnements sportifs des salariés pour Helis en France et pour les salariés en Allemagne ;
- déployé des ateliers de sensibilisation sur la nutrition, l'équilibre de vie en France ;
- mis en place une permanence tous les deux mois d'un psychologue du travail afin d'ouvrir la parole des salariés du site de Grenoble en France (centre de service).

Conformément à la nouvelle annexe C de l'ESRS 1 de la directive CSRD (divulguée dans le cadre des modifications réglementaire de juillet 2025 sur les entreprises de la première vague – « Quick Fix ») – « l'entreprise peut omettre les informations prescrites par l'ESRS S1-7 pour deux années supplémentaires suivant la première publication.

4.16. Équilibre vie professionnelle et personnelle [S1-15]

Le groupe place la qualité de vie au travail au cœur de ses préoccupations et accorde dans ce cadre une importance particulière à l'équilibre vie professionnelle et personnelle. Les candidats et les salariés sont de plus en plus attentifs à cet équilibre. Garantir cet équilibre est source d'attractivité et de fidélisation des candidats et salariés.

Le label « happy at work », décerné à Exaprobe pour la 3^e année consécutive témoigne de la satisfaction des salariés quant à leurs conditions de travail, leur qualité de vie au travail et leur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

[DP 93a – DP 93b]

Les salariés bénéficient de congés liés à la parentalité et à l'accueil d'enfants dans leurs foyers dont les conditions et la durée varie en fonction des réglementations locales (maternité, paternité, congés parentaux d'éducation...).

En France, il existe également des congés spéciaux, permettant une meilleure prise en compte de la vie personnelle et un meilleur équilibre (déménagement, jours de naissance, mariage, PACS...).

En Belgique, les salariés sont couverts, d'une part par les congés légaux tels que la maternité, la parentalité, le congé d'adoption, le congé parental (réduction du temps de travail avec allocation jusqu'au 12 ans de l'enfant) et des congés pour enfant gravement malade. En complément, l'entreprise a prévu un congé pour raison urgente qui accorde jusqu'à 10 jours si l'enfant est malade.

Congés spéciaux	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
% de salariés éligibles	99 %	99 %	98 %	94 %
% de bénéficiaires	9 %	13 %	19 %	21 %

4.17. Indicateurs de rémunération [S1-16]

[DP 97a]

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est défini comme la différence entre les niveaux de rémunération moyens des femmes et des hommes, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes.

Selon Eurostat⁽¹⁾, en 2023, l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes est de 12 % en défaveur des femmes.

Selon l'étude Numeum 2024, dans les ESN en France, l'écart de rémunération non ajusté est de 7,3 % et l'écart résiduel de 2.4 %. Il s'explique en grande partie par la sous représentativité des femmes dans les positions élevées.

Selon l'Organisation internationale du travail, l'écart de rémunération résulte des constats suivants :

- recrutement des femmes à des salaires inférieurs ;
- sous-représentativité dans les réseaux d'influence ;
- maternité et obligations familiales ;
- hésitation à négocier leur salaire.

Ainsi, Econocom, dans le cadre de son plan stratégique s'est engagé à suivre les écarts de salaires entre les hommes et les femmes selon une méthodologie fine, inspirée de l'index égalité professionnelle français ; le groupe définit localement des plans d'actions, afin de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

(1) Lorem ipsum

Toutes les équipes de ressources humaines sont sensibilisées à ces questions grâce à des procédures récapitulant les constats, le cadre légal et les outils pour garantir l'égalité salariale et bénéficient de sensibilisation à la non-discrimination.

Toutefois, des écarts globaux ne signifient pas qu'à fonction et séniorité égales, les hommes et les femmes ne sont pas payés équitablement.

Les indicateurs de cette section sont calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles

soit la rémunération fixe reconstituée en équivalent temps plein et des éléments variables réellement payés sur l'année de référence des salariés en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée présents au 31 décembre de l'année de référence.

Les avantages en nature, au-delà du cadre règlementaire local sont également pris en compte dans l'ensemble des indicateurs de rémunération.

Écart de rémunération	2024	2025
Rémunération moyenne des femmes sur celle des hommes	96 %	94 %

[DP 97b]

Le ratio de rémunération totale annuelle entre le salarié le mieux payé et la rémunération totale médiane pour tous les employés (à l'exclusion du salarié le mieux payé) permet d'estimer les écarts de rémunération entre les salariés et le dirigeant du groupe.

Le périmètre de référence est consolidé à l'échelle du groupe. Ces résultats sont à nuancer car Econocom opère dans des pays où il existe de forts écarts liés au pouvoir d'achat.

Afin de neutraliser les effets liés au pouvoir d'achat, nous affichons en complément le ratio pour la France, pays le plus représentatif du groupe avec 54 % des effectifs.

Nous avons recours à un cabinet de benchmark rémunération externe pour nous aider à préparer les grilles de rémunération des dirigeants et des salariés en France; nous nous sommes également assurés que la rémunération des dirigeants soit cohérente avec le marché.

Ratio de rémunération du salarié le mieux payé et la rémunération médiane des autres employés (%)	2024	2025
Ratio groupe		42.64
Ratio France		17.46

[DP 97c]

En France, l'index égalité femmes-hommes calculé en 2025 au titre de l'année 2024 est de 89/100. L'index 2026 sera publié sur le site internet en mars 2026.

Cet index est basé sur le calcul de quatre à cinq indicateurs, selon l'effectif de chaque société :

- écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
- pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour ;

- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Conscient de l'importance de l'équité salariale entre les hommes et les femmes, le groupe a intensifié ses efforts en matière de réduction des écarts de rémunération.

Ainsi, en s'appuyant sur les bases méthodologiques de l'indicateur « écart de rémunération » de l'index français, le groupe a élargi son approche en développant un indicateur permettant une analyse comparative des écarts de rémunération entre les genres dans ses différents pays d'implantation.

Cette approche, intégrée dans sa démarche globale de responsabilité sociale, s'accompagne d'objectifs chiffrés ambitieux inscrits dans le plan stratégique du groupe, qui vise à atteindre un score minimum de 90/100 sur cet index (le détail de la méthodologie de calcul est expliqué au **DP 44 du S1-5** de la norme).

La note groupe publiée sur le site internet correspond à cette méthodologie adaptée au périmètre international.

Ce taux reflète la détermination du groupe à garantir un environnement professionnel équitable, respectueux et inclusif. Ces KPI stratégiques sont désormais des piliers de la gouvernance Econocom et de son engagement envers une croissance durable et éthique.

[DP 98]

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	2024	2025
France	106,78 %	106,20 %
Benelux	98,20 %	95,59 %
Europe du Sud	83,26 %	80,40 %
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	56,13 %	61,64 %

Analyser le salaire sur une base temps plein permet de neutraliser les effets des absences, des entrées, sorties... Malgré tout, nous comparons des hommes et des femmes exerçant des fonctions pour lesquelles le salaire marché n'est pas identique. De plus, les niveaux de responsabilité et les séniorités ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Concernant l'Europe du Nord, ce périmètre représente moins de 300 collaborateurs, la part des femmes dans les fonctions de direction ou de commerce est de 7 % contre 42 % pour les hommes.

La méthodologie de calcul est la rémunération moyenne des femmes sur la rémunération moyenne des hommes par zone géographique.

4.18. Incidents et plaintes liées aux droits de l'Homme [S1-17]

[DP 103d]

Dans ce cadre, nous avons mis en place plusieurs canaux permettant de signaler tout incident ou plainte liée aux droits de l'Homme, afin d'assurer

une gestion rapide, confidentielle et conforme aux meilleures pratiques internationales :

- référent dédié dans le Comité Social et Économique (CSE) : Ce représentant agit comme un point de contact direct pour les salariés, garantissant une écoute attentive et un relais efficace des préoccupations ;
- processus d'information *via* la hiérarchie et les RH : Les salariés ont la possibilité de remonter leurs préoccupations à leur manager ou à leur interlocuteur RH, qui veillent à traiter ces sujets en respectant les principes de transparence et de confidentialité ;
- plateforme sécurisée du Comité Éthique : Cet outil numérique garantit un signalement confidentiel et anonyme, offrant à chacun la possibilité de soumettre des incidents ou des plaintes en toute sécurité et avec un suivi approprié.

Ces mécanismes illustrent notre volonté d'offrir un environnement de travail où chaque salarié se sent entendu et protégé. En outre, ils s'inscrivent dans notre démarche proactive pour prévenir et gérer tout manquement potentiel aux droits fondamentaux.

[DP 102]

Le groupe s'engage à respecter pleinement les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que les Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Ces

cadres internationaux nous guident dans la mise en œuvre de pratiques responsables et éthiques, tout en garantissant un environnement de travail respectueux des droits de chacun.

Notre engagement envers ces principes universels se traduit également par des actions concrètes pour sensibiliser, former et accompagner nos équipes sur ces thématiques, tout en intégrant ces valeurs au cœur de notre stratégie et de notre culture d'entreprise.

[DP 103a - DP 103c]

Incidents de discrimination (y compris harcèlement)	2024	2025
Nombre d'incidents de harcèlement ou de discrimination	2,00	3,00
Nombre de plaintes déposées	11,00	11,00
Nombre de plaintes auprès des Points de Contact Nationaux	0,00	0,00
Total des amendes, sanctions et compensations	0,00	0,00

Onze plaintes ont été déposées par des salariés à l'échelle du groupe via deux sources : la plateforme d'alerte et les déclarations des DRH.

À la suite d'enquête, trois incidents ont été avérés et les salariés ont été sanctionnés.

[DP 103c]

Aucune amende n'a été notifiée.

[DP 104a – DP 104b]

Droits humains ⁽¹⁾	2024	2025
Nombre d'atteintes aux droits des employés	0	0
Le cas échéant, contexte nécessaire à la compréhension des données	0	0
Total des amendes, sanctions et compensations	0	0

(1) Cela inclut une indication du nombre de cas liés à la non-conformité aux Principes Directeurs de l'ONU, à la Déclaration de l'OIT ou aux Lignes directrices de l'OCDE.

5. Les travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2]

5.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM 2]

[DP 9]

Lors de la réalisation du processus de diligence raisonnable de durabilité, nous avons pris en compte (confère SBM 2 de l'ESRS 2) :

- dans un premier temps un panel de **représentants internes** de nos parties prenantes de notre chaîne de valeur ;
- dans un second temps, nous avons pu effectuer des entretiens avec des **parties prenantes clés externes** pour le groupe (fournisseurs, clients, banques) pour prendre en compte leurs intérêts et points de vue dans notre analyse.

5.2. Matrice de matérialité et enjeux [ESRS 2 SBM 3]

[DP 10a]

Sous enjeux	Impacts, risques et opportunités [SBM 3 & IRO T]	Périmètre	Horizon de temps	Précision des IROs	Politiques & Actions [MDR-P & MDR-A]	Cibles [DR EI-4 MDR-T]
Autre droit relatif au travail des travailleurs de la chaîne de valeur	Respect des droits humains chez les fournisseurs et leurs sous-traitants	Chaîne de valeur (Amont)	Moyen et long terme	Impacts (-) Impact potentiel d'atteinte des droits humains en cas de non-fiabilisation et certification de la chaîne complète d'approvisionnement : conditions de travail injustes, exploitation et travail forcé, discrimination et harcèlement, manque de protection sociale. (-)	Mise en place d'un code de conduite Mise en place d'une plateforme d'alerte éthique	Ecovadis ratings permet de contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique du groupe d'obtenir la médaille "Platinum" d'Ecovadis
Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail des fournisseurs et de leurs sous-traitants	Chaîne de valeur (Amont)	Moyen et long terme	Impacts (-) Impact potentiel sur la santé et la sécurité au sein de la chaîne de valeur (fournisseur). (-)	Mise en place de la charte Achats Responsables	Ecovadis ratings permet de contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique du groupe d'obtenir la médaille "Platinum" d'Ecovadis

Les impacts négatifs potentiels relatifs à la violation des droits humains et des conditions de travail pour le groupe viennent principalement de ses fournisseurs et sous-traitants. C'est pourquoi, dans le cadre de nos pratiques d'achats, nous demandons à nos fournisseurs de rang 1 (considérés comme stratégiques par rapport au volume d'activité généré) de respecter nos normes éthiques et sociales.

Nous avons défini nos standards RH selon les réglementations européennes et nous les appliquons partout. Le personnel d'Econocom représente essentiellement une population qualifiée pour laquelle les attentes de gestion des RH sont particulièrement élevées.

[DP 11a]

Les achats de matériels s'effectuent auprès de grossistes/revendeurs ou de constructeurs/éditeurs reconnus sur le marché. Le groupe commercialise toutes les grandes marques internationales (Dell, HP, Lenovo, Microsoft, etc.). Nous achetons également nos services (p. ex., sous-traitance) auprès de prestataires de proximité.

Par ailleurs, côtés constructeurs, des usines/des stocks s'implantent, notamment en Europe (Intel, Lenovo, etc.), pour assurer la meilleure qualité d'approvisionnement possible des marchandises.

Concernant notre chaîne d'approvisionnement matériels et logiciels :

- **achats** : de 50 à 60 % chez des grossistes/revendeurs, et 40 à 50 % chez des constructeurs et éditeurs en direct (commande et facturation) ;
- **livraisons** : soit en entrepôts grossistes, ou indépendants (prestataires logistiques ou centres de services), soit directes clients.

Les travailleurs soumis à des impacts matériels peuvent être catégorisés comme suit :

- **sur site** : prestataires de services (événement, entretien des bâtiments...) ;

- **en amont de la chaîne de valeur** : employés des fournisseurs et sous-traitants : banques ⁽¹⁾, grossistes, revendeurs et constructeurs ;

- **en aval de la chaîne de valeur** : employés de société de fret pour la distribution.

Les travailleurs particulièrement vulnérables au regard de notre chaîne de valeur sont les syndicalistes, les femmes ⁽²⁾, les jeunes travailleurs (travail d'enfant également), ou encore les travailleurs intérimaires, travailleurs migrants, ainsi que les travailleurs en situation de handicap.

[DP 11b]

Econocom s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs et vend à des clients situés sur le continent européen, où les réglementations sociales et le droit du travail vont au-delà des standards imposés dans le cadre du respect des droits humains. Les risques en matière de conditions de travail et de droit humain se trouvent essentiellement liés en amont de sa chaîne de valeur. Plus spécifiquement en Asie, qui est la zone géographique susceptible de présenter un risque élevé de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire.

[DP 11e]

L'analyse de matérialité réalisée a conclu uniquement sur des impacts négatifs matériels ont été mis en avant pour le groupe.

On explique ce phénomène de la façon suivante :

Ce devoir de vigilance est renforcé en amont de notre chaîne de valeur auprès de nos principaux constructeurs informatiques et plus spécifiquement, **durant la phase de fabrication des matériels informatiques** (identifiée comme à risque). Il faut rappeler que, compte tenu de sa place de distributeur ou de loueur sur le marché, les zones identifiées comme critiques sur la chaîne de valeur d'Econocom sont localisées plus au niveau des fournisseurs de rang 2, voire de rang 3. Par conséquent, l'impact sur le groupe est limité lorsqu'un risque se concrétise.

(1) L'activité TMF fonctionne majoritairement grâce à du refinancement externe auprès d'institutions bancaires.

(2) En fonction des zones géographiques.

En pratique, Econocom a réalisé la **cotation de ces risques et opportunités (RO)** relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur. La portée, le caractère irréversible des RO étaient cotés au maximum compte tenu des sujets évoqués.

[DP 12]

En reprenant la représentation de nos travailleurs de notre chaîne de valeur illustrée au **DP 11a** de la norme, la cartographie suivante est ressortie :

Travailleurs vulnérables	Amont (rang 2/3)	Amont (rang 1)	Sur site	Aval
Enfants	X			
Jeunes travailleurs	X	X		
Femmes	X			
Syndicalistes	X			
Travailleurs intérimaires	X	X		
Travailleurs migrants	X			

[DP 13]

Comme expliqué au DP 11e, Econocom n'a pas ressorti de son analyse de matérialité de risques ou d'opportunités matérielles. Néanmoins, par ses engagements pris auprès de sa chaîne de valeur, Econocom prend toute la mesure des risques portant sur les travailleurs de cette chaîne.

5.3. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur[S2-1]

5.3.1. POLITIQUES LIÉES AU RESPECT DES DROITS HUMAINS CHEZ LES FOURNISSEURS ET LEURS SOUS-TRAITANTS

[DP 16 ; DP 17 ; DP 17a ; DP 17b]

La politique du groupe relative au respect des droits humains chez les travailleurs de notre chaîne de valeur, s'appuie sur notre Code de conduite des affaires externes.

Le Code de conduite des affaires externes traite des sujets suivants :

- les Relations attendues avec les pouvoirs publics, les clients et les partenaires ;
- les Principales situations à risque (ex : Corruption et trafic d'influence) ;
- la lutte contre le blanchiment d'argent ;

- la confidentialité des données ;
- la lutte contre la discrimination ;
- le respect de l'environnement ;
- la lutte contre le harcèlement (moral et sexuel) ;
- l'utilisation des ressources du groupe Econocom ;
- dispositif d'alerte éthique du groupe Econocom ;
- sanctions en cas de violation du Code de conduite.

[DP 17c]

Afin de se prémunir d'un risque de non-respect des droits de l'Homme dans sa chaîne de valeur, le groupe Econocom a mis en place, *via* notamment sa plateforme d'alerte, des mesures de compensation et de sanctions disciplinaires/punitives afin de garantir la non-répétition lorsque les éléments de preuve pertinents permettent de confirmer ou non le ou les manquements présumés sur les droits de l'Homme. Ce dispositif s'applique aux travailleurs de notre chaîne de valeur.

5.3.2. POLITIQUES LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES FOURNISSEURS ET DE LEURS SOUS-TRAITANTS

[DP 18]

Le groupe Econocom s'engage à **respecter les conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur** et les principes des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

En effet, le groupe Econocom a ainsi établi une Charte Achats Responsables, qui repose sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Elle s'adresse aux fournisseurs stratégiques / critiques, lesquels sont tenus de la signer pour confirmer leur engagement à la respecter.

La Direction RSE pilote le suivi des engagements formalisés par la signature de la charte Achats Responsables. À compter de leur sollicitation, les fournisseurs disposent d'un délai de trois mois pour procéder à la signature. Ce suivi structuré permet d'assurer l'adhésion effective de nos partenaires à nos exigences en matière de responsabilité sociale, environnementale et éthique, et de renforcer progressivement l'alignement de l'ensemble de notre chaîne de valeur avec nos engagements RSE.

Cette Charte demande des engagements de la manière suivante :

- respecter les lois en vigueur en termes de droits du travail des pays au sein desquels ils sont implantés ;
- rémunérer au moins au salaire minimum légal de référence, sans discrimination aucune ;

- respecter la réglementation en vigueur en termes de durée de travail et de repos hebdomadaire ;
- respecter la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective tels que définis par les conventions de l'OIT ;
- il s'interdit le recours au travail forcé ou sous la menace d'une peine quelconque ;
- il s'interdit tout travail de personnes n'ayant pas l'âge minimum requis par la législation (mis à part cas précis permis par la législation locale et qui ne met pas en danger la santé et la sécurité de la personne).

Sur le volet de la Santé et la Sécurité nous exigeons du fournisseur qu'il :

- s'engage à assurer la sécurité des personnes et des biens dont elle est responsable dans le cadre de son activité ;
- s'assure que les conditions et l'environnement de travail répondent aux normes et règles applicables à l'entreprise.

[DP 19]

Econocom attend que le fournisseur s'engage également à respecter les réglementations locales et internationales applicables en lien avec les **conventions fondamentales de l'OIT**. Le respect du droit du travail est l'un des thèmes clés partagé au sein de notre Charte (décrite ci-dessus). Ces prérequis sont indispensables à une collaboration entre Econocom, ses fournisseurs et leurs sous-traitants. La Charte des Achats Responsables du groupe renforce les engagements que nous attendons de nos fournisseurs, ainsi que les engagements que nous prenons vis-à-vis d'eux.

5.4. Processus de dialogue et d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur et/ou avec leurs représentants [S2-2]

[DP 22]

Le groupe Econocom dispose d'un processus majeur, déployé pour traiter et prendre en compte les points de vue des travailleurs de la chaîne de valeur.

- Dispositif d'alerte éthique

En effet, afin de prévenir et de traiter tout manquement potentiel au sein de notre chaîne de valeur, nous avons mis en place une plateforme d'alerte éthique, accessible à l'ensemble de nos parties prenantes. Cet outil est disponible à la fois sur notre site internet externe et sur notre intranet, afin de permettre également à nos collaborateurs de signaler toute situation préoccupante.

À ce jour, aucune alerte relative aux travailleurs de notre chaîne de valeur n'a été reçue via cette plateforme. Sa mise en place répond néanmoins pleinement à notre objectif de disposer d'un dispositif opérationnel, accessible et sécurisé (notamment en ce qui concerne les lanceurs d'alerte), garantissant la possibilité de remonter tout signalement le cas échéant.

Nous demeurons particulièrement vigilants et encourageons l'ensemble de nos parties prenantes à utiliser ce dispositif dès lors qu'une situation le justifie, afin de nous permettre d'identifier rapidement tout risque et d'y apporter une réponse appropriée.

Econocom souhaite également renforcer l'interaction avec les travailleurs de sa chaîne de valeur grâce à ces leviers complémentaires, relatifs au respect des droits humains et aux conditions de travail. Ces leviers sont les suivants :

- dispositif Data Legal Drive (détaillé plus bas dans la partie Actions et ressources en lien avec les politiques sur les travailleurs de chaîne de valeur S2-4) ;

- Charte Achats Responsables (détaillée plus bas dans la partie Actions et ressources en lien avec les politiques sur les travailleurs de chaîne de valeur S2-4) ;
- l'outil EcoVadis, qui nous permet d'interagir indirectement avec les travailleurs via l'évaluation des pratiques de leurs employeurs (fournisseurs). Les résultats des évaluations EcoVadis sont partagés avec les fournisseurs, et nous les encourageons à impliquer leurs employés dans les processus d'amélioration continue.

Aujourd'hui ces clauses contractuelles ne nous permettent pas d'interagir directement avec les travailleurs, des représentants légitimes ou avec des mandataires crédibles. Nous avons cependant déployé des plans d'actions dans la partie actions et ressources (S2-4).

[DP 22a – DP 22e]

Le dispositif d'alerte éthique est accessible publiquement, et par extension aux travailleurs de la chaîne de valeur d'Econocom. Par ailleurs, les travailleurs de la chaîne de valeur disposent d'un moyen d'interagir avec Econocom via une page dédiée au dispositif d'alerte éthique : <https://report.whistleb.com/fr/econocom>.

À ce jour, il a été remonté 0 alerte éthique relative à des travailleurs de la chaîne de valeur. Au même titre que la remontée d'alerte éthique explicitée dans le G1-1 [Confère G1-1], le Comité Éthique a la charge d'encadrer les procédures et les modalités relatives au dispositif d'alerte éthique. À ce jour, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus avec des fédérations syndicales internationales en ce qui concerne le respect des droits de l'Homme et comment ils permettent de connaître le point de vue des travailleurs. L'engagement du groupe envers les travailleurs de notre chaîne de valeur est donc évalué grâce au dispositif d'alerte éthique. En outre, les leviers complémentaires susmentionnés [DP 22] nous permettent de préciser la manière dont l'efficacité de notre engagement avec les travailleurs est évaluée.

[DP 23]

En l'état, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les mesures prises pour connaître le point de vue des travailleurs susceptibles d'être particulièrement vulnérables ni de publier les informations requises concernant le dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur/et ou leurs représentants.

[DP 24]

Econocom par son dispositif d'alerte éthique ainsi que ces leviers complémentaires, s'engagent auprès des travailleurs de sa chaîne de valeur. Néanmoins, le groupe souhaite que les leviers complémentaires explicités au [DP 22] renforcent les interactions directement avec les travailleurs de notre chaîne de valeur et non plus seulement au travers de clauses contractuelles.

Nous utilisons également EcoVadis Ratings pour nous assurer et suivre l'achèvement des actions auprès du réseau de fournisseurs Econocom et comprendre la performance moyenne de notre réseau d'une année sur l'autre. Cela nous permet de comparer notre performance à la note moyenne du réseau EcoVadis sur le thème Travail & Droits de l'Homme. Cela nous aide à surveiller et démontrer les améliorations dans la protection des travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement.

5.5. Processus et canaux de communication pour remédier aux incidences négatives et permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]

[DP 27]

L'unique dispositif permettant à Econocom d'interagir directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur permet de remédier aux incidences négatives décrites dans l'analyse de double matérialité. En effet, les formes d'impacts

négatifs qui peuvent arriver aux travailleurs de notre chaîne de valeur concernant à la fois :

- l'atteinte aux droits humains du travailleur de la chaîne de valeur par son employeur direct ou un tiers ;
- l'atteinte aux conditions de travail du travailleur de la chaîne de valeur par son employeur direct ou un tiers.

Dans l'hypothèse où un travailleur de la chaîne de valeur d'Econocom subit un impact négatif, il dispose d'un dispositif d'alerte éthique spécifique lui permettant de signaler rapidement tout manquement aux accords généraux prévus précédemment.

En théorie, le processus de remontée et suivi de l'alerte fonctionne de la manière suivante :

Durant la procédure d'enquête et de traitement de l'alerte émise, les travailleurs de la chaîne de valeur concernés sont consultés jusqu'au terme de ladite procédure. Nous nous assurons ainsi du partage des modalités de l'enquête jusqu'à sa clôture effective (ce qui nous permet en outre de mesurer le degré de satisfaction à l'égard du processus et des résultats fournis).

Comme expliqué ci-dessus (au DP 22), nous n'avons reçu aucune alerte éthique concernant les travailleurs de notre chaîne de valeur. Par conséquent, le groupe n'a pas encore de retour d'expérience sur le bon fonctionnement de son dispositif.

En parallèle, de notre plateforme d'alerte, nous disposons également d'un dispositif d'alertes générées par l'outil 360 Watch d'EcoVadis nous permettant d'identifier rapidement les problèmes et de mettre en place des actions correctives ciblées. Nous utilisons également leurs recommandations pour suivre les progrès des fournisseurs et les accompagner dans leur amélioration.

[DP 28]

Les travailleurs de la chaîne de valeur ont accès au dispositif d'alerte éthique comme expliqué dans G1-1 au sein du Code de conduite des affaires externes. Néanmoins, la diffusion de ce dispositif auprès des travailleurs de la chaîne de valeur est à renforcer.

5.6. Actions et ressources [S2-4]

[DP 30]

Les actions et/ou approches qui ont été mises en place chez Econocom pour adresser les politiques du **S2 -1** et relatives aux incidences négatives décrits dans la matrice de matérialité sont les suivantes :

[DP 32a ; DP 32b]

5.6.1. ACTIONS ET RESSOURCES UTILISÉES DANS LA PRÉVENTION ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS RELATIFS AU RESPECT DES DROITS HUMAINS

Comme explicité dans le [S2-1] relatif aux politiques liées au droit humain, les actions cherchant à prévenir et atténuer les potentiels effets négatifs relatifs au respect des droits humains sont les suivantes :

- dispositif d'alerte éthique permettant d'identifier directement les effets négatifs et de traiter les signalements accessibles publiquement par l'ensemble de nos parties prenantes ;

Ce dispositif permet d'assurer la protection des lanceurs d'alerte pour les travailleurs de notre chaîne de valeur (confère la section G1-1).

- Procédure d'enquête et de traitement des alertes. Cette procédure détaille les modalités de lancement et de conduite des enquêtes internes ; elle précise également le processus de traitement des manquements avérés sur les droits humains ;
- Ecovadis – 360 Watch: (droit humains)
 - ▶ Le 360° Watch est l'un des **sept indicateurs de gestion** (Policies, Endorsements, Measures, Certifications, Coverage, Reporting, 360° Watch) utilisés par EcoVadis dans sa méthodologie.

- ▶ Son rôle : collecter des informations externes (médias, ONG, syndicats, bases de données de conformité, sanctions) sur l'entreprise évaluée, afin de repérer des événements pertinents (positifs ou négatifs) liés notamment aux thèmes « Travail & droits humains », « Environnement », « Éthique », « Achats responsables ».
- ▶ Ce dispositif mêle **intelligence artificielle** (scannage de centaines de milliers de sources) et **analyse humaine** (experts RSE) pour valider la pertinence d'un « finding » (événement) et déterminer son impact.
- ▶ Les résultats sont intégrés dans la « scorecard » de l'entreprise : lorsqu'un événement est jugé significatif, il peut faire baisser ou dans certains cas augmenter le score thématique (ex. droits humains).

Dans le cadre de l'évaluation d'EcoVadis, le thème « Labour & Human Rights » (Travail & droits humains) est un pilier à part entière. Le 360° Watch a un rôle particulier sur ce thème :

- ▶ Des « findings » négatifs (ex. violation des droits humains, travail forcé, discrimination grave, condamnation publique) peuvent avoir un impact majeur sur le score du thème.
- ▶ EcoVadis indique que, par défaut, le 360° Watch est « assigné à 75/100 » (pour un thème) si aucune controverse n'apparaît. Mais en présence d'événements négatifs, des réductions de points peuvent être appliquées (-5,25 pts pour un cas mineur, -10,5 pts pour un cas majeur, -15,75 pts pour un cas sévère).

Ainsi, l'évaluation EcoVadis ne se limite pas à l'existence d'une politique écrite : elle vérifie également si les engagements sont réellement efficaces dans la pratique et si l'entreprise est associée à des controverses sur les conditions de travail.

Pour un acheteur ou un responsable RSE, cette approche constitue un outil important de due diligence pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement et identifier des risques sociaux. La prise en compte des informations issues du 360° Watch permet d'aller au-delà des déclarations internes et d'intégrer une dimension de validation externe.

5.6.2. ACTIONS ET RESSOURCES UTILISÉES DANS LA PRÉVENTION ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS RELATIFS AU RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le dispositif d'alerte éthique est appuyé par les leviers complémentaires suivants qui traitent principalement des conditions de travail :

Ecovadis – 360 Watch : (conditions de travail)

Le 360° Watch permet de compléter et vérifier les informations déclarées. Lorsqu'un cas négatif est identifié, par exemple des conditions de travail dangereuses, violation de la santé et sécurité, heures excessives ou non rémunérées, exploitation ou discrimination ; cela peut impacter directement la note du thème Travail & Droits Humains, et empêcher l'entreprise d'obtenir une médaille EcoVadis.

• Outil Data Legal Drive

Afin d'adresser le sujet des conditions de travail des fournisseurs et de leurs sous-traitants, Econocom s'appuie également sur le déploiement global de l'outil multilingue *Data Legal Drive*. Celui-ci permet au groupe d'adresser directement un questionnaire auprès de nos fournisseurs et de s'assurer le respect des obligations des conditions de travail et des droits humains. Ce questionnaire envoyé comprend des questions relatives aux droits humains, à la sécurité, RGPD, compliance, la santé des employés et à la diversité et l'inclusion. De plus, comme explicité précédemment, la Charte Achats Responsables, envoyée à ces mêmes fournisseurs, précise qu'ils doivent respecter les conditions de travail et les droits humains des travailleurs.

La procédure d'évaluation des prestataires fournisseurs décrit le processus sur les fournisseurs existants et sur les nouveaux fournisseurs.

L'outil Data Legal Drive a ainsi été construit sur cette base et renforce l'interaction avec les

travailleurs de notre chaîne de valeur afin de prévenir ou d'atténuer de potentiels effets négatifs sur les conditions de travail.

L'accès au dispositif d'alerte éthique intégré au Questionnaire développé sur l'outil Data Legal Drive permet quant à lui de diffuser auprès des travailleurs de notre chaîne de valeur les possibilités de signalement offertes par ce dispositif.

• Charte Achats Responsables

La Charte des Achats Responsables est un document interne à Econocom et n'a pas vocation à être rendu public. Cependant, les engagements décrits, sont détaillés conformément à la norme **conduite des affaires (C1)**.

[\[DP 33a\]](#)

La description des processus par lesquels Econocom détermine les mesures nécessaires et appropriées en réponse à un impact négatif réel ou potentiel particulier sur les travailleurs de la chaîne de valeur est décrite dans le [\[DP 32a\]](#).

[\[DP 33b\]](#)

La Direction des Achats groupe Econocom avec le soutien de la Direction RSE a renforcé son impact auprès des travailleurs de la chaîne de valeur avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires, sous-traitants et fournisseurs sous un angle RSE, RGPD et compliance.

[\[DP 32d\]](#)

La signature de la Charte des Achats responsables s'applique uniquement aux fournisseurs des activités Services du groupe. C'est en effet, le seul secteur opérationnel où Econocom peut sélectionner ses partenaires.

Nous rappelons que pour les activités de distribution et de location, ce sont les clients du groupe qui sélectionnent leurs fournisseurs.

Achats responsables (activité Services)	2024	2025
Fournisseurs signataires	100 %	100 %

[DP 35]

Le travail en cours *via* l'outil Data Legal Drive et les procédures associées viennent renforcer l'interaction que nous souhaitons avoir avec nos fournisseurs et par extension aux travailleurs de notre chaîne de valeur.

Cet outil vient compléter les groupes de travail initiés auprès des acheteurs, par pays et par activités :

- **En France :** les groupes de travail se sont déroulés auprès des Directeurs achats des différentes activités du groupe sur le dernier trimestre 2024. Ces groupes de travail portaient sur :
 - ▶ l'assurance que nos activités (dans le business) adressaient les enjeux relatifs au non-respect des droits humains et/ou de conditions de travail pour les travailleurs de notre chaîne de valeur et qu'elles limitaient bien les incidences qui en découlait. Par exemple, l'activité de location (TMF) fonctionne grâce à une grande part de refinancement externe auprès d'institutions de crédit. Par essence, le fait que des banques donnent leur aval, après analyse, pour prendre le risque associé à des contrats de location d'actifs auprès de clients, justifie bien de la vigilance et par extension de l'atténuation des impacts négatifs que le groupe Econocom opère sur sa chaîne de valeur ;
- **À l'international :**
 - ▶ des groupes de travail pour les pays internationaux et dédiés au traitement des potentiels impacts négatifs identifiés auprès des travailleurs de notre chaîne de valeur sur l'ensemble de nos activités (EPS, TMF ⁽¹⁾ et Services) seront initiés en 2025.
 - ▶ l'envoi de questionnaires aux pays internationaux pour tracer un périmètre d'analyse et initier un contact avec les acheteurs sur les enjeux de la norme S2 a été effectué comme premier plan d'action sur le dernier trimestre 2024.

[DP 36 & DP 38]

Nous utilisons les résultats du 360 Watch afin d'identifier les incidents individuels survenant dans notre chaîne d'approvisionnement. À date, aucun incident négatif n'a été identifié sur nos fournisseurs.

Lorsqu'un incident individuel à caractère significatif et à risque est identifié chez l'un de nos fournisseurs, le sujet est immédiatement porté au niveau des instances de gouvernance. Un comité éthique est alors réuni afin d'analyser la situation et de statuer sur un plan d'actions approprié. Les éléments clés et les décisions prises sont ensuite remontés au Comex, qui se positionne sur les suites à donner. Ce dispositif garantit une prise en charge rigoureuse, cohérente et alignée avec nos valeurs et nos exigences éthiques.

Sur la plateforme EcoVadis nous pouvons regarder des notes moyennes sur les différents enjeux de nos fournisseurs. Ces notes moyennes ne couvrent pas encore l'ensemble des fournisseurs stratégiques / critiques, certains n'ayant pas encore engagé le processus d'évaluation EcoVadis ou faisant actuellement l'objet d'une réévaluation.

Fin 2025, la note moyenne globale de tous les enjeux évalués par Ecovadis sur nos fournisseurs stratégiques / critiques est de **75,68/100**. Tandis que la note moyenne des entreprises dans le secteur du numérique est de **55/100**.

Fin 2025, la note moyenne des fournisseurs stratégiques / critiques évalués pour le groupe Econocom **concernant l'enjeu Social est de 72,25/100**. Tandis que la note moyenne des entreprises dans le secteur du numérique est de **58/100**.

(1) L'explication faite pour l'activité TMF sera sensiblement la même pour les pays internationaux car l'activité y est la même (modulo quelques spécificités selon les actifs loués, les types de contrats).

Le 360° Watch a identifié, parmi le réseau Econocom, un rapport défavorable sur les thèmes suivants :

- les employés pour 20 % des fournisseurs du réseau Econocom ;
- les conditions de travail pour 20 % des fournisseurs du réseau Econocom ;
- le dialogue social pour 8 % des fournisseurs du réseau Econocom ;
- la discrimination pour 8 % des fournisseurs du réseau Econocom.

Fin 2025 la note moyenne des fournisseurs stratégiques / critiques évalués pour le groupe Econocom **concernant l'enjeu Éthique est de 67,5/100**. Tandis que la note moyenne des entreprises dans le secteur du numérique est de **53/100**.

[AR 45-47]

Ecovadis 360 Watch est pilotée par la direction RSE, en collaboration avec d'autres départements clés, tels que les responsables d'achats.

5.7. Cibles établies [S2-5]

[DP 39 ; DP 41 ; DP 42]

Nous avons défini un objectif clair :

Augmenter la note globale moyenne EcoVadis de tous nos fournisseurs stratégiques / critiques à **80/100 d'ici 2028**.

Par ailleurs, grâce à notre **plateforme EcoVadis Rating**, nous souhaitons **assurer un suivi régulier de leur progression** au travers des évaluations EcoVadis et des **plans d'action associés**.

Indicateurs de suivi et objectifs :

Indicateurs	Objectif	Résultat 2025
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur l'ensemble du périmètre de l'évaluation EcoVadis	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme Ecovadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030	68,8 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur l'ensemble du périmètre
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur le volet environnement	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme EcoVadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030 sur le volet environnement	87,5 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur le volet environnement
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur le volet social et droits humains	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme EcoVadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030 sur le volet social et droits humains	68,8 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur le volet social et droits humains
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur le volet éthique	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme EcoVadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030 sur le volet éthique	50 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur le volet éthique
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur l'achat responsable	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme EcoVadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030 sur le volet achats responsables	81,3 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur le volet achats responsables
% d'acheteurs ciblés ayant reçu une formation sur les achats responsables via la plateforme EcoVadis Academy	100 % de nos acheteurs ciblés devront avoir reçu une formation sur les achats responsables via la plateforme EcoVadis Academy d'ici 2028	À date, 0 % de nos acheteurs ont reçu une formation sur les achats responsables via la plateforme EcoVadis Academy

6. Conduite des affaires [ESRS G1]

6.1. Données relatives à la norme d'informations générales ESRS 2 [GOV-1 & IRO-1]

[DP 5a]

Comme précédemment évoqué dans la norme d'information générale ESRS 2 GOV -1, le rôle des organes administratifs de surveillance et de décision, relatifs à la conduite des affaires, est décrit dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise »

[DP 5b]

Econocom a nommé en 2019 un Comité Éthique composé de membres choisis pour leur sensibilité et leur expérience dans le domaine de la compliance et de l'éthique des affaires. Ce Comité est chargé :

- du suivi de la bonne application des procédures internes et des principes éthiques par tous et à tous les niveaux ;
- des problématiques relatives au domaine éthique ;
- du traitement et du suivi des signalements reçus, notamment *via* le dispositif d'alerte ;
- de la gestion des conflits d'intérêts.

Le Comité Éthique est toujours distinct de la chaîne de gestion impliquée dans l'affaire.

Le Comité Éthique est un organe indépendant. La Directrice Juridique et Assurance/Chief Compliance Officer reporte directement au CEO et rend compte périodiquement des travaux et sujets dans le cadre du suivi du dispositif Sapin II.

[DP 6]

Le process mis en place pour identifier les impacts, risques et opportunités relatifs à la conduite des affaires (décrit dans la norme d'information générale ESRS 2 IRO -1 – DP 53a à DP 53g) a permis de mettre en évidence que le groupe :

- pourrait connaître un impact réputationnel en cas de non-respect de ses procédures et règles internes relatives au dispositif de compliance anticorruption ;
- pourrait avoir un impact significatif (impact identifié conformément à la matrice décrite dans le SBM 3 de l'ESRS 2) envers ses fournisseurs, en cas de non-respect des délais de paiement, et spécifiquement quand il s'agit de petites et moyennes entreprises.

Econocom est exposé à un risque d'approvisionnement en raison de sa dépendance à certains produits dans sa chaîne de valeur. Néanmoins, Econocom s'inscrit dans des partenariats solides sur le long terme, avec des fournisseurs de premier plan tels que les constructeurs.

- l'implication du groupe quant aux enjeux ESG et le déploiement d'actions pertinentes corrélatives peuvent permettre le déblocage de financements pour soutenir son activité.

6.2. Vision et culture d'entreprise [G1-1]

[DP 10a]

Econocom possède plusieurs mécanismes pour identifier, investiguer et remonter des comportements contraires à son code de conduite interne et aux différentes chartes signées et mises en œuvre par le groupe. Ces mécanismes (Charte Achats responsables, Dispositif d'alerte éthique) sont expliqués aux DR SI-1 et SI-2.

Le groupe s'engage en faveur de l'éthique et de l'intégrité à tous les niveaux de l'organisation.

- respect des droits de l'Homme ;
- conformité au droit du travail ;
- lutte contre la corruption ;
- lutte contre le trafic d'influence ;
- protection de l'environnement

Il s'assure aussi du respect des lois et réglementations concernant la santé et la sécurité au travail.

Econocom a souhaité fédérer les femmes et les hommes du groupe autour d'un Code de conduite des affaires. Il donne la conduite à tenir pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence. Ce Code, associé à un ensemble de procédures et politiques traitant de sujets éthiques associés (cadeaux et invitations, conflit d'intérêts, etc.), repose sur un principe de tolérance zéro à la corruption.

Le Code de conduite des affaires, ainsi que les procédures et politiques associées, sont les documents de référence en matière d'éthique. Ces éléments sont disponibles dans les principales langues du groupe et s'appliquent sans exception à tous les collaborateurs du groupe, y compris les agents.

Le Code de conduite de l'entreprise décrit les systèmes de prévention, de détection et de traitement des allégations ou incidents de corruption. Ces procédures comprennent des mesures de prévention, notamment des politiques claires et des formations régulières.

Le Code de Conduite, la procédure d'alerte et l'ensemble des procédures associées ont été revus en 2025 afin de prendre en compte les scénarios de risques identifiés dans la cartographie des risques réalisée en 2024. Le Code intègre désormais des cas pratiques et des do's & dongs.

Toutes les procédures ont été actualisées pour garantir leur cohérence avec la cartographie des risques et les attentes de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Ont notamment été ajoutées :

- des clauses de révision des procédures ;
- une annexe spécifique aux challenges commerciaux sur la procédure cadeaux et invitations ;
- des seuils de la politique dons, mécénat et sponsoring ont été revus pour être alignés sur les pratiques du terrain ;
- des formulaires de déclaration de Cadeaux & Invitations et des conflits d'intérêts, et une périodicité pour les campagnes de déclarations ont été ajoutés à la procédure.

La procédure d'alerte a également été revue en tenant compte des spécificités de chaque pays.

Conformément aux exigences de la loi Sapin II, le Code de conduite est annexé au règlement intérieur.

La nouvelle version a été diffusée par le CEO à l'ensemble des collaborateurs du groupe, le 20 novembre 2025, mise en ligne sur l'intranet et sur internet, et elle est en cours de déploiement dans tous les pays du groupe. L'ensemble des documents a également été transmis aux entités n'ayant pas accès à l'intranet OneLink (Econocom Exaprobe, Synertrade, Hélis, Apps Cloud & Data, Econocom Factory).

[\[DP 10b\]](#)

Le groupe Econocom met en œuvre des politiques anti-corruption. En France, les politiques en place sont conformes aux exigences de la Loi Sapin II et aux recommandations AFA. Dans les autres pays dans lesquels le groupe est présent, le code éthique, certaines procédures (alerte, cadeaux et invitations, etc.) applicables au niveau groupe s'ajoutent aux dispositifs anticorruption locaux.

[\[DP 10c\]](#)

Le lanceur d'alerte peut émettre un signalement par le biais de plusieurs canaux. Il est toutefois invité à privilégier la plateforme d'alerte, confidentielle et sécurisée, pour faire son signalement. Le signalement peut également être effectué par courrier ou par courriel, oralement, ou par tout autre moyen.

L'alerte peut aussi être lancée auprès des interlocuteurs suivants, sauf si elle concerne l'auteur du comportement incriminé :

- son supérieur hiérarchique direct ou indirect ;
- le cas échéant, son interlocuteur RH ;
- le/la compliance Officer groupe ;
- le(a) directeur/trice juridique groupe ;
- le Comité Éthique du groupe.

Tout auteur d'une alerte ⁽¹⁾ est protégé, même si les faits qu'il rapporte ne posent finalement pas de problème. Un lanceur d'alerte doit :

- **être une personne physique** : en conséquence, une personne morale (exemple : association, syndicat professionnel, etc.) ne peut pas être considérée comme lanceur d'alerte ;
- **signaler ou divulguer des informations sans contrepartie financière directe** ;
- **être de bonne foi** : il ne doit pas être animé par une intention de nuire.

L'alerte doit porter sur des faits qui se sont produits ou sont susceptibles de se produire dans l'entité concernée.

Les informations ont été obtenues, dans le cadre de leurs activités professionnelles. **Lorsqu'elles n'ont pas été obtenues dans le cadre des activités professionnelles, le lanceur d'alerte doit en avoir eu personnellement connaissance.**

Le lanceur d'alerte dont l'alerte répond à ces critères, lui permet d'obtenir les garanties suivantes :

- l'absence de représailles, par le groupe Econocom, ni de menaces ou de tentatives de recourir à ces mesures telles que la suspension, une mise à pied, un licenciement, une rétrogradation ou un refus de promotion... ;
- la confidentialité de son identité et des faits rapportés.

Toute personne pensant faire l'objet de représailles pour avoir fait un signalement ou participé à son traitement peut le signaler au Comité Éthique. L'identité de l'auteur d'une alerte ne peut être communiquée à la personne mise en cause dans l'alerte, sauf accord du lanceur d'alerte. Il est interdit de faire obstacle à un signalement. Toute personne qui empêche un lanceur d'alerte de communiquer son signalement encourt des sanctions disciplinaires et pénales.

Attention : en cas d'utilisation abusive ou de calomnie, l'auteur s'expose à des sanctions disciplinaires et à des poursuites.

[\[DP 10e\]](#)

Econocom dispose de deux procédures, associées au Code de Conduite des affaires, pour gérer les incidents :

- dispositif d'alerte éthique ;
- procédure d'enquête et de traitement des manquements. Cette procédure détaille les modalités de lancement et de conduite des enquêtes internes ; elle précise également le processus de traitement des manquements avérés. Elle s'applique aussi en cas de soupçons de corruption indépendants d'une alerte (p. ex., à la suite d'un Audit Interne, un audit d'acquisition, des poursuites judiciaires, un contrôle réglementaire, etc.).

Pour renforcer sa politique de vigilance face aux risques éthiques, le groupe Econocom a mis en place un dispositif de remontée des alertes, notamment via une plateforme. Ce dispositif permet le recueil et le traitement de signalements relatifs à l'existence de situations contraires au Code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe (dans des cas de corruption/fraude, etc.).

Ce système d'alerte est à la disposition de toute personne travaillant au sein du groupe Econocom (dirigeants, salariés, intérimaires, stagiaires, etc.), mais aussi à tout tiers extérieur en relation d'affaires avec le groupe. Il est disponible dans plusieurs langues dont le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, 24h/24 et 7j/7. La plateforme est sécurisée, le processus de signalement est crypté et protégé par un mot de passe.

(1) La personne doit correspondre au statut de lanceur d'alerte défini par la loi Sapin II.

Ce dispositif répond aux exigences de la Loi Sapin II et des autres réglementations européennes. Tous les signalements reçus font l'objet d'un examen et d'un traitement par le Comité Éthique.

Si l'alerte est recevable et si le Comité Éthique ouvre une enquête interne, les moyens dévolus à l'enquête sont notamment définis selon les critères suivants :

- l'analyse de la recevabilité de l'alerte ;
- la gravité des faits ;
- les possibles conséquences négatives ;
- les sommes en jeu ;
- la menace que les faits font courir sur l'intégrité physique ou psychique d'une personne, etc.

L'objectif principal de l'enquête est d'établir la véracité des faits rapportés. Il faut répondre à cette question : avons-nous affaire à un acte contraire au Code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe ?

La durée de l'enquête et les ressources allouées tiennent compte de la complexité de l'affaire, de la gravité des faits et des premiers résultats de l'enquête.

La Direction Générale du groupe est informée de l'ouverture et du déroulement de l'enquête[1]. Le Comité Éthique (conformité, Finance, RH, etc.) désigne la ou les personnes qui mèneront l'enquête. Lorsque plusieurs personnes interviennent sur une enquête, un responsable est nommé.

Ces personnes doivent être étrangères aux faits concernés par l'alerte reçue et qualifiées pour enquêter. Il peut s'agir de collaborateurs ou d'experts externes.

Elles doivent collecter, conserver et sécuriser les éléments de preuve pertinents permettant de confirmer ou non le ou les manquements présumés. Dans ce cadre, elles peuvent réaliser des entretiens, saisir des preuves, etc.

Le rôle du responsable d'enquête est de conduire l'enquête et de coordonner, le cas échéant, les travaux des spécialistes. Pour chaque enquête, le rôle et les responsabilités confiés sont précisés.

Si les autorités nationales doivent enquêter sur le manquement présumé, le responsable d'enquête fait le lien et coopère avec elles.

Dans le cadre du traitement de l'alerte, des spécialistes internes peuvent également être sollicités (exemple : le Directeur des Systèmes d'Information).

En 2025, la plateforme a enregistré sept alertes éthiques. Aucune n'a donné lieu à des plaintes ni à des poursuites judiciaires.

N.B. : la catégorie des alertes « responsabilité sociale et droits humains » regroupe des alertes traitant de : discrimination, de harcèlement et de santé & sécurité.

[DP 10g]

Nous déployons aussi des formations en ligne, pour tous les collaborateurs, sur les thèmes de la conformité et de la lutte contre la corruption. Elles renforcent l'ensemble des procédures et des contrôles du groupe qui visent à garantir la transparence et l'éthique.

Des formations en présentiel ont également été organisées en 2025 visant plus particulièrement les personnes exposées (Managers, commerciaux, agents etc.).

	2023	2024	2025
Pourcentage de formation sur l'éthique (cible : tous les collaborateurs)	68 %	71 %	72 %

On observe une progression de 1 point sur la formation anti-corruption.

[DP 10h]

Le groupe Econocom a également réalisé en 2024 pour ses entités françaises une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence ayant conduit à l'identification de ses risques majeurs et à l'établissement de plans d'action.

Cette cartographie a mis en évidence la nécessité d'une attention particulière concernant le suivi des agents commerciaux, des sous-traitants réalisant des prestations intellectuelles, et du matériel prêté aux clients.

Il est précisé que chaque pays déploie son propre programme de conformité conformément aux directives du groupe, tout en conservant ses spécificités locales. C'est notamment le cas de l'Espagne ou de l'Italie qui adaptent la mise en œuvre du programme anticorruption aux exigences réglementaires et opérationnelles de leur pays.

Des plans d'action ont été mis en œuvre et déployés en 2025. Ils portent notamment sur le renforcement de l'évaluation des tiers, les agents ainsi que sur les contrôles comptables, identifiés comme axes prioritaires au regard de la cartographie des risques.

Il s'agit de plans d'action déployés sur 2025 et 2026, afin de permettre une mise en œuvre progressive. Ils ont été ajustés à la lumière des conclusions de l'audit interne externalisé réalisé fin 2025, et des axes d'amélioration ont été décidés, concernant l'évaluation des tiers et les contrôles comptables afin de renforcer leur efficacité opérationnelle dans une approche d'amélioration continue du dispositif.

6.3. Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]

Un partenaire désigne toute personne (groupe, collectivité, organisme ou entité) avec laquelle le groupe collabore pour un objectif commun. Un fournisseur est un partenaire auquel le groupe achète des biens et services. Ils peuvent être de toutes natures nécessaires à son activité (pour ses besoins propres ou ceux de ses clients). Ci-après, les partenaires commerciaux et les fournisseurs du groupe Econocom sont appelés « partenaires ».

[DP 14]

Econocom s'attache à respecter les délais de paiement fournisseurs fixés par les réglementations des pays dans lesquels ses filiales opèrent, à commencer par la France (par ex, délai de 45 jours pour les délais de paiement intercos).

[DP 15a]

Nous attendons de nos partenaires intégrité et conformité. Ils doivent impérativement respecter les législations de lutte contre la corruption et la fraude en vigueur dans leurs pays. À cette fin, nous procédons à une évaluation de nos tiers au moyen d'un outil de screening, complétée par un questionnaire de due diligence renforcée lorsque des risques sont identifiés.

Les tiers identifiés comme présentant un niveau de risque particulier peuvent être soumis à des actions de contrôles et de suivi pendant la relation contractuelle (e.g. contrôle des paiements, clauses contractuelles renforcées, mise sous surveillance dans l'outil, justificatifs, etc.).

Enfin, nos contrats prévoient des clauses de conformité permettant de diligenter un audit de nos tiers ou de mettre fin à la relation commerciale en cas de manquement avéré à la conformité.

Il est également essentiel qu'ils partagent les grands principes du groupe sur ces sujets. De plus, la plus grande vigilance est requise des collaborateurs et des agents au cours des trois phases clés de la relation avec les partenaires :

- **sélection** : sélectionner les fournisseurs et sous-traitants selon des critères objectifs (qualité, prix, respect des délais, absence de conflit d'intérêts, dimensions sociales et respect de l'environnement) ; faire jouer la concurrence en respectant la Charte Achats Responsables. Selon les lois applicables, nous nous efforçons de vérifier également la probité du tiers avant l'entrée en relation contractuelle (application de la procédure d'évaluation des tiers en vigueur au sein du groupe Econocom pour le périmètre France qui identifie les tiers devant faire l'objet de vérifications de probité conformément à la cartographie des risques réalisée) ;
- **contractualisation** : formaliser et conclure les contrats d'achat, d'approvisionnement et les transactions commerciales associées (prises et réceptions de commandes, contrôles des factures, paiements des factures, éventuels litiges) intégrant le Code de conduite des affaires et/ou la Charte Achats Responsable ;
- **exécution du contrat** : payer les produits et services livrés/effectués conformément aux dispositions du contrat signé.

Le groupe Econocom a ainsi établi une Charte Achats Responsables, qui repose sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Elle s'adresse aux fournisseurs stratégiques, lesquels sont tenus de la signer pour confirmer leur engagement à la respecter (les principes clés sont définis plus précisément dans la norme concernant les travailleurs de notre chaîne de valeur).

Le risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement est directement lié à la dépendance d'Econocom à certains fournisseurs et sous-traitants stratégiques pour la continuité de ses activités. Une défaillance d'un fournisseur (financière, opérationnelle, réglementaire ou ESG) pourrait entraîner des interruptions de service, des impacts financiers et réputationnels, ainsi que des conséquences sur les enjeux de durabilité.

La gestion des relations fournisseurs s'inscrit donc dans la maîtrise de ce risque, au-delà du seul pilotage contractuel. Les dispositifs mis en place (évaluation des tiers, exigences de conformité, suivi des fournisseurs stratégiques et mesures de continuité) visent à identifier, prévenir et atténuer les risques pour l'entreprise liés à sa chaîne d'approvisionnement et leurs impacts sur les enjeux de durabilité, conformément aux attentes des ESRS.

Le groupe Econocom porte une attention particulière en cas de recours à des intermédiaires et à des agents. En effet, l'intervention d'un tiers dans une opération peut parfois cacher un avantage injustifié (p. ex., sous forme de commission cachée par une surfacturation ou de « caisses noires » pour verser des pots-de-vin), notamment à l'international pour obtenir des marchés. Les paiements faits à des intermédiaires peuvent cacher un but qui est considéré comme de la corruption indirecte. Il s'agit d'influencer ou de récompenser un traitement de faveur ou l'usage abusif d'une fonction ou activité. Le groupe Econocom interdit ces pratiques. Elles nuisent à la réputation du groupe et le rendent responsable pénalement. En cas de doute, les collaborateurs doivent avertir leur responsable direct ou le Comité Éthique.

[\[DP 15b\]](#)

La procédure d'évaluation des tiers en vigueur au sein du groupe Econocom (décrite dans le point de donnée 15a) se focalise également sur des dimensions sociales et/ou environnementales.

La Direction des Achats du groupe Econocom a par ailleurs, renforcé cette démarche par l'envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation RSE avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires sous un angle social & environnement (fourni en annexe de la Charte d'Achats Responsable).

[\[DP 33a\]](#)

Les délais de paiement fournisseurs observés varient entre 35 et 45 jours. Econocom s'attache à respecter les délais de paiement fournisseurs fixés par les réglementations des pays dans lesquels ses filiales opèrent, à commencer par la France.

[\[DP 33b\]](#)

Les délais de paiement fournisseurs sont négociés au cas par cas dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur applicables (conformément à l'Article L4 41-6 du Code de commerce en France par exemple).

[\[DP 33c\]](#)

Le groupe Econocom n'a pas fait l'objet de procédure ouverte à son encontre relative aux retards de paiements des tiers dans les cinq dernières années.

6.4. Prévention et lutte contre la corruption et les pots-de-vin [G1-3]

[\[DP 18a\]](#)

La corruption et le trafic d'influence sont des infractions pénales graves qui comportent des risques importants :

- des poursuites pénales (amendes, peines d'emprisonnement) applicables aux personnes physiques ou morales ;
- des sanctions disciplinaires (licenciement de la personne auteure de l'infraction) ;
- une atteinte à l'image, la réputation et la crédibilité du groupe Econocom.

Le groupe Econocom applique une **tolérance zéro face aux actes de corruption et au trafic d'influence** dans la marche de ses affaires.

De plus nous distinguons également les paiements de facilitation dans notre approche de lutte contre la corruption, qui ne sont pas, à proprement parler des pots-de-vin mais restent pour autant considérés comme de la corruption. Le groupe interdit donc tout paiement de facilitation, effectué directement ou non, et quels qu'en soient les raisons et les montants, et même si la législation locale les autorise. Ses collaborateurs, agents et partenaires commerciaux doivent respecter strictement cette règle.

[\[DP 18b & DP 18c\]](#)

Tout collaborateur qui soupçonne un cas de corruption a l'obligation d'avertir son responsable direct, les départements compétents (Juridique ou Ressources humaines) ou le Comité Éthique. Il peut aussi lancer une alerte sur la plateforme spécialement prévue. Toute alerte émise via la plateforme jugée recevable fait l'objet d'une enquête interne diligentée par un groupe d'enquête sous la supervision du Comité Éthique. Les manquements avérés et les sanctions adaptées sont remontés à la Direction Générale du groupe.

En outre, pour justifier de l'indépendance des enquêteurs et du Comité Éthique, le fonctionnement de la plateforme veut que les enquêtes soient réalisées (en interne) par des personnes qui sont choisies pour leur expérience et leur compétence au regard de la nature de l'alerte. La procédure applicable au groupe Econocom précise que celles-ci peuvent, en cas de doute sur leur impartialité ou en présence d'un conflit d'intérêt être dessaisies de l'enquête (décision prise par le Comité Éthique). Elles peuvent également se retirer volontairement en raison de leur trop grande proximité avec les personnes concernées par l'enquête. Elles restent en toutes circonstances tenues à la confidentialité la plus absolue, à un devoir d'impartialité, de loyauté et doivent agir dans le respect de la réglementation applicable.

Eu égard à la sensibilité de l'alerte remontée et/ou de sa complexité, l'enquête peut également être confiée ou accompagnée par un cabinet de conseil externe reconnu pour ses compétences en la matière.

Les détails du fonctionnement de la plateforme d'alerte éthique sont explicités dans le [DP 10e] de la norme .

Selon les notations de *Transparency International*, le risque de corruption du groupe reste limité. Certains territoires dans lesquels nous intervenons (Maroc, Mexique ou Europe de l'Est) ont une note de corruption nationale médiocre mais nos entités dans ces territoires sont petites. Nous n'y avons enregistré aucun cas de corruption et n'avons reçu aucune alerte jusqu'ici.

Les alertes reçues font l'objet d'un traitement conformément aux process internes indépendamment du classement du pays considéré.

[DP 20]

Le groupe a mis en œuvre une formation en interne pour communiquer et sensibiliser sur les implications relatives à des cas de corruption. Les risques de corruption, leurs conséquences ainsi que les comportements attendus y sont explicitement abordés,

Des rappels sont périodiquement effectués à travers des communications relatives au système d'alerte, qui contribuent également à renforcer la compréhension de ces enjeux (voir [DP 10g] du G1-1).

Cette formation s'inscrit dans un programme de sensibilisation composé de vidéos suivies de questions et d'une étude de cas illustrant sept situations de corruption, pour une durée totale d'environ 30 minutes. Il s'adresse à l'ensemble des collaborateurs du groupe Econocom (France et international). À date, le taux de réalisation est de 72 % (des relances régulières sont effectuées).

[DP 21b & DP21c]

En 2025, Econocom a poursuivi le déploiement d'un dispositif de formation anticorruption structuré, ciblé et progressif, couvrant l'ensemble du périmètre France ainsi que certaines populations clés et exposées à l'international, conformément aux exigences de la loi Sapin II et aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Les formations et sensibilisations dispensées portent principalement sur la prévention et la détection de la corruption et du trafic d'influence, et sont complétées, selon les populations concernées, par des modules spécifiques relatifs à l'évaluation des tiers, à l'utilisation de l'outil de screening, aux sanctions internationales et à l'export control, ainsi qu'aux thématiques connexes telles que les cadeaux et invitations, les conflits d'intérêts, la fraude et les contrôles comptables.

Ces formations ont été animées conjointement par des cabinets spécialisés et par la Direction Juridique en charge de la Compliance, afin de

garantir à la fois un haut niveau d'expertise technique et une parfaite adéquation avec les procédures internes du groupe.

Le scope de formations a été défini à la suite de la cartographie des risques de corruption de 2024, en ciblant prioritairement les collaborateurs occupant des fonctions exposées ou stratégiques : équipes commerciales, patrons de métiers, agents, fonctions supports (finance, achats, communication, IT), et référents métiers en charge de l'évaluation des tiers. Des sessions spécifiques ont également été organisées dans le cadre des Sales Academy pour les nouveaux entrants.

Au total, 17 actions de formation et de sensibilisation ont été menées en 2025, couvrant l'ensemble des entités et des métiers. Ce plan de formation permet ainsi de couvrir une part significative des fonctions identifiées comme à risque au sein du groupe.

6.5. Incidents en matière de corruption ou de pot-de-vin [G1-4]

[DP 24a]

À date, le groupe Econocom n'a fait l'objet d'aucune amende ou condamnation pour violation de la réglementation applicable en matière de corruption.

[DP 24b]

En cas de manquement constaté aux règles éthiques du groupe Econocom, un rappel des règles applicables est réalisé avec sensibilisation des populations exposées. En fonction de la gravité des faits, des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées par la Direction des ressources humaines.

[DP 26]

À date, le groupe Econocom n'a pas fait l'objet de sanction pour violation de la réglementation applicable en matière de corruption avec des partenaires de sa chaîne de valeur. applicable en matière de corruption avec des partenaires de sa chaîne de valeur.

7. Règlement : taxonomie verte européenne

Reporting des activités du groupe Econocom au regard de la taxonomie verte européenne.

1. Contexte

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxonomie européenne », est un pilier central de la stratégie de responsabilisation du secteur financier de l'Union européenne, en tant qu'outil permettant de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables. Cet outil définit un cadre de référence et un langage commun visant à identifier les activités contribuant substantiellement à l'atteinte de six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection des écosystèmes sains.

Les entreprises concernées doivent publier au sein de leur déclaration de performance extra-financière (DPEF) trois ratios d'activités « verts » :

- le chiffre d'affaires vert (**CA**) ;
- les dépenses d'investissement vertes (**CapEx**) ;
- les dépenses opérationnelles vertes (**OpEx**).

Ce référentiel décrit des critères et des seuils précis d'éligibilité et d'alignement :

- l'activité doit être conforme aux critères d'examen techniques de la Commission ;

- l'activité éligible ne peut contribuer à un des objectifs en nuisant significativement à l'un des cinq autres (principe du *Do No Significant Harm* – DNSH) ;
- l'entreprise doit respecter les garanties sociales minimales.

2. Périmètre et méthodologie de calcul

Pour déterminer les ratios financiers présentés dans cette note, Econocom a appliqué les règles définies par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement Taxonomie :

- le périmètre considéré couvre l'ensemble des activités du groupe correspondant au périmètre des sociétés consolidées. Sont exclues les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence ;
- les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2025. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers. Les informations financières sous-jacentes ont fait l'objet d'un contrôle conjoint entre les équipes financières et opérationnelles afin d'assurer la cohérence et la réconciliation avec les comptes consolidés ;
- les dépenses d'investissement correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

3. Éligibilité des activités

Dans le cadre de son analyse d'éligibilité, Econocom s'est attaché à rapprocher son modèle d'affaires de la description des activités listées dans l'acte délégué climat de la Taxinomie Verte au-delà de la simple analyse des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), et ce pour les deux premiers objectifs environnementaux.

Au titre de l'exercice 2025, Econocom a identifié sept activités éligibles :

Objectifs	Classification des activités économiques	Descriptif pour Econocom	Codes NACE
Atténuation du changement climatique	9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Activités relatives à la <i>Business Unit</i> « Green & Energy »	M71
	8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Activités d'hébergement	J61 ; J62 ; J63
	4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise (exemple : MLC, HOUSTON, TWIST, TRAMS CLOUD MANAGE)	J61 ; J62 ; J63
Économie circulaire	5.1. Réparation, remise en état et remanufacturage	<i>Product Care</i>	C27
	5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	<i>Econocom Factory, bb net media GmbH</i>	C27
	5.5. Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	<i>Technology Management & Financing</i>	C26 ; C32
	5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	<i>Marketplace (EcoTwice)</i>	C26 ; C27

Econocom a également considéré des investissements individuellement éligibles au titre des activités 6.5 Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules désignés comme appartenant aux catégories M1 et N1 et 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments.

L'achat-revente de matériels électriques et électroniques n'a pas été considéré comme éligible. Selon une interprétation stricte du règlement, seul le chiffre d'affaires correspondant aux actifs détenus en pleine propriété par Econocom a été considéré comme éligible au titre de l'activité 5.5.

4. Alignement des activités

À compter de l'exercice 2024, le règlement a rendu obligatoire la publication des activités éligibles et alignées au regard des 6 objectifs du règlement 2020/852. Selon ce dernier, une

activité éligible est alignée, et donc durable, si l'activité :

- (i) respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux ;
- (ii) ne cause pas de préjudice à aucun autre objectif environnemental (*Do no Significant Harm – DNSH*) ;
- (iii) respecte les garanties minimales visées à l'article 3.c, à savoir les procédures qu'une entreprise exerçant une activité économique met en œuvre pour s'aligner sur :
 - a) les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
 - b) les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme,

c) les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail,

d) la Charte internationale des Droits de l'Homme.

a. Critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Atténuation du changement climatique

- 7.7. Acquisition et propriété des bâtiments.

La taxonomie européenne requiert d'atteindre un seuil de consommation d'énergie primaire correspondant à la NZEB-10 % pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, ceux ayant un DPE égal à A ou appartenant au top 15 % du parc immobilier national. À date, le seuil moyen retenu sur notre parc immobilier est de 156 kWh/m²/an (source : Observatoire de l'Immobilier Durable). Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 doivent satisfaire aux critères spécifiés à la section 7.1.

Dans ces conditions, Econocom ne satisfait dès lors pas aux critères de contribution substantielle pour cette activité.

- 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes.

L'activité a mis en œuvre les pratiques pertinentes du Code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données.

- 9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

L'alignement des activités est conditionné à la typologie des services relatifs à la performance énergétique des bâtiments.

Économie circulaire

- 4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données.

Econocom, à travers ses logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise tel que MLC, HOUSTON, TWIST et TRAMS CLOUD MANAGE, satisfait aux critères

techniques en intégrant au sein de ces systèmes ou logiciels les fonctionnalités requises.

- 5.1. Réparation, remise en état et remanufacturation.

Le programme Product Care d'Econocom consistant à prolonger la durée de vie des produits par la réparation, la remise en état ou le remanufacturation répond aux exigences des critères techniques.

- 5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie.

Econocom Factory, société spécialisée dans la seconde vie des équipements IT, reconditionne et répare des équipements électroniques, avec pour objectif de repousser l'échéance à laquelle ces équipements se transforment en déchet, dans une logique de circuit court. Cette activité répond ainsi à l'ensemble des critères exigés.

En 2025, Econocom a acquis une nouvelle société spécialisée dans le reconditionnement d'équipements IT ; **bb-net media GmbH**. En tant qu'entreprise de reconditionnement, cette dernière répond donc aux mêmes critères d'alignement qu'Econocom Factory.

- 5.5. Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats.

Les activités *Technology Management & Financing* satisfont aux critères contractuels imposés par cette activité taxonomique avec pour objectif de conduire à une prolongation de la durée de vie ou à une augmentation de l'intensité d'utilisation du produit.

- 5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés.

La marketplace EcoTwice permet le commerce en vue de la réutilisation de biens d'occasion. Les équipements électriques et électroniques concernés sont conformes aux exigences des directives 2009/125/CE et 2012/19/UE. Un plan de gestion des déchets est en place pour donner la priorité au réemploi et favoriser le recyclage en fin de vie.

b. Do not significant harm

Adaptation au changement climatique

- 7.7. Acquisition et propriété des bâtiments.

Les risques physiques et de vulnérabilité des actifs face au changement climatique ont fait l'objet d'une analyse spécifique qui a conduit à la définition en cours de plans d'action selon les niveaux d'exposition.

Les critères de contribution substantielle pour l'activité 7.7 n'étant pas satisfaits, les DNSH correspondant n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

- 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes.

L'équipement utilisé satisfait aux exigences établies conformément à la directive 2009/125/CE pour les serveurs et les produits de stockage de données.

Il a été considéré que les DNSH relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'utilisation durable et à la protection des ressources hydrologiques et marines, étaient non applicables au regard de l'activité d'hébergement concernée.

- 9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

Il a été considéré que le DNSH relatif à l'adaptation au changement climatique et « Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines » étaient non applicables au regard des activités de services concernées.

Economie circulaire

- 4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données.

Les logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise et les équipements utilisés pour exploiter ces logiciels satisfont aux exigences des directives 2009/125/CE et directive 2011/65/UE.

- 5.1. Réparation, remise en état et remanufacturation.

L'activité Product Care utilise des pièces détachées conformes aux directives applicables en la matière dans l'Union européenne (directive 1907/2006, directive 2011/65/UE et directive (UE) 2017/2102).

- 5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie.

Les deux activités de reconditionnement mettent en œuvre les procédures de sécurité requises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs effectuant des opérations de préparation en vue du réemploi et satisfont ainsi les critères exigés.

- 5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés.

Dans le cadre de son activité EcoTwice, Econocom a mis tout en œuvre pour appliquer les pratiques pertinentes du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données.

c. Garanties minimales sociales

Econocom répond à ces différents critères de garanties minimales :

- droits de l'Homme : Econocom a déployé une démarche de vigilance globale couvrant ses risques en matière de droits humains sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Par ailleurs, le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation relative à la violation des droits de l'Homme (cf. sous-section 5.3.1 de la norme ESRS S2) ;
- lutte contre la corruption : Econocom est soumis à la loi SAPIN II et a déployé les dispositifs attendus dans le cadre de la lutte contre la corruption. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière (cf. la section 7.4. de la norme G1) ;
- fiscalité : Econocom s'attache à respecter les réglementations applicables dans tous les pays où il est implanté et met en œuvre une politique de transparence conforme aux recommandations BEPS de l'OCDE. Le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation pour manquement grave en la matière ;
- droit de la concurrence : Econocom respecte, dans son périmètre d'activité, les législations en vigueur dans le cadre du droit de la concurrence. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière.

5. Résultats

Menée conjointement par les Directions Financière, RSE et opérationnelles, Econocom a conduit une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités afin d'identifier les activités éligibles et les ratios associés.

a. Chiffre d'affaires

Cf. note 4.1. du Chapitre 8 « États financiers » : le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 2 923,3 millions d'euros.

en millions €

en millions €				Critères de contribution substantielle					
Activité économique	Code(s)	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires éligible	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	15,00	0,51 %	100 %					
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	9.3	2,17	0,07 %	100 %					
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,00	0,00 %				100 %		
Réparation, remise en état et remanufacturage	5.1	22,07	0,75 %				100 %		
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	35,52	1,22 %				100 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	220,61	7,55 %				100 %		
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6	0,10	0,00 %				100 %		
Chiffre d'affaires des activités durables (A.1)		297,7	10,1 %	100 %			100 %		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
Chiffre d'affaires des activités éligibles mais non durables (A.2)		-	0,0 %						
Total (A.1 + A.2)		297,7	10,1 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		2 627,9	89,9 %						
Total (A + B)		2 923,3	100,0 %						

(1) Le chiffre d'affaires associé à l'activité 5.5. de la taxonomie (activité TMF) dépend de la nature des contrats passés sur la période.

Rapport de durabilité

Règlement : taxonomie verte européenne

DNSH

Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie - 2025	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	OUI	OUI	OUI			OUI			T
	OUI					OUI	0,51 %	H	
	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	0,07 %		
	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	0,00 %		
	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	0,75 %		
OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	1,22 %		
OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	7,55 %		
							0,00 %		
							10,12 %		

	Chiffre d'affaires	
	Part des activités alignées	Part des activités éligibles
Atténuation du changement climatique	0,59 %	0,59 %
Adaptation au changement climatique	0,00 %	0,00%
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	0,00 %	0,00 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	9,52 %	9,52 %
Prévention et contrôle de la pollution	0,00 %	0,00 %
Protection des écosystèmes sains	0,00 %	0,00 %

b. Dépenses d'investissements (CapEx)

En vertu de l'annexe 1 du règlement délégué Article 8, Econocom reporte les dépenses d'investissement et d'exploitation associées à une activité éligible et les dépenses d'investissement individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée.

Les dépenses d'investissement et d'exploitation concernent principalement des dépenses individuelles liées au secteur immobilier, et correspondent principalement aux droits d'utilisation des contrats de location des bâtiments et des véhicules.

Cf. note 10 du Chapitre 8 « États financiers » : les dépenses d'investissements 2025 s'élèvent à 48,0 millions d'euros.

Rapport de durabilité

Règlement : taxonomie verte européenne

en millions €

Critères de contribution substantielle

Activité économique	Code(s)	CapEX absolu	Part CapEX éligibles	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	4,40	9,2 %	100 %					
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,00	0,0 %				100 %		
Réparation, remise en état et remanufacturation	5.1	0,00	0,0 %				100 %		
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	0,38	0,8 %				100 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	0,44	0,9 %				100 %		
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6	0,00	0,0 %				100 %		
CapEx des activités durables (A.1)		5,2	10,9 %	100 %			100 %		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	17,06	35,6 %						
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	7,27	15,2 %						
CapEx des activités éligibles mais non durables (A.2)		24,3	50,7 %						
Total (A.1 + A.2)		29,5	61,6 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
CapEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		18,4	38,4 %						
Total (A + B)		48,0	100,0 %						

Rapport de durabilité

Règlement : taxonomie verte européenne

DNSH

Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part des CapEX alignée sur la taxonomie - 2025	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
OUI		OUI	OUI	OUI		OUI	9,2 %		
	OUI	OUI		OUI		OUI	0,0 %		
	OUI	OUI		OUI		OUI	0,0 %		
	OUI	OUI		OUI		OUI	0,8 %		
OUI	OUI	OUI		OUI		OUI	0,9 %		
OUI	OUI	OUI				OUI	0,0 %		
							10,9 %		
NON	NON	NON	NON	NON					
NON	NON	NON	NON	NON					

	CapEX	
	Part des activités alignées	Part des activités éligibles
Atténuation du changement climatique	9,2 %	9,2 %
Adaptation au changement climatique	0,0 %	15,2 %
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	0,0 %	0,0 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	1,7 %	1,7 %
Prévention et contrôle de la pollution	0,0 %	0,0 %
Protection des écosystèmes sains.	0,0 %	0,0 %

c. Dépenses d'exploitation (OpEX)

Sur la base du *reporting* 2025, les charges de maintenance et de location (relative aux contrats non capitalisés) représentent une part non significative des charges opérationnelles totales du groupe.

Suivant la définition de la section 1.1.3.1 de l'Annexe 1, le montant total du dénominateur des OpEX au titre de l'exercice 2025 est de 2 807,9 millions d'euros, la part prépondérante concernant les coûts d'achat des biens vendus ou loués.

en millions €

en millions €				Critères de contribution substantielle					
Activité économique	Code(s)	OpEX absolu	Part OpEX éligibles	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
		-	0 %						
OpEx des activités durables (A.1)		-	0 %						
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
		-	0 %						
OpEX des activités éligibles mais non durables (A.2)		-	0 %						
Total (A.1 + A.2)		-	0 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
OpEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		-	0 %						
Total (A + B)		-	0 %						

DNSH

Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	OpEX alignée sur la taxonomie - 2023	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
							0 %		
							0 %		

6. Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Le tableau ci-après reprend le modèle standard pour la publication des informations liées aux activités nucléaires et au gaz selon le règlement délégué (UE) n° 2022/1214 de la Commission européenne du 9 mars 2022.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



6

FACTEURS DE RISQUES ET ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

1. Facteurs de risque non financiers [RDG]	212	3. Description du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière [RDG]	220
1.1. Risques opérationnels	212	3.1. Organisation financière	220
1.2. Risques réglementaires	213	3.2. <i>Reportings</i> et pilotage	220
1.3. Risques de dépendance	214	3.3. Normes comptables et veille	220
2. Gestion des risques financiers [RDG]	215	3.4. Systèmes d'information	220
2.1. Politique de gestion du capital	215	3.5. Gestion des risques, surveillance et contrôle	221
2.2. Politique de gestion des risques	215	3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière	221
		4. Procédures judiciaires et arbitrages	222
		5. Assurances et couverture des risques	222

1. Facteurs de risque non financiers

1.1. Risques opérationnels

1.1.1. RISQUES LIÉS AUX CONTRATS DE L'ACTIVITÉ SERVICES

Le groupe délivre des prestations de service selon trois modèles :

- les contrats au forfait avec engagement de résultat par lesquels le groupe s'engage à fournir des livrables spécifiés pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat peut prévoir des pénalités financières en cas de non-atteinte des résultats convenus. Ces pénalités sont évaluées sur la base du montant du contrat et en général plafonnées à un pourcentage du montant annuel du contrat. Econocom gère ce risque en faisant un suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jours/homme passés et des estimations de temps/consultants restant, indicateurs de qualité de services, délais...). Ce suivi permet de mesurer et de piloter l'atteinte des engagements contractuels et, si nécessaire, d'anticiper comptablement les éventuelles pertes à terminaison du contrat. Les contrats avec engagement de résultat représentent près de la moitié de l'activité Services en valeur ;
- les contrats au forfait avec engagement de services par lesquels le groupe s'engage à fournir une prestation, sur une durée définie pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Econocom gère ce risque en procédant à un suivi technique et financier régulier, notamment de la consommation en jours/homme ;
- les contrats en régie par lesquels Econocom s'engage à mettre à disposition des compétences techniques facturées au temps passé. Econocom gère ces contrats en accordant une attention particulière à sa grille tarifaire et aux coûts de ses consultants.

Par ailleurs, les contrats de services présentent un risque lié au délai de résiliation. Le groupe veille à ce que ce délai soit suffisant pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Le groupe s'attache par ailleurs à anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser ses employés et a recours à un certain niveau de sous-traitance afin d'augmenter sa flexibilité.

1.1.2. RISQUES LIÉS À LA DÉFAILLANCE D'UN SOUS-TRAITANT

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom répercute les pénalités prévues à ses sous-traitants. Mais il peut arriver qu'Econocom coure un risque lié à la défaillance d'un sous-traitant. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

Par ailleurs, Econocom étudie la capacité financière et opérationnelle de ses sous-traitants chaque fois que c'est nécessaire. C'est notamment le cas quand le groupe engage un sous-traitant nouveau sur le marché.

1.1.3. RISQUES LIÉS AUX VARIATIONS DE PRIX ET À L'OBSOLESCENCE TECHNOLOGIQUE

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est notamment exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements en tenant compte d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note 11.1. « Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location » des États financiers consolidés.

Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées. La direction du groupe suit diverses statistiques lui permettant de valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Lorsqu'il s'agit d'équipements non standards, le groupe fait appel à des experts indépendants pour déterminer avec précision la valeur future des équipements loués.

Pour son activité Products & Solutions, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence des produits.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des data centers, le groupe garde un stock dédié. Il suit en permanence la composition et le niveau de ce stock pour qu'il corresponde au parc infogéré et limiter le risque d'obsolescence.

1.1.4. RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Le marché des services informatiques est un marché concurrentiel. Dans tous les pays où le groupe est implanté et dans toutes ses activités, Econocom doit faire face à une concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux. Econocom se démarque par son mix d'activités et en particulier ses compétences en location-financement, ainsi que par sa dimension internationale.

1.1.5. RISQUES SOCIAUX

À la connaissance de la Direction, le groupe ne court pas de risques sociaux particuliers autres que ceux qui pèsent sur des entreprises de taille comparable en Europe. La majeure partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges, espagnoles, italiennes et marocaines.

1.1.6. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le groupe n'a pas d'activité de destruction des machines rachetées aux établissements de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire. Il assure ensuite le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie, en France, des clients d'Ecologic. Cet éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels, dans le respect de la réglementation.

Avec sa filiale Econocom Factory, acquise en mai 2022, le groupe continue de se développer sur le marché du numérique reconditionné en Europe.

1.1.7. RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE EXTERNE

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en procédant à des acquisitions ciblées.

L'acquisition de sociétés et leur intégration comportent des risques, comme :

- l'échec de l'intégration des opérations (qui peut entraîner la perte de clients importants ou de salariés clés dans les entreprises acquises) ;
- des performances financières, y compris dans la génération des synergies attendues, en deçà des prévisions.

L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources, notamment managériales. Les éléments ci-dessus peuvent également avoir un impact négatif sur le *goodwill* comptabilisé dans les comptes consolidés (voir aussi note 9 « Écarts d'acquisition et tests de dépréciation » des états financiers consolidés).

Pour chaque acquisition le groupe met en place un processus d'intégration normé au cours des mois suivant le *closing* de l'opération pour assurer la meilleure intégration possible des sociétés acquises et pour limiter les risques décrits ci-dessus.

1.2. Risques réglementaires

1.2.1. RISQUES JURIDIQUES

Le groupe propose ses services dans plusieurs pays d'Europe. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Pour les maîtriser, le groupe s'est systématiquement doté de filiales locales dont les dirigeants connaissent la réglementation et la législation applicable dans leur pays et travaillent avec les juristes du groupe et des conseils externes.

Le groupe suit en permanence les litiges et situations exceptionnelles présentant un risque financier. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée régulièrement par la Direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2025, figurent dans la note 17 « Provisions » des états financiers consolidés.

1.2.2. RISQUES LIÉS AUX CONTRÔLES FISCAUX

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté et, compte-tenu du nombre de ses filiales, le groupe est en permanence soumis à un certain nombre de contrôles. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe estime au mieux, et sur la base des informations dont il dispose, les provisions pour risques relatives à ces contrôles fiscaux et les enregistre dans ses comptes (voir note 17 « Provisions » des états financiers consolidés). Les résultats définitifs de ces contrôles peuvent donc avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement.

1.2.3. RISQUES LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE LOCATION-FINANCEMENT

Certains pays ont renforcé la législation applicable aux sociétés de location-financement en la rapprochant de celle applicable aux établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est principalement celui d'une augmentation des coûts administratifs.

1.3. Risques de dépendance

1.3.1. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES REFINANCEURS

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité de ses contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces établissements interviennent généralement dans des zones géographiques ou sur des types d'équipements bien définis. En outre, le groupe veille à équilibrer son portefeuille de refinanceurs pour éviter toute dépendance à l'égard d'un ou de plusieurs établissements.

En 2025, la part des cinq refinanceurs les plus importants représente 77 % de la valeur totale des loyers refinancés (contre 70 % en 2024).

1.3.2. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES CLIENTS

Le groupe s'efforce de toujours élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Au 31 décembre 2025, aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe.

1.3.3. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Technology Management & Financing, Products & Solutions comme Services, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre fournisseur.

Au 31 décembre 2025, aucun fournisseur ne représente plus de 15 % du volume total des achats du groupe.

1.3.4. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES TECHNOLOGIES

Dans le cadre de ses activités Technology Management & Financing, Services et Products & Solutions, le groupe développe des partenariats avec certains constructeurs, opérateurs télécoms, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la solution la plus adaptée, qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

2. Gestion des risques financiers

2.1. Politique de gestion du capital

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques.

Les actions d'auto-contrôle sont détaillées en note 16.3.3. du chapitre 8.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs sont :

- les actions gratuites attribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites de performance ;
- les options de souscription d'actions (voir note 16 du chapitre 8) ;
- les obligations convertibles (voir note 15 du chapitre 8).

2.2. Politique de gestion des risques

Le groupe est exposé, du fait de ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant les risques de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers vise à diminuer l'exposition du groupe notamment au risque de crédit et au risque de taux. Cela passe par le transfert des créances de location à des organismes de refinancement et par l'utilisation de solutions d'affacturage sans recours dans les activités Products & Solutions et Services.

La Direction Générale du groupe gère plus particulièrement les risques financiers de marché (risque de taux, risque de change) et de liquidité.

2.2.1. RISQUE DE MARCHÉ

En fin d'année, la Direction Générale fixe, pour l'élaboration des budgets, les « taux budgétaires » de change et d'intérêt pour l'année suivante.

En cas de besoin, le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap et de couvertures de change à terme. Ces instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Risque de change

Les opérations du groupe se situent principalement en zone euro. Mais suite au développement de l'activité en Europe hors zone euro et dans une moindre mesure sur le continent américain, le groupe peut être exposé à des risques liés aux variations des devises. Le tableau ci-après récapitule la sensibilité de certains agrégats du compte de résultat consolidé du groupe à une variation de plus ou moins 10 % des taux de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellées en devises étrangères.

Sensibilité du compte de résultat

en millions €	Contribution aux comptes consolidés					Sensibilité à une variation de		
	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Zloty polonais	Autres devises	Total	+10 %	(10 %)
Produits des activités poursuivies	2 802,0	94,9	2,1	12,6	11,7	2 923,3	(11,0)	+13,5
Marge opérationnelle	108,9	(1,9)	1,1	1,3	8,6	118,1	(0,8)	+0,9
Résultat net	1,0	(2,1)	(1,4)	1,0	7,9	6,4	(0,5)	+0,6

Les achats et ventes de ces filiales sont principalement libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère donc ce risque comme peu significatif.

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe peut être amené à gérer des contrats de location-financement en dollar américain. Le mécanisme de ces contrats fait que le risque de change est couvert naturellement. Quelle que soit la

variation du cours du dollar, l'impact sur le résultat est donc non significatif.

Risque de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie dépendent peu des variations de taux d'intérêt. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Concernant l'endettement financier brut, le tableau ci-dessous présente la répartition entre dettes à taux fixes (ou faisant l'objet d'une couverture de taux) et dettes à taux variables :

en millions €	Au 31 déc. 2025		Au 31 déc. 2024	
	Encours	% dette total	Encours	% dette total
Taux fixe ⁽¹⁾	419,1	76 %	273,1	64 %
Taux variable ⁽²⁾	134,4	24 %	152,4	36 %
Endettement financier brut ⁽¹⁾ (voir note 15.2 du chapitre 8)	553,5	100 %	425,5	100 %

(1) Émission en 2025 d'un emprunt *Schuldschein* avec un taux variable ; toutefois, une couverture de taux a été mise en place afin que cette exposition à taux variable soit considérée à taux fixe.

(2) Hors concours bancaires courants.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier brut du groupe est en partie à taux variable. Il est constitué, comme en 2024, de lignes de crédit, de billets de trésorerie (ou NEUCP) et de l'affacturage, également à court terme.

L'analyse de sensibilité concernant les taux d'intérêt montre qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme réduirait le résultat avant impôt de 1,3 million d'euros.

Risque de variation de prix et intérêts
résiduels dans les actifs donnés en location

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement très dégressif. Il se prémunit ainsi du risque d'obsolescence. La méthode de calcul est décrite dans la note 11.1 des états financiers consolidés.

Elle est régulièrement comparée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont dressées annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

2.2.2. RISQUE SUR ACTIONS

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées, excepté ses propres actions.

Les titres détenus par Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2025 figurent dans les comptes consolidés en déduction des capitaux propres depuis leur acquisition. Il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

2.2.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction du Financement est chargée de s'assurer que le groupe dispose de sources de financement suffisantes et durables :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie ;
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financements suffisant ;
- par la centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Les lignes de crédit négociées au 31 décembre 2025 sont présentées ci-après :

<i>en millions €</i>	Total montant disponible	Total montant utilisé
Lignes de crédit non confirmées	81,0	-
Lignes de crédit confirmées	230,0	-
Total lignes de crédit	311,0	-

Les lignes de crédit permettent de garantir, au moindre coût, la disponibilité des liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement.

En octobre 2015, le groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie (NEUCP) sur le marché français. Le plafond de ce programme est de 200 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, l'encours s'élève à 10,0 millions d'euros, contre 25,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les caractéristiques des dettes obligataires sont présentées dans la note 15.2 du chapitre 8.

Compte tenu des projections financières, la Direction du groupe estime qu'Econocom dispose de ressources suffisantes à la poursuite et au développement de ses activités.

Échéancier des passifs financiers (hors dérivés) et des autres passifs (y compris les dettes sur options croisées de rachat de minoritaires)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2025 (en millions €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Passifs locatifs	64,1	20,0	44,1	
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	132,1	48,4	83,7	
Dettes sur contrats refinancés avec recours	136,9	12,0	124,8	
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	47,4	47,4		
Emprunt obligataire non convertible (Schuldschein)	219,7	66,3	153,4	
Dettes d'acquisition conditionnées	32,0		32,0	
Autres passifs non courants	8,4	2,8	5,6	
Fournisseurs	691,6	691,6		
Autres créditeurs (hors dérivés)	205,5	205,5		
Autres passifs courants	15,0	15,0		
Total	1 552,8	1 109,1	443,7	

2024 (en millions €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Passifs locatifs	56,3	20,6	35,7	-
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	136,6	33,9	102,7	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	158,3	11,7	139,4	7,2
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	65,8	65,7	0,1	
Emprunt obligataire non convertible (Schuldschein)	219,7	66,3	153,4	-
Dettes d'acquisition conditionnées	34,8	20,2	14,6	-
Autres passifs non courants	7,6	0,1	7,5	-
Fournisseurs	696,5	696,5	-	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	191,3	191,3	-	-
Autres passifs courants	20,9	20,9	-	-
Total	1 587,9	1 127,3	453,4	7,2

2.2.4. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe vise à garantir que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité.

La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et de Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition au risque de crédit.

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve toutefois la possibilité de conserver le risque de crédit sur certaines opérations. Ces opérations sont principalement portées par Econocom

Digital Finance Limited (EDFL), la structure de refinancement interne du groupe qui gère ces opérations.

L'encours des contrats pour lesquels Econocom porte le risque de crédit se monte au 31 décembre 2025 à 206,3 millions d'euros, contre 241,5 millions d'euros en décembre 2024. Il représente moins de 15 % de l'encours total de l'activité Technology Management & Financing.

Concernant ses placements, le groupe ne conclut des contrats qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant ni dérivé de crédit ni implication continue significative dans les actifs transférés, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable des actifs financiers (note 14.1. du chapitre 8).

Balance âgée des créances échues

2025 (en millions €)	Répartition par échéances					
	Valeur comptable	Créances non échues	Total échues	Moins de 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Plus de 90 jours
Clients refinanceurs – valeur brute	51,4	41,6	9,8	9,7	-	0,1
Autres clients – valeur brute	690,2	582,3	107,9	43,0	5,2	59,7
Perte de valeur sur créances douteuses	(38,5)	(17,0)	(21,5)	(0,1)	-	(21,4)
Total clients et comptes rattachés nets	703,0	606,9	96,1	52,6	5,2	38,3

2024 (en millions €)	Répartition par échéances					
	Valeur comptable	Créances non échues	Total échues	Moins de 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Plus de 90 jours
Clients refinanceurs – valeur brute	64,5	34,7	29,8	29,6	-	0,3
Autres clients – valeur brute	783,0	653,7	129,3	49,1	3,5	76,8
Perte de valeur sur créances douteuses	(39,2)	(18,3)	(20,9)	(0,2)	(0,7)	(20,0)
Total clients et comptes rattachés nets	808,3	670,1	138,2	78,5	2,7	55,8

3. Description du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

L'information financière du groupe correspond aux états financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces états financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au Comité d'Audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des Administrateurs.

3.1. Organisation financière

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale : le groupe est organisé par métier et par pays. Les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, Directeurs Financiers et contrôleurs de gestion sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Financier groupe. Les *Financial Controllers* des activités et pays veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité, quel que soit le territoire.

3.2. Reportings et pilotage

La consolidation des comptes est réalisée mensuellement par une équipe dédiée. Les sociétés consolidées transmettent, *via* l'outil de consolidation, leurs états financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (société ou *business unit*) réalise un budget. Les prévisions de chiffre d'affaires, résultats et endettement financier net sont réactualisées plusieurs fois dans l'année et

font l'objet d'un suivi mensuel sur la base des *reportings* d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces *reportings* sont réalisés conjointement par le Responsable Opérationnel et le *Financial Controller* de l'entité.

Les différents budgets, *reportings* et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiquées par la Direction Financière groupe.

3.3. Normes comptables et veille

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel définit les principales normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation effectue également une veille permanente des évolutions des normes comptables IFRS.

3.4. Systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information coordonne les différents systèmes d'information utilisés par le groupe. Elle veille à l'harmonisation progressive des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, les informations provenant des outils informatiques propre aux différentes activités sont centralisées dans des solutions uniques de gestion de la comptabilité et de *reporting*.

3.5. Gestion des risques, surveillance et contrôle

Les différents responsables opérationnels et financiers, ainsi que la Direction du groupe, s'appuient sur des *reportings* mensuels. Ils permettent de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. À la fin de chaque mois, ces *reportings* contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'Audit Interne du groupe (externalisé) complète l'organisation en matière de gestion des risques et réalise, entre autres, avec la Direction Juridique du groupe une cartographie des risques. Il s'assure du respect des règles groupe, de la fiabilité des *reportings* et de l'adéquation de la couverture des risques. L'Audit Interne du groupe est placé sous la responsabilité du Président et du Comité d'Audit.

Dans l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de *reportings* financiers, la Direction du groupe tient compte de la possibilité de déclarations erronées liées à des fraudes. Elle prend les actions nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'Audit Interne mène des audits spécifiques à partir de l'évaluation du risque de fraude pour prévenir et éviter les fraudes potentielles. Il communique systématiquement ses éventuels constats au Président et au Comité d'Audit.

3.5.1. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION COMPTABLE

Les risques liés aux systèmes d'information comptable font l'objet d'une évaluation régulière pour identifier les plans d'amélioration à mettre en place.

Sauf exception⁽¹⁾, les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont harmonisés et communs à l'ensemble des métiers et filiales.

Les différents systèmes d'information propres aux activités sont interfacés avec les systèmes comptables afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard.

3.5.2. RISQUES LIÉS AUX NORMES COMPTABLES

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Financière groupe et les *Financial Controllers* des activités et pays, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS. Il adapte les principes comptables du groupe en cas de besoin et organise les formations nécessaires des personnels financiers.

3.5.3. PRINCIPAUX CONTRÔLES DES OPÉRATIONS

Pour garantir la fiabilité des informations financières liées aux opérations, les équipes du Contrôle de Gestion groupe s'assurent chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux prévisions faites lors de l'approbation des opérations.

La Direction Financière groupe réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, les équipes de *Financial Controllers* des activités et pays mènent des contrôles réguliers définis par activité.

3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté, depuis 2004, d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 2. « Gouvernement d'entreprise ».

(1) Récemment, le groupe a pris des participations dans certaines sociétés qui utilisent d'autres outils plus adaptés à leur taille.

4. Procédures judiciaires et arbitrages

Les procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage à l'encontre du groupe, en suspens ou dont il serait menacé, font l'objet de provisions établies conformément à la norme IAS 37 en tenant compte de l'ensemble des informations pertinentes disponibles sur ces procédures.

Le montant total des provisions (cf. note 17 des États financiers consolidés) couvre l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le groupe rencontre dans la conduite de ses activités.

5. Assurances et couverture des risques

En tant que première entreprise générale du digital en Europe, comme toute organisation, le groupe est confronté à des risques liés aux évolutions de l'environnement financier, environnemental, réglementaire et technologique; et d'autres propres à l'évolution de ses métiers.

Pour faire face et répondre à l'ensemble des enjeux associés, le groupe met en œuvre une gestion proactive et vertueuse du poste gestion des risques et assurance axée sur les bonnes pratiques en matière d'identification, quantification, prévention et de transfert contractuel et assurantiel des risques.

En ce qui concerne les programmes assurantiers, en tant que société de service, une attention toute particulière est portée sur les programmes Responsabilité Civile Professionnelle et dommages aux biens. En effet, les activités imposent au quotidien une maîtrise, un pilotage rigoureux des risques et des couvertures en phase avec les engagements correspondants.

Par ailleurs, face à la sophistication croissante des menaces, outre la mise en place d'une couverture d'assurance Cyber, la sécurité des systèmes d'informations est au cœur des préoccupations et fait l'objet d'une politique préventive et curative.

Malgré l'évolution constante des marchés assurantiers et la politique de désengagement des assureurs, du fait de la résilience du modèle mis en place, l'exposition du groupe aux cycles du marché est faible et les niveaux de couverture sont en adéquation avec les risques identifiés et les meilleures pratiques du marché.

Les présentes couvertures sont souscrites par l'intermédiaire de cabinets de courtage d'envergure internationale et auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables bénéficiant d'un niveau rating financier en phase avec les exigences du groupe.





COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1. Situation du groupe et faits marquants [RDG]	226	3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2025	237
1.1. Variations de périmètre de l'exercice	227	3.1. Compte de résultat	237
1.2. Évolution de la gouvernance	227	3.2. Bilan	237
2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025	228	3.3. Capital	238
2.1. Chiffres clés	228	4. Événements postérieurs à la clôture des comptes	239
2.2. Compte de résultat consolidé	228	5. Perspectives 2026	239
2.3. Chiffre d'affaires	229		
2.4. Marge opérationnelle	231		
2.5. Bilan et structure financière	232		
Annexe – Définition des principaux indicateurs de performance	235		

1. Situation du groupe et faits marquants

L'année 2025 a été une année importante pour Econocom dans un environnement économique exigeant et un marché de la Tech en rapide évolution. Cette année confirme la pertinence de la stratégie du groupe et de son plan One Econocom : croissance satisfaisante du chiffre d'affaires, hausse de la marge opérationnelle et réduction de l'endettement. Le groupe a également progressé dans l'exécution de son plan stratégique : renforcement de sa force commerciale autour des quatre verticales stratégiques (Workplace, Audiovisual, Infrastructure et Financing Solutions), structuration de la verticale Econocom Audiovisual Solutions renforcée par les acquisitions de sociétés spécialisées dans l'audiovisuel et poursuite de la transformation du groupe.

Le groupe a par ailleurs renforcé son profil de dette au premier semestre 2025 par une émission Schuldschein de 225 millions d'euros, contribuant à l'élargissement de la base d'investisseurs et au financement du plan stratégique One Econocom.

Le groupe Econocom réalise en 2025 un chiffre d'affaires consolidé de 2 923 millions d'euros. Le chiffre d'affaires enregistre ainsi une croissance totale de 4,3 %, notamment portée par TMF et P&S.

La marge opérationnelle est de 118,1 millions d'euros, contre 110,5 millions en 2024, représentant une profitabilité stable de 4,0 % dans un contexte de transformation continue du groupe et de pression compétitrice sur les marges.

Après prise en compte des autres charges opérationnelles nettes pour un montant de 19,2 millions, en légère baisse sur un an grâce à une approche disciplinée de la transformation, le résultat opérationnel du groupe s'établit à 98,9 millions d'euros, en hausse par rapport à 2024 (87,6 millions d'euros).

Les charges financières nettes s'élèvent à 16,9 millions d'euros, la baisse en comparaison à l'exercice précédent étant principalement liée à la plus-value sur la cession de participations non stratégiques (Clever Energies et Rayonnement).

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 28,8 millions d'euros, le résultat net annuel des activités poursuivies atteint 53,2 millions d'euros en forte hausse par rapport à 2024 (37,3 millions d'euros). En intégrant le résultat des activités non poursuivies de -46,8 millions d'euros lié à Synertrade, société destinée à la vente sur laquelle le groupe a passé une dépréciation de 37,0 millions d'euros et dont le processus de cession est en cours, le résultat net consolidé s'élève à 6,4 millions d'euros.

L'endettement financier net est en réduction à 36 millions d'euros (contre 96 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, Econocom a amélioré sa note EcoVadis de 2 points par rapport à 2024 avec une notation de 76/100, confirmant son positionnement de référence. Sa filiale Econocom Factory a, quant à elle, obtenu une note de durabilité EcoVadis de 83/100, la plaçant parmi les 1 % des entreprises les plus performantes et lui valant la médaille de platine.

Econocom a également mis en place une calculatrice CO₂, développée en partenariat avec Greenly : cet outil permet de mesurer l'empreinte carbone des activités et des usages, et s'inscrit pleinement dans la volonté du Groupe de proposer à ses clients des solutions concrètes, opérationnelles et adaptées à leurs enjeux, en réponse aux exigences réglementaires et aux attentes croissantes du marché.

1.1. Variations de périmètre de l'exercice

1.1.1. CESSIONS

Il n'y a pas eu de cession significative sur l'exercice 2025.

1.1.2. VARIATIONS DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

Le groupe a exercé des options d'achat vis-à-vis d'actionnaires minoritaires de la société Econocom Factory, Lydis, et Servicios Microinformatica (Semic, renommée Econocom Semic en décembre 2025) pour monter à 100 % du capital. Le groupe a également exercé ses options d'achat sur Hélis pour atteindre 97 % du capital à fin décembre 2025 puis 100 % en janvier 2026.

1.1.3. ACQUISITIONS ET CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS

Au cours de l'exercice 2025, le groupe a fait les acquisitions de parts majoritaires dans plusieurs sociétés :

- janvier 2025 : prise de participation majoritaire à hauteur de 80 % dans bb-net media ;
- juillet 2025 : prise de participation majoritaire à hauteur de 60 % dans Avanzia Aplicaciones. La société a été renommée Econocom Avanzia en décembre 2025 ;
- juillet 2025 : prise de participation majoritaire à hauteur de 67 % dans Image Supply Systems AV ;
- août 2025 : prise de participation majoritaire à hauteur de 70 % dans ICT.

1.2. Évolution de la gouvernance

Au cours du premier semestre, Madame Véronique di Benedetto et Messieurs Eric Boustouller et Bruno Grossi ont démissionné de leur mandat d'administrateur d'Econocom Group SE.

2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025

2.1. Chiffres clés

en millions €	2025	2024 retraité ⁽¹⁾	2023 retraité ⁽²⁾
Produits des activités poursuivies	2 923	2 802	2 647
Marge opérationnelle	118,1	110,5	114,5
Résultat opérationnel	98,9	87,6	103,6
Capitaux propres (part du groupe et minoritaires)	455,4	474,2	471,3
Excédent de trésorerie/(endettement financier net)	(36,4)	(95,5)	(181,2)

- (1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.
- (2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Products & Solutions.

2.2. Compte de résultat consolidé

en millions €	2025	2024 retraité ⁽¹⁾	Variation
Chiffre d'affaires	2 923,3	2 802,4	4,3 %
Marge opérationnelle ⁽²⁾	118,1	110,5	6,9 %
Dotations aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	(2,7)	(2,7)	
Autres produits opérationnels	0,6	0,8	
Autres charges opérationnelles	(17,1)	(21,0)	
Résultat opérationnel	98,9	87,6	12,9 %
Autres produits financiers	4,9	1,1	
Autres charges financières	(21,7)	(21,6)	
Résultat avant impôt	82,0	67,0	22,3 %
Impôts	(28,8)	(29,7)	
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	53,2	37,3	42,5 %
Résultat des activités non poursuivies	(46,8)	0,4	
Résultat net consolidé	6,4	37,7	(82,9) %
Résultat net, part du groupe	1,2	(0,1)	(1071,1) %
Résultat net, part des minoritaires	5,2	37,8	(86,2) %

- (1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.
- (2) Afin de faciliter le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le groupe Econocom la « Marge opérationnelle » comme indicateur clé. Sa définition est donnée en annexe.

RÉSULTAT NET PAR ACTION

en €	2025	2024 retraité ⁽¹⁾	Variation
Résultat par action	0,039	0,220	(82,1) %
Résultat des activités poursuivies par action	0,325	0,218	49,1 %
Résultat des activités non poursuivies par action	(0,286)	0,002	(13861,6) %
Résultat par action dilué	0,039	0,220	(82,1) %
Résultat des activités poursuivies par action dilué	0,325	0,218	49,3 %
Résultat des activités non poursuivies par action dilué	(0,286)	0,002	(13886,8) %

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION

	2025	2024
Nombre total d'actions à la clôture	167 047 004	179 045 899
Nombre moyen d'actions en circulation ⁽¹⁾	163 515 428	171 037 679
Nombre d'actions en circulation à la clôture ⁽¹⁾	162 759 902	167 047 004
Cours de l'action Econocom au 31 décembre (en €)	1,65	1,86
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions €)	268	311

(1) Hors actions propres.

2.3. Chiffre d'affaires

en millions €	2025	2024 retraité ⁽¹⁾	2023 retraité ⁽²⁾
Products & Solutions	1 271	1 206	1 199
Services	526	520	476
Technology Management & Financing Services	1 127	1 076	972
Total chiffre d'affaires	2 923	2 802	2 647

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

Chiffres d'affaires par activité

Pour ses activités poursuivies, Econocom enregistre, sur l'exercice 2025, un chiffre d'affaires consolidé de 2 923 millions d'euros. Cela représente une croissance totale de 4,3 % et une croissance organique de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

<i>en millions €</i>	2025	2024 retraité ⁽¹⁾	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
Products & Solutions	1 271	1 206	5,3 %	2,9 %
Services	526	520	1,1 %	1,1 %
Technology Management & Financing	1 127	1 076	4,7 %	3,1 %
Total Chiffre d'affaires	2 923	2 802	4,3 %	2,7 %

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

ACTIVITÉ PRODUCTS & SOLUTIONS

L'activité Products & Solutions réalise en 2025 un chiffre d'affaires de 1 271 millions d'euros contre 1 206 millions d'euros en 2024, soit une croissance totale de 5,3 %, dont 2,9 % organique, avec un second semestre dynamique, notamment en Espagne, et tirée par les acquisitions d'intégrateurs audiovisuels.

ACTIVITÉ SERVICES

L'activité Services atteint un chiffre d'affaires 2025 de 526 millions d'euros (contre 520 millions

d'euros en 2024), en progression organique de 1,1 %, impactée par son ancrage en France et en Belgique.

ACTIVITÉ TECHNOLOGY MANAGEMENT & FINANCING

L'activité Technology Management & Financing enregistre un chiffre d'affaires de 1 127 millions d'euros bénéficiant d'une croissance solide de 4,7 % dont 3,1 % organique, portée par l'Europe du Nord et de l'Est.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

<i>en millions €</i>	2025	2024 retraité ⁽¹⁾	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
Benelux	411	406	1,4 %	1,4 %
France	1 224	1 258	(2,7) %	(2,7) %
Europe du Sud	868	798	8,8 %	8,2 %
Europe du Nord et de l'Est	405	323	25,5 %	11,3 %
Amériques	14	17	(19,8) %	(14,6) %
Total Chiffre d'affaires	2 923	2 802	4,3 %	2,7 %

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

La croissance du groupe est tirée par la bonne dynamique en Europe du Sud et en Europe du Nord et de l'Est, affichant respectivement une croissance 8,8 % et 25,5 %. Cette bonne dynamique illustre la pertinence de la présence européenne du groupe permettant de s'appuyer sur de fort relais de croissance.

En particulier, le Royaume-Uni, l'Allemagne, et le Belux affichent une forte croissance portée par leur activité TMF. De leur côté, l'Italie et de l'Espagne sont notamment tirées par le développement significatif de l'activité Products & Solutions.

La situation de la zone France est contrastée : on observe une décroissance de l'activité de 2,7 %, avec un impact plus prononcé sur l'activité TMF. Cette baisse se place dans un contexte politique qui génère un certain attentisme chez les clients et auquel Econocom est exposé par son portefeuille important de clients publics et parapublics. Compte-tenu de ce contexte, la résilience de l'activité est à souligner.

2.4. Marge opérationnelle

<i>en millions €</i>	2025	2024 retraité ⁽¹⁾	2023 retraité ⁽²⁾	en % du CA 2025	en % du CA 2024
Products & Solutions	33,5	39,3	42,7	2,6 %	3,3 %
Services	24,6	24,6	25,3	4,7 %	4,7 %
Technology Management & Financing	60,0	46,6	46,5	5,3 %	4,3 %
Marge opérationnelle	118,1	110,5	114,5	4,0 %	3,9 %

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

La marge opérationnelle du groupe s'élève à 118,1 millions d'euros, soit 4,0 % du chiffre d'affaires en ligne avec 2024.

Chez Products & Solutions, la marge opérationnelle s'élève à 33,5 millions d'euros et la rentabilité à 2,6 %, impactée par la forte intensité concurrentielle auquel le Groupe fait face pour défendre ses positions sur le marché de la distribution.

Chez Services, la marge opérationnelle reste en ligne avec celle de l'an dernier à 24,6 millions d'euros.

Chez TMF, la croissance du chiffre d'affaires couplée à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, permet de générer une marge opérationnelle de 60,0 millions d'euros, contre 46,6 millions d'euros en 2024. Cela représente une forte augmentation de la rentabilité à 5,3 % du chiffre d'affaires, contre 4,3 % en 2024.

2.5. Bilan et structure financière

<i>en millions €</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Écarts d'acquisition	589,8	525,4
Autres actifs long terme	154,3	152,1
Intérêts résiduels sur contrats de location	179,1	179,3
Autres actifs non courants	39,5	43,0
Clients et autres débiteurs ⁽¹⁾	785,2	860,0
Autres actifs courants	217,5	207,4
Trésorerie	523,4	330,1
Actifs détenus en vue de la vente	23,0	95,7
Total actif	2 512,0	2 392,9

(1) Dont encours de locations autoportées : 206,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 241,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

<i>en millions €</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capitaux propres – Part du groupe	439,4	425,5
Capitaux propres – Minoritaires	16,0	48,7
Capitaux propres – Total	455,4	474,2
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	369,2	201,4
Dettes financières ⁽¹⁾	190,7	224,2
Provisions	53,5	48,9
Engagement sur valeurs résiduelles	121,8	121,2
Autres passifs financiers ⁽²⁾	32,0	34,8
Fournisseurs et autres créditeurs	906,5	888,4
Autres passifs	369,7	369,8
Passifs détenus en vue de la vente	13,2	30,1
Total passif et capitaux propres	2 512,0	2 392,9

(1) Compte tenu de la trésorerie apparaissant à l'actif pour 523,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (330,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) et des emprunts obligataires et dettes financières, le bilan fait ressortir un endettement financier net de 36,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 95,5 millions d'euros au 31 décembre 2024) ; cet endettement financier net doit être mis en regard des paiements futurs attendus des encours de location autoportés représentant 206,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (241,5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

(2) Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

Le bilan ci-dessous offre une présentation « plus économique » :

- en imputant la trésorerie d'actif sur les dettes obligataires et les autres dettes financières au passif afin d'y faire apparaître directement l'endettement financier net ;
- en faisant ressortir des créances clients à l'actif et de l'endettement net au passif la part correspondant aux contrats TMF autoportés.

<i>en millions €</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif		
Écarts d'acquisition	589,8	525,4
Autres actifs non courants	193,8	195,1
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	179,1	179,3
Clients et autres débiteurs	785,2	860,0
<i>dont encours de location autoportés</i>	206,3	241,5
Autres actifs courants	217,5	207,4
Actifs détenus en vue de la vente	23,0	95,7
Total actif	1 988,6	2 062,9

<i>en millions €</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passif		
Capitaux propres	455,4	474,2
Endettement financier net	36,4	95,5
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	121,8	121,2
Autres passifs financiers ⁽¹⁾	32,0	34,8
Autres passifs non courants	117,3	105,3
Fournisseurs	906,5	888,4
Autres passifs courants	306,0	313,4
Passifs détenus en vue de la vente	13,2	30,1
Total passif	1 988,6	2 062,9

(1) Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILLS)

La valeur des *goodwills* est au 31 décembre 2025 de 589,8 millions d'euros. La hausse par rapport au 31 décembre 2024 (525,4 millions d'euros) est liée aux acquisitions (35,5 millions d'euros) et à la réintégration des sociétés Econocom Apps Cloud & Data et Atlance Belgique en activité poursuivie (29,6 millions d'euros).

CAPITAUX PROPRES

Le total des capitaux propres consolidés s'établit à 455,4 millions d'euros, en baisse par rapport à fin 2024. Cette baisse s'explique principalement par le remboursement de la prime d'émission de 16,3 millions ainsi que des rachats nets

d'actions propres intervenus au cours de l'exercice à hauteur de 8,0 millions d'euros, partiellement compensé par le résultat global total de l'exercice de 5,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, Econocom détenait 4 287 102 actions propres non inscrites à son bilan, d'une valeur de 7,1 millions d'euros (au cours du 31 décembre 2025, soit 1,65 euros).

La répartition des capitaux propres entre les intérêts groupe et la quote-part attribuable aux minoritaires varie sous l'effet de l'augmentation de la participation du groupe dans certaines sociétés suite à l'exercice des options détenues sur les actionnaires minoritaires : la part des minoritaires s'établit ainsi à 16,0 millions d'euros contre 48,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net du groupe, au 31 décembre 2025, s'élève à 36,4 millions d'euros contre 95,5 millions d'euros fin 2024. Il se détaille comme suit :

en millions €	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	517,1	330,0
Billets de trésorerie	(10,0)	(25,0)
Trésorerie nette	507,1	305,0
Lignes de crédit bancaire (<i>Term Loan</i>)	(151,4)	(173,6)
Dette obligataire non convertible (<i>Schuldschein</i>)	(369,2)	(201,4)
Autres	(22,9)	(25,5)
Endettement financier net	(36,4)	(95,5)

La réduction de 59,1 millions d'euros de l'endettement financier net s'explique essentiellement par le cash-flow opérationnel.

Cet endettement financier net est à comparer aux encaissements futurs attendus des contrats autoportés de l'activité TMF pour 206,3 millions d'euros (contre 241,5 millions d'euros en 2024).

Dans le cadre de ses emprunts, le groupe n'est soumis qu'à un seul *covenant*. Ce dernier, calculé le 31 décembre de chaque année, correspond au rapport entre l'Endettement Financier Net et l'EBITDA *proforma*. Ce ratio ne peut dépasser trois pendant deux périodes de test consécutives. Le non-respect de ce *covenant* entraînerait une

augmentation du taux d'intérêt pendant la période de non-conformité, sans remboursement anticipé. Au 31 décembre 2025, ce *covenant* était respecté.

Les lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du groupe.

Annexe – Définition des principaux indicateurs de performance

Les indicateurs de performance, non définis par les normes comptables mais utilisés par le groupe Econocom pour aider le lecteur à apprécier la performance économique et financière du groupe sont les suivants :

MARGE OPÉRATIONNELLE

La marge opérationnelle inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du groupe. Elle mesure le niveau de performance opérationnelle après neutralisation de l'amortissement des actifs incorporels d'acquisition générés suite à des regroupements d'entreprises. Au 31 décembre 2025, les principaux actifs incorporels d'acquisition retenus par le groupe sont le portefeuille de clients ECS, la marque Smaaart issue de l'acquisition de Econocom Factory et le portefeuille client Tech XL reconnu lors de l'acquisition de bb-net media.

Pour suivre la performance opérationnelle de ses activités, Econocom utilise comme principal indicateur cette marge opérationnelle.

AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les « Autres produits et autres charges opérationnels » regroupent les éléments qui, de par

leur fréquence, leur montant ou leur nature, sont susceptibles d'affecter la pertinence du suivi des performances opérationnelles du groupe.

Ils comprennent notamment les pertes de valeur d'écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, les résultats de cessions significatives d'actifs immobilisés, les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs, les coûts liés aux déménagements d'activité, les variations de valeur sur les dettes d'acquisitions (compléments de prix) ainsi que les coûts liés aux différentes opérations de croissance externe.

EBITDA (EARNING BEFORE INTEREST, TAX, DEPRECIATION AND AMORTIZATION)

Le groupe utilise aussi un solde intermédiaire de gestion intitulé « EBITDA ». Cet indicateur financier correspond à la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements, des dotations et reprises de dépréciations d'actifs et de provisions pour risques et charges, et des pertes nettes de valeur sur actifs courants et non courants.

en millions €	2025	2024 retraité ⁽¹⁾
Marge opérationnelle	118,1	110,5
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels d'acquisition) et provisions	33,5	33,7
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	3,2	2,2
EBITDA	154,8	146,4

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Cet indicateur est essentiellement utilisé dans le cadre de la communication financière du groupe ainsi que dans les discussions du groupe avec ses partenaires bancaires.

ENDETTEMENTS FINANCIERS NET ET BRUT

La notion d'endettement financier net (voir note 15.3 de l'annexe aux états financiers consolidés) utilisée par le groupe inclut l'endettement financier brut (voir note 15.2 commentaires sur l'exercice comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025 de l'annexe aux états financiers consolidés) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement financier net comprend l'ensemble des dettes portant intérêt et contractées par la réception d'instruments financiers. Il exclut les passifs locatifs, les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif), les intérêts résiduels à l'actif et tout actif ou passif détenu en vue de la vente.

L'endettement financier net est utilisé pour des raisons opérationnelles de gestion des besoins

de trésorerie, mais aussi pour les besoins de la communication financière. Le groupe utilise également des ratios mettant en rapport l'endettement financier net avec les capitaux propres (gearing) ou l'EBITDA (endettement financier net/EBITDA).

CROISSANCE ORGANIQUE

La croissance organique représente la croissance du chiffre d'affaires du groupe à norme, périmètre et change comparables. Elle est calculée en ajustant le revenu de l'exercice précédent des taux de change du présent exercice et de la contribution, pour une période comparable, des acquisitions de l'exercice.

Cette croissance organique sert à mesurer la variation de chiffre d'affaires sur une base comparable d'un exercice à l'autre.

3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2025

3.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires constitué des prestations rendues aux filiales du groupe durant l'exercice s'élève à 22,0 millions d'euros (22,0 millions d'euros l'an dernier). Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à 0,0 million d'euros contre -0,4 millions d'euros en 2024.

Le résultat financier récurrent est un produit net de 14,1 millions d'euros, contre un produit net de 80,6 millions d'euros en 2024. Il intègre principalement :

- les dividendes reçus des filiales pour un total de 26,9 millions d'euros en 2025 (contre 97,8 millions d'euros en 2024) ;
- les produits de commissions sur garantie facturés aux filiales pour un montant de 3,7 millions d'euros (contre 3,0 millions d'euros en 2024) ;
- les charges relatives à l'endettement (interne et externe) pour un montant net de 12,9 millions d'euros (contre 17,2 millions d'euros en 2024).

Le résultat financier non récurrent de l'exercice est une charge de 5,0 millions d'euros (contre un produit de 7,1 millions d'euros en 2024). La variation s'explique principalement par les dotations et reprises sur les actions propres et titres de participations.

L'impôt sur les sociétés est nul, comme en 2024. Le résultat net ressort ainsi en profit de 9,1 millions d'euros (contre 73,1 millions d'euros l'an dernier).

3.2. Bilan

Les capitaux propres d'Econocom Group SE s'élèvent à 408,4 millions d'euros à comparer à 437,0 millions d'euros fin 2024. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat de l'exercice de 9,1 millions d'euros diminué par l'annulation d'actions propres pour montant de 21,6 millions et par le remboursement de prime d'émission pour un montant de 16,3 millions d'euros.

Les créances et participations dans les entreprises liées ont augmenté de 36,3 millions d'euros pour atteindre 973,1 millions d'euros. Cette hausse résulte notamment des augmentations de capital dans les filiales Bis Belux et EFS International augmenté de l'impact des variations des reprises réduction de valeur sur titres de participations.

Les dettes financières externes à 380,3 millions d'euros sont en augmentation par rapport aux 226,8 millions d'euros à fin 2024. Cette hausse correspond à l'émission d'un nouvel emprunt *Schuldschein* émis en avril 2025 pour un montant de 225,0 millions diminué d'une part par le remboursement de 2 tranches pour un montant total de -58,0 millions d'euros échues en mai 2025 et d'autre part par la diminution du montant de billets de trésorerie (à échéances comprises entre un et trois mois) de -15,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, les dettes financières externes se composent de l'emprunt *Schuldschein* pour un total de 367,0 millions d'euros (dont 225,0 millions d'euros émis en mai 2025 et un solde de 122,0 millions d'euros de l'emprunt *Schuldschein* émis en mai 2022) et de billets de trésorerie pour 10,0 millions d'euros. Econocom Group SE emprunte également auprès de la société Econocom Finance un montant de 154,3 millions d'euros.

Par ailleurs, Econocom Group détenait au 31 décembre 2025, 4 287 102 actions propres d'une valeur de 7,1 millions d'euros au cours du 31 décembre 2025.

3.3. Capital

Au 31 décembre 2025, le capital d'Econocom Group est représenté par 167 047 004 actions sans désignation de valeur nominale. Il s'élève à 23 731 026,74 euros.

Au 31 décembre 2025, il n'existe plus d'élément dilutif pouvant exercer une influence sur le capital d'Econocom Group.

La structure de l'actionnariat est décrite au chapitre 3 « Informations sur la société et le capital ».

LES ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 7.215 du CSA.

À la suite de cette modification, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale, à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société. Elle a

fixé le prix minimum de rachat à 1 euro par action et le prix maximum à 10 euros par action.

Au cours de l'exercice 2025, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group SE a acquis 4 287 102 actions Econocom pour un prix d'acquisition de 8,0 millions d'euros ;
- Econocom Group SE a annulé 11 998 895 actions propres pour un montant de 21,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, Econocom Group SE détenait 4 287 102 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit une auto-détention représentant 2,57 % du nombre total d'actions émises.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende ni à remboursement de prime d'émission.

Les réserves disponibles d'Econocom Group SE (données non consolidées) s'élèvent à 9,6 millions d'euros auxquels s'ajoute un bénéfice reporté de 294,6 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SE s'élèvent à 9,4 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des primes d'émission indisponibles de 68,4 millions d'euros.

4. Événements postérieurs à la clôture des comptes

Il n'existe pas, au jour de la finalisation de ce rapport, d'événement significatif postérieur à la clôture des comptes.

5. Perspectives 2026

Le groupe poursuivra en 2026 la mise en œuvre de son plan One Econocom visant à accélérer la croissance organique et profitable de ses métiers, ainsi que de renforcer les synergies entre les différents segments d'activité et entre les pays.

Pour ce faire, le groupe se concentrera sur une croissance organique autour de ses quatre verticales stratégiques de solutions. Econocom pourra également avoir recours à de la croissance externe susceptible d'accélérer sa croissance et de générer des synergies avec ses activités, mais cette croissance externe se fera avec une approche sélective et disciplinée.

Le groupe poursuivra également sa transformation, avec un accroissement des synergies et la convergence des outils internes en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de renforcer la rentabilité.

Enfin, Econocom aura une gestion rigoureuse des cash-flows afin de préserver sa pleine flexibilité stratégique pour saisir les opportunités de création de valeur.

Econocom a aussi construit son Plan Stratégique 2024-2028 autour d'ambitions très fortes en matière de performances extra-financières, avec un focus particulier sur :

- la réparabilité et allongement de la durée de vie des actifs numériques de ses clients ;
- la réduction de son empreinte carbone ;
- le renforcement de l'égalité des chances pour tou(te)s ses salarié(e)s.

Econocom confirme viser le niveau Platinum d'EcoVadis® ⁽¹⁾ d'ici 2028.

(1) La médaille EcoVadis Platinum est le plus haut niveau de reconnaissance attribué aux entreprises qui mettent en place un cadre clair et des actions précises en matière de durabilité.